

Démarches de mise en œuvre de projets de territoire en zones sèches incluant la gestion durable des terres et agroécosystèmes

Rapport de capitalisation
(document de travail)



©Gret

Morin-Kasprzyk M., consultante

Juillet 2021

Remerciements

Entreprendre de capitaliser sur un sujet aussi complexe et passionnant que les approches territoriales, constituait un beau défi qui n'a pu être relevé qu'avec la participation dynamique des commanditaires de l'étude (GTD, CARI) mais aussi des « porteurs » des 5 projets sélectionnés pour étude de cas, qui constituent la base de ce travail.

Un grand merci à Agrisud, à la fondation Norsys, à l'IRAM, à l'ONG Rail, au Gret, au CTAS ainsi qu'à leurs partenaires mais aussi au Ciedel, au F3E et à ARP Développement entre autres pour leur participation à cette démarche de capitalisation. Merci pour votre confiance, votre disponibilité, votre dynamisme.

Mes remerciements vont notamment à ACK International pour l'assurance qualité réalisée tout au long de ce travail de capitalisation.

Les fiches synthétiques relatives aux projets constituent un support de ce travail de capitalisation. Pour les utiliser indépendamment de cette étude, merci de contacter les porteurs des projets concernés (via le GTD, christophe@cariassociation.org).

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de son auteur. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel des organisations ayant participé au travail de capitalisation.

Sigles et acronymes

ABH	Agence de Bassins hydrauliques
AE	Agroécologie
AFD	Agence française de développement
AOC	Approche orientée changement
APIMAK	Association pour la promotion de l'intercommunalité entre les 12 communes de Konni-Madaoua et Malbaza
ARD	Agence régionale de développement
ASUFOR	Associations des usagers des forages
AT	Approche territoriale
CARI	Centre d'actions et de réalisations internationales
CIRAD	Centre de coopération en recherche agronomique pour le développement
CNULCD	Convention des Nations-Unies pour la lutte contre la désertification
CSFD	Comité scientifique français de la désertification
CT	Collectivité territoriale
CTAS	Centre technique agroécologique du Sud
EAF	Exploitation agricole familiale
F3E	Réseau apprenant pour évaluer, échanger, éclairer
Projet FLEUVE	Projet régional Front Local Environnemental pour une Union Verte
FOFIFA	Centre national de la recherche appliquée au développement rural (Madagascar)
GDRN	Gestion durable des ressources naturelles
GDT	Gestion durable des terres
GIE	Groupement d'intérêt économique
GRN	Gestion des ressources naturelles
GSDM	Groupement semis direct Madagascar
GTD	Groupe de travail désertification
IG	Indication géographique
IRAM	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation professionnelle
PACOF/GRN	Projet d'appui aux communes de l'ouest du Burkina Faso en matière de gestion du foncier rural et des ressources naturelles
PAPSA	Projet d'amélioration des performances du secteur agricole
PIAD	Plan interdépartemental pour une agriculture durable
PKM	Projet Picardie – Konni/Madaoua
PPT	Plateforme pastorale du Tchad
PRPA	Projet de redynamisation de la production agricole des exploitations familiales
RADDO	Réseau associatif de développement durable des oasis
RESAD	Réseau Sahel Désertification
RESFOR	Responsables de formation
RNA	Régénération naturelle assistée
RNA	Région nouvelle aquitaine
SAC	Schéma d'aménagement communal
SCV	Semis direct sous couvert végétal
SIM	Système d'information sur les marchés
SNDP	Stratégie nationale de développement pastoral
SQD	Semence de qualité déclarée
STD	Service technique déconcentré
SYAL	Système alimentaire localisé
UE	Union européenne

Tables des matières

1	Introduction	6
1.1	Contexte : pourquoi réaliser cette capitalisation ?	6
1.2	Objectifs de la capitalisation	8
1.3	Résultats attendus	8
2	Désertification, Gestion Durable des Terres, zones sèches... de quoi s'agit-il ?	9
2.1	La désertification, causes et impacts d'un phénomène mondial majeur	9
2.2	Comment lutter contre la Désertification	12
2.3	Les instruments internationaux et acteurs de lutte contre la désertification	15
2.4	Projets de territoire, Contexte de décentralisation – Cadre et hypothèses de travail .	16
3	Méthodologie : une capitalisation participative basée sur des études de cas	20
3.1	Une étude de capitalisation menée en plusieurs étapes	20
3.2	Cadrage : identification, sélection et revue d'un échantillon de projets adoptant une approche territoriale.....	21
3.3	Synthèse et analyse croisée des projets sélectionnés.....	24
3.4	Un atelier de travail dans une démarche de capitalisation participative	25
3.5	Etude des trajectoires des organisations dans leurs démarches d'intervention	25
3.6	Atelier de restitution	26
4	Accompagnement de Projets de Territoire : éléments clés, prérequis nécessaires, facteurs de réussite, point d'attention et enjeux	27
4.1	Présentation et trajectoire des cinq études de cas	27
4.2	Une démarche multisectorielle, des points d'entrée spécifiques aux projets	38
4.3	Différentes échelles d'intervention combinées	53
4.4	Une démarche multi-acteurs par essence	58
4.5	Comment observer et mesurer l'évolution et la réussite d'un projet adoptant une approche territoriale ?	71
5	Rôle et posture des acteurs de la solidarité internationale	81
5.1	Un positionnement des opérateurs du développement internationaux dans le jeu d'acteurs variable selon les projets.....	81
5.2	Focus sur la trajectoire d'Agrisud dans sa démarche d'intervention	81
5.3	Comment trouver le bon équilibre entre composante « terrain » technique et gouvernance locale ?	83
5.4	Une grille de « lecture » des projets sous l'angle de l'approche territoriale	85
6	Conclusion.....	88
	Références bibliographiques	90
	Annexes	94

Table des tableaux, figures et encadrés

Tableau 1 : Critères de sélection des projets de territoires étudiés	22
Tableau 2 : Projets sélectionnés pour étude de cas.....	23
Figure 1 : Processus de perte de fertilité des terres en zones sèches ;	9
Figure 2 : Evolution des projets accompagnés par l'AFD depuis les années 80 jusqu'à aujourd'hui ; ...	19
Figure 3 : Méthodologie de travail en 3 étapes	21
Figure 4 : Atelier de restitution du travail de capitalisation - 2 juillet 2021	26
Figure 5 : Trajectoire du "projet" PRPA – Sénégal (réalisation : auteur)	28
Figure 6 : Trajectoire du programme PKM – Niger (réalisation : auteur).....	30
Figure 7 : Trajectoire du "projet" PAPSA – Maroc (réalisation : auteur)	33
Figure 8 : Trajectoire du "projet" Appui du développement Pastoral – Tchad (réalisation : auteur).....	35
Figure 9 : Trajectoire des Blocs agroécologiques – Madagascar (réalisation : auteur)	37
Figure 10 : Approche du développement pastoral en tant que système. (Sougnabé et al., 2016)	41
Figure 11 : Le développement pastoral, de la production à l'échange marchand dans l'espace agro-sylvo-pastoral à sécuriser selon les usages	41
Figure 12 : Cycle de l'action publique ; Réalisation : auteur.	47
Figure 13 : Deux grandes tendances dans les approches territoriales; Réalisation : auteur.....	49
Figure 14 : Cartographie des blocs agroécologiques en 2019, Zone littorale de l'Androy.....	54
Figure 15 : Cartographie de la commune de Ghassate au Maroc	55
Figure 16 : Proposition de dispositif organisationnel de la Plateforme Pastorale (Juin 2015) ; Source : Sougnabé et al., 2016	66

Encadré 1 : Le projet FLEUVE (2015-2019)	7
Encadré 2 : Le phénomène de désertification et caractéristiques des zones sèches	9
Encadré 3 : Rappel – sensibilisation à l’importance de la phase de diagnostic dans les projets incluant la GDT ;	39
Encadré 4 : Focus sur le projet PACOF/GRN au Burkina Faso combinant approche territoriale dans le cadre de la décentralisation, gestion durable des ressources naturelles et volet foncier	42
Encadré 5 : Illustration par l’ancrage territorial des filières	45
Encadré 6 : Focus Fonds de développement local – Projet PACOF/GRN Burkina Faso.....	48
Encadré 7 : Les radios rurales et communautaires.....	50
Encadré 8 : TerriStories, un Jeu coopératif d’exploration de règles collectives.....	51
Encadré 9 : Programme LEADER.....	57
Encadré 10 : Historiques comparés des coopérations décentralisée RNA – Entente au Sénégal et Picardie – Konni, Madaoua au Niger.	60
Encadré 11 : Les femmes, actrices de la lutte contre la désertification.....	63
Encadré 12 : Illustration par le projet PACOF/GRN.....	65
Encadré 13 : Form’action.....	69
Encadré 14 : Des outils d’évaluation et de suivi scientifique de l’action de lutte contre la désertification	76
Encadré 15 : Evaluation du programme PKM	77
Encadré 16 : Les approches orientées changement - AOC.	78

1 Introduction

1.1 Contexte : pourquoi réaliser cette capitalisation ?

Cette étude de capitalisation a été commanditée par le Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI) pour le compte des membres du Groupe de Travail Désertification (GTD) que le CARI coordonne.

Le CARI est une organisation non gouvernementale (ONG) qui intervient depuis 1998 pour l'amélioration du mode de vie des populations rurales vivant dans les zones arides et sèches, entre autres au Maghreb et au Sahel. Le CARI intervient dans le domaine du **développement rural** et de la **lutte contre la dégradation des terres et des agroécosystèmes**. Il concentre son action sur la gestion et la valorisation des ressources naturelles dans une optique de développement durable.

Pour atteindre ses objectifs, le CARI s'appuie sur les principes et approches de l'agroécologie et de la participation pour agir, interpeller et mobiliser aussi bien à travers la mise en œuvre de projets de terrain au Sud que dans la mise en place et la coordination de réseaux d'acteurs et programmes de développement.

En 2001, le CARI impulse la mise en place d'un réseau français d'acteurs de la solidarité internationale engagés dans la lutte contre la désertification : le **Groupe de Travail Désertification** (GTD) regroupe des ONG, des scientifiques, des structures privées et des collectivités locales. Ensemble, ses membres souhaitent mobiliser l'opinion publique, renforcer la concertation et les actions des acteurs du développement tout en influençant les décideurs. En tant qu'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics français sur la question de la désertification, le GTD est force de proposition en France et à l'international au travers d'autres réseaux (Réseau Sahel Désertification - ReSaD et Réseau Associatif de Développement Durable des Oasis – RADD0, réseau international d'ONG - Drynet) et auprès de la Convention des Nations-Unies pour la Lutte Contre la Désertification (CNULCD).

Le Réseau Sahel Désertification, initié en 2010, est un réseau de quatre plateformes nationales (Burkina Faso, Niger, Mali et France) dont l'objectif est de i) renforcer les capacités des ONG et des collectivités locales dans la gestion durable et la restauration des terres et ii) mobiliser la société civile pour influencer collectivement sur les prises de décisions politiques.

Pour assurer la pérennisation des actions en faveur de la lutte contre la désertification, le CARI et ses partenaires ont souhaité inscrire davantage ces actions dans des **approches de développement territorial** pour :

- Repositionner les pratiques de gestion durable des terres dans des approches plus intégrées aux échelles territoriales
- Définir les actions dans les territoires en incluant tous les acteurs
- Accompagner les collectivités locales dans la prise en main de leur rôle de planification et de gestion territoriale

De 2015 à 2018, dans le cadre du projet FLEUVE (voir encadré ci-dessous), le CARI a animé une série d'échanges avec ses partenaires des réseaux GTD, ReSaD, RADD0, Drynet ainsi que des acteurs associatifs, institutionnels et scientifiques dans cinq pays du Sahel : Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal et Tchad. Ces échanges d'expériences ont porté sur **l'inclusion de la lutte contre la désertification au sein des plans de développement des territoires** et sur le **renforcement des capacités des collectivités territoriales** dans la mise en œuvre de ces plans de développement. La capitalisation d'expériences de

plus de 200 organisations a abouti à l'élaboration d'un outil de formation des collectivités locales au montage de projet de gestion durables des terres : le module FORM'ACTION.

« L'implication des autorités locales est essentielle pour rechercher et mettre en œuvre des solutions qui soient à la fois adaptées aux situations et aux besoins de leurs territoires, et acceptées par tous les acteurs concernés par leur mise en œuvre [...] A cette fin, il apparaît nécessaire de renforcer leurs compétences à travailler avec les autres acteurs, à mobiliser des financements innovants et à porter elles-mêmes des projets de gestion durable des terres pour leurs territoires »¹.



Encadré 1 : Le projet FLEUVE (2015-2019)

Le projet régional Front Local Environnemental pour une Union Verte (FLEUVE) a pour ambition de créer une dynamique régionale en s'appuyant sur le partage d'expériences et la mutualisation sur la gestion durable des terres. Il contribue à créer un module de Form'action à destination des collectivités locales (formation appliquée alternant théorie et pratique dans l'action).

Le projet FLEUVE vise à favoriser la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte (IGMVSS) et la gestion durable des ressources naturelles dans les territoires de 5 pays sahéliers (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Tchad). Il est coordonné par le Mécanisme mondial et est financé par l'Union Européenne. Sa composante régionale est coordonnée par le CARI, en collaboration avec les réseaux de la société civile : RADD0, ReSaD et Drynet.

Quatre ans après les premières form'actions sur la base de ce module, « force est de constater qu'elles ne suffisent pas à rendre les collectivités autonomes pour proposer et mettre en œuvre des actions de gestion durable des terres »².

La problématique peut être formulée ainsi : **comment accompagner l'autonomisation des collectivités territoriales dans leurs rôles de planification et mise en œuvre d'actions de gestion durable des terres ? Au-delà du renforcement de compétences, quelles sont les autres contraintes à lever pour les collectivités territoriales ?**

Pour identifier des pistes de réponses à cette problématique, le CARI a souhaité réaliser ce travail de capitalisation portant sur les démarches de mise en œuvre de projets de territoire en zones sèches, incluant la gestion durable des terres et des agroécosystèmes portés par les acteurs français de la solidarité internationale.

→ L'étude cible les pays du Sahel mais aussi plus largement les zones sèches.

¹ Rencontre régionale des collectivités locales sur la Gestion Durable des Terres dans les territoires à Niamey, mai 2016. Projet FLEUVE. Auteurs : VIMAL du MONTEIL A., ALBAGNAC M., DERKIMBA A. (CARI).

² Capitalisation "Accompagner les communes dans la gestion durable des terres", CARI, 2019

1.2 Objectifs de la capitalisation

Cette capitalisation a pour objectif de mieux **appréhender et comprendre** la diversité des approches territoriales mise en place par les acteurs français de la solidarité internationale, dans l'optique de **communiquer** sur ces approches et de **renforcer**, par le partage d'expérience, les autres acteurs qui s'y intéressent (le CARI et ses partenaires notamment du GTD). Il s'agit de manière spécifique de :

- Mieux connaître les expériences des acteurs français de la solidarité internationale, en matière d'appui à la définition et mise en œuvre des projets de territoire (premier niveau de capitalisation) ;
- Comprendre comment ces acteurs en sont arrivés à cette démarche territoriale et d'identifier les éléments qui permettent la construction de leur approches et pratiques (second niveau de capitalisation).

1.3 Résultats attendus

Cette étude de capitalisation permettra d'apporter des réponses aux questions suivantes portant sur les projets de développement adoptant une approche territoriale ou les projets de territoire :

- Quels sont les pré requis nécessaires à la mise en place de ces projets ?
- Comment définir la « réussite » de ces projets ?
- Quels sont les facteurs de réussite de ces projets ?
- Quels éléments de blocage sont susceptibles de freiner, voire stopper le développement de ces projets ?
- Comment surmonter ces éléments de blocages ou les éviter ?

Les termes de référence de ce travail de capitalisation figurent en annexe 1.

2 Désertification, Gestion Durable des Terres, zones sèches... de quoi s'agit-il ?

2.1 La désertification, causes et impacts d'un phénomène mondial majeur

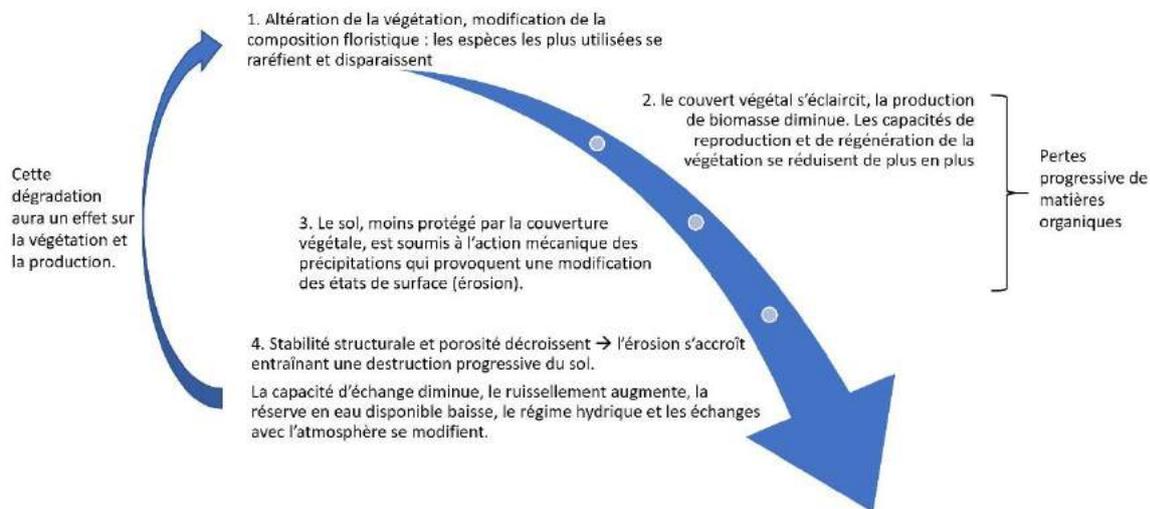
La désertification est souvent assimilée par erreur à l'extension des déserts existants. Il s'agit en réalité d'un processus de dégradation des « terres » incluant au sens large le sol, l'eau et la biodiversité.

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD ou UNCCD en anglais), instrument international de lutte contre la désertification, définit le processus de désertification comme « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines » (CNULCD ; art.1er-(a)).

Encadré 2 : Le phénomène de désertification et caractéristiques des zones sèches³

L'aridité reflète un déficit pluviométrique permanent, dû à la faiblesse des précipitations moyennes ou à la rareté de l'eau naturelle disponible. C'est une caractéristique permanente du climat de la zone. La sécheresse, contrairement à l'aridité, reflète un déficit hydrique temporaire et n'est pas liée au climat de la zone où elle sévit. Le volume des précipitations peut s'y avérer suffisants. Cependant, elle affecte les propriétés du sol et provoque des changements dans la végétation.

La figure ci-dessous présente de manière synthétique la spirale de dégradation des terres en zones sèches.



Une spirale de dégradation est constituée : sans intervention elle conduira à une désertification irréversible.

Figure 1 : Processus de perte de fertilité des terres en zones sèches ;

Source : Morin-Kasprzyk M. à partir du document « La désertification, à la croisée de l'environnement et du développement. Un problème qui nous concerne ». Cornet A., 2002

³ Monique MAINGUET : L'homme et la sécheresse. Ed ; Masson, 1995. Collection géographie. Cote N 3 4 MAINM à la BSI

La désertification désigne ainsi le déclin irréversible ou la destruction du potentiel biologique des terres et de leur capacité à supporter ou à nourrir les populations⁴.

2.1.1 Causes et impacts de la désertification

Au Sahel, les **changements climatiques** se traduisent par une augmentation de la variabilité climatique (répartition spatio-temporelle des précipitations), et une fréquence accrue d'événements extrêmes (sécheresse, pluies diluviennes). Ce sont des facteurs aggravant la désertification car ils rendent les terres plus sensibles à la dégradation de la végétation et le sol épuise plus facilement ses réserves en eau. D'autre part, les sols arides, peu épais (la faible réserve de fertilité se trouve dans la partie supérieure) et possédant très peu de matière organique, de substances nutritives et d'eau, sont prédisposés à l'érosion.

Ces phénomènes s'ajoutent à une dynamique de tensions croissantes pour l'exploitation et le contrôle des ressources agro-sylvo-pastorales et halieutiques, ayant pour origine principale la croissance démographique et ses corollaires (croissance des troupeaux, extension des zones cultivées, désenclavement par des infrastructures hydroagricoles et pastorales) par rapport à des ressources limitées voire de plus en plus dégradées.

Parmi les **activités humaines**, causes de la dégradation des terres, on peut citer⁵ :

- La mise en culture non adéquate des sols fragiles ou exposés au risque de ruissellement de l'eau (érosion hydrique) et/ou aux vents (érosion éolienne) ;
- La réduction des temps de repos (jachère) des sols cultivés et le manque de fertilisation organique et minérale ;
- Le surpâturage, lorsque la densité des troupeaux est excessive par rapport à la quantité de végétation existante ;
- La surexploitation des ressources ligneuses (en particulier pour le bois-énergie) ;
- La pratique incontrôlée des feux pour la régénération des pâturages, la chasse, les défrichements agricoles, et certains conflits sociaux ;
- Les pratiques agricoles exportatrices nettes de nutriments en particulier via les cultures intensives de rente ;
- L'irrigation sans précaution pouvant conduire au lessivage ou à la stérilisation du sol par les minéraux dont le sel.

L'accès sécurisé au foncier **agropastoral** est un enjeu fort pour les communautés et les collectivités territoriales, et les conflits autour des ressources vont croissants⁶ – notamment lorsque s'ajoutent les contraintes de l'urbanisation ou de l'exploitation minière. Le tableau s'assombrit encore avec des tensions entre communautés exacerbées et utilisées par les groupes armés avec une influence sous régionale grandissante en particulier dans les zones frontalières. **La sécurité est devenue un enjeu indissociable de la gestion durable des ressources naturelles** (circulation accrue des armes). Les modifications parfois brutales des itinéraires de transhumance en lien avec les conflits, rendent encore plus difficile la gestion des mobilités et l'accueil des transhumants en zone sahélo soudanienne et soudanienne. Tout récemment, la fermeture des frontières en lien avec la pandémie de COVID-19 ou les crises politiques dans la sous-région, se sont ajoutés à la longue liste des facteurs de déstabilisation.

Les impacts et manifestations physiques visibles de la désertification sont nombreux :

⁴ Comité scientifique français de la désertification

⁵ Informations issues des données recueillies sur le site de la FAO www.fao.org/docrep/v0265f/v0265f01.htm, citées dans « Lutte contre la désertification – Comment le plaidoyer renforce l'action » GTD 2012.

⁶ Il existe plusieurs dispositifs de suivi et d'alerte (transhumance, conflits, covid) avec des relais / sentinelles sur le terrain : ACF-RBM, OIM, CILSS, etc.

- Dégradation de la biodiversité ;
- Abaissement du niveau des nappes souterraines et raréfaction des ressources en eau ;
- Engorgement et la salinisation des sols : lors des pluies, inondation des terrains imperméables et en aval, amenant des quantités excessives de boue et de vase dans les réservoirs d'eau, les puits, les deltas et les embouchures des rivières ; en dehors des pluies, compaction et salinisation des sols par évaporation ;
- Réduction du carbone stocké dans les sols
- Baisse de la productivité des terres.

Les dégradations environnementales locales entraînent une **diminution de la productivité des exploitations familiales**. Baisse de revenus et insécurité alimentaire limitent les dynamiques de développement, entraînant tensions, conflits et instabilités mais aussi migrations vers les villes et l'étranger. A l'horizon 2045, ce sont 135 millions de personnes qui migreront à cause de la désertification⁷ et qui subiront l'adage « *terres dégradées, vies dégradées*⁸ ».

Dans ce contexte de pression accrue sur le milieu, Terres et Hommes sont pris dans une spirale où ils sont à la fois acteurs et victimes. La désertification se pose ainsi comme un **double problème d'environnement et de développement**.

Pour ces terres, se désertifier signifie **perdre leur potentiel biologique, productif et économique** sous l'effet notamment de l'Homme et des dérèglements climatiques.

La dégradation des terres touche gravement les pays d'Afrique de l'Ouest qui sont très dépendants économiquement et socialement de l'exploitation des ressources naturelles, mais bien au-delà il s'agit d'un phénomène mondial majeur.

2.1.2 La désertification, un phénomène mondial majeur

La désertification constitue un phénomène mondial majeur :

- environ 40% de la surface terrestre émergée correspond à des zones sèches et arides (environ 5200 millions d'hectares), dont 10 à 20% sont considérées comme fortement dégradées ;
- 2 milliards de personnes sont concernées ;
- sur les 193 pays de la communauté internationale, 160 déclarent être affectés par les questions de la désertification⁹ ;
- au niveau mondial 12 millions d'hectares de terres sont dégradés annuellement. La perte des espèces et services écosystémiques de ces terres représenterait 10% du PIB mondial annuel¹⁰.

En 2019, le GIEC¹¹ rappelait que les terres jouent un rôle clef dans le système climatique :

- les émissions de gaz à effet de serre issues en particulier de l'agriculture, de la déforestation et de la dégradation des écosystèmes forestiers sont responsables de 23% du total mondial des émissions d'origine humaine ;

⁷ Barbut M. CNULCD (Emission RFI "La lutte contre la désertification : un enjeu sous-estimé" dans "c'est pas du vent", octobre 2018)

⁸ Burger P., 2018

⁹ 2015, www.desertif-actions.fr

¹⁰ « Lutter contre la désertification et promouvoir la gestion durable des terres », France Diplomatie, avril 2020 <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/climat-et-environnement/la-preservation-de-la-biodiversite/lutter-contre-la-desertification-et-promouvoir-la-gestion-durable-des-terres/>

¹¹ IPCC, 2019: Summary for Policymakers. In: Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial

- les processus naturels des terres absorbent l'équivalent d'1/3 des émissions de CO2 des énergies fossiles et de l'industrie.

L'IPBES¹², plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services des écosystèmes, estime que restaurer 350 millions d'hectares de terres dégradées d'ici à 2030 pourrait générer l'équivalent de 9 000 milliards de dollars de services écosystémiques et absorber 13 à 26 gigatonnes de gaz à effet de serre.

À l'origine considérée comme un problème de développement local, la lutte contre la désertification apparaît peu à peu sur la scène internationale comme un **enjeu d'environnement mondial**.

2.2 Comment lutter contre la Désertification

Lutter contre la désertification implique d'intégrer des aspects très différents allant de l'écologie aux questions de développement et de lutte contre la pauvreté. Les domaines d'action de la lutte contre la désertification regroupent des stratégies d'intervention différentes et complémentaires :

- les méthodes correctives (réhabilitation / régénération), notamment celles qui visent à restaurer la fertilité des sols : conservation des eaux et des sols, protection de la végétation via clôtures, reboisement...);
- les techniques permettant de mieux gérer et mieux valoriser les ressources : agroécologie dont agroforesterie ;
- l'utilisation des énergies de remplacement telles que les énergies solaire, gaz, biogaz et « charbon vert » pour préserver les zones boisées et les parcours pour les animaux ;;
- la mise au point de modèles et de systèmes intégrés de gestion des ressources naturelles, prenant en compte tous les facteurs (socio-économiques, environnementaux,...) qui ont une influence sur les ressources naturelles ;
- la mise en place de mécanismes institutionnels et politiques favorables (paix civile, stabilisation des prix, accès au foncier... participation de la société civile à la gestion des ressources).

Dans cette lutte contre la désertification, l'objectif est non seulement de réhabiliter les sols mais aussi et surtout de prévenir le phénomène de désertification, d'encourager une utilisation durable des ressources, une économie verte et une politique d'utilisation des terres. On souligne l'importance de la hiérarchie des actions « Eviter / Réduire / Compenser ».

2.2.1 La Gestion Durable des Terres

La **gestion durable des terres** (GDT) a pour objectif de répondre aux problèmes actuels que sont la désertification, le changement climatique, le manque d'eau et la sécurité alimentaire. Elle se définit comme « *l'utilisation des ressources en terres, notamment des sols, de l'eau, des animaux et des plantes pour produire des biens et satisfaire les besoins humains sans cesse croissants, tout en préservant leur potentiel de production à long terme et leurs fonctions dans l'environnement* » (Sommet de la Terre des Nations Unies, 1992).

« *La GDT devra se focaliser sur l'augmentation de la productivité des agroécosystèmes tout en s'adaptant aux contextes socio-économiques, en améliorant la résilience à la variabilité*

¹² Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services

environnementale – changement climatique compris – et en prévenant la dégradation des ressources naturelles »¹³. Le tableau en annexe 2 présente des pratiques relevant de la GDT.

Les pratiques de gestion durable des terres, qui incluent notamment l'agriculture durable, génèrent d'importants bénéfices locaux, régionaux et mondiaux. Elles contribuent également à la fourniture de services environnementaux essentiels tels que la régulation des cycles de l'eau ou la séquestration du carbone et favorisent la préservation de la biodiversité. Les services environnementaux fournis par la GDT sont de trois ordres¹⁴:

- Les services d'approvisionnement : apport de nourriture, de fourrage, de fibres, de combustible et d'eau douce ;
- Les services de régulation : amélioration des sols et recyclage des éléments nutritifs, séquestration du carbone dans les sols et la végétation, régulation des eaux ;
- Les services socioculturels : préservation des paysages culturels et naturels et protection de cet héritage, valorisation des connaissances et méthodes locales de production, développement de l'écotourisme.

Des pratiques et des technologies de Gestion Durable des Terres (GDT) sont promues à travers des politiques et des stratégies mises en œuvre par des projets et programmes d'intervention en Afrique depuis les grandes sécheresses des années 70.

2.2.2 La transition agroécologique

La transition agroécologique désigne un changement de modèle agricole pour mettre en œuvre les principes de l'agroécologie et répondre ainsi aux crises que traverse ce secteur¹⁵. L'agroécologie renvoie à l'utilisation intégrée des ressources et des mécanismes de la nature dans l'objectif d'une production agricole. Elle allie les dimensions écologique, économique et sociale et a pour but de mieux tirer parti des interactions entre végétaux, animaux, humains et milieu. Elle répond à plusieurs principes fondamentaux et objectifs :

- Le principe de pleine valorisation du potentiel des écosystèmes, tant en termes de captation de ressources externes abondantes qu'en termes de stimulation de processus et flux physiques, chimiques et biologiques internes à l'écosystème. L'application de ce principe répond à des objectifs liés à la production agricole, à la fois quantitatifs, qualitatifs (qualité nutritionnelle, sanitaire, gustative) et de régularité, ainsi qu'à un objectif d'autonomie. Ces objectifs contribuent à leur tour aux objectifs de développement que sont la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la réduction de la pauvreté ;
- Le principe de préservation, voire de restauration, des agroécosystèmes répond à des objectifs de durabilité, de fourniture de bénéfices divers pour l'environnement, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de son impact (notamment en favorisant la résilience) ;
- L'agroécologie répond aussi à des objectifs plus larges de développement économique responsable, inclusif et durable (gouvernance responsable, économie circulaire et économie solidaire) ;

¹³ Liniger, H.P., R. Mekdaschi Studer, C. Hauert and M. Gurtner. 2011. La pratique de la gestion durable des terres. Directives et bonnes pratiques en Afrique subsaharienne. TerrAfrica, Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

¹⁴ Gabathuler E., Liniger H., Hauert C., Giger M. WOCAT (World Overview of Conservation Approaches and Technologies), CDE (Centre for Development and Environment), University of Berne, UNCCD. 2009. « Les bénéfices de la gestion durable des terres »

¹⁵ Laurent Hazard, Marie-Benoît Magrini, Guillaume Martin. 2017. Transition agroécologique : Définition. Dictionnaire d'Agroécologie, <https://dicoagroecologie.fr/encyclopedie/transition-agroecologique/>

- L'agroécologie intègre des dimensions sociales et culturelles (mouvement social, projet de société autour d'une agriculture paysanne autonome, réappropriation de savoirs traditionnels, relations entre agriculteurs/agricultrices et consommateurs) et de transformation des systèmes alimentaires pour une durabilité des modes de production et de consommation (valeurs humaines et sociales, production conjointe et partage de connaissances, culture et traditions alimentaires).

Pour aider les pays à transformer leurs systèmes alimentaires et agricoles, à généraliser l'agriculture durable, ainsi qu'à atteindre l'objectif « *faim zéro* », la FAO a identifié les « *10 éléments de l'agroécologie* », caractéristiques et principaux éléments à prendre en compte pour créer un environnement favorable à l'agroécologie : diversité, synergies, efficacité, résilience, recyclage, cocréation et partage de connaissances, valeurs humaines et sociales, culture et traditions alimentaires, économie circulaire et solidaire; gouvernance responsable¹⁶.

Basée sur des processus ascendants et territoriaux, l'agroécologie aide à résoudre les problèmes locaux grâce à des solutions adaptées au contexte. Les innovations agroécologiques se fondent sur la production conjointe de connaissances, en associant la science et les savoirs traditionnels concrets et locaux des producteurs. En renforçant leur autonomie et leur capacité d'adaptation, l'agroécologie donne aux producteurs et aux populations les moyens d'être des acteurs clés du changement.

2.2.3 Agriculture paysanne et locale

Face à la dégradation des ressources et des terres, **l'agriculture paysanne, l'agropastoralisme et ses nombreuses variantes** en termes de mobilité des troupeaux ont su proposer une panoplie de pratiques agropastorales et de systèmes de production qui valorisent relativement bien les écosystèmes sahéliens¹⁷ et ont fait preuve d'une grande résilience face aux nombreux bouleversements cités plus haut.

Si les solutions techniques et les pratiques reposent souvent sur des pratiques anciennes remises en valeur (le zaï, les cordons pierreux, les seuils anti érosifs, la régénération naturelle assistée ou l'agroforesterie ne sont pas des innovations récentes), elles ont pu prouver leur intérêt dans la lutte contre la dégradation « *de la vie dans les sols* ». Ces pratiques ont été identifiées, testées, diffusées, réadaptées dans des contextes différents. Il est reconnu que ces pratiques agroécologiques permettent i) d'améliorer la circulation et la rétention de l'eau dans les sols, ii) de limiter l'érosion éolienne et hydrique et iii) d'augmenter la fertilité des sols.

Cependant, en dehors de cas isolés¹⁸, la diffusion de ces pratiques reste à une échelle localisée à savoir la parcelle et l'exploitation. Or pour un impact probant et durable, il s'avère nécessaire d'aller à la fois au-delà de la parcelle et de l'exploitation ("passage à l'échelle") mais aussi d'intervenir sur les environnements socioculturels, économiques et politiques des exploitations agricoles familiales.

¹⁶ Source : FAO, Les 10 éléments de l'agroécologie : guider la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables, Rome, FAO, 2018.

¹⁷ Inter réseaux, non daté. *L'élevage pastoral au Sahel et en Afrique de l'Ouest. 5 idées reçues à l'épreuve des faits*. Brochure élaborée dans le cadre du PRAPS, avec le soutien du CILSS, de la CEDEAO, de l'UEMOA et de la Banque Mondiale. 20p. [https://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/int-17-broch-pastoralismep9_vf.pdf]

¹⁸ Exemple d'une capitalisation sur les pratiques durables au Burkina Faso : A. LENHARDT et al, with G. MORIN, 2014. A Greener Burkina: Sustainable farming techniques, land reclamation and improved livelihoods, Overseas Development Institute. London, 44 p. [<https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9153.pdf>]

« Agir sur l'environnement des exploitations, dans ses dimensions institutionnelle, économique et physique/géographique est également déterminant pour que la transition agroécologique s'opère à l'échelle des territoires »¹⁹.

En effet, le renforcement de la résilience des petites exploitations agricoles et l'amélioration des performances du secteur agricole peut se trouver confronté à des blocages externes : faiblesse des infrastructures, difficultés d'accès aux facteurs de production, réglementation défavorable, ... « la transition [agroécologique] n'est donc pas que l'affaire des exploitations : le territoire dans lequel elles évoluent doit être porteur, ce qui implique d'agir aussi sur lui, avec toute sa complexité et ses problématiques économiques, environnementales et socio-culturelles abordées souvent de manières cloisonnées »²⁰.

L'approche territoriale en tant que multi-sectorielle et multi-acteurs permet d'appréhender cette complexité.

2.3 Les instruments internationaux et acteurs de lutte contre la désertification

Face à ce phénomène de désertification d'ampleur mondiale, un **instrument international de lutte contre la désertification** a vu le jour : la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD ou UNCCD en anglais), adoptée à Paris en 1994, est l'une des 3 conventions de Rio, au même titre que celle portant sur les changements climatiques et celle sur la diversité biologique. La CNULCD est née de la mobilisation des pays en développement face à l'insuffisance des deux autres conventions de Rio pour traiter des enjeux qui leur étaient propres. Elle traite principalement de la conservation, gestion durable et restauration des terres et constitue un pont entre environnement et développement, et entre climat, biodiversité, et sécurité alimentaire. Cette convention est entrée en vigueur en 1996 et compte 197 Parties (196 États et l'Union européenne). La 14^{ème} conférence des Parties de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification s'est tenue à New Delhi du 1er au 13 septembre 2019.

Au niveau régional (transsaharien), l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) a été créée en 1992 regroupant 25 États africains (Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est et Afrique centrale), 7 États du Nord (Allemagne, Belgique Canada, Italie, France, Luxembourg, Suisse), 7 organisations sous-régionales africaines, 4 organisations onusiennes et 3 ONG. L'OSS intervient dans la zone saharienne et alentours en traitant de façon transversale les problèmes environnementaux (eau, terres, climat) : travaux de recherche scientifiques et techniques sur la gestion durable des ressources naturelles, partage de connaissances, actions de communication ou encore définition et suivi-évaluation de projets sur la lutte contre la sécheresse, la désertification et la gestion des ressources.

Au niveau de la France, l'agroécologie constitue un pilier central de l'engagement de la France auprès des États africains notamment Sahéliens. Au-delà de l'appui à la CNULCD, des engagements financiers bilatéraux français (via l'Agence française de développement - AFD et le Fonds français pour l'environnement mondial - FFEM) financent des projets dans les domaines de la gestion intégrée des ressources naturelles et foncières, de l'amélioration des systèmes de production agricole et d'élevage, de la gestion durable de l'eau agricole et des forêts, ou de la surveillance environnementale.

En 2006, la France s'est dotée d'un **document d'orientation stratégique**, fixant ses priorités en matière de lutte contre la désertification/dégradation des terres, dans le cadre de sa politique d'appui au développement et à l'environnement. Ce document a été révisé en 2020 pour la période 2020-2030,

¹⁹ Berton S. Agrisud, 2018, conférence débat: "Lutte contre désertification et dégradation des terres", AFD paris

²⁰ Huet P. 2020, Guide Agriculture et dynamiques de territoires. Agrisud International, Editio.

mettant l'accent sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs, la mutualisation des connaissances ainsi que le développement de projets plus performants et plus inclusifs. Ce cadre stratégique a une vocation multisectorielle. Il a pour but de renforcer les synergies entre les actions mises en œuvre par la France et ses partenaires, dans tous les domaines du développement durable : biodiversité, climat, gestion des ressources en eau, sécurité alimentaire, développement économique, réduction des inégalités.

Le DOS intègre comme objectif 3 de soutenir les gouvernances nationales et locales, notamment promouvoir le transfert de compétences aux collectivités en matière de GDT.

Objectif 9 ; renforcer la durabilité des projets, notamment Encourager les programmes de long terme caractérisés par une approche territoriale, systémique, multi-acteurs et multisectorielle et qui s'intègrent dans les cadres stratégiques des pays et institutions nationales ; et Promouvoir l'intensification agro-écologique des systèmes de culture et d'élevage

Le Comité scientifique français de la désertification (CSFD)²¹ et le Groupe de travail désertification (GTD) sont des partenaires privilégiés des institutions publiques pour la mise en œuvre de cette stratégie.

Le GTD regroupe les acteurs de la société civile ; cette plateforme française d'acteurs mobilisés dans le domaine de la lutte contre la désertification constitue une force collective dans les actions de plaidoyer en vue d'influer sur les décisions politiques. Le GTD agit en faveur du renforcement de capacité de ses membres (au nombre de 17 en 2021) ; ses membres ont comme point commun d'intervenir au moins pour une partie de leurs activités sur le thème du développement des zones arides, de la restauration des terres et des alternatives possibles face à la dégradation des ressources naturelles et économiques dans ces zones.

2.4 Projets de territoire, Contexte de décentralisation – Cadre et hypothèses de travail

La Décentralisation en Afrique de l'Ouest relève d'une idée ancienne mise en œuvre dans le cadre d'un processus récent. Après la Seconde Guerre mondiale, les idées d'émancipation vis-à-vis des puissances coloniales émergent et des partis politiques indépendantistes se développent ; Les leaders nationaux de ces partis (Léopold Sedar Senghor et Mamadou Dia au Sénégal, Modibo Keita au Mali, Ahmed Sekou Touré en Guinée Conakry, Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire) présentent souvent les indépendances, comme une rupture, voire une libération du joug colonial, suscitant ainsi d'immenses espoirs parmi la population. Mais ceux-ci seront rapidement déçus, notamment du fait d'une rupture seulement partielle avec la France et du maintien des paradigmes de la gouvernance « à la française », centralisatrice et jacobine.

La décentralisation (faisant référence au processus de transfert de pouvoir d'un niveau central à un niveau local) est apparue très tôt dans les discours des dirigeants africains, mais n'a pas été réalisée, faute de volonté politique. Face à la déception des peuples africains à la fin des années 80, et à un mouvement visant à plus de démocratie et une meilleure implication des populations dans les décisions qui concernent leur vie quotidienne, nombreux régimes autoritaires sont déposés au début des années 1990. Les jeunes républiques démocratiques qui s'installent à la suite de conférences nationales inscrivent la décentralisation dans leur Constitution et la présentent comme la voie privilégiée du développement. D'autre part, l'aide internationale conditionne son appui à plus de démocratie dans les pays partenaires, incarnée par le multipartisme et les réformes de décentralisation. « A l'origine de la

²¹ CSFD - Créé en 1997 par les ministères en charge de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (ministère des Affaires étrangères et du Développement international, ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), le CSFD mobilise les experts français compétents en matière de désertification, de dégradation des terres et de développement des régions sèches. Le CSFD produit, diffuse et valorise les connaissances scientifiques auprès de différents publics ; il guide et conseille les décideurs politiques et les acteurs de la société civile français et des pays affectés. <http://www.csf-desertification.org/>

décentralisation en Afrique, il y a donc une rencontre d'aspirations internes et d'idéologies externes : [...] aux peuples qui réclamaient « moins d'Etat », on a servi du « mieux d'Etat » à la sauce occidentale »¹⁵.

La décentralisation se matérialise par la création de nouvelles collectivités territoriales créées à trois niveaux : « région », « département » (« Cercle » au Mali) et « commune » (« communauté rurale » en milieu rural au Sénégal). Ces collectivités territoriales, dotées d'une autonomie morale et financière, sont dirigées par une assemblée délibérante élue au suffrage universel.

Dans la majorité des pays, il s'agit d'une simple transformation en collectivités territoriales d'anciennes circonscriptions administratives (sauf pour le Mali), le foncier restant pour autant la boîte noire du processus²². Les modalités de fonctionnement des collectivités territoriales s'inspirent fortement du modèle français.

Face à l'échec de l'Etat dans l'administration de l'espace naturel, l'Etat a cherché de nouveaux modes de gouvernance sans pour autant donner le pouvoir aux autorités traditionnelles. La décentralisation permet de sortir de la dualité Etat vs autorités traditionnelles pour faire coexister 3 types de pouvoirs : pouvoir étatique, pouvoir(s) dit « traditionnel(s) » et les nouveaux pouvoirs des élus. Quelle légitimité ont aujourd'hui ces collectivités territoriales aux yeux des paysans ?

Les principales attentes suscitées par la décentralisation portaient d'abord sur une plus grande efficacité dans l'offre de services adaptés aux besoins locaux, associée à un renforcement de la démocratie, à une meilleure gestion des ressources naturelles et à une implication plus active des populations locales dans la gestion de leurs affaires²³.

Les enjeux résident dans la réconciliation entre légalité et légitimité des collectivités territoriales mais aussi et surtout dans le transfert de domaines et de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales accompagné du transfert des ressources humaines et financières correspondantes aux compétences transférées. Le transfert du domaine foncier mérite une attention particulière. Les processus de décentralisation, plus ou moins aboutis, confient aux collectivités territoriales les compétences sur la gestion des ressources naturelles.

2.4.1 Du terroir au territoire ...

Dans le contexte des grandes sécheresses des années 80 marqué par les questions de la gestion durable des ressources naturelles et de la résilience des systèmes de production et des populations rurales, l'approche « gestion de terroirs » se développe, axée sur la gestion à long terme et l'aménagement du capital foncier et naturel, ainsi que sur l'intensification des systèmes de production. Cette stratégie de développement sur un **espace limité** réunissant l'ensemble des terres contrôlées par une communauté (concept de terroir) fait référence à une **intervention locale**. Dans la pratique, l'approche « gestion de terroirs » a révélé ses propres limites et s'est heurté à de nombreux points de blocage²⁴ :

- La **difficile appréhension des questions foncières** ; ce n'est que dans la seconde moitié des années 90 que la réflexion sur la sécurisation des droits sur le sol s'est affinée. Ce courant d'idées a recommandé des interventions plus adaptées que le recours systématique à l'immatriculation foncière ;
- Une **insertion institutionnelle délicate** : les opérations de « gestion des terroirs » par nature polyvalentes et multi-sectorielles, s'insèrent difficilement au sein d'institutions administratives organisées par secteurs (agriculture, élevage, eaux et forêts, Energie, hydraulique, ...) ;

²² Jérôme Marie et Eric Idelman, « La décentralisation en Afrique de l'Ouest : une révolution dans les gouvernances locales ? », EchoGéo [En ligne], 13 | 2010, mis en ligne le 20 septembre 2010, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/12001> ; DOI : 10.4000/echogeo.12001

²³ Décentralisation au Sahel : leçon, question, défis ; Dix ans de cheminement du programme « Réussir la décentralisation » (2000-2010) ; IED Afrique & IIED ; 2010

²⁴ Memento de l'Agronome, Ministère des Affaires Etrangères, Cirad, Gret, 2006 ; éditions QUAE

- Les opérations de gestion de terroirs ont tenté, consciemment ou non, de **réinventer l'Etat à des échelons locaux** : ils ont constitué des comités villageois, ayant une capacité à collecter des fonds, modifier l'agencement des espaces ruraux, arbitrer des conflits, investir dans des infrastructures rurales. Cette intervention peut apparaître légitime car elle agit en compensation au retrait des services publics dans les campagnes mais « *l'attribution de pouvoirs aux échelons locaux s'effectue sans dispositif législatif et sans référence à une politique régionale ou nationale de développement local* ».

Les projets de « gestion de terroirs » se transforment progressivement en projet de développement local et de « gestion du territoire ». La figure 2 présente l'évolution des projets accompagnés par l'AFD depuis les années 80 jusqu'à aujourd'hui²⁵.

Le GTD considère le territoire comme une entrée pertinente pour la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

2.4.2 Territoire, approche territoriale et projet de territoire

La notion de Territoire renvoie à une grande diversité et complexité de définitions en fonction des spécificités des territoires, des filières ou des services accompagnés. L'objectif de ce travail n'est pas d'aboutir à une définition de cette notion ; Cependant, pour bien se comprendre tout au long du travail et des échanges avec les participants à la capitalisation, il était important de se mettre d'accord sur les termes et concepts utilisés

Le territoire peut-être défini comme un espace multi fonctionnel délimité par l'adaptation et l'activité de sociétés humaines. Il n'existe pas une forme de territoire mais des territoires à la fois organisés, contrôlés, vécus, appropriés et politisés. Ces territoires géographiques, politiques, économiques, socio-culturel combinés à différents niveaux d'échelle constituent des systèmes complexes en évolution constante.

L'approche territoriale dans des projets de développement peut être définie en tant que démarche, utilisée par les opérateurs du développement pour accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des actions de développement pouvant conduire ou non à définir et mettre en œuvre un projet de territoire.

Le projet de territoire ou projet de développement territorial, est porté par les « pilotes » du territoire (Collectivités territoriales et STD suivant les compétences transférées dans le cadre de la décentralisation).

L'approche territoriale dans les projets de développement **se veut multi-sectorielle, multi-dimensionnelle, multi-acteurs (hypothèse de travail de cette capitalisation)**. Qualifiée de globale, elle offre²⁶ :

- **un cadre géographique/physique** : répartitions des ressources et interactions entre elles; où se manifestent les relations dynamiques entre les facteurs locaux de la désertification;
- **un cadre politique** : découpage politique, droits foncier, volontés politique ;
- **un cadre économique** : filières, services agricoles, infrastructure de commercialisation ;
- **un cadre socioculturel** : celui de la communauté, dotée de connaissances, de savoirs pratiques, droits coutumiers.

²⁵ Évaluation de 15 ans de développement des territoires ruraux en Afrique subsaharienne, Synthèse du rapport final ; Auteurs : CONVERSY J. (Iram), CORONEL C. (Iram), DEMANTEM-J. (Iram), MESTRE C. (Ciedel), PEETERS B. (South Research) et VINCENT P. (Ciedel). Juin 2018; Evaluation ExPost de l'AFD n°72

²⁶ Guide agriculture et dynamiques de territoires, 2020, Agrisud

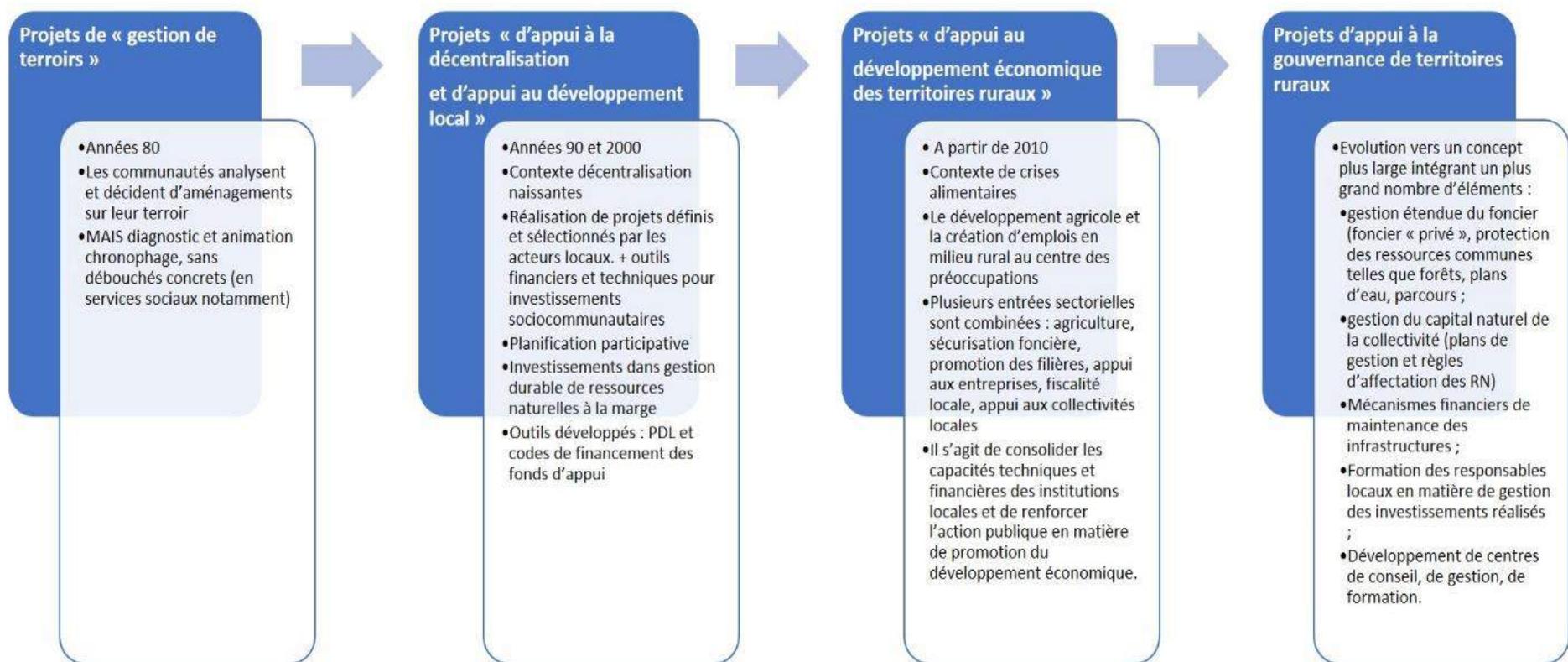


Figure 2 : Evolution des projets accompagnés par l'AFD depuis les années 80 jusqu'à aujourd'hui ;

Réalisation : auteur (sur la base des résultats de l'évaluation de 15 ans de développement des territoires ruraux en Afrique subsaharienne²⁷)

²⁷ Conversy J., Coronel C., Demantem J., Mestre C., Peeters B., Vincent P., 2018. Evaluation de 15 ans de développement des territoires ruraux en Afrique subsaharienne", Synthèse du rapport final ; *Evaluation ExPost de l'AFD n°72*

3 Méthodologie : une capitalisation participative basée sur des études de cas

L'étude de capitalisation est pilotée par un **comité de suivi** composé de 6 personnes issues du GTD et du CARI²⁸. Le comité de suivi se réunit aux principales étapes clés de l'étude, soit environ une fois par mois.

La réalisation de ce travail de capitalisation se caractérise par une forte implication des commanditaires (CARI) et des membres du GTD ; les étapes clés de l'étude sont « portées » par le GTD (atelier de travail, atelier de restitution) avec pour résultat une dynamique du réseau autour de ces questions d'approche territoriale dans les projets de développement / projets de territoire.

3.1 Une étude de capitalisation menée en plusieurs étapes

Cette étude, commanditée par le CARI pour le compte du GTD, s'inscrit dans l'objectif de renforcement des compétences des acteurs en matière d'approche territoriale par le partage d'expérience.

Ce travail de capitalisation a pour objectif un **passage de l'expérience en savoir-faire et connaissances partageables**. Sont collectés aussi bien les faits que les manières de les vivre et les impressions - opinions des acteurs concernés. La consultante s'attache à chercher ce qui peut y être source d'apprentissage et connaissances à partager aux membres du réseau GTD.

La méthodologie proposée se base sur un travail de **capitalisation mené à deux niveaux** : i) les démarches pour accompagner la définition et mise en œuvre de projets de territoires et ii) les trajectoires des acteurs de la solidarité internationale pour aboutir à ces démarches.

Au-delà des résultats des évaluations et bilans (supports de la capitalisation), la capitalisation s'attache à la manière d'y parvenir, collectés notamment au travers d'entretiens avec les acteurs concernés et d'études de capitalisations réalisées.

La méthodologie proposée s'articule autour de 3 étapes :

²⁸ Sylvain BERTON, directeur des programmes d'Agrisud International, membre du GTD et membre du CA du CARI, Antoine CORNET, directeur de recherches à l'IRD et écologue zones sèches ; membre du CA du CARI et membre du CSFD, Christophe BROSE, directeur du CARI et animateur du réseau GTD, Adeline DERKIMBA, directrice des programmes au CARI, Manon ALBAGNAC, chargée de mission Sahel et coordinatrice réseau ReSaD, Marta MORIN-KASPRZYK, consultante principale et Gabriel Morin-Kasprzyk consultant ACK international.

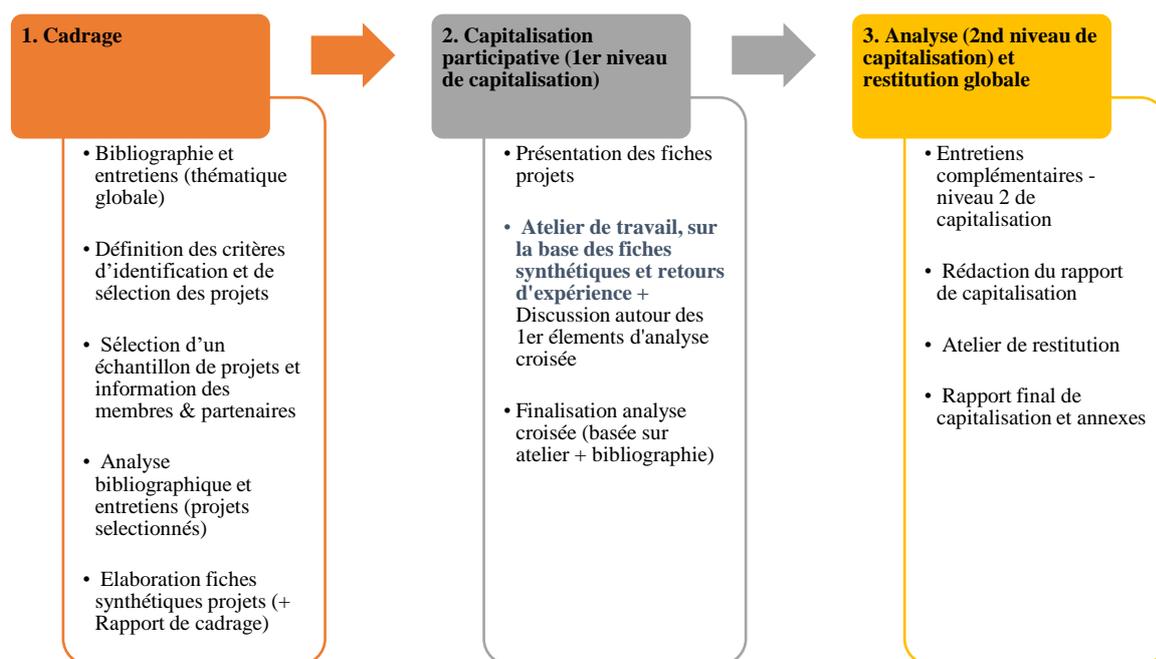


Figure 3 : Méthodologie de travail en 3 étapes

La phase 2 est particulièrement importante pour favoriser l'**appropriation du travail de capitalisation par les membres du GTD**.

Cette étude de capitalisation a été réalisée sur une période de 6 mois, de **janvier à juin 2021**. Le calendrier de réalisation des différentes étapes de la capitalisation figure en annexe 3.

Cette même période a été ponctuée par d'autres événements clés en lien avec la thématique (et pris en compte dans le cadre de l'étude) tels que :

- le webinaire de lancement des nouvelles orientations stratégiques internationales de la France en matières de dégradation des terres et désertification (15.12.2020) ;
- le webinaire du F3E portant sur « Quelles approches coopératives pour faire territoire durablement » (13.04.2021) ;

En revanche, l'évaluation externe de plusieurs projets et programmes clés de membres du GTD est encore en cours et les résultats n'ont pas pu être intégrés à cette capitalisation : celle du ReSaD (Projet, Programme, Réseau), portant notamment sur le volet Form'action (mars – juin 2021) ; celle du programme Agriter mis en œuvre par Agrisud (convention programme AFD), l'évaluation du programme de SOS Sahel, visant à définir leur démarche d « Ingénierie de territoire » (Convention programme AFD), etc.

3.2 Cadrage : identification, sélection et revue d'un échantillon de projets adoptant une approche territoriale

Une réunion de pré-cadrage, tenue le 08.01.21, a permis de i) mettre en place le comité de suivi, ii) d'amender la méthodologie proposée ainsi que de iii) fixer le chronogramme définitif de l'étude. (Cf. CR de la réunion de cadrage en annexe 4)

3.2.1 Bibliographie et entretiens sur la thématique globale de l'étude

Le travail bibliographique sur la thématique globale de l'étude ainsi que ses sous-thématiques²⁹ a eu pour objectif de faire le point sur les **concepts et vocables** utilisés tout au long de l'étude (au travers des entretiens et de l'atelier) mais aussi de poser les **hypothèses de travail** qui seront vérifiées et complétées à l'issue de l'analyse croisée des études de cas et entretiens avec les personnes ressources.

Les entretiens ont permis i) d'obtenir des informations clés sur les réflexions en cours, ii) de recueillir des références de documents à étudier et iii) d'identifier des projets de développement adoptant une approche territoriale / projets de territoire intéressants, susceptibles d'être sélectionnés pour le travail de capitalisation.

Cette étape a notamment abouti à un **recensement de projets** intervenant en zones sèches en accompagnement à la définition et mises en œuvre de projets de territoire (cf. tableau en annexe 5)

3.2.2 Sélection des projets à étudier

La sélection des projets à étudier s'est faite sur la base de **critères de sélections** appliqués à la liste des projets recensés. Le tableau ci-dessous présente les critères de sélection des projets (définis en comité de suivi 1 du 08/01/21).

Tableau 1 : Critères de sélection des projets de territoires étudiés

Critère	Définition
Approche territoriale	Approche territoriale considérée en tant qu' approche multi-acteurs
Zonage géographique	Sahel et plus largement zones sèches (pays du pourtour méditerranéen notamment)
Thématique(s)	Agriculture durable, Gestion des ressources naturelles, espaces pastoraux, aménagement de l'espace, paysages, gestion de l'eau, biodiversité, gestion durable des terres
Echelle de temps	« Projet » / Action qui ont au moins 4 ou 5 ans de vie
Echelle(s) / niveau(x) d'intervention	Territoire en tant qu' entité de gestion , caractérisé par une vision centrée (pas de limite basse de taille, pas forcément de limite administrative)
Projet/action qui « fonctionne » (+ disponibilité des données)	Résultats « satisfaisants », Observation d'un changement (amélioration) qui amène sur des questions de GDT, de sécurité alimentaire, etc. Renforcement des compétences au sein du territoire <i>Les résultats et effets sont documentés (qualitatif et quantitatifs)</i>

Les 5 projets retenus sous forme d'études de cas sont présentés dans le tableau 2.

²⁹ Désertification, gestion des ressources naturelles, gestion durable des terres en zones sèches, décentralisation et enjeux autour des collectivités territoriales, projets de territoires, approches territoriales

Tableau 2 : Projets sélectionnés pour étude de cas

Projet	Pays	Organisation(s)	Période	Thématiques
1 Projet de redynamisation de la production agricole des exploitations familiales-PRPA	Sénégal	Agrisud et Région Nouvelle Aquitaine	2014-2023	Agroécologie, aménagement hydro agricoles, filières, planification territoriale, inter-départementalité
2 Programme de coopération Picardie / Konni-Madaoua - PKM	Niger	Iram, ONG Rail, Ciedel, Région Picardie	2006-2017	Agroécologie, aménagement hydro-agricole, RNA, ancrage institutionnel, intercommunalité
3 Projet d'amélioration des performances du secteur agricole-PAPSA	Maroc (Commune Ghassate)	Agrisud, Norsys	2013-2023	Agroécologie, aménagement hydroagricoles, filières, développement économique, concertation multi-acteurs, jeunes
4 Projet d'appui au développement pastoral	Tchad	Iram, Plateforme pastorale du Tchad	1993 - 2021	Elevage, pastoralisme et hydraulique pastorale
5 Projet "Bloc agroécologique"	Madagascar (Grand sud)	Gret, CTAS, GSDM	2014-2024	Dispositif d'aménagement, agroécologie, agroforesterie, filière semence

Les 5 « projets » (au sens large du terme) retenus sont **diversifiés** d'un point de vue :

- **spatio-temporel** : 3 pays du Sahel, un pays du Maghreb (système oasien étudié) et Madagascar avec des « projets » étudiés sur des périodes allant de 10 années minimum à 30 ans (pastoralisme au Tchad)
- **thématique** (ou combinaison de thématiques) : agroécologie, RNA, aménagement hydro-agricoles, hydraulique pastorale, pastoralisme, filière, ancrage institutionnel, intercommunalité
- **partenarial** : 2 projets mis en œuvre dans le cadre de coopérations décentralisées (Régions Picardie et Nouvelle Aquitaine), des projets mis en œuvre par des organisations membres (Agrisud, Gret) et non membres du GTD (Iram)

Au-delà des échanges verbaux, un courrier (porté par le GTD) a été transmis aux organisations porteuses de ces projets présentant les tenants et aboutissants du processus de capitalisation, clarifiant notamment les attentes vis-à-vis de leur participation (identification d'une personne référente pour les échanges avec la consultante, partage des documents clés, réalisation de 2 entretiens, validation de la fiche synthétique proposée et participation à la séance de travail et à la restitution générale). Cf. courrier type en annexe 6.

La sélection des projets à étudier a constitué une étape clé du processus de capitalisation. La participation des organisations porteuses des projets sélectionnés dans le processus de capitalisation (au travers du partage d'informations - documents et entretiens), a été déterminante dans la réalisation de cette étude.

Au-delà de l'étude des 5 projets, des éléments d'analyse sur des problématiques complémentaires développés par ailleurs sont venus compléter la réflexion. On citera, entre autres, le projet PACOF au Burkina Faso (combinant approche territoriale dans le cadre de la décentralisation, gestion durable des ressources naturelles et volet foncier), l'atelier de réflexions transversal de l'Iram (Développement économique des territoires et développement des filières - 2015), les ateliers du RESAD, l'outil Form'Action (Projet FLEUVE), les fiches thématiques du CSFD, etc

3.3 Synthèse et analyse croisée des projets sélectionnés

L'analyse des données relatives aux projets sélectionnés s'est faite sur la base i) des documents partagés et ii) des entretiens avec la personne référente. Selon les cas, les documents partagés pouvaient être nombreux et variés (internes, rapport d'activités au bailleur, canevas de convention programme, rapports d'évaluation, rapport de capitalisation, ...). Pour certains sujets, des informations sont issues de recherches bibliographiques.

Il s'agissait de **décrire** chacun des projets sélectionnés, en identifiant bien :

- le **contexte** de mise en œuvre des dits projets, avec un éclairage spécifique sur le contexte de la décentralisation ;
- les **objectifs** du « projet » et le **jeu d'acteurs** ;
- les différentes **activités menées** (sous forme de schéma) ;
- les **résultats** et **effets obtenus** ;
- la **démarche** adoptée ;
- le **pas de temps** concerné et le **processus** de mise en œuvre et de développement du projet (historique et ses points clés) ;
- les **résultats et effets obtenus**.

Cette première étape d'analyse des projets ciblés a donné lieu à des **fiches synthétiques provisoires**, présentées, selon un canevas commun. Selon la durée et complexité du projet, ces fiches synthétiques font 5 à 10 pages. Chacune de ces fiches a été validée par les personnes référentes des organisations porteuses.

Selon les projets de territoire, les contextes, acteurs en jeu et modalités d'intervention varient ; cependant nous faisons l'hypothèse que **l'analyse comparée d'une sélection de projets nous permettra de dégager des éléments clés, des facteurs de réussite ou de blocage utiles à l'ensemble des acteurs souhaitant accompagner des projets de territoire.**

L'analyse croisée des projets étudiés a été menée suivant une **matrice** articulée autour des points suivants :

- Echelle d'intervention
- Secteurs d'intervention et types d'actions menées
- Jeu d'acteurs
- Renforcement des capacités des acteurs
- Résultats (et suivi-évaluation)
- Echelle de temps et phasage

- Place de l'innovation
- Conclusion : Pré-requis nécessaire, Facteurs de réussite, Points de blocage et Viabilité de l'action (technique, organisationnelle, économique, concertation et acteurs)

Des éléments d'analyse issus d'autres projets (que les 5 projets sélectionnés) viennent compléter certains points soulignés ou manquants de l'analyse croisée des 5 études de cas.

3.4 Un atelier de travail dans une démarche de capitalisation participative

Au travers d'une démarche participative et sur la base de l'analyse de 5 études de cas, un **atelier de travail** a été organisé pour :

- mieux **faire connaître** les diverses approches et démarches des projets sélectionnés pour études de cas ;
- chercher à identifier, au travers de l'analyse de chacun des projets, i) les **prérequis nécessaires**, ii) les **facteurs de réussite** et ii) les **points de blocage** dans l'accompagnement de projets de territoire.

Il visait principalement les **membres du GTD** mais aussi quelques organisations non-membres du GTD.

Les fiches synthétiques, partagées aux participants en amont de l'atelier, devaient permettre aux participants de s'approprier facilement et rapidement le contenu de chacun des projets. L'atelier a été organisé en deux temps :

- des **travaux de groupe** : 5 groupes (composés de 3 à 5 personnes / « organisations ») ont analysé chacune des études de cas (au travers d'une grille d'analyse proposée, Cf. annexe 7) ;
- une **séance de travail en plénière**, durant laquelle i) les éléments issus des réflexions de chaque groupe ont été restitués et ii) les premiers éléments issus de l'analyse croisée ont été restitués « à chaud » et discutés.

Les termes de référence de l'atelier et la liste des participants figurent respectivement en annexes 8 et 9.

Cet atelier, organisé les 6 et 7 mai 2021 (matinées) a vu la participation de **25 personnes**.

La méthode proposée durant l'atelier avait pour objectif de permettre une appropriation de ces expériences décrites : les intéressés sont acteurs dans leur démarche d'apprentissage de l'expérience d'autrui.

L'atelier, marqué par le dynamisme des participants, a permis des rapprochements entre personnes / organisations sous l'effet de la dynamique des travaux de groupe ; Le fait que les participants n'aient pas travaillé sur leur projet voire leur(s) thématiques de prédilection a permis de renforcer l'ouverture à d'autres sujets (cas du pastoralisme par exemple)

3.5 Etude des trajectoires des organisations dans leurs démarches d'intervention

Le **second niveau** de capitalisation, à savoir **comment les acteurs français de la Solidarité Internationale en sont arrivés à leur démarche d'accompagnement de projets de territoire**, a été traité au travers d'une seconde série d'entretiens avec les référents projets.

Ce second entretien avait pour objectif de retracer la trajectoire d'évolution de l'organisation (au-delà du projet), identifiant les grands points d'inflexion ; leur analyse a permis d'identifier et de comprendre ce qui a permis à ces acteurs de construire leurs pratiques et approches. Il a été mené auprès d'Agrisud international et de l'Iram.

Ces entretiens ont été complétés par des entretiens supplémentaires auprès du CIEDEL (appui au développement local) et du F3E (outils pour capitaliser et évaluer).

3.6 Atelier de restitution

Les conclusions de ce travail de capitalisation ont été présentées lors d'un **atelier de restitution, organisé le 2 juillet 2021** en présence des membres du GTD dans l'objectif de discuter des résultats et de recueillir leurs amendements. Environ 35 personnes ont participé à cet atelier de restitution dont des associations de développement (membres ou non du GTD), des bureaux d'études (ACK International, Ecodev) et des bailleurs (AFD).



Figure 4 : Atelier de restitution du travail de capitalisation - 2 juillet 2021

4 Accompagnement de Projets de Territoire : éléments clés, prérequis nécessaires, facteurs de réussite, point d'attention et enjeux

4.1 Présentation et trajectoire des cinq études de cas

Les 5 projets sélectionnés sont présentés dans cette partie au travers de leur **trajectoire**, mettant en relief **l'historicité de l'Action** et sa **perspective** dans un futur proche. Les fiches synthétiques présentant le « projet » étudié figurent en annexes.

4.1.1 Projet de redynamisation de la production agricole des exploitations familiales (PRPA) – Sénégal

La fiche synthétique présentant le projet figure en annexe 10.

Ce projet est mis en œuvre par Agrisud.

Objectifs : **Lutter contre la pauvreté structurelle et l'insécurité alimentaire** des populations des Départements ciblés. Le projet entend **sécuriser et améliorer durablement les activités agricoles** en valorisant au mieux les ressources du territoire, notamment ses ressources humaines.

De manière spécifique, il s'agit de : i) Renforcer les acteurs des territoires, et créer les **conditions d'un développement agricole durable** ; ii) Appuyer la **transition agroécologique de l'agriculture familiale** (sécurisation des facteurs de production, renforcement de la gestion technico-économique) et la **structuration des filières** ; iii) Capitaliser les résultats et mener des actions de **plaidoyer** sur les **transitions agroécologiques** aux différentes échelles territoriales.

Point de départ :

- Le programme de coopération décentralisée entre l'ex-Région de Fatick et l'ex-Région Poitou-Charentes, initié en 2006 et qui intervient sur le secteur agricole avec la mise en œuvre d'un projet d'amélioration de la filière Caprine ;
- Le programme de coopération décentralisée entre l'ex-Région de Diourbel et l'ex-Région Aquitaine, initié en 2009 par l'intermédiaire de lycées techniques et professionnels aquitains qui y mènent des actions de solidarité. Le programme a intégré l'appui au secteur agricole depuis 2012, suite à une première mission de la Région Aquitaine, à la demande de l'ex-Région de Diourbel qui constate, sur le territoire, des problématiques d'épuisement des sols, de difficultés d'accès à la ressource en eau, de faible attrait des jeunes pour le secteur.

La figure 5 présente la trajectoire du « projet » au sens large PRPA.

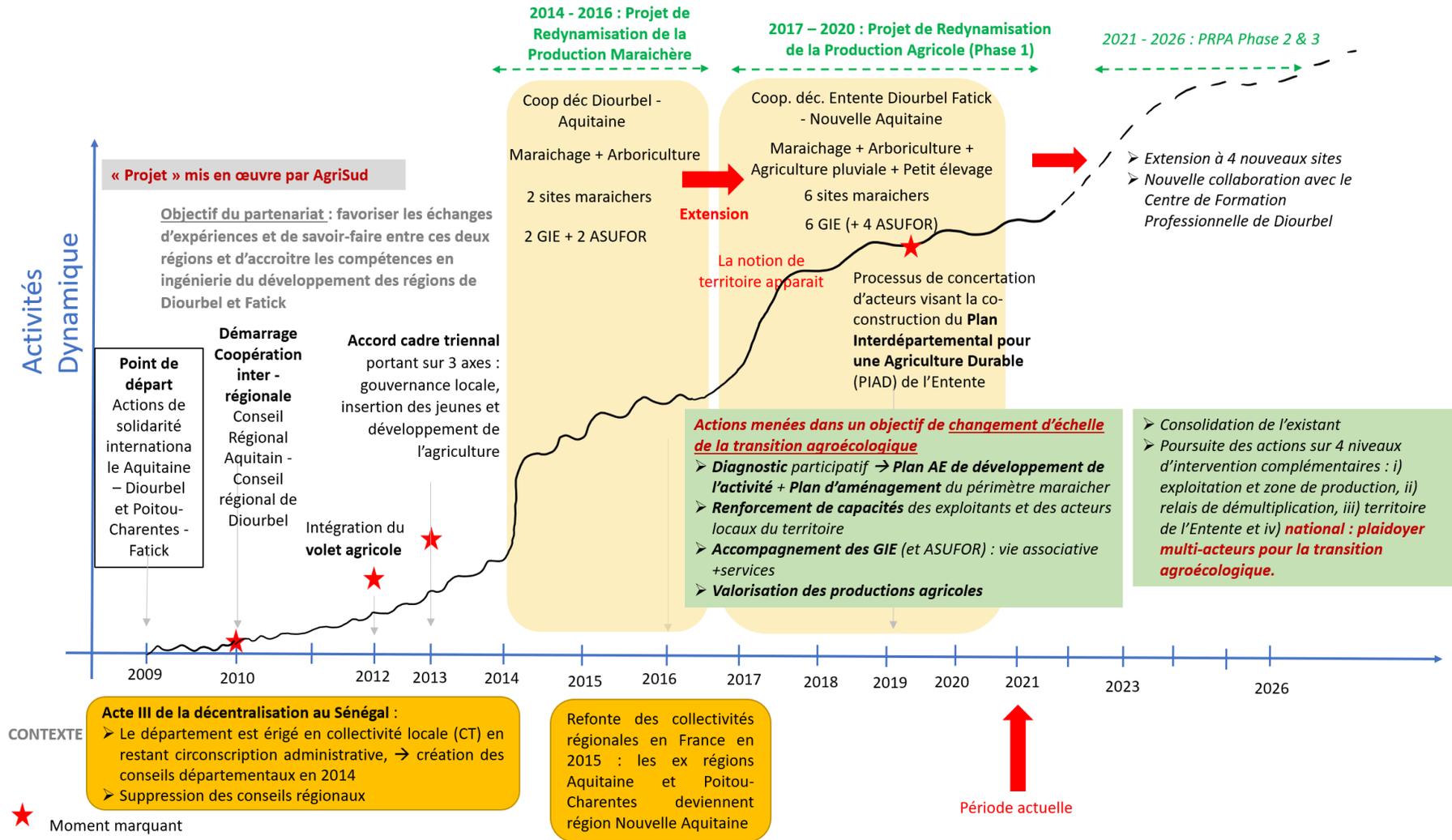


Figure 5 : Trajectoire du "projet" PRPA – Sénégal (réalisation : auteur)

On observe une croissance (non linéaire) de la dynamique (en lien avec des actions variées) marquée par des **paliers relatifs aux phases d'extension** :

- du PRPM au PRPA – Phase 1 : augmentation du nombre de site d'intervention, des OP accompagnées mais aussi des activités accompagnées (élargissement à l'agriculture pluviale et au petit élevage) ;
- du PRPA Phase 1 au PRPA Phases 2 & 3 : augmentation du nombre de sites et rajout d'un 4^{ème} niveau d'intervention, à savoir le plaidoyer multi-acteur pour la transition agro écologique au niveau national.

La notion de territoire apparaît dans le cadre du PRPA Phase 1 (2017), avec l'implication des Collectivités territoriales (élus et ARD – bras technique des conseils départementaux) dans une logique de passage à l'échelle et de renforcement de l'environnement de l'exploitation. **Ce projet de développement qui a une spécificité agricole, a intégré l'approche territoriale au cours de l'action.**

Ce projet, réalisé en plusieurs phases, est financé par la Région Nouvelle Aquitaine, Fonds Pierre Castel, CEAS et AFD (dans le cadre de la convention programme AGRITER, démarrée en 2018).

4.1.2 Programme de coopération Picardie / Konni-Madaoua (PKM) – Niger

La fiche synthétique présentant le projet figure en annexe 11.

Ce projet est mis en œuvre par un consortium composé de l'IRAM (chef de file), l'ONG Rail (présente localement) et le Ciedel (volet formation).

Objectifs : Améliorer durablement les conditions de vie des habitants des communes des départements de Konni, Madaoua, Malbaza via la **promotion du développement local** et l'appui à la **décentralisation**, en impliquant l'ensemble des acteurs des territoires concernés (institutions locales, société civile et acteurs économiques notamment).

Point de départ :

- En 2005, le Conseil Régional de Picardie a décidé de consolider son action en direction des pays en développement. La réalisation d'une étude d'opportunité a permis de retenir le Niger, pays francophone ayant un IDH très faible, confronté à de graves problèmes de développement (environnement difficile, forte densité de population dans les régions agricoles) et engagé dans un processus de décentralisation ;
- A l'issue d'un diagnostic communal réalisé dans plusieurs régions du pays, il est apparu que le Sud de la région de Tahoua, et plus particulièrement les douze communes des départements de Konni et Madaoua constituent des territoires partageant un certain nombre de problématiques avec la région Picardie (le département de Malbaza a été créé plus tardivement par division des deux autres) ;
- Les principes guidant ce partenariat sont : i) la coopération entre partenaires de même nature, ii) visant à renforcer l'autonomie institutionnelle, technique et financière des collectivités partenaires, laquelle repose notamment sur leurs propres capacités de maîtrise d'ouvrage ; iii) le financement de la coopération décentralisée dépend en premier lieu des ressources propres des collectivités partenaires (dont leurs ressources fiscales respectives), lesquelles permettent ensuite de mobiliser d'éventuels autres partenaires financiers (Etats, bailleurs multilatéraux, etc.).

La figure 6 présente la trajectoire du Programme PKM

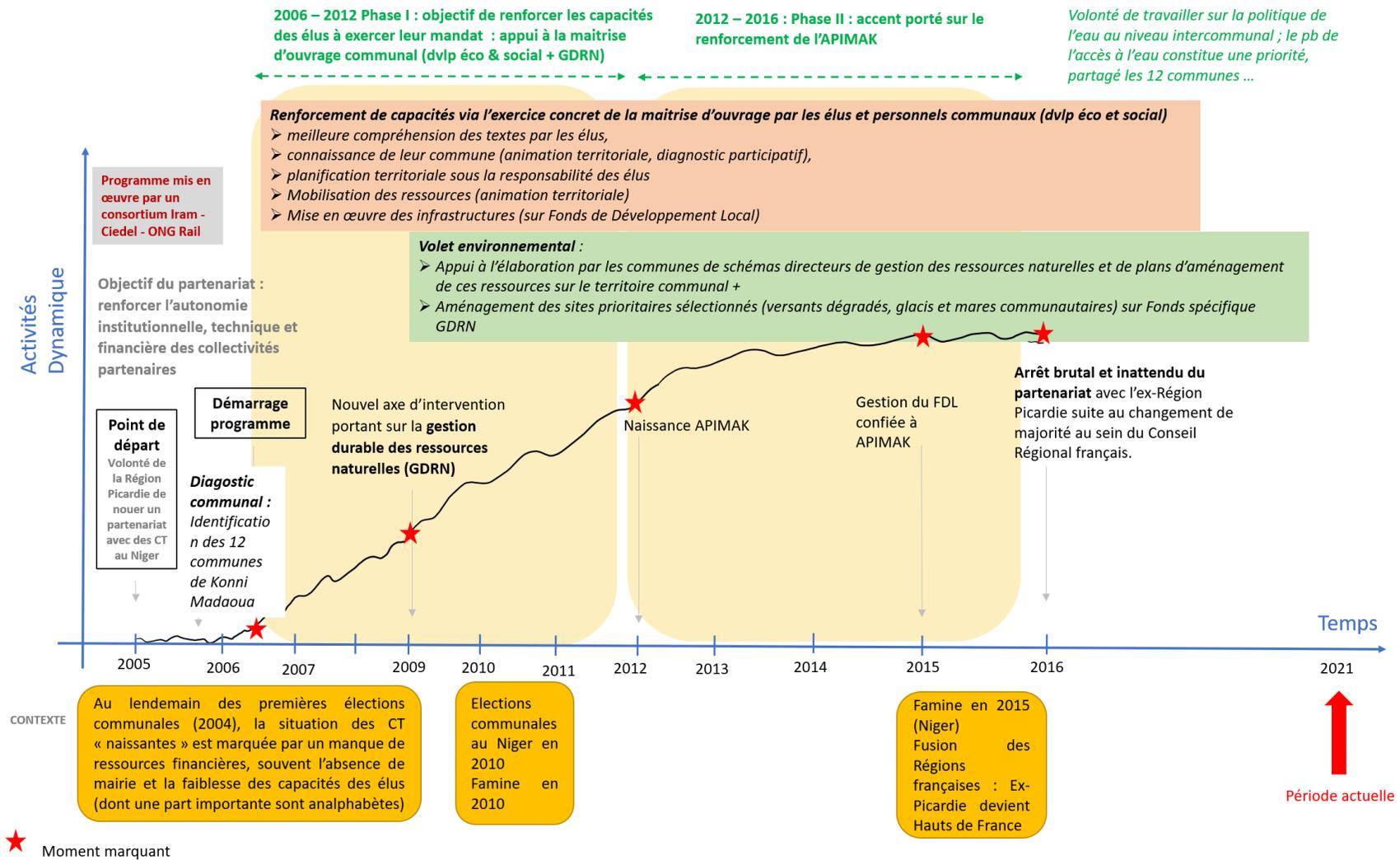


Figure 6 : Trajectoire du programme PKM – Niger (réalisation : auteur)

On peut parler d'une croissance simultanée des activités et des dynamiques, étant donné que le renforcement des capacités se fait via l'exercice concret de la maîtrise d'ouvrage communal, avec notamment la mise en place et la gestion d'infrastructures économiques et sociales mais aussi d'aménagements des ressources ; en effet, le même principe a été adopté sur les 2 volets d'intervention (socio-économique et environnemental).

Cette croissance est **non linéaire** du fait de la complexité et de l'hétérogénéité des situations dans les différentes communes, avec notamment le renouvellement d'une partie des élus en 2010 entraînant la reprise de l'exercice avec les « nouveaux ». L'évolution de la trajectoire du programme est marquée par des **points d'inflexion** ayant impulsé des dynamiques de développement (la pente de la courbe étant relative à la vitesse de développement / progression par rapport aux objectifs fixés).

A l'issue des 10 années d'intervention, les communes sont renforcées et améliorées dans leur fonctionnement (objectif essentiellement visé) ; l'intercommunalité, toutefois peine à poursuivre sa dynamique au-delà de l'arrêt du partenariat, du fait du temps court d'accompagnement (4 années seulement), et d'une absence de phase progressive de retrait des partenaires.

La démarche territoriale est appliquée dès le démarrage et tout au long du programme au travers :

d'une approche multi-acteurs basée sur un important processus de concertation, de mobilisation et de participation à tous les niveaux, du plus local au niveau communal et intercommunal ;

du positionnement des collectivités territoriale au centre de la démarche, depuis le diagnostic jusqu'à la mise en œuvre des infrastructures, en passant par l'élaboration de la stratégie et la programmation ;

d'une approche multi-sectorielle (services socio-économiques de base et gestion durable des ressources naturelles), incluant une approche économique avec une action au niveau des deux bassins de production de l'oignon « violet de Galmi », spécifique de la zone et reconnu/recherché dans toute la sous-région ;

Une approche multidimensionnelle : des villages à la commune en passant par les cantons, un intérêt pour gérer certaines questions en intercommunalité, notamment le commerce de l'oignon et la gestion des ressources naturelles (parcours, ressources en eau), mais des réticences des élus pour tout gérer tous ensemble systématiquement.

Le programme est mis en œuvre par un **consortium d'associations**, mobilisant des compétences complémentaires :

- volet pédagogique assuré par le Ciedel ;
- mise en œuvre des actions et accompagnement assuré par l'ONG RAIL, une ONG nigérienne basée à Tahoua ;
- Un appui spécifique dans les domaines du renforcement de la gouvernance locale (économiste spécialisé en appui aux CT) et la gestion durable des ressources naturelles (agronome spécialisé en GDRN) au travers de missions d'appui et la coordination du programme assurés par l'IRAM.

Ce projet, réalisé en plusieurs phases, est financé exclusivement par la Région Picardie.

4.1.3 Projet d'amélioration des performances du secteur agricole (PAPSA) – Maroc

La fiche synthétique présentant le projet figure en annexe 12.

Ce projet est mis en œuvre par Agrisud en partenariat avec la Fondation Norsys (Créée en 2001, cette fondation marocaine travaille sur 4 volets : la formation, l'emploi, l'environnement et la santé, et vise

plus particulièrement les jeunes dans ses actions ; elle porte les salariés mobilisés dans le cadre du projet).

Objectifs : Amélioration durable des performances du secteur agricole au profit des populations locales dans les zones de montagne, piémont et plateaux de la Commune de Ghassate. Spécifiquement, il s'agit de : i) **sécuriser l'environnement** de la production agricole ; ii) **professionnaliser les exploitations familiales** pour une intensification agroécologique ;iii) renforcer le **tissu socio-professionnel local**.

Point de départ :

- L'Agence Moroccan Agency for Sustainable Energy - MASEN - développe à l'échelle du Royaume du Maroc un programme de projets intégrés de production d'électricité à partir des énergies renouvelables (éolien, hydraulique et solaire). À la suite de l'utilisation d'une partie des terres de la Commune de Ghassate pour l'installation d'un complexe énergétique solaire, et dans un contexte ayant entraîné des remous sociaux, l'agence MASEN a sollicité Agrisud afin d'identifier des axes de développement agricole dans la Commune rurale de Ghassate. L'objectif était d'analyser la possibilité d'initier des dynamiques de développement économique durable au profit des populations locales.
- Pour répondre à la demande de MASEN, Agrisud, intervenant dans la province de Ouarzazate depuis 2003 en partenariat avec l'ORMVAO, a réalisé un diagnostic participatif à l'échelle de la commune aboutissant à la détermination de la stratégie d'intervention.

La figure 7 présente la trajectoire du projet PAPSA

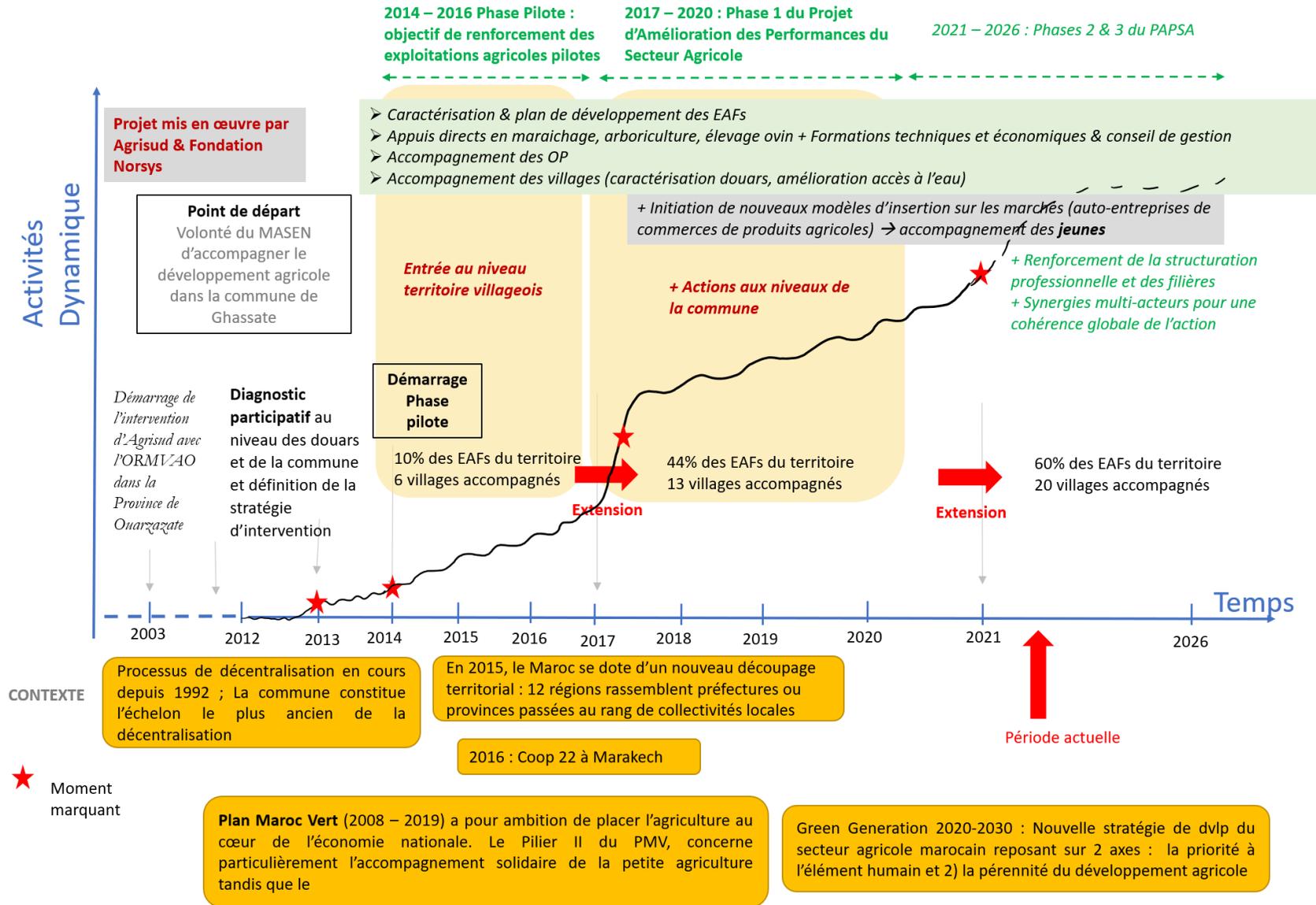


Figure 7 : Trajectoire du "projet" PAPSA – Maroc (réalisation : auteur)

On observe une croissance (non linéaire) de la dynamique (en lien avec des actions variées) marquée par des **paliers relatifs aux phases d'extension** :

- De la phase pilote à PAPSA phase 1 : augmentation du nombre d'EAF et de villages accompagnés et introduction d'actions au niveau de la commune et de l'accompagnement des jeunes
- du PAPSA Phase 1 au PAPSA Phases 2 & 3 : augmentation du nombre d'EAF et de villages accompagnées et volonté de renforcer la synergie multi-acteurs.

Ce projet présente la caractéristique de cibler une part considérable des exploitations agricoles de la commune (44%) durant la première phase du PAPSA avec une perspective d'extension (jusqu'à 60% des EAF du Territoire) durant les phases 2 et 3.

La démarche territoriale est appliquée durant les différentes phases du projet au travers :

- d'une intervention à l'échelle des « territoires villageois » et des divers territoires géographiques de la commune (montagne, piémont et plateaux) ;
- d'une approche multi-dimensionnelle et multi-sectorielle (parcours de professionnalisation des agriculteurs) ;
- d'une approche multi-acteurs, dans une démarche de concertation avec les parties prenantes (familles, ORMVAO, OP, Commune..) ;
- de points d'information semestriels organisés au niveau de la Commune, auprès des élus, pour présenter les réalisations et les résultats et discuter des stratégies mises en place.

Ce projet, réalisé en plusieurs phases, est cofinancé par l'Agence MASEN, Acwa Power (fournisseur d'énergie), l'Agence Française de Développement (AFD), la Laiterie Saint-Denis de l'Hotel, l'ORMVAO, et la Fondation Norsys.

4.1.4 Projet d'appui au développement pastoral – Tchad

La fiche synthétique présentant le projet figure en annexe 13.

Ce projet est mis en œuvre par l'Iram (et la Plateforme Pastorale du Tchad – PPT à partir de 2011)

Objectifs : « Le développement pastoral se comprend comme une **amélioration de l'exercice du pastoralisme en tant que mode spécifique de production et de vie.**

Ce changement implique une **sécurisation de la mobilité des familles et de leurs troupeaux** dans l'espace agro-sylvo-pastoral inter régional grâce à une succession de points d'eau complémentaires (puisards améliorés, mares d'abreuvement, puits pastoraux, points d'eau potable), positionnés le long des axes de transhumance, des parcours attenants et des aires pastorales. Il requiert également un **accès facilité aux marchés** et à leurs circuits de commercialisation, généralement perpendiculaires aux axes de transhumance et aux **services sanitaires** (humains et animaux) et **éducatifs de base**, situés à proximité des campements. » (Stratégie Nationale de Développement Pastoral - SNDP, 2016).

Point de départ :

- Volonté d'améliorer l'approvisionnement en eau de qualité de zones d'élevage nomade et d'axes caravaniers (l'eau pour les hommes et le bétail).

La figure 8 ci-dessus présente la trajectoire du projet d'appui au pastoralisme

Projets mis en œuvre par l'IRAM et la PPT

Objectif du partenariat : amélioration de l'exercice du pastoralisme en tant que mode spécifique de production et de vie

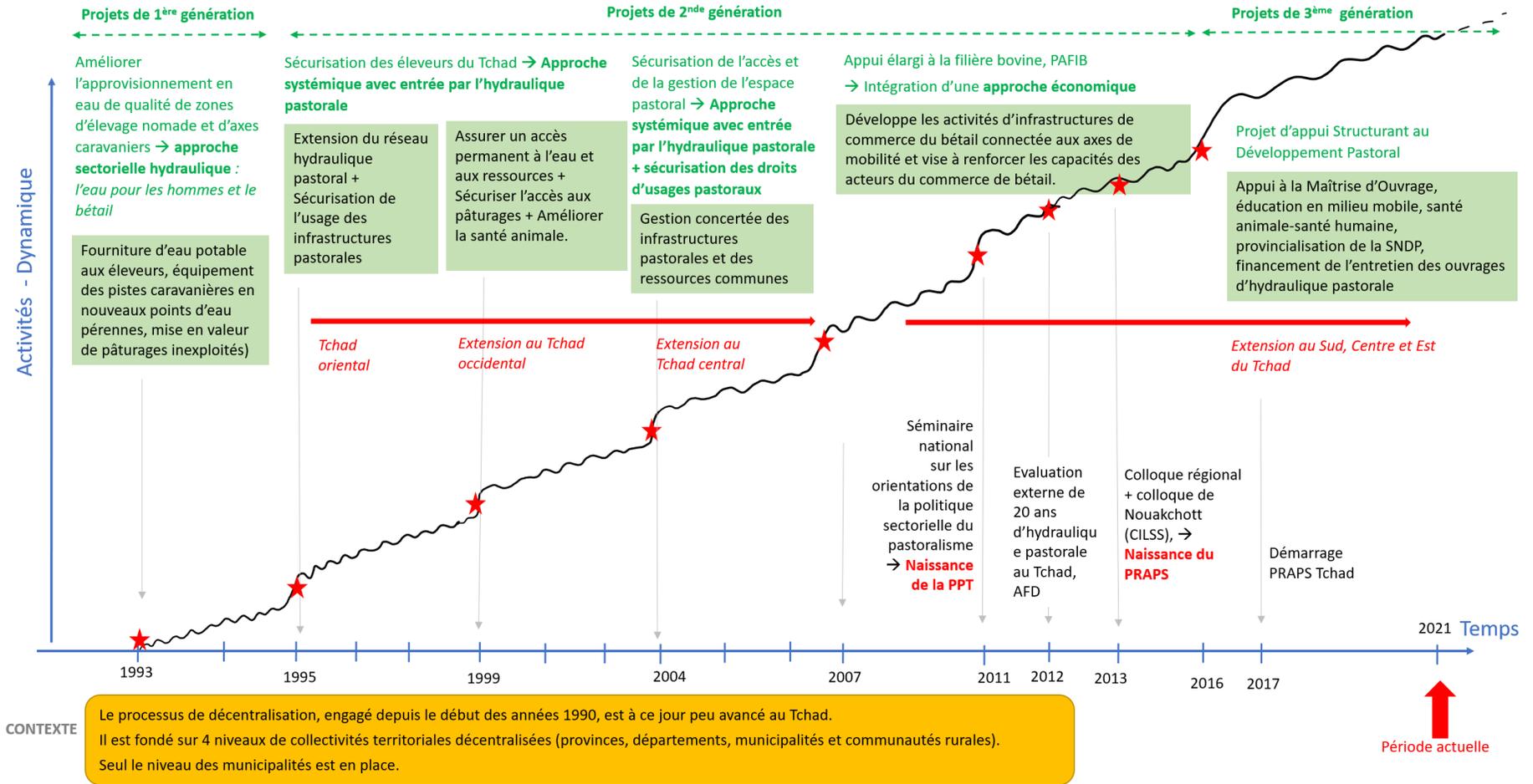


Figure 8 : Trajectoire du "projet" Appui du développement Pastoral – Tchad (réalisation : auteur)

La croissance (non linéaire) de la dynamique (en lien avec des actions variées) est marquée par des **paliers relatifs aux différents types de projets mis en œuvre** :

- Projets de 1^{ère} génération marqués par une approche sectorielle hydraulique
- Projets de 2^{nde} génération marqués par une approche systémique avec une entrée hydraulique pastorale à laquelle viennent s'ajouter progressivement la sécurisation des droits d'usage pastoraux et l'approche économique
- Projets de 3^{ème} génération, projets d'appui structurant au développement pastoral.

Cette évolution de la démarche s'accompagne d'une extension géographique progressive jusqu'à couvrir l'ensemble des zones pastorales du pays.

Remarque : dans le cadre de cet appui au développement pastoral au Tchad, on parle de phénomènes de transhumance, pas de nomadisme. Les itinéraires sont plus ou moins connus, sauf évènements particuliers (problèmes sécuritaires, phénomènes environnementaux, etc.).

La prise en compte des enjeux du développement pastoral oblige à une **approche territoriale bien spécifique** qui combine étroitement plusieurs échelles stratégiques pour agir efficacement sur la sécurisation du foncier et des systèmes pastoraux :

- Grands ensembles régionaux au sein desquels s'inscrivent les systèmes de mobilité (unité éco-pastorales identifiées dans la Stratégie Nationale de Développement Pastoral) ;
- Echelle régionale/provinciale des instances de planification et de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Pastoral
- Echelle localisée des sites (identifiés comme prioritaires par la concertation régionale)
- Echelle nationale et sous régionale du dialogue politique.

Cette approche multi-acteurs, multi-dimensionnelle, multi sectorielle est flexible et adaptée localement car basée sur une connaissance fine des systèmes de mobilité, une concertation entre acteurs et adaptée à chaque situation – se basant sur une étude de faisabilité sociale et technique des aménagements.

Ces différents projets, ont été principalement financés par l'AFD au départ AFD, puis élargis à un appui multi bailleurs à partir de 2013 : UE, DDC, Banque Mondiale, BAD, FAO, FIDA, Club du Sahel, ONG.

4.1.5 Projet "Blocs agroécologique" - Madagascar

La fiche synthétique présentant le projet figure en annexe 14.

Ce projet est mis en œuvre par le GRET en partenariat avec le Centre Technique Agroécologique du Sud (CTAS) ; Créé en 2013 avec l'appui du GRET, cette ONG malgache met en œuvre la majeure partie des activités en matière de développement de l'agroécologie dans le Grand Sud.

Objectifs : Trouver des solutions pérennes à grande échelle pour le Grand Sud malgache en matière de **lutte contre la dégradation des terres**, notamment en **protégeant les parcelles de culture** contre les érosions pluviale et éolienne et en restaurant la fertilité des sols. Finalité : améliorer, par la diversification des cultures, la **sécurité alimentaire et nutritionnelle** de cette région semi-aride très exposée aux aléas climatiques, tout en préservant son capital environnemental.

Point de départ : Au démarrage, introductions de plantes améliorantes tolérantes à la sécheresse en collaboration avec le Groupement Semis Direct Madagascar (GSDM), le Centre de Coopération en Recherche Agronomique pour le Développement (Cirad) et le Centre National de la Recherche Appliquée au Développement Rural (Fofifa) (*Cajanus cajan*, *stylosanthes*, etc) ; Ciblage de zones de terres dégradées (approche géographique) ; Vérification si pas de contentieux foncier dans la zone - approche socio-anthropologique.

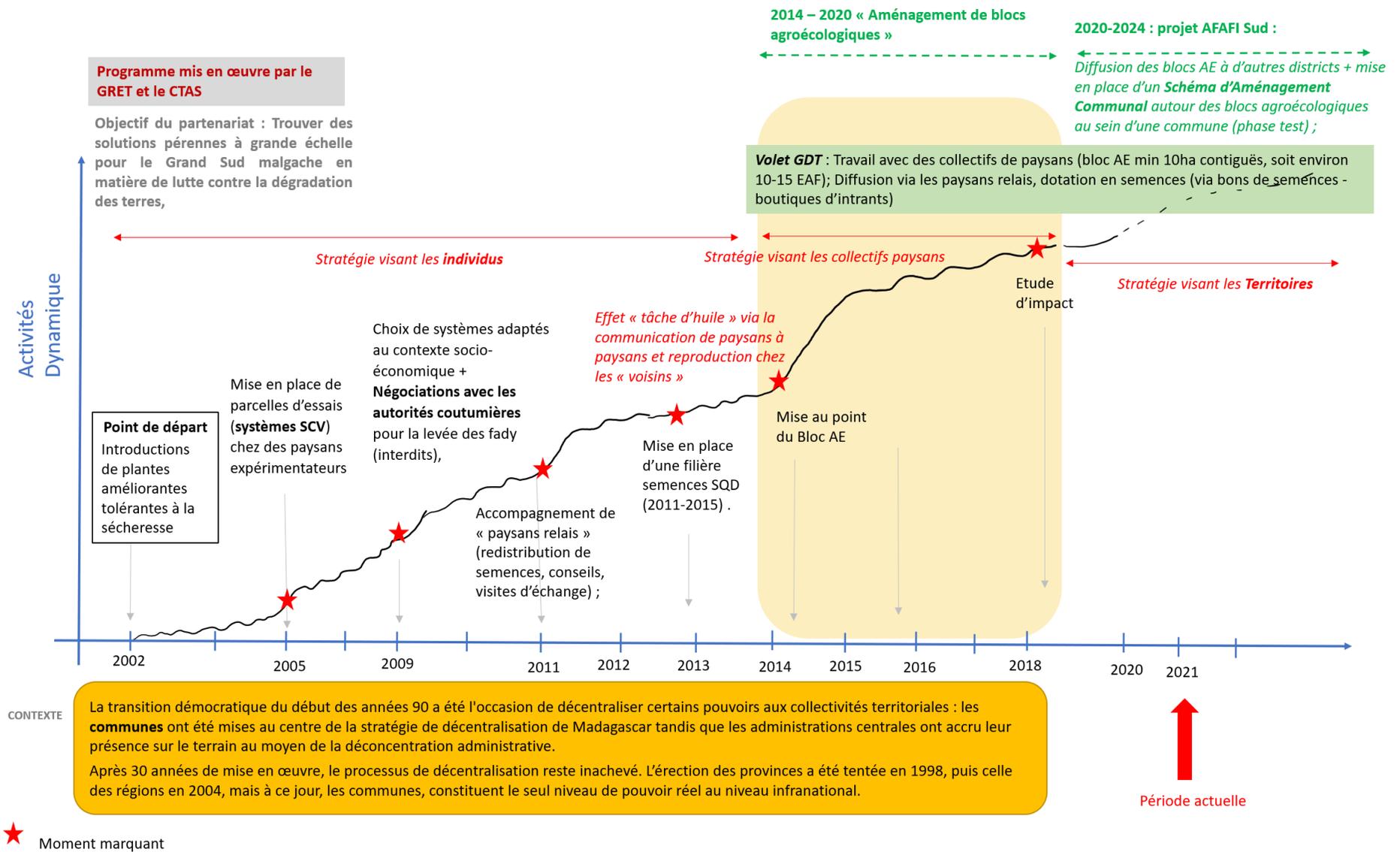


Figure 9 : Trajectoire des Blocs agroécologiques – Madagascar (réalisation : auteur)

La figure 9 présente la trajectoire du projet « Blocs agroécologiques ». La croissance (non linéaire) de la dynamique est marquée par des **paliers relatifs aux différents types d'actions mises en œuvre** :

- Des actions visant les individus (des parcelles d'essai de Systèmes sous couvert végétal à la mise au point du bloc agroécologique)
- Des actions visant les collectifs : mise en place des blocs agroécologiques (min 10ha d'un seul tenant)
- Des actions visant les territoires (communes)

La mise en place de blocs AE cible un groupe de paysans partageant des contraintes communes sur un micro territoire. La phase en cours (2010-2024) vise la mise en place d'un schéma d'aménagement communal (outil de planification territoriale / vision à 15 ans) autour des blocs AE dans 1 commune. Une approche intégrée « nutrition-sécurité alimentaire », appliquée au niveau des sites terroirs (identifiés au sein des communes), permet de créer des synergies entre les différents volets d'activités sur un même terroir pour fournir un package complet aux bénéficiaires.

Les différents projets ont été financés par l'UE, la FAO, la fondation AVRIL et la GIZ.

Conclusions partielles

Les projets étudiés sont mis en œuvre sur un pas de temps allant de 8 à 10 ans, mais s'inscrivent dans une succession d'actions allant de 12 – 14 ans (Sénégal et Maroc) jusqu'à 20 ans (Madagascar) et 30 ans pour l'appui au pastoralisme au Tchad. Seul le programme PKM, arrêté brutalement et de manière inattendue, a été mis en œuvre sur une période ne dépassant pas 10 ans.

Ces démarches d'accompagnement de projets de territoires s'inscrivent donc sur du long terme, avec plusieurs phases que l'on retrouve dans les projets étudiés : 1) temps de diagnostic important, 2) mise au point des pratiques/de la démarche et 3) diffusion / extension en vue d'un passage à l'échelle.

Ces démarches impliquent donc une **stratégie de financement** adéquate, qu'elle soit programmée en amont ou ajustée au fur et à mesure de l'avancement. Le rôle des opérateurs de développement dans la recherche de financements adaptés à ce pas de temps est fondamental, qu'il s'agisse de financements par les régions françaises dans le cadre de coopérations décentralisées, de conventions programme de l'AFD (envisagées sur 3 fois 3 ans), d'une succession de différents bailleurs pour le projet « blocs agroécologiques » à Madagascar et appui au pastoralisme au Tchad, d'institutions étatiques et d'acteurs privés au Maroc.

→ Cette disponibilité de « temps », avec des projets accompagnés sur un temps long (en particulier en ce qui concerne le renforcement de la gouvernance) constitue un facteur de réussite identifié au travers des différents projets étudiés.

4.2 Une démarche multisectorielle, des points d'entrée spécifiques aux projets

4.2.1 Un préalable : une bonne connaissance du territoire et de ses acteurs

L'ensemble des projets étudiés met en évidence, comme point de départ de l'intervention, une **bonne connaissance du territoire et de ses acteurs** aux niveaux géographique, socio-économique et politique, basée sur des situations de référence des communes au Sénégal où se situent les sites maraichers accompagnés, des monographies des douars au Maroc, des diagnostics des EAF (Sénégal, Maroc,

Madagascar), un diagnostic pastoral conduit au niveau des unités éco-pastorales au Tchad. Ces outils de diagnostic permettent :

- une compréhension fine des systèmes de production et/ou des systèmes de mobilité dans leurs contextes géographique, socio-culturel, économiques, environnemental et politique ;
- une identification des contraintes à lever.

Les acteurs sont largement impliqués dans cette **démarche de diagnostic participatif** selon un processus ascendant de recueil des données (de l'exploitation, village, commune) et qui se poursuit par un travail de **priorisation des enjeux** et de **définition des priorités**.

Remarque : déjà dans les années 90, des diagnostics participatifs étaient menés au niveau des localités ; cependant il a été souligné à cette époque que cette étape prenant du temps, les populations pouvaient parfois se lasser de cette « phase de préparation » sans voir aucun résultat concret. Aller au bout de l'exercice du cycle de projet/action publique (en mettant notamment en œuvre des actions) et impliquer les élus et/ou chefs de villages ont été identifiés comme des facteurs de réussite de ces diagnostics participatifs.

Dans un contexte en perpétuelle évolution, ces diagnostics doivent être **mis à jour régulièrement**.

Encadré 3 : Rappel – sensibilisation à l'importance de la phase de diagnostic dans les projets incluant la GDT ;

Extrait de « Actions de lutte contre la désertification pour des systèmes viables à toutes échelles de temps et d'espace », 2017 30

*« Malgré cette conscience de plus en plus collective du besoin de diagnostic préalable et spécifique à chaque territoire, le contexte souvent d'urgence de l'aménagement et de la gestion des terres **pénalise l'inclusion, le financement et la mise en œuvre de qualité** d'une phase de diagnostic dans les projets. Ceci est d'autant plus vrai que le projet est porté par un petit collectif, peu reconnu, ou en bout de chaîne dans l'organisation territoriale (e.g. cas des communes). Pourtant, pour un diagnostic de qualité, ces mécanismes doivent être trouvés, facilités, encouragés à toutes les échelles de la décision territoriale car, si l'évaluation et le suivi peuvent sembler coûteux au moment de leur réalisation, ils peuvent l'être moins que l'action inutile ou l'inaction ».*

4.2.2 L'entrée technique, la plus courante

Parmi les projets étudiés, trois d'entre eux (Maroc, Sénégal, Madagascar) présentent une entrée **« agriculture – pratiques agroécologiques »**.

Cette entrée agricole est souvent associée à une échelle relativement réduite de l'intervention puisqu'elle est combinée avec des dispositifs d'essais/démonstrations de pratiques agroécologiques et de GDT innovantes, qui nécessitent un fort taux d'encadrement et des leaders paysans motivés.

Au Maroc et au Sénégal, l'intervention a porté au démarrage sur le maraichage (+ arboriculture, selon un modèle agroforestier) puis s'est élargie aux autres activités des exploitations accompagnées, à savoir i) les cultures pluviales et ii) l'élevage ovin³¹. **L'approche « filière »** constitue l'autre point d'entrée de ces deux actions, menée de front et de manière complémentaire avec le volet « production agricole ».

³⁰ Loireau M., Derkimba A., Ben Khadra N., Briki M., 2017. *Revue Liaison Énergie-Francophonie (LEF)*

³¹ au Sénégal, l'élevage caprin est accompagné par un autre opérateur du développement dans le cadre de la même coopération décentralisée

A Madagascar, le développement de pratiques agroécologiques pour améliorer la résilience des exploitations a constitué le point d'entrée de l'intervention. En effet, le bloc agroécologique combine i) cultures associées de céréales (maïs, sorgho, mil) et légumineuses (dolique, niébé, mucuna), ii) haies vives (bocage) constituées de bandes de pois d'Angole (légumineuse arbustive) et de bandes d'enherbement de *brachiaria* quadrillant une superficie minimum de 10 ha. La forte démultiplication de l'action (non attendue à ce rythme par le projet) via l'augmentation du nombre de blocs et de leur taille (allant jusqu'à 250 ha contre les 10 ha minimum prévus initialement) a entraîné une évolution dans les actions menées par l'opérateur. Celui-ci est d'abord passé d'un encadrement technique et d'un dispositif de recherche action à l'échelle de la parcelle, au développement d'activités para-agricoles (fourniture d'intrants et semences) identifiées comme déterminantes pour permettre la diffusion. Par la suite, au vu de l'emprise territoriale des blocs AE, l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leur document de planification (Schéma d'Aménagement Communal) s'est naturellement imposé comme une nécessité dans l'optique de viabiliser ces blocs.

Au Tchad, au démarrage de l'action en 1993 (Nord du pays Borkou – Ennedi – Tibesti, projet BET), l'objectif était d'améliorer l'approvisionnement en eau de qualité au niveau des zones d'élevage nomade et des axes caravaniers : l'eau pour les hommes et le bétail (fourniture d'eau potable aux éleveurs, équipement des pistes caravanières en nouveaux points d'eau pérennes, mise en valeur de pâturages inexploités). Cette entrée sectorielle hydraulique pastorale a rapidement été combinée avec la sécurisation des stratégies de mobilité de diverses catégories de pasteurs en associant, aux ouvrages hydrauliques, des ouvrages non hydrauliques (comme les balises) visant à la sécurisation des parcours de transhumance. « *Le fait de s'éloigner du piège sectoriel en décidant d'approcher la production pastorale en tant que système [nous] semble, à lui seul, un accomplissement important* »³². Il s'est ensuite transformé en concept de développement pastoral intégrant les autres facettes du système (santé animale et humaine, éducation, commerce) avec les projets PAFIB et PASTOR, dynamisée par la plateforme pastorale (PPT).

La **complémentarité des secteurs d'intervention** est primordiale dans ces démarches pour un impact probant et pour pérenniser les actions. « Il est important d'agir au-delà de la parcelle et de l'EAF et d'intervenir sur les environnements socio-culturels, économiques et politiques des EAF³³ ».

Les développements pastoral au Tchad et chantiers structurants de la Plateforme



³² Secteur de l'hydraulique pastorale au Tchad - Evaluation et capitalisation de 20 ans d'intervention de l'AFD; Kratli S., Monimart M., Jallo B., Swift J., Hesse C., 2013

³³ Huet Y., Edito du Guide Agriculture et dynamiques de territoires. Agrisud International, 2020.

Figure 10 : Approche du développement pastoral en tant que système. (Sougnabé et al., 2016)

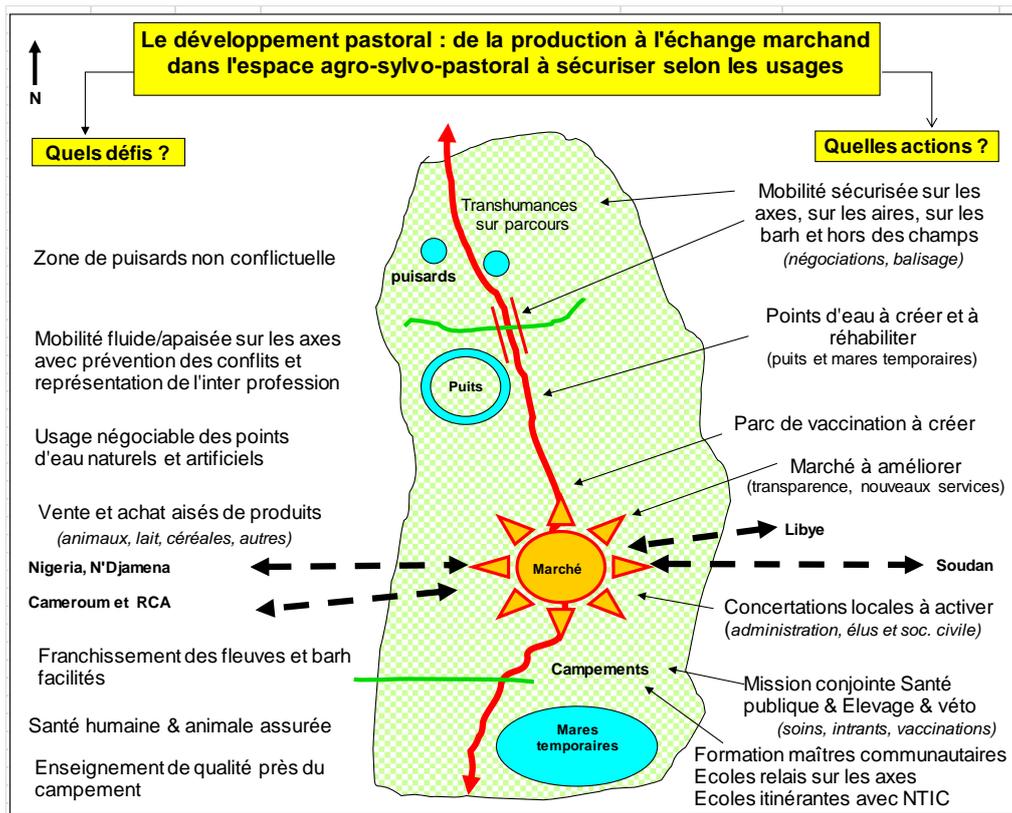


Figure 11 : Le développement pastoral, de la production à l'échange marchand dans l'espace agro-silvo-pastoral à sécuriser selon les usages

Source : état des lieux de la Stratégie Nationale de Développement Pastoral, T2, 2016. Plateforme Pastorale du Tchad).

4.2.3 La prise en compte de l'environnement socio culturel

« On ne peut comprendre une société sans comprendre ses structures de pouvoir et la façon dont s'y prennent les décisions »³⁴

A Madagascar, la démarche adoptée pour diffuser l'innovation que constitue le Bloc Agroécologique met l'accent sur une **approche socio-anthropologique**, dans une région (Androy) où la culture est marquée par de nombreux *fady* – interdits, notamment celui de la consommation du pois d'Angole, plante phare du dispositif d'aménagement des blocs agroécologiques³⁵ (annexe 15).

Dans le cadre de l'appui au développement pastoral au Tchad, la compréhension fine de l'organisation sociale des transhumants constitue un élément majeur du diagnostic pastoral. Les études de faisabilité sociale et technique des aménagements ainsi que la négociation d'accords sociaux (garants d'une bonne gouvernance et donc de la durabilité des ouvrages) figurent au cœur de la démarche d'appui au pastoralisme. Cette démarche s'appuie sur les modes d'organisations traditionnels de la ressource en eau de surface ou profonde dans chaque zone (chefs de puits, chefs de terre, etc.). Selon les « rapports de domination », les coutumes, les pratiques ancestrales qui existent dans les différentes zones, certains interlocuteurs sont incontournables ; Il convient de comprendre l'historicité du système et les relations de pouvoir existants autour du point d'eau, d'où **l'importance des sciences sociales**.

³⁴ Fauroux E., Comprendre une société rurale : une méthode d'enquête anthropologique appliquée à l'Ouest malgache, Nogent-sur-Marne, Éditions du Gret, 2002, 152 p., Études et travaux.

³⁵ Les « fady » sont des interdits, des tabous, qui touchent des aliments, des lieux, des pratiques. Cf. « La levée du tabou sur le pois d'Angole ».

Cette compréhension des applications ancestrales appliquée au partage de l'eau est également primordiale dans les douars de la province de Ouarzazate (systèmes oasiens).

La nécessaire prise en compte de l'environnement socio-culturel implique de disposer de temps, de méthodes et de compétences en la matière pour comprendre le contexte de l'action ; cette étape est souvent longue car elle nécessite d'instaurer une relation de confiance entre les acteurs.

4.2.4 La nécessaire sécurisation de l'accès au Foncier

Les différents projets étudiés mettent au cœur de leurs objectifs la sécurisation du foncier, dans son sens global en tant qu'accès aux ressources productives en général : eau, terres, zones de parcours, biomasse, etc.

Même si l'on recentre sur la problématique de l'accès à la terre, celle-ci est considérée comme très complexe et sensible, et elle n'est pas abordée directement par les projets étudiés. Il est pourtant admis qu'il est difficile de mener des projets de territoires incluant la gestion durable des terres sans sécurisation foncière ; se pose donc la question **du niveau de sécurisation foncière minimum** pour mener ces projets, et des **bouleversements** que ces projets peuvent déclencher en particulier du fait de la (re)mise en valeur de terres dégradées ou nouvellement aménagées / irriguées.

Dans le Grand sud malgache, les parcelles sont bien délimitées (matériellement délimitées par les *raketa* – *figuier de barbarie*), connues de tous mais sans titre foncier. Le système en place tient bien socialement (parcelle reconnue par la société via la mise en valeur). Cependant, un document administratif (le Schéma d'Aménagement Communal par exemple), risque de figer les choses (cadre juridique légal, reconnaissance des parcelles et de leur affectation) pouvant entraîner des problèmes au niveau des blocs agroécologiques si des concurrences et conflits d'usage apparaissent autour de ces terres.

Au Sénégal, les producteurs cultivent au sein de périmètres maraîchers collectifs qui appartiennent aux groupements d'intérêt économique (GIE). Les groupements possèdent des actes de délibération émis par la collectivité territoriale (sauf dans les cas où le périmètre appartient à un privé). Les parcelles sont réparties entre producteurs et productrices moyennant un droit d'acquisition. La sécurisation foncière tient donc notamment à la viabilité du GIE.

Le Niger est très avancé dans le domaine du foncier, avec la mise en place, dès le début des années 90, de commissions foncières villageoises, communales, départementales et régionales. Le code rural est basé sur un registre de droit foncier, avec des attestations d'inscription au registre foncier délivrées aux individus (pas des titres fonciers). Le Mali et le Burkina Faso ont emboité le pas au Niger. Au Burkina Faso, la loi portant sur le régime foncier rural de 2009 prend en compte les droits coutumiers/traditionnels via les commissions foncières villageoises (CFV) et les commissions de conciliation foncières villageoises (CCFV), et offre un nouveau cadre institutionnel pour la délivrance d'attestations de possessions foncières individuelles ou collectives, à travers les Services Fonciers Ruraux (SFR) des mairies.

Encadré 4 : Focus sur le projet PACOF/GRN au Burkina Faso combinant approche territoriale dans le cadre de la décentralisation, gestion durable des ressources naturelles et volet foncier

Le Projet d'Appui aux Communes de l'Ouest du Burkina Faso en matière de Gestion du Foncier Rural et des Ressources Naturelles (PACOF/GRN), mis en œuvre entre avril 2014 et mars 2021 dans 15 communes des régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins, avait pour finalité de contribuer, dans l'ouest du Burkina Faso, à la croissance (via l'investissement) et à la réduction de la pauvreté (via l'augmentation des revenus) en milieu rural par la sécurisation foncière des acteurs ruraux et la promotion d'une gestion

durable et concertée des ressources naturelles. Le Projet, d'un montant total de 10 Millions d'Euros et dont la Maîtrise d'Ouvrage était assurée par le Ministère en charge de l'Agriculture et plus précisément par la Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR), avait pour objectif principal d'opérationnaliser la loi 034-2009 /AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural et de l'articuler avec les dynamiques de développement économique communal durable à travers le renforcement technique et financier des acteurs locaux impliqués. Ainsi, l'innovation majeure du Projet était d'articuler une composante de « sécurisation foncière » à une composante d'« investissements communaux » dans le cadre d'une vision intégrée d'aménagement du territoire et de développement économique.

Sur la composante « sécurisation foncière », le Projet a accompagné la mise en place des CFV et des CCFV dans les 250 villages de la zone d'intervention, ainsi que d'un Service Foncier Rural (SFR) au sein de chacune des 15 mairies, composé de 2 agents fonctionnaires de la commune, formés et équipés. Un outil de Système d'Information Foncier (SIF) intégrant un Système d'Information Géographique (SIG) a été déployé dans chaque commune et est désormais géré par les agents SFR. Un processus de diagnostic et de concertation sur les ressources naturelles a été animé, avec un focus particulier sur les ressources pastorales.

Cette démarche a permis d'**initier la sécurisation foncière des ressources naturelles constituant le domaine public** (ressources forestières, pastorales, terres basses aménagées/aménageables) et mérite d'être poursuivie/renforcée. En effet, une des leçons tirées est que **la gestion durable des terres nécessite la sécurisation des ressources naturelles collectives, et que la sécurisation foncière ne doit pas se limiter à la sécurisation des terres des particuliers.**

4.2.5 La prise en compte de l'environnement économique

Au sein des actions développées par Agrisud au Sénégal et au Maroc, l'approche « filière » constitue un axe d'intervention majeur tout au long de la chaîne de valeur :

- les exploitations agricoles via l'accompagnement technico-économique et le conseil de gestion ;
- les OP via l'accompagnement dans le développement de services à la production (mise à disposition de matériels et vente de semences) ;
- les marchés au travers d'un système d'information des marchés - SIM - mis en place pour accompagner les producteurs dans leurs choix de production / vente ;
- l'interprofession via la mise en place d'un réseau informel composé d'OP, d'opérateurs de marché, de services d'encadrement de l'Etat, d'un centre de formation agricole et de collectivités locales pour favoriser les échanges.

A Madagascar, les techniques innovantes faisant appel à des variétés nouvelles, un dispositif de production de Semences de Qualité Déclarée - SQD - basé sur des paysans volontaires et techniquement performants a été mis en place en collaboration avec la FAO, l'Agence nationale de contrôle officiel des semences et plants (ANCOS), les services techniques de l'État, le GSDM et le CTAS (chargé de la gestion du Centre de semences). Ce dispositif complexe comprend i) une couche juridique (des normes et procédures de contrôle), ii) des infrastructures (le Centre de production de semences d'Agnarafaly – CPSA qui dispose de structures d'irrigation), iii) un réseau de producteurs et de commerçants de semences, iv) des modules de formation ainsi v) qu'une structure centralisatrice (le CTAS). Certains paysans ont également profité de la possibilité de devenir producteur de semences pour générer des revenus ; *« Comme un paysan pouvait à la fois être producteur de semences, boutiquier, vendeur de semences et agent de diffusion, il pouvait générer des profits par la réussite même de ses actions de sensibilisation, ce qui constituait un bon facteur de motivation. En 2019, environ 80 paysans étaient engagés dans cette dynamique »* (Paroles d'acteur).

Au Tchad, la mobilité pastorale est généralement soutenue dans sa logique d'exploitation rationnelle des ressources entre les confins sahariens en saison des pluies et en saison froide, et les confins méridionaux des zones agricoles soudaniennes en saison sèche chaude, cependant une autre logique des pasteurs guide aussi ce mouvement saisonnier de grande amplitude : les groupes mobiles rythment la descente des troupeaux **en fonction du rapport entre prix du bétail et prix des céréales**³⁶. Dépendants de l'achat de céréales en particulier en saison sèche (quand le lait devient plus rare), les éleveurs visent à s'approvisionner aux meilleurs prix dans les zones de production agricole. C'est également là en général que sont vendus les animaux bien alimentés pendant leur séjour sur les parcours sahélo sahariens. Pour cette raison l'organisation sociale de la mobilité pastorale intègre pleinement l'information sur les marchés à bétail et les groupes mobiles s'appuient sur des représentants - khalifats - ancrés sur les principaux marchés à bétail desservis tout au long de l'axe de transhumance.

Dans le cadre du projet d'appui au développement pastoral au Tchad, l'évolution du Projet d'appui à la filière bovine (PAFIB), un projet spécifiquement « filière » lancé en 2007, illustre cette nécessité de prendre en compte les composantes de la mobilité. Au départ très axé sur la « modernisation de l'aval de la filière », le PAFIB a dû s'adapter à chaque contexte local et adopter une démarche différente dans ses relations avec chaque collectivité, les acteurs locaux, les populations transhumantes et sédentaires aux liens sociaux différents, et ce tout au long des axes commerciaux. L'accent a été mis sur le renforcement de tous les acteurs de la filière, depuis les éleveurs jusqu'aux bouchers, l'appui aux organisations socio-professionnelles de la filière et l'aménagement d'axes commerciaux, avec la construction de points d'eau et d'aires de marché de collecte.

Cette approche économique est envisagée dans le cadre du soutien à la filière, mais il y a peu d'informations sur la contribution de ces interventions à l'amélioration des paramètres économiques (revenus des ménages et réinvestissements, PIB local, hausse des revenus fiscaux, etc). On souligne ici l'importance de **mieux mesurer l'impact économique des actions menées**.

Focus sur les OP

Dans le cadre des actions menées au Sénégal (PRPA), les organisations de producteurs constituent un acteur important du fait des **services** que les OP développent au sein des **filières** mais aussi de leur **légitimité à gérer une composante du Territoire**. En effet, au Sénégal, les producteurs cultivent au sein de périmètres maraîchers collectifs qui appartiennent aux groupements d'intérêt économique – GIE (ou à un acteur privé selon les cas). Les GIE possèdent un **acte de délibération émis par la collectivité territoriale**.

En ce qui concerne la gestion de l'eau au Sénégal, avant la réforme de l'eau de 2014, les Associations des Usagers des Forages - ASUFOR - étaient accompagnés dans le cadre du PRPM (Phase antérieure du projet PRPA). Suite à la disparition des ASUFOR, la gestion de l'eau ayant été déléguée au secteur privé, l'action accompagne les producteurs dans leur plaidoyer pour améliorer les situations actuelles marquées (suivant les périmètres) par un manque d'eau et/ou un prix élevé.

Dans le cadre des actions menées au Maroc (PAPSA), dans un contexte national où l'accent est mis sur les grandes coopératives, le projet accompagne des petits groupements économiques, comptant 5-6 familles membres développant des services tels que i) la mise à disposition de matériels (pour la taille/récolte et en élevage) et de produits vétérinaires et phytosanitaires (arboriculture), ii) la vente de semences maraîchères et iii) la mise à disposition de géniteurs ovins.

³⁶ (Cf. focus « Economie et territoires » en page 3 de la fiche synthétique relative au projet d'appui au développement pastoral en annexe 13)

Dans le cadre du PRPA au Sénégal et du PAPSA au Maroc, les OP sont accompagnées dans les domaines de la vie associative et l'économie des services dans un objectif de renforcement de leur viabilité et de celle des services proposés aux exploitants agricoles.

Les organisations paysannes sont des acteurs majeurs du territoire, du fait de leur rôle économique, dans le développement de services aux producteurs (en amont et aval des filières) mais aussi de leur rôle de représentation et le plaidoyer qu'elles peuvent porter. Les projets étudiés au Maroc et au Sénégal mettent en évidence l'importance donnée au renforcement de ces OP au sein des projets PAPSA et PRPA. Cela implique à la fois de travailler à la viabilité des services développés (au niveau technique mais aussi en terme de modèle économique du service) mais aussi d'accompagner la vie associative et plus globalement la viabilité organisationnelle, institutionnelle et économique de ces OP.

Encadré 5 : Illustration par l'ancrage territorial des filières³⁷

L'approche filière est une approche verticale qui analyse les relations entre les acteurs impliqués dans la production et la commercialisation d'un produit ou groupe de produits. Elle tient souvent peu compte de l'existence d'une coordination « horizontale » entre opérateurs, qui se manifeste à différents niveaux de la filière à travers les coopératives, les groupements, les réseaux informels, etc. **La multiplication des relations horizontales entre acteurs d'une filière peut déboucher sur des innovations locales autour d'un produit et sur des modes d'organisation coopératifs efficaces** ; Les Indications géographiques (IG) sont par exemple des dispositifs susceptibles de renforcer les dynamiques territoriales.

La notion de Système Alimentaire Localisé - SYAL, s'appliquant spécifiquement aux secteurs agricoles et agroalimentaires, correspond à « *des organisations de production et de service associées de par leurs caractéristiques et leur fonctionnement à un territoire spécifique* ». Le milieu, les produits, les hommes, leurs institutions, leurs savoir-faire, leurs comportements alimentaires, leurs réseaux de relations, se combinent dans un territoire pour produire une forme d'organisation agroalimentaire à une échelle spatiale donnée.

L'approche originale cherche à mobiliser et croiser différents outils de développement des filières (création de coopératives et renforcement de leurs capacités, valorisation des produits par la qualité et la labellisation) et des territoires (élaboration d'une charte de territoire, réalisation de micro-projets communaux, promotion du tourisme rural).

Lorsque le lien entre les filières et les territoires se fait, il ne faut pas faire l'impasse sur les débats parfois contradictoires et orageux mais indispensables avec les autres acteurs en dehors de ces dynamiques verticales et horizontales. La concertation doit avoir lieu avec les « pour » et les « contre » le développement de la filière. En effet, le développement de la filière peut avoir des conséquences non négligeables sur le territoire (pollution, raréfaction de la ressource...). D'autre part, si une filière se développe sur un territoire, cela peut aussi se faire au détriment d'un autre.

Dans de nombreux pays, des politiques publiques nationales ont été définies pour faire le lien entre filières et territoires et ceci à plusieurs niveaux (national, régional, départemental...). Ces politiques sont toutes faites avec des études de prospective à 10, 20 ou même 50 ans sur le développement économique territorial. Malgré un aspect « vendeur » de la prospective, il reste encore des interrogations sur sa mise en œuvre, la

³⁷ Journées d'études Iram : « Développement économique des territoires et développement des filières : comment renouveler les approches et outils d'analyse et d'intervention au Sud ? », Paris, juin 2015

dynamique et l'énergie à déployer pour la construction de ces politiques et leur usage par les opérateurs.

4.2.6 La gouvernance territoriale, porte d'entrée ou moyen de pérennisation de l'action ?

Dans le cas du projet PKM au Niger, la **gouvernance territoriale** constitue le point d'entrée de l'action en 2007 et le pivot de l'action sur toute sa durée. L'intervention a démarré par un appui à la maîtrise d'ouvrage communale participative pour appuyer le développement économique et social (première compétence transférée dans le processus de décentralisation, la gestion du foncier et des ressources naturelles venant par la suite). A partir de 2009, le programme a développé un nouvel axe d'intervention portant sur la gestion durable des ressources naturelles - GRDN - (réhabilitation des espaces naturels communautaires). Pour chacun de ces volets d'intervention, la démarche était basée sur un double objectif :

- renforcer la gouvernance des autorités locales, et
- mettre en œuvre des actions/projets concret(e)s : infrastructures sociales, réhabilitation des terres de plateaux et versants dégradés, des zones de glacis et aménagement des mares) avec l'aide d'un Fond de Développement Local (distinct pour le développement local et la GRDN) et un accent mis sur la gestion de ces infrastructures/ressources naturelles.

Agir au niveau de la gouvernance territoriale implique de dépasser des obstacles majeurs tels que la faiblesse des compétences des élus et personnels, des ressources et parfois même de légitimité des collectivités territoriales (aux yeux des administrés notamment) ;

La notion de gouvernance locale renvoie aux systèmes de gestion des affaires publiques en l'occurrence à l'échelon local, c'est à dire au processus d'interaction entre les autorités locales et les citoyens, associant les parties prenantes à la prise de décision et à la mise en œuvre des actions de développement.

Les blocs AE à Madagascar, le PRPA au Sénégal et le PAPSA au Maroc se caractérisent par une entrée technique (agriculture-pratiques agroécologiques), l'accompagnement à la gouvernance ayant été développé par la suite. Ces projets mettent en œuvre des **approches territoriales développées dans le cadre de projets agricoles**. « L'approche territoriale est logique dans le sens où pour que l'activité agricole se pérennise, il faut un cadre porteur (administratif, politique, économique, etc.) »³⁸.

Dans les 5 projets, sur la base des diagnostics de territoires, et la priorisation des besoins, les collectivités territoriales ont été accompagnées dans leur **planification territoriale** : Plan Communal de Développement au niveau des communes accompagnées au Niger, Schéma d'aménagement communal à Madagascar (en démarrage), Plan Interdépartemental pour une Agriculture Durable au Sénégal décliné au niveau départemental via les Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols - POAS (en cours), Stratégie Nationale de Développement Pastoral au Tchad.

En ce qui concerne les systèmes pastoraux au Tchad, à partir de 2016 (Projet de 3^{ème} génération-PASTOR), l'action s'élargit à l'appui à la Maîtrise d'Ouvrage, l'éducation en milieu mobile, la santé animale/santé humaine. 30 ans après le démarrage de l'action, les aménagements hydrauliques restent problématiques. La **durabilité des ouvrages est très dépendante de la gouvernance autour de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage**. On observe des problèmes de gouvernance, de corruption, mais aussi des problèmes techniques dans certaines zones avec des ouvrages qui se bouchent à cause du sable. Comment entretenir ces structures en eau ? Qui devrait être en charge ? A quelle échelle ? D'où viendrait l'argent pour constituer un fond d'entretien pour les grosses réparations ? Le travail est en cours pour mettre en place les circuits de financement pérennes de l'entretien des ouvrages à l'échelle

³⁸ Paroles d'acteurs, Atelier de travail GTD des 6&7 mai 2021, Capitalisation Accompagnement des projets de Territoires

provinciale en connexion avec le Fonds national de développement de l'élevage et les fiscalités des marchés à bétail.

La mise en œuvre **des** actions inscrites au plan de développement local constitue un élément important de l'accompagnement des projets de territoire ; la concrétisation de ces projets permet de i) renforcer le processus de formation et ii) mesurer le résultat des efforts des acteurs impliqués via leur concrétisation aux yeux des administrés notamment. En effet, les attentes des populations vis-à-vis des exécutifs locaux sont de plus en plus importantes et nombreuses : accès à l'école, à la santé, à l'eau potable, etc. La mise en place d'infrastructures socio-économiques ou de dispositifs de GDRN **renforce la légitimité** des acteurs du territoire, collectivités territoriales notamment.

Au-delà du diagnostic participatif et de la planification territoriale, la mise en œuvre des projets de territoires passe notamment par :

- la réalisation d'études de faisabilité techniques et sociales ;
- la mise en place et l'animation des comités responsables d'infrastructures pour le suivi et la maintenance des ouvrages ;
- l'élaboration du budget et la mobilisation de ressources financières
- la mise en place des procédures de passation de marché, relation avec les services techniques

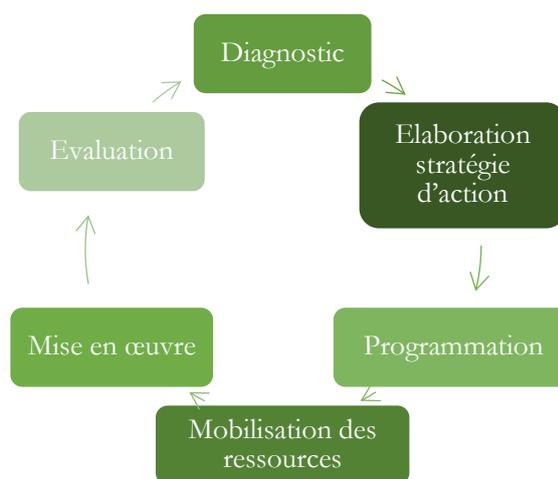


Figure 12 : Cycle de l'action publique ; Réalisation : auteur.

Les **ressources financières des collectivités locales** sont constituées des **ressources fiscales** (la fiscalité propre aux collectivités territoriales et la fiscalité d'Etat concédée aux collectivités territoriales) et des **ressources non fiscales** (les produits par nature, les ressources exceptionnelles, les produits divers). Malgré cette diversité, les ressources des collectivités territoriales demeurent faibles face aux nombreuses sollicitations des populations.

Le programme PKM au Niger a mis l'accent la mobilisation des ressources, en faisant l'hypothèse que réaliser un ensemble d'actions de sensibilisation, de concertation, de mobilisation et de participation de la population (dans le but de mobiliser des ressources pour réaliser les actions d'investissements pour ces populations) peut contribuer à une forte mobilisation des finances locales. Les actions menées dans ce sens ont induit des changements dont les plus importants sont : la hausse du taux de recouvrement des recettes municipales dans certaines communes, l'amélioration du taux de reversement des ressources financières mobilisées par les chefs coutumiers et l'instauration d'un dialogue franc et constructif entre les élus et la chefferie traditionnelle par rapport au recouvrement des recettes.

La réalisation des infrastructures économiques et sociales a pu se faire principalement grâce à un **Fonds de Développement Local** – FDL, la participation des communes bénéficiaires représentant 10% du montant de l'investissement. Ce fonds avait une vocation expérimentale, se dédiant au renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale (choix d'investissement, circuit de dépense publique, gestion d'usage, etc.). À l'échelle des territoires, il participait à améliorer la couverture en infrastructures et services publics de base (sanitaire, scolaire, hydraulique, etc.) en lien avec les compétences communales. Cet outil a permis d'amorcer une réflexion et des pratiques innovantes sur la gestion d'usage du service public. Le Fonds fonctionnait sous la responsabilité d'un Conseil d'administration composé de l'ensemble des 12 maires des communes. Chaque investissement financé par ce FDL est

soumis à l'approbation des élus réunis en conseil municipal, tant pour son identification précise que pour sa validation.

Encadré 6 : Focus Fonds de développement local – Projet PACOF/GRN Burkina Faso.

Sur la composante « investissements », le Fonds d'Investissement Communal (FIC) mis en place, d'un montant de 4,5 millions d'Euros, a permis de financer :

- 256 projets communaux = infrastructures publiques de soutien au développement économique et de GRN (ex : forages pastoraux, boulis (retenues d'eau en langue mooré) pastoraux, parcs de vaccination, aires d'abattage, aménagement de marchés, etc.), et
- 390 projets portés par des promoteurs collectifs (groupements, unions, associations) sélectionnés et financés par les mairies = projets de production, transformation et commercialisation agro-sylvo-pastorale (ex : embouche bovine, ovine, porcine, transformation de karité, de soubala, laiterie, maraîchage, etc.) et de GRN (fosses fumières, CES/DRS).

Seuls 10% des projets soumis au FIC par les mairies ont porté sur la gestion durable des ressources naturelles (reboisement, aménagement de bas-fonds, aménagements pastoraux, etc.). L'absence d'agent municipal dédié aux opérations d'« aménagement » constitue l'un des freins identifiés à la dynamique, afin de piloter et mettre en œuvre les décisions des élus dans ce domaine. De plus, le fonds mis en place à l'échelle communale semble peu adapté aux échelles des projets de GDRN (plutôt supra-communales, au niveau de bassins versants, d'espaces pastoraux dépassant les limites de la commune). Un autre facteur de blocage identifié pour la mise en œuvre de projets de GDRN est lié à la complexité de ces derniers, basés principalement sur du « soft » (concertation, négociation autour d'une piste à bétail), ce qui requiert des compétences en ingénierie sociale et un temps de conception et de réalisation des projets dépassant les planifications budgétaires annuelles des mairies.

Comme le montre l'expérience du PACOF-GRN au Burkina Faso (encadré 6), l'accompagnement à l'élaboration et mise en œuvre de projets de territoire (grâce à un fonds dédié) met en évidence que les projets réalisés portent plus souvent sur les services socio-économiques, au travers d'action qualifiées de « hard » (aménagement de marchés, parcs de vaccination, etc.) plus « facile » à mettre en œuvre et plus visible aux yeux des administrés (permettant aussi d'alimenter la fiscalité locale) que les actions « soft » souvent associées à la gestion des ressources humaines (marquées par un processus important de négociation, etc.).

Il ressort de ces expériences une faible prise en compte de la GDT/GDRN par les collectivités si pas d'accent spécifique porté sur la thématique dans le cadre de l'accompagnement à la gouvernance territoriale, avec notamment un fonds spécifique dédié dépassant les limites communales et accompagnant des projets « supra communaux ». En effet, la gestion des ressources naturelles implique de dépasser les frontières de la commune (gestion d'un bassin versant, mouvements de troupeaux pastoraux, etc.).

L'étude des trajectoires des différents projets de développement adoptant une approche territoriale fait ressortir **deux grandes tendances** illustrées dans le schéma suivant.

Tendance 1 : Trois des cinq projets étudiés ont démarré leur intervention en appui direct aux agriculteurs et à leurs petites exploitations agricoles familiales (Agrisud au Maroc et au Sénégal, Bloc AE à Madagascar), cet appui étant couplé avec une approche économique (filière) et socio culturelle de manière à lever les contraintes à l'adoption locale des innovations techniques et organisationnelles de GDT proposées. Après la phase de test et d'adaptation des innovations au niveau local, ces actions sont

confrontées à des problématiques relevant de la gouvernance territoriale dès lors que l'échelle de la collectivité est envisagée pour faciliter la diffusion et/ou sécuriser la mise en valeur des terres.

Tendance 2 : dans le cas du projet PKM au Niger, la **gouvernance territoriale** constitue le point d'entrée et le pivot de l'action sur toute la durée du projet. Dans le cas du Tchad enfin, aménagements hydro pastoraux et gouvernance territoriale ne peuvent être dissociés pour sécuriser un aspect majeur du pastoralisme : préserver la mobilité des troupeaux et des pasteurs.

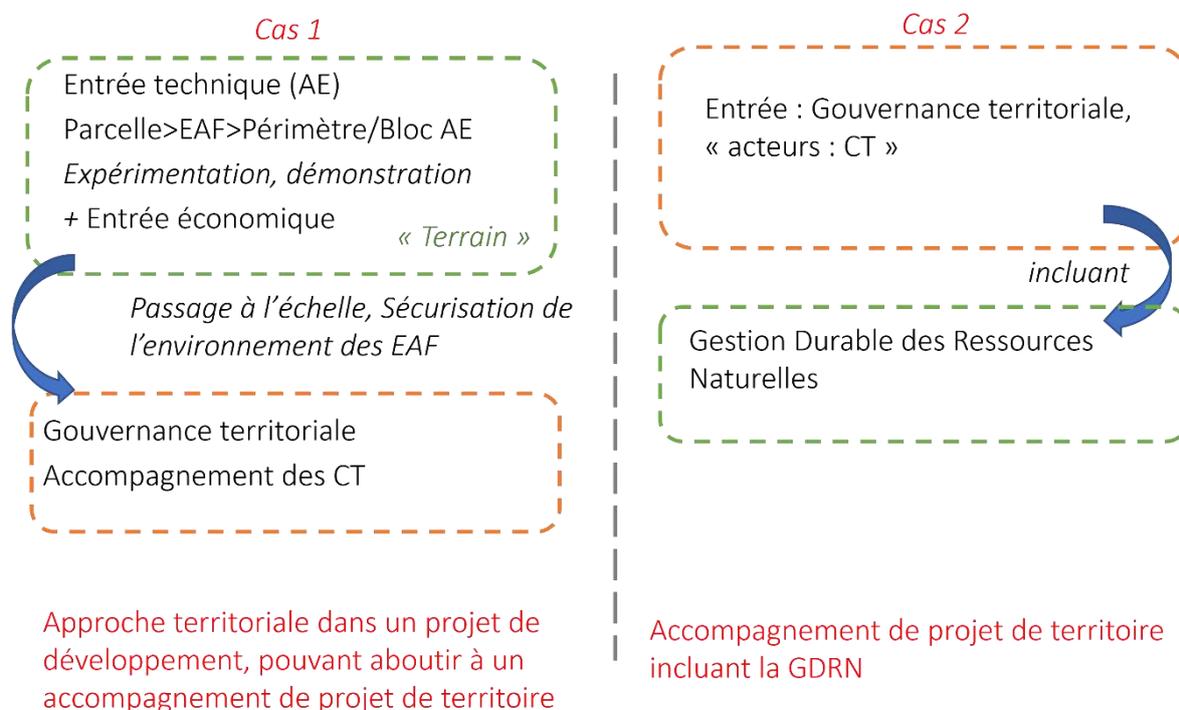


Figure 13 : Deux grandes tendances dans les approches territoriales; Réalisation : auteur.

4.2.7 Place majeure à l'innovation

L'innovation tient une place majeure dans tous les projets étudiés, sous différentes formes :

➤ **Innovations techniques :**

- Les pratiques agroécologiques et dispositifs (blocs agroécologiques) ;
- Les ouvrages hydrauliques : puits en zones très difficiles, forage avec contre-puits (puits citerne) permettant de rendre accessible les aquifères profonds sans avoir recours à l'exhaure mécanique, mares stratégiquement non pérennes, balisage provisoire et définitif des pistes de transhumance associé à l'implantation de points d'eau ;
- L'organisation des filières semencières en lien avec les blocs AE à Madagascar ; la dynamique de restauration d'une race ovine locale (très bonne valorisation des parcours pauvres, taux de reproduction élevé - 2 à 3 petits par mise bas) en voie de disparition au Maroc, et qui est aujourd'hui certifiée. Ces innovations sont déterminantes pour l'adoption des pratiques agroécologique et montrent l'importance des thématiques auxiliaires.

Plusieurs projets ont bénéficié de collaborations étroites des opérateurs de développement avec la recherche : Cirad et Fofifa à Madagascar pour la mise en place des blocs agroécologiques, sur la base des recherches portées initialement sur le système de semis direct sous couvert végétal - SCV, l'implication des chercheurs travaillant sur les ouvrages pastoraux au Tchad.

- **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication :** dans le cadre de l'appui au pastoralisme au Tchad, les acteurs du commerce du bétail se sont saisis des possibilités de

transferts d'argent pour négocier avec les agences télécom du pays et du Nigeria l'installation de ces services sur l'essentiel des marchés à bétail stratégiques pour réduire les risques de vol et d'agression, faciliter le commerce et assurer le paiement des enseignants ou techniciens de terrain travaillant dans les zones pastorales Pastoralisme (information, transfert d'argent) ; Au Sénégal, des groupes d'échanges d'information entre producteurs via WhatsApp renforcent la pérennité de l'action au-delà du projet.

- Accompagnement des **jeunes entrepreneurs et insertion dans les filières agricoles** au Maroc : l'accompagnement des jeunes vise à favoriser l'auto-emploi de jeunes ruraux par la création d'activités économiques (les services agricoles) au service d'autres activités économiques de la zone (les exploitations agricoles familiales). Il s'agit d'initier un modèle d'entreprise sociale dans le secteur agricole. Les jeunes sont accompagnés au travers d'une formation-action en entrepreneuriat et au montage d'un business plan.
- Innovation en matière de gouvernance locale au Niger : les **cadres de concertation** et les **commissions thématiques** (Cf. fiche synthétique PKM, page 6, en annexe 12), le **Fonds de Développement Local**, travailler avec une **intercommunalité**,
- Les outils de l'approche territoriale : **l'animation territoriale** développée dans le cadre du PKM au Niger se définit comme un dispositif de dialogue, de concertation mis en œuvre au niveau local pour favoriser l'expression des points de vue des différents acteurs et leur implication plus ou moins poussée dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet, d'une politique. Cet ensemble d'actions de sensibilisation, de concertation, de mobilisation et de participation de la population a été appliqué au diagnostic, à l'élaboration de la stratégie d'action, à la mobilisation des ressources, de la programmation jusqu'à la gestion des infrastructures ou espaces aménagés.
- Les **radios communautaires** ont un rôle majeur dans la bonne communication avec les administrés, concernant le plan de développement local mais aussi le niveau de mobilisation des ressources et les réalisations faites à partir de ces ressources ; Cela contribue notamment au renforcement de la légitimité des élus et personnels des CT.

Encadré 7 : Les radios rurales et communautaires³⁹

Les radios rurales et communautaires présentent l'avantage de couvrir des superficies plus ou moins grandes et de toucher de manière assez large les acteurs d'un territoire. Pertinentes notamment dans des contextes marqués par un taux d'analphabétisme fort (notamment chez les femmes), adaptant les langues de diffusion utilisées aux ethnies présentes sur le territoire, certaines de ces radios présentent l'avantage d'avoir une large audience.

Elles sont ainsi utilisées, dans le cadre de certains projets, pour i) sensibiliser et diffuser des pratiques / techniques (sur la base de témoignages d'acteurs clés - producteurs pilotes notamment), ii) diffuser de l'information sur les prix des denrées agricoles pratiqués sur les marchés dans le cadre du renforcement d'une filière agricole. Au-delà des limites technico-économiques (qualité des installations, modalités de financement du matériel et du personnel), un risque identifié peut être la récupération politique.

³⁹ Rencontre régionale des collectivités locales sur la Gestion Durable des Terres dans les territoires à Niamey, mai 2016. Projet FLEUVE. Auteurs : VIMAL du MONTEIL A., ALBAGNAC M., DERKIMBA A. (CARI).

Encadré 8 : TerriStories, un Jeu coopératif d'exploration de règles collectives⁴⁰

TerriStories® est un dispositif de gestion participative développé par le Cirad.

Fruits de vingt ans d'expérience en méthodes de simulation participative, TerriStories s'est construit sur deux hypothèses : i) face aux interrogations actuelles de la société, l'invention collective est possible et ii) pour des impacts sociétaux durables et à grande échelle, il faut donner aux acteurs les capacités nécessaires pour qu'ils puissent mettre en œuvre en interne les changements, de façon la plus autonome possible, dans leur territoire local comme plus largement aux échelles supérieures.

Le jeu propose une simplification de la réalité, tout en conservant les éléments fondamentaux d'un milieu changeant et incertain, pour que l'on puisse réfléchir de façon opérationnelle et pragmatique à la façon de réussir à y vivre ensemble.

TerriStories est constitué de quatre plateaux de jeu, permettant de représenter l'emboîtement de logiques sociales spatialisées. À l'usage, il aide les participants à établir un diagnostic et des recommandations qui impliquent des dynamiques d'acteurs à diverses échelles socio-territoriales. Le jeu était surtout utilisé au Sud autour d'enjeux de gestion de ressources naturelles, de développement économique territorial, à l'échelle locale mais surtout de plus en plus à l'échelle nationale (dialogue pour une réforme foncière...). La simulation obligeant à opérationnaliser chaque règle, les participants conviennent de règles qui sont à la fois endogènes et opérationnelles en un seul atelier.

L'innovation sociale est intrinsèque au développement local du fait de la recherche de nouvelles manières de retravailler ensemble (de « faire société »), de reconsidérer ce qui fait ressource et ce qui fait Territoire ; Les acteurs cherchent de nouvelles marges de manœuvre pour mieux vivre ou survivre ; La rupture avec l'ordre préétabli implique d'innover, de changer et de prendre des risques.

Les **capacités de prise de risques** des acteurs sont souvent limitées (situation d'insécurité financière et alimentaire). Elles sont compensées par des dispositifs du projet basés sur un accompagnement technique et financier la distribution gratuite de plants et de semences (couplé à la formation) pour introduire l'innovation et amorcer la dynamique. Cette prise de risque implique des échecs, des frustrations, des inégalités qui doivent être gérées par les acteurs.

4.2.8 Plaidoyer

Des actions de plaidoyer ont été menées au niveau des projets PRPA Sénégal et PAPSA Maroc pour convaincre les producteurs ainsi que l'ensemble des acteurs locaux (notamment les collectivités) de l'importance de la transition agroécologique.

La seconde phase du projet PRPA (démarrée en 2021) met l'accent sur un plaidoyer multi-acteurs au niveau national pour la transition agroécologique.

⁴⁰ TerriStories, un jeu au service de l'invention collective dans les politiques publiques. D'Aquino P., Cirad, 2017. *Revue Animation, territoires et pratiques socioculturelles - ATPS*, 2016, n. 10, p. 71-80 ; http://www.dailymotion.com/video/x28rttd_du-terroir-au-pouvoir_creation

Au Tchad, la société civile, organisée au travers de la Plateforme Pastorale du Tchad, mène le plaidoyer en faveur de la reconnaissance du rôle majeur des systèmes pastoraux dans i) la gouvernance d'espaces peu occupés et ii) la participation non négligeable au PIB.

« Les projets territoriaux ont un rôle à jouer sur la **législation environnementale** mais aussi **économique et financière** »⁴¹ ; Dans le cadre du projet d'appui au pastoralisme au Tchad, les acteurs essaient de faire évoluer la législation via la concertation entre acteurs, des actions de plaidoyer ; cependant, « **si aucun système judiciaire n'est mis en place pour faire la « police environnementale ou économique », alors on n'avance pas ...** » ; Or là, il s'agit de la gouvernance des pays !

Dans cette dynamique de plaidoyer, il a été souligné que certaines dimensions devaient être incluses dans les projets et problématiques territoriales : **le statut juridique, la gouvernance de l'eau, l'approche forêt et parcs naturels.**

Les terres forestières, du fait de leur législation « à part », très protectrices, sont gérées par des services forestiers « impérialistes et dominants » ; elles échappent aux négociations autour des dynamiques agricoles. Il en va de même pour les aires protégées, en plein débats actuellement à la suite de la sortie du livre en septembre 2020 du chercheur G. Blanc intitulé « *L'Invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'Eden africain* »⁴². « Il semble important d'insister non pas sur le pourcentage de zones protégées à atteindre mais bien sur l'importance des systèmes qui s'imbriquent et prouver, au travers de la macroéconomie, qu'on peut atteindre une position soutenable avec une agriculture pertinente »⁴³ ;

Les acteurs renforcés dans le cadre de l'approche territoriale, et en particulier les collectivités, se retrouvent confrontés à des contraintes **qui dépassent souvent leur domaine de compétences et leur périmètre d'influence** : ces contraintes sont juridiques et foncières (lois, décrets, sanctions), liées à gouvernance des ressources naturelles et aux coutumier, parfois socioculturelles (perception négative du pastoralisme par les communautés sédentaires et les administrations) ou politiques (décideurs plus enclins à favoriser la révolution verte que l'agroécologie).

L'introduction d'innovations techniques relevant de la GDT est par ailleurs souvent associée à un **militantisme** autour des pratiques promues, en particulier lorsque ces pratiques sont associées à un concept global comme l'agroécologie. L'intérêt de ces pratiques n'est pas seulement technico économique, mais aussi social, environnemental, etc. et porteur de valeurs humanistes.

Conclusions partielles sur l'aspect multithématique

L'analyse du/des territoires au travers d'un temps de diagnostic (conduit au démarrage mais aussi tout au long de l'action) constitue un prérequis important pour accompagner des projets de développement adoptant une approche territoriale ou projets de territoire : cette étape permet d'identifier et de prioriser les besoins des acteurs du territoire et adapter l'échelle/ les échelles d'intervention.

L'approche socio-anthropologique constitue un autre prérequis important : prendre le temps de comprendre la société dans laquelle on va agir implique de disposer de temps, de méthodes et de compétences en la matière pour comprendre le contexte de l'action ; Cette

⁴¹ Paroles d'acteurs, Atelier de travail GTD des 6&7 mai 2021, Capitalisation Accompagnement des projets de Territoires

⁴²https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/09/10/les-parcs-nationaux-africains-perpetuent-une-tradition-de-colonialisme-vert_6051608_3212.html

⁴³ Paroles d'acteurs, Atelier de travail GTD des 6&7 mai 2021, Capitalisation Accompagnement des projets de Territoires

étape est souvent longue car nécessite d'instaurer une relation de confiance entre les acteurs. « Il faut accepter de se tromper au début, pour prendre ce temps de compréhension et enfin réussir... »³⁶

L'approche territoriale facilite le déploiement des interventions intégrant **plusieurs secteurs complémentaires** ; « *Certaines choses sont à prendre de manière large, d'autres de manières plus pointues* »³⁶

La capacité d'intervenir « de front » sur plusieurs secteurs (multisectoriel) et notamment sur plusieurs échelles (multi-dimensionnel) sans omettre le volet économique constitue un facteur de réussite des projets de territoires accompagnés.

Les discussions lors de l'atelier de travail des 6&7 mai ont souligné le fait que travailler sur l'environnement de l'exploitation agricole familiale au travers d'une **approche multithématique** est très important dans un contexte d'urbanisation croissante, de démographie forte etc. De plus en plus de villes voient leur rapport entre urbains et ruraux basculer en faveur des urbains dans la majorité des pays. Même dans les zones rurales, la propension de l'emploi agricole commence à baisser, avec un rapport actuel de 80 emplois dans l'agriculture pour 20 dans la transformation et la distribution, d'où la nécessité d'une réflexion sur l'évolution de l'activité agricole avec par exemple le passage dans d'autres domaines comme la structuration d'un système alimentaire. Il faut créer des solutions qui prennent en compte cette complexité⁴⁴.

4.3 Différentes échelles d'intervention combinées

Les projets étudiés interviennent à des échelles différentes que ce soit en termes de « point d'entrée », mais aussi de combinaison de territoires.

4.3.1 Intervention à l'échelle « terroir » dans le Grand Sud malgache

A Madagascar, l'intervention a démarré au niveau de la **parcelle** avec l'introduction de plantes améliorantes tolérantes à la sécheresse et la mise en place de parcelles d'essais (systèmes SCV) chez des « paysans expérimentateurs ». La mise en place et diffusion des blocs agroécologiques s'est faite à **l'échelle du « terroir »**.

Définit en tant qu'« espace délimité par une appropriation identitaire »⁴⁵, le terroir est géré selon l'organisation sociale de groupe et dirigé par les autorités coutumières. En effet, chaque bloc AE (bloc parcellaire) est géré par un comité (groupes agriculteurs organisés selon les lignages), coordonné/dirigé par le chef de lignage (les parcelles du blocs AE appartiennent à un lignage). Face à l'augmentation rapide de la taille des blocs (initialement 10ha minimum, mais certains allant aujourd'hui jusqu'à 250 ha (cf. figure 11), les comités se sont multipliés (ex. 30 comités sur un seul bloc) au gré des ententes ou mésententes entre lignages.

⁴⁴ <https://www.oecd.org/fr/csao/>

⁴⁵ Ecole Mine St Etienne, 1999, cité par Finet M. et Derkimba A., 2015. La transition agroécologique dans les territoires soumis à la désertification : Proposition d'une démarche d'accompagnement ; CARI, *Publication du Groupe de Travail Désertification*.

les douars⁴⁶ dans la planification a permis d'aller assez vite dans les diagnostics et dans leur appropriation par les villages.

Les villages accompagnés sont localisés parmi les **divers territoires géographiques** de la commune : zones de montagne, de piémont et de plateaux (Cf. figure 12). 98% du territoire de la commune de Ghassate est constitué de zones caillouteuses non cultivées, dédiées principalement au pastoralisme.

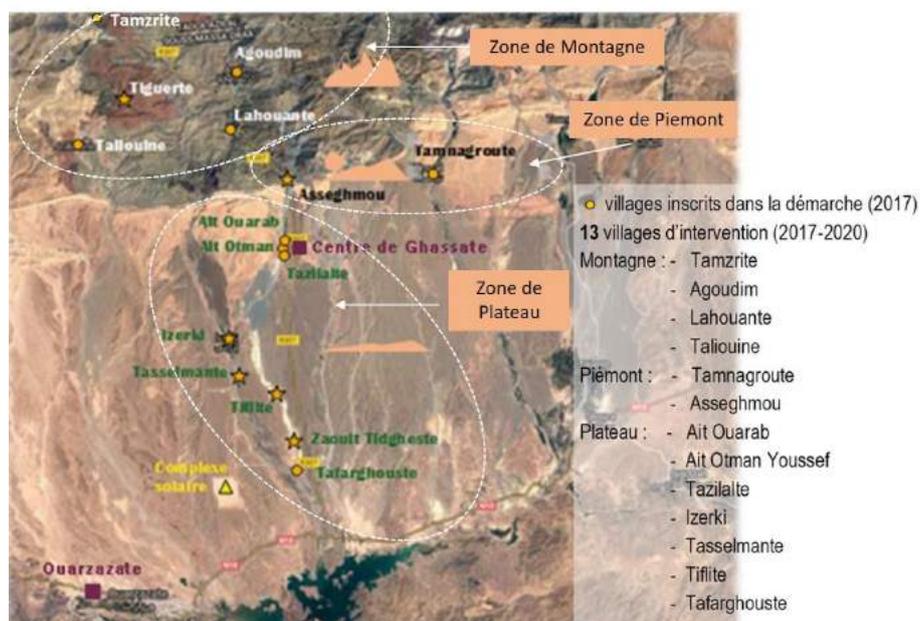


Figure 15 : Cartographie de la commune de Ghassate au Maroc

Démarrés au niveau des villages, les diagnostics ont été restitués au niveau de la commune en présence des chefs de Douars ; c'est à ce stade que la commune a commencé à s'impliquer.

Pour rappel, dans un contexte social délicat en lien avec l'occupation de certaines terres pour l'installation du parc solaire de Ouarzazate, l'agence MASEN a sollicité Agrisud afin d'identifier des axes de développement agricole dans la Commune rurale de Ghassate. La Commune constituait donc l'interlocuteur privilégié d'Agrisud dans cette démarche. Durant la phase pilote, les actions ont porté sur la mise à niveau des exploitations, avec l'adaptation des systèmes de production sur le plan technique notamment : intervention au niveau de la parcelle et de périmètres irrigués, avec l'élaboration de plans d'aménagement des périmètres. L'action s'est ensuite élargie aux **territoires économiques** durant la phase d'extension (2017-2020) au travers de l'accompagnement à la création d'entreprises permettant de mieux connecter les exploitations aux marchés.

L'entrée « agricole » est souvent associée à une échelle relativement réduite de l'intervention puisqu'elle est combinée avec des dispositifs d'essais/démonstrations de pratiques agroécologiques et de GDT innovantes, qui nécessitent un fort taux d'encadrement et des leaders paysans motivés. Une fois que les systèmes ont été mis au point et ont prouvé leur efficacité (ce qui peut prendre un certain temps, parfois plusieurs années), **l'approche territoriale est alors envisagée comme moyen de passage à l'échelle** mais aussi à l'insertion des techniques appropriées dans un cadre cohérent correspondant à un projet plus intégrateur.

⁴⁶ Le terme « douar » désigne un petit village ou groupement d'habitations rurales ; il constitue couramment l'unité de base de la commune rurale. (Wikipedia)

On souligne l'**articulation** des différents niveaux d'intervention : parcelles, périmètres et commune (avec l'accompagnement de synergies multi-acteurs développé durant les phases 2 et 3 du projet, 2020 – 2026).

4.3.3 Une entrée au niveau des collectivités territoriales au Sénégal et au Niger

Au Sénégal, le projet accompagne le **Territoire de l'Entente Interdépartementale de Diourbel & Fatick (6 départements)** avec une articulation des différents niveaux d'intervention : parcelles, périmètres maraichers, communes, départements. En effet, l'entrée « agriculture/périmètre maraicher » a progressivement intégré les niveaux supérieurs (communes, départements, Entente interdépartementale) pour entre autres prendre en compte la composante agroécologique et faciliter la diffusion et l'adoption des pratiques à plus grande échelle. L'objectif était que les projets de territoires intègrent la transition agroécologique et les innovations de terrain.

Au Niger, l'action a accompagné 12 communes des régions Konni & Madaoua, individuellement au départ à partir de 2006, puis au travers **de l'intercommunalité - APIMAK** à partir de 2012.

Remarque : Les régions Konni & Madaoua couvrent de très grandes communes (certaines pouvant compter jusqu'à 150 000 habitants), ce qui constitue déjà un défi en termes de gestion de la commune, défi supplémentaire au niveau de la gestion en intercommunalité.

Le programme Picardie – Konni/Madaoua au Niger a pris comme point d'entrée l'échelle administrative et politique – les collectivités territoriales - mais s'est aussi intéressée aux territoires économiques (2 vallées de production d'oignon - la Maggia et la Tarka) et géographiques (via une approche bassin versant) dès lors que des filières et modes de production particuliers ont été ciblés car identifiés comme prioritaires/pertinents en matière d'impact environnemental et de gestion des ressources naturelles. En effet, la GDRN est identifiée comme axe prioritaire.

Cette action, intervenant en zone frontalière avec le Nigéria, présente des spécificités : mouvements des troupeaux des pasteurs et agropasteurs.

Les deux cas étudiés du PKM au Niger et du PRPA au Sénégal présentent des approches distinctes mais qui pourraient converger et présenter une complémentarité : au Sénégal, on cherche à ce que les projets de territoires intègrent des innovations de terrain (ainsi que la partie économique) tandis qu'au Niger (PKM), on cherche à ce que des acteurs du territoire adoptent des pratiques en accord avec un projet de territoire orienté « GDRN ».

4.3.4 Au Tchad, un « territoire social » qui traverse des territoires administratifs, politiques et économiques

Dans le cas des systèmes pastoraux accompagnés au Tchad, on parle d'un **territoire social** qui traverse des territoires administratif, politique et économique, cependant les **éleveurs pastoraux ont une notion propre de leur territoire**. Ce territoire est composé **d'espaces mouvants** au gré des pluies et des ressources.

Ce sont des ententes séculaires entre communautés agro pastorales qui permettent de préserver et sécuriser les transhumances – potentiellement bouleversés par les conflits et/ou les effets des changements climatiques.

Il s'agit donc de **territoires multiples qui s'imbriquent et interagissent** :

- très local (points d'eau, campements),
- communal (mais peu adapté car décentralisation « en panne »),
- régional/provincial (instances de planification et de mise en œuvre de la SNDP : Comités Provinciaux d'Actions),
- grands ensembles régionaux au sein desquels s'inscrivent les systèmes de mobilité (unité éco-pastorales identifiées dans la Stratégie Nationale de Développement Pastoral)

- national (plateforme de concertation - PPT),
- régional (transfrontalier).

Si l'on part de l'observation que la mobilité des troupeaux et des hommes ne peut être sécurisée que par la **bonne entente** et le **maintien des solidarités** et de **l'hospitalité entre communautés agropastorales**, alors les dispositifs de concertation, de plaidoyer et de dialogue entre communautés et territoires, mis en place avec l'appui de l'Iram et de ses partenaires, constituent une démarche innovante pour maintenir ces liens « sociaux » avant tout, mais aussi économiques. Le point d'entrée de l'Action, à savoir l'hydraulique pastorale s'est rapidement élargi à une intervention sur plusieurs niveaux du fait de cette forte imbrication des territoires.

Les projets étudiés mettent en évidence qu'au-delà du point d'entrée, les interventions sont menées sur plusieurs échelles stratégiques combinées. En effet, le territoire est un espace administratif parmi d'autres espaces : Espace paysager, Espace politique (national/régional), Espace physique aménagé, Espace social localisé (avec culture et politique spécifique des groupes sociaux locaux,), Espace économique.

A la question « comment définir l'échelle pertinente d'entrée ? », il n'est pas aisé de répondre. Certains acteurs suggèrent une entrée administrative, en lien avec la politique de décentralisation du pays, la mise en œuvre des projets se faisant par la suite à des échelles géographiques, politiques, administratives, économiques ; l'intervention de décline selon ces différents calques, d'où la complexité de la démarche. Toutefois, il semblerait que la question porte plutôt sur les **entrées thématiques qui influent sur les échelles territoires**.

L'intervention au niveau local (paysans, chefs de village, chefs coutumiers), dans une démarche bottom-up a été identifié comme facteur de réussite des projets de territoire accompagnés.

En effet, tous les acteurs des projets étudiés s'accordent sur le fait qu'il est important de partir du local et d'appliquer une **démarche ascendante (bottom-up)** que ce soit pour la phase de diagnostic, l'identification des besoins et leur priorisation. Les approches participatives mises en œuvre, prennent ainsi en compte les spécificités et réalités des territoires et visent l'autonomisation de la base et une meilleure expression de la démocratie.

Encadré 9 : Programme LEADER

Le programme LEADER a eu pour origine la diffusion, en Europe occidentale, d'un nouveau paradigme du développement rural à partir de la fin des années 1980. Du primat du développement agricole basé sur la modernisation des structures et l'intensification-spécialisation de la production, les conceptions se réorientent progressivement vers une vision du développement rural intégré et durable. **On peut y voir un renouveau de la manière de penser le développement territorial et de le promouvoir.** En tant que projet politique, le développement endogène repose sur des principes bien établis et une méthode d'expérimentation qui peuvent être ainsi définis :

- une approche territoriale et non un principe sectoriel ;
- une valorisation des ressources locales de manière à maximiser le produit des activités et à en retenir les bénéfiques sur place ;
- un développement centré sur les besoins, les capacités et les attentes de la population locale.

Ce passage **d'un mode de développement centralisé et exogène à un mode de développement endogène**, fondé sur des initiatives et des ressources locales, a revêtu des formes diverses, dont l'approche LEADER.

Dans une démarche de nature ascendante, la méthode LEADER s'appuie sur les principes de subsidiarité et de partenariat. Les décisions relatives à la stratégie de développement local ainsi qu'aux projets sont prises par des organes situés au plus près des périmètres d'intervention. Le principe de partenariat implique la participation des acteurs locaux, publics et privés, à la conception de la stratégie de développement et à son application. Ces deux principes sous-tendent la création d'une entité décisionnelle, un Groupe d'action locale (GAL) conçu comme le maître d'œuvre des projets portés par les acteurs sociaux (collectivités locales, entrepreneurs, exploitants agricoles, associations locales, etc.). En conférant au GAL un statut d'acteur collectif, LEADER engage une décentralisation de l'action publique.

De manière concrète, l'Europe confie aux acteurs locaux regroupés dans un GAL une enveloppe de FEADER (Fond Européen pour l'Agriculture et le développement rural), pour cofinancer des projets publics ou privés qui favorisent le développement des zones rurales dans le respect de leur stratégie locale de développement et des règles européennes et nationales.

A Madagascar – Projet Blocs AE, ce sont les services techniques déconcentrés (et les bailleurs de fonds) qui ont suggéré un appui à la Commune dans la réalisation des Schémas d'Aménagement Communaux. Au Niger-PKM, l'Ex-Région Picardie a été motrice dans la création et l'intervention au niveau de l'intercommunalité (ApimaK) ; Dans le même ordre d'idée (recherche d'un partenaire de taille équivalente dans la coopération décentralisée), la création de l'Entente Interdépartementales de Diourbel et Fatick au Sénégal fut influencée par la fusion des régions françaises (Aquitaine et Poitou-Charentes).

On observe donc que le passage à l'échelle supérieure se fait sous l'influence d'un acteur, mais que ce ne sont pas toujours les collectivités territoriales qui sont à l'initiative. Cela peut être moteur dans la dynamique mais cela peut aussi constituer un risque en termes de pérennisation de l'action et de l'organisation.

4.4 Une démarche multi-acteurs par essence

4.4.1 Des acteurs « points d'entrée » diversifiés dans des jeux d'acteurs plus ou moins complexes

Pour l'ensemble des projets étudiés, on souligne le **défi méthodologique** relevé pour connaître et comprendre tous les acteurs concernés des territoires en question ainsi que les relations entre ces acteurs. Ces projets étudiés mettent en évidence des jeux d'acteurs de complexité variable :

- Un jeu d'acteurs simplifié dans le cadre du projet « Bloc agroécologique » à Madagascar, intervenant à une échelle terroir ;
- Des jeux d'acteurs plus complexes au sein des projets PAPSA - Maroc, PRPA - Sénégal et PKM - Niger du fait de la superposition des territoires et du caractère multithématique de la démarche. Au-delà des agriculteurs et des OP, sont impliqués les services techniques déconcentrés et collectivités territoriales (à différents degrés) ainsi que des institutions telles que certaines OP filières ou chambre du commerce et de l'industrie ;
- Un jeu d'acteurs très complexe dans le projet d'appui au développement pastoral au Tchad, marqué par :
 - La grande diversité des populations d'éleveurs, issus de populations avec des cultures différentes ;
 - De **multiples acteurs** et **interlocuteurs** : les **khalifas** (premiers interlocuteurs pour la mise en place des infrastructures), les **acteurs politiques et administratifs** à diverses

échelles, les **acteurs économiques des filières** (en amont et en aval), les éleveurs, les agriculteurs et leurs représentants, la société civile, etc. ;

- Des **acteurs non légitimes** (terroristes, « bandits douaniers » qui taxent les éleveurs de manière illicite) : ils sont présents sur le territoire, influent sur les jeux d'acteurs, sur le développement du territoire et du pastoralisme, mais il est difficile de les intégrer dans les processus de concertation et de discussion.

On note là un défi majeur : comment identifier les représentants « légitimes » pour chaque groupe d'utilisateurs des ressources et d'acteurs du territoire ? Il existe des techniques de management des *stakeholders* dans les projets qui peuvent aider sur ce point.

Le descriptif de ces différents jeux d'acteurs figurent en annexe 16.

Suivant les objectifs globaux et spécifiques des actions, le **point d'entrée** au niveau des acteurs est variable :

- les **exploitants agricoles** (agriculteurs) dans la plupart des cas (Madagascar, Sénégal, Maroc) du fait de leur rôle moteur dans l'amélioration durable de la sécurité alimentaire mais aussi de la volonté d'intervenir à un niveau très local, avec des leaders, pour mettre au point des techniques innovantes qui se doivent d'être adaptées localement et s'inspirent des savoirs locaux en matière de GDT
- les **groupes de pasteurs** et leurs **leaders** en ce qui concerne l'appui au pastoralisme au Tchad
- les **OP** et les **acteurs des filières** (amont et aval) dans les projets PAPSA Maroc et PRPA Sénégal
- les **collectivités territoriales** dans le cadre des projets PAPSA au Maroc et PRPA au Sénégal et de la coopération décentralisée Picardie – Konni/Madaoua ; où l'action met notamment l'accent sur la GDRN, compétence des collectivités.

La majorité des projets à dominante agricole concernent un jeu d'acteur d'abord réduit par l'entrée sectorielle, mais ensuite potentiellement complexe dès lors qu'on s'intéresse à l'échelle territoriale.

Pour les pasteurs, il a fallu embrasser cette complexité du jeu d'acteurs rapidement du fait de la mobilité et des composantes sociales, économiques et environnementales du développement pastoral.

4.4.2 Place des services techniques étatiques dans le jeu d'acteurs

Au Maroc, le contexte du développement rural est marqué par des services techniques structurés, puissants et stables. Le projet PAPSA est basé sur un partenariat fort (et ancien avec Agrisud, depuis 2003) avec l'Office Régionale de Mise en Valeur de Ouarzazate – ORMVAO. Cet organisme agricole marocain est en charge, depuis 1966, de la promotion et du développement de l'agriculture du bassin irrigué de Ouarzazate. La structure assure ainsi différentes missions d'aménagements et d'équipements hydro-agricoles, de diversification des filières, d'encadrement des OP, de préservation de l'environnement et de la biodiversité. Son dispositif opérationnel assure un suivi de proximité aux agriculteurs grâce aux services décentralisés (subdivisions et centres de mise en valeur). L'implication forte de l'ORMVAO est notamment basée sur la mise à disposition, à temps partiel, du coordonnateur de projet. D'autre part, l'Office Nationale du Conseil Agricole (ONCA) apporte un appui technique à l'action et l'ABH a assuré toutes les études (mission d'approfondissement sur la problématique de l'eau et les études techniques).

Au Sénégal, les différents services techniques en lien avec les thématiques abordées, sont impliqués : direction régionale du développement rural, services des eaux et forêts, de l'élevage et des productions animales. Le jeu d'acteur au niveau local semble dynamique et fluide, cependant **les échanges entre différentes échelles d'intervention apparaissent plus compliqués** ; d'autre part, comme le souligne L-E

Diouf, Représentant d'Agrisud au Sénégal, « *il faut créer un cadre d'échange d'acteurs à l'échelle nationale tout comme à l'échelle régionale et départementale* ».

Il semble important de savoir **associer les STD aux actions**, « associer l'Etat aux projets locaux » pour assurer la pérennité de l'Action.

L'approche territoriale présente l'intérêt de mettre en discussion des acteurs pas forcément en lien dans leurs activités courantes ; c'est le cas des ministères notamment, qui sont organisés par secteur et qui peinent parfois à décloisonner leur actions, réflexions, décisions, proposition de décret d'application, etc.

4.4.3 Place des collectivités territoriales dans le jeu d'acteurs

Leur place et rôle dans les différents projets est plus ou moins importante selon les actions : assez limitée, à ce stade, à Madagascar, au Tchad et au Maroc, au cœur de la démarche au Sénégal et au Niger.

A Madagascar, l'action opère actuellement un passage à l'échelle avec l'accompagnement d'une commune dans la mise en place d'un Schéma d'Aménagement Communal - SAC - autour des blocs Agroécologiques. Ce travail à l'échelle communale permettra de travailler l'articulation des blocs AE avec les espaces naturels (zones de parcours, forêts) ainsi que les autres activités humaines sur le territoire. Le SAC, établi pour une durée de 15 ans, dépasse la durée du mandat des élus qui est de 5 ans. Il est validé par les services techniques déconcentrés, ce qui assure la « permanence de l'action », assurant une cohérence dans la durée.

Au Maroc, la Commune de Ghassate est impliquée en tant qu'interlocuteur privilégié du territoire suite à la récupération des terres (MASEN) pour la mise en place du parc solaire de Ouarzazate. Elle n'a toutefois pas un rôle central/majeur dans l'action du fait des compétences transférées par l'Etat, notamment par rapport aux services techniques déconcentrés. En effet, la réforme de 2015 a concrétisé la libre administration des collectivités territoriales en remplaçant la tutelle sur leurs décisions et leurs actes par le contrôle administratif, cependant dans les faits, les STD et organismes étatiques (ex. ORMVAO) conservent encore le pouvoir de décision.

Au Sénégal et au Niger, les collectivités territoriales sont au cœur du jeu d'acteur, du fait que les actions sont menées dans le cadre de **coopérations décentralisées** avec respectivement la Région Nouvelle Aquitaine et la région Picardie (devenue Hauts de France). En effet, les Régions françaises coopèrent avec des collectivités territoriales ou association de CT (interlocuteur de niveau similaire) même si parfois ce niveau supérieur d'organisation des CT n'est pas encore prévu par la loi ou opérationnalisé.

Encadré 10 : Historiques comparés des coopérations décentralisée RNA – Entente au Sénégal et Picardie – Konni, Madaoua au Niger.

RNA– Entente Interdépartementale de Diourbel et Fatick

La coopération décentralisée a été introduite par les actions de solidarité internationale lancées par 3 lycées aquitains en partenariat avec le lycée technique Ahmadou Bamba de Diourbel. Les relations d'échanges régulières vont donner naissance à une coopération interrégionale entre le Conseil Régional Aquitain et le Conseil régional de Diourbel début 2010, puis à un accord cadre triennal (2013-2015) intégrant la Région Fatick (en partenariat avec la Région Poitou-Charentes) et portant sur 3 axes : i) la gouvernance locale, ii) l'insertion des jeunes et iii) le développement de l'agriculture. Ce partenariat a pour objectif de favoriser les échanges d'expériences et de savoir-faire entre ces deux régions et d'accroître les compétences en ingénierie du développement des régions de Diourbel et Fatick.

La refonte des collectivités régionales en France en 2015 contribue à pousser au rapprochement les collectivités sénégalaises. A partir de 2017, la coopération décentralisée est engagée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Entente interdépartementale Diourbel-Fatick.

Picardie – Konni, Madaoua

En 2005, le Conseil Régional de Picardie a décidé de consolider son action en direction des pays en développement. A l'issue d'un diagnostic communal réalisé dans plusieurs régions du pays, il est apparu que le Sud de la région de Tahoua, et plus particulièrement les douze communes des départements de Konni et Madaoua constituent des territoires partageant un certain nombre de problématiques avec la région Picardie.

Les principes guidant ce partenariat sont :

- i) la coopération entre partenaires de même nature,
- ii) visant à renforcer l'autonomie institutionnelle, technique et financière des collectivités partenaires, laquelle repose notamment sur leurs propres capacités de maîtrise d'ouvrage,
- iii) le financement de la coopération décentralisée dépend en premier lieu des ressources propres des collectivités partenaires (dont leurs ressources fiscales respectives), lesquelles permettent ensuite de mobiliser d'éventuels autres partenaires financiers (Etats, bailleurs multilatéraux, etc.).

En 2014, les 12 communes se sont constituées en l'Association pour la Promotion de l'Intercommunalité entre les 12 communes de Konni-Madaoua et Malbaza (APIMAK) notamment pour se saisir des enjeux communs dépassant les compétences et les capacités d'une seule commune.

La région Picardie a investi dans le renforcement des communes et souhaité initier des intercommunalités « sans que les textes soient déjà là » - concrètement, cela s'est traduit par la création d'une association de communes. Cela a permis i) de favoriser le montage de plans d'investissement élaborés de manière ascendante et ii) de mettre en place des fonds pour soutenir des initiatives locales. Cependant, cette étape a été précipitée du fait de la nécessité des régions française de collaborer avec des collectivités de taille « similaires », sans que les acteurs soient assez « murs » pour cela et prêts à tout décider sur leur « territoire » ensemble. L'expérience PKM montre que les élus des communes étaient, à ce stade de l'action, plutôt prêts à collaborer de manière bilatérale (2 communes) et sur une action spécifique (gestion d'un bassin versant par exemple).

Au Sénégal, l'Entente interdépartementale de Diourbel et Fatick et surtout les **Agences Régionales de Développement** - ARD - de Diourbel et Fatick figurent au cœur du jeu d'acteur. Les ARD sont les bras techniques des collectivités locales et se positionnent comme cadres fédérateurs des interventions du développement territorial. Dans le cadre de la décentralisation, elles fournissent donc un appui précieux aux collectivités locales (communes et départements) pour planifier le développement et pour mettre en œuvre les plans d'actions, en recherchant particulièrement une harmonisation entre les actions entreprises au niveau des communes et départements.

Les deux coopérations décentralisées étudiées présentent des stratégies différentes mais potentiellement complémentaires :

- une entrée « terrain » que souhaite la Région Nouvelle Aquitaine, le renforcement institutionnel se faisant sur la base de résultats concrets et au travers d'échanges avec les élus de la RNA (à l'occasion des réunions annuelles, des visites d'échange etc.)

- une entrée « acteurs », que souhaite la Région Picardie, au travers du renforcement de la gouvernance locale et donnant lieu à des actions concrètes dans les domaines socio-économiques et de gestion des ressources naturelles.

Au Tchad, le processus de décentralisation, engagé depuis le début des années 1990, est à ce jour peu avancé. Dans d'autres pays de la région, on a pu noter que certains aspects des politiques de décentralisation sont peu adaptés aux stratégies d'utilisation spatiale des ressources naturelles caractéristiques des systèmes pastoraux - par exemple les risques liés au « découpage » territorial - et qui supposent des modes de gestion spécifiques, basés sur la mobilité extra-communale et transfrontalière (libre circulation) (Marty et al., 2005⁴⁷).

De par leur légitimité (lien légitimité et compétences), les collectivités territoriales sont souvent perçues comme les plus à même de porter un projet de territoire, en particulier par les coopérations décentralisées. Cependant leurs compétences et capacités financières restent limitées (transfert de compétences par l'Etat non effectif ou partiel), et leur légitimité sur le terrain (aux yeux des autres acteurs et des populations) n'est pas nécessairement acquise. Leur capacité d'animation de la concertation et de portage du projet territorial peut être limitante dans l'accomplissement du projet territorial.

4.4.4 La nécessaire prise en compte des femmes et des jeunes

« L'organisation économique et sociale des sociétés rurales repose sur une forte différenciation des droits, des activités et des responsabilités entre femmes et hommes, qui s'articulent avec d'autres dimensions de stratification de la société, comme l'ethnie, les groupes statutaires, la religion, le niveau de richesse »⁴⁷.

Dans les systèmes pastoraux au Tchad, ce sont principalement des hommes, et, au niveau des éleveurs, des hommes « âgés », qui ont bénéficié des renforcements de capacités générés par les projets. S'il était pertinent et efficace de travailler en priorité avec cette catégorie d'acteurs qui a les savoirs et les pouvoirs en matière socio-foncière, force est de constater le peu d'actions/réflexions sur les questions de genre et de génération. Cette invisibilité des femmes est, à terme, porteuse de risques pour toute la démarche de soutien à la mobilité pastorale : las de conditions de vie trop dures, les femmes et les jeunes pourraient pousser à la fixation, voire la sédentarisation à termes avec son corollaire de perte de savoir-faire (conduite des troupeaux) et d'ethno-savoirs (pâturages, itinéraires, alliances, points d'eau, etc.) ; en effet, à l'adolescence, les jeunes garçons apprennent à mener les troupeaux, traire les vaches ; ils rencontrent les logeurs, apprenant ainsi les alliances pour pouvoir mener le troupeau. L'échange social est basé sur la connaissance intime des représentants de chaque groupe.

Les **femmes** sont particulièrement ciblées par les actions au Maroc et au Sénégal (aux alentours de 70% de productrices accompagnées). Au Maroc, l'Action cible entre autres l'amélioration de l'élevage ovin, activité assurée par les femmes au sein de l'exploitation. La principale difficulté dans le parcours de professionnalisation des femmes reste l'analphabétisme, plus marqué que chez les hommes. Les formations techniques sont donc adaptées (graphismes, visuels sur site). Au Sénégal, les femmes se sont fortement impliquées dans le maraichage.

L'accent est également porté sur les **jeunes**, que ce soit au travers de l'accompagnement de jeunes entrepreneurs au Maroc (dans l'élaboration de leur business plan), plutôt orienté vers les services à l'agriculture, ou la formation initiale des jeunes (16-24 ans) « futurs agriculteurs » au Centre d'Initiation et de Perfectionnement dans les métiers de l'Agriculture de Diourbel-CIPA au Sénégal.

⁴⁷ Fiche thématique issue du *Dossier thématique du CSFD n°13. Questions de genre en zones sèches. Les femmes, actrices de la lutte contre la désertification* ; Droy I., 2019 (2019). www.csf-Desertification.org/dossier

A Madagascar, un travail est envisagé sur l'intégration économique des femmes (boutiques d'intrants, ateliers de valorisation des produits).

Tous les projets de développement n'ont pas une vision complète des transformations qu'ils cherchent à accompagner, ou qu'ils peuvent susciter à leur insu. Pourtant, la plupart des interventions ont des effets directs ou indirects sur les relations de genre, en raison de la manière dont elles sélectionnent leurs bénéficiaires, des processus de prise de décision qu'elles organisent et des rapports de force qu'elles modifient. **Lorsqu'une intervention est aveugle au genre, elle comporte le risque de renforcer les inégalités.**

On peut observer dans les projets étudiés que l'intégration des femmes et des jeunes se fait souvent **sur des filières particulières**. Mais dans les contextes socio-culturels concernés, la représentation des femmes dans les instances dirigeantes / comités / autorités coutumières, etc. est souvent limitée et limitante.

Encadré 11 : Les femmes, actrices de la lutte contre la désertification⁴⁸

La Dégradation des terres (DDT) n'affecte pas de la même façon les activités et conditions de vie des femmes et des hommes, car leurs rôles respectifs dans la production agricole et la gestion des ressources sont différents. **Les femmes ont en effet un éventail plus étroit de possibilités pour faire face aux impacts de la DDT.** Moins bien représentées dans les structures de décision et de pouvoir, contraintes par des normes sociales qui souvent les relèguent, elles voient leurs droits rognés en premier lorsque la compétition pour les ressources devient plus rude. Dans un contexte d'affaiblissement de la gestion lignagère des terres et de marchandisation des terres, les femmes se voient attribuer les terres les plus dégradées, voire sont privées de l'accès au foncier.

Les interventions de développement sont également un facteur important de transformation des relations femmes-hommes. Ils peuvent contribuer à un meilleur « *empowerment* » des femmes, mais il n'est pas rare que faute de prendre en considération les questions de genre, ils contribuent à l'aggravation des inégalités.

La capacité des femmes à lutter contre la désertification s'exprime de nombreuses manières, sous forme d'initiatives individuelles ou collectives, et à différentes échelles :

* Au travers d'activités *ex post* de restauration des terres ou *ex ante* de contribution au maintien de la biodiversité : via la limitation de la déforestation (en réduisant la consommation de bois de chauffe, en utilisant des foyers améliorés ou des produits alternatifs pour la cuisson ou la transformation des produits), l'amélioration de la part des productrices/transformatrices dans les chaînes de valeur de produits de l'agroforesterie ou de cueillette, etc. ;

* Au travers d'organisations collectives de femmes à différentes échelles : la formation de groupements exclusivement féminins est souvent un passage obligé pour permettre aux femmes de s'affirmer (nouvelles compétences, identité professionnelle) ; Dans les organisations mixtes, les femmes éprouvent plus de difficultés que les hommes à accéder à des postes de responsabilités, surtout si leur statut (de rang d'épouse et/ou de situation sociale de la famille) n'est pas favorable ;

⁴⁸ Fiche thématique issue du *Dossier thématique du CSFD* n°13. Questions de genre en zones sèches. Les femmes, actrices de la lutte contre la désertification ; Droy I., 2019 (2019). www.csf-Desertification.org/dossier

* Au travers des politiques du genre et des outils de mise en œuvre : les conventions internationales (dont les conventions sur l'Environnement), les législations nationales sur le genre, des stratégies et des plans d'action sur le genre développés par des organisations internationales et des agences nationales d'aide au développement.

4.4.5 Plateforme, dispositif de cogestion, commission de gestion ... des espaces de décisions et de gestion multi-acteurs

Pour concerter, faire dialoguer, gérer ou orienter les politiques publiques, des plateformes multi-acteurs sont créées et accompagnées dans le cadre des projets étudiés.

4.4.5.1 Le programme PKM au Niger

L'étude du PKM au Niger fait ressortir que : « La notion de gouvernance locale renvoie aux systèmes de gestion des affaires publiques en l'occurrence à l'échelon local, c'est à dire au **processus d'interaction entre les autorités locales et les citoyens**, associant les parties prenantes à la prise de décision et à la mise en œuvre des actions de développement. Elle vise le développement de nouvelles pratiques d'actions et de débats « inter-citoyens ». La gouvernance locale repose sur une organisation forte, c'est à dire sur des structures qui fonctionnent mais aussi sur des règles et des normes qui ont été discutées, débattues, ajustées. La question du débat est donc essentielle dans le cadre d'une bonne gouvernance locale d'où la nécessité des mécanismes de concertation, offrant la possibilité d'établir un cadre collectif de réflexion stratégique et d'actions solidaires, reliant les principaux acteurs locaux »⁴⁹.

Le programme PKM au Niger a accompagné les communes à mettre en place deux types de mécanismes de concertation, considérés comme les innovations importantes de la gouvernance locale au Niger :

- le **cadre de concertation communal** : composé principalement d'élus communaux, des agents de la mairie, des représentants des différents groupes socio-professionnels des habitants, des représentants des STD, le représentant de l'Etat (Préfet), les partenaires techniques et financiers dont les agents de l'ONG RAIL ;
- Des cadres mis en place pour
 - la gestion durable des ressources naturelles : Comité Communal de Concertation / Gestion Durable des Ressources Naturelles, Comité Inter-Villageois de Gestion Durable des Ressources Naturelles ;
 - une meilleure gestion des ouvrages hydrauliques ou des écoles et des centre de santé : les COMités de GEstion pour les infrastructures Scolaires par exemple.

Parole d'acteurs, témoignage du maire de la commune de Tsernaoua – Niger (Programme PKM)

« Après avoir pris contact avec l'ensemble des utilisateurs de ces ressources, la commune a initié des missions d'information et de sensibilisation dans les villages. Il s'agissait d'informer la population sur la tendance de dégradation des ressources naturelles de la commune, et aussi sur la nécessité d'avoir une instance collégiale communale pour échanger sur ces questions.

Après le choix des délégués communautaires, la commune a convoqué une Assemblée Générale au cours de laquelle les membres du cadre de concertation ont été démocratiquement choisis. Elle est composée des communautés, de la mairie, des partenaires (Programme Picardie APIMAK, Etat, Etc.), de la chefferie traditionnelle. Il faut noter au début, la réticence des éleveurs à prendre part à la mise en place de ce cadre. Mais suite aux efforts de sensibilisation de la mairie, ils ont accepté sous certaines conditions. La

⁴⁹ Document de capitalisation du programme PKM, Fiche 3 « Animation territoriale et finance locale – Mécanismes de concertation et gouvernance locale » (document interne), IRAM, 2017

mise en place d'un cadre de concertation répond à un souci de protéger et de préserver l'environnement en associant tous les acteurs de la gestion des ressources naturelles.

Les éléments clefs du processus de mise en place des cadres de gestion durable des ressources naturelles sont l'information/sensibilisation et surtout l'implication de tous les utilisateurs de ces ressources. Il y a aussi la volonté des membres d'accepter le principe de bénévolat.

Le cadre a été créé lors d'une assemblée générale et les outils utilisés sont les fiches d'inventaires des ressources naturelles qui font ressortir leur état de dégradation, un répertoire des utilisateurs. »

Encadré 12 : Illustration par le projet PACOF/GRN

Le Projet a accompagné des **commissions innovantes à l'échelle communale**, composées d'élus, d'agents des services techniques déconcentrés (agriculture, élevage et environnement) et de représentants des professionnels des filières, réunissant ainsi les composantes politiques, techniques et professionnels autour d'une même table. L'animation de ces commissions a permis de produire des outils d'aide à la décision des élus (cartes, analyses thématiques, statistiques, etc.) et de renforcer leur vision de l'aménagement et du développement de la commune, dans la perspective de faire des choix éclairés d'investissement et d'opérations foncières publiques.

4.4.5.2 La Plateforme pastorale du Tchad - PPT

La création de la plateforme pastorale résulte des travaux prospectifs conduits (avec les acteurs) sur des thèmes majeurs nécessitant un décloisonnement des acteurs et la construction d'une vision partagée : les conflits agro-pastoraux, leur gestion et leur prévention, pastoralisme et changements climatiques, impact de l'économie pastorale au niveau national et local, enjeux d'aménagement concerté de zones d'intérêts stratégiques pour la transhumance la biodiversité, la pêche et l'agriculture (Lac Fitri)...

Née en 2011, à l'issue du colloque national sur les orientations de la politique sectorielle du pastoralisme, la PPT⁵⁰ constitue une **forme particulière d'observatoire**, qui met en avant le **dialogue entre les acteurs** pour l'amélioration des politiques publiques liées aux différents champs du développement pastoral (eau pastorale accessible, foncier pastoral sécurisé et pâturages, accès aux services de santé animale, accès aux services sociaux, éducation et santé, accès à des marchés porteurs).

⁵⁰ www.plateforme-pastorale-tchad.org



Figure 16 : Proposition de dispositif organisationnel de la Plateforme Pastorale (Juin 2015) ; Source : Sougnabé et al., 2016

Après plus de dix années d’activités, cet instrument se révèle utile et manifeste plusieurs types d’impacts importants : i) production de propositions consensuelles et amélioration des politiques et stratégies, ii) évolutions institutionnelles et émergence d’initiatives nationales et sous-régionales remarquables, iii) renforcement des capacités des acteurs, particulièrement des organisations professionnelles, iv) alerte et plaidoyer face à des situations critiques, v) diffusion des connaissances auprès des étudiants et plus largement dans la société...

L’enjeu majeur de la pérennisation de cette plateforme réside dans i) la gouvernance de cet espace, traversée par plusieurs lignes de fractures liées aux tensions entre les OP faïtières nationales et ii) un soutien en demi-teinte du Ministère de l’Elevage à cet espace de dialogue ouvert à de si nombreux acteurs.



4.4.5.3 Les dispositifs de cogestion mis en place au Maroc

La gouvernance de ces dispositifs repose sur une démarche volontaire de concertation des acteurs locaux, qui concilie la satisfaction des différents usages (eau potable, industrie, tourisme, agriculture...) et leur développement, sans porter atteinte à la ressource en eau. Il s’agit :

- « d'ouvrir » la décision politique à de nouveaux acteurs, qui ne sont pas considérés institutionnellement comme légitimes (parce qu'ils n'ont pas été élus, ne sont pas nommés, etc.), mais qui peuvent cependant avoir un rôle important dans le processus décisionnel ;
- d'adopter une approche multisectorielle évitant la prise en compte des intérêts d'un seul secteur (l'agriculture au détriment du tourisme par exemple ou inversement).

Selon les situations, l'organe de gouvernance regroupe i) les représentants des usagers de l'eau, ii) les services techniques, iii) les autorités (locales et traditionnelles), iv) le ou les gestionnaires des réseaux d'eau. Il peut prendre différentes formes, afin de s'adapter aux spécificités territoriales : comités, assemblées, espaces de travail, etc. Dans tous les cas, l'organe mis en place (ou accompagné si déjà existant) doit permettre d'organiser les acteurs du territoire pour :

- identifier les problématiques à traiter ;
- proposer des solutions adaptées ;
- s'accorder sur les modalités de préservation de la ressource en eau ;
- définir des règles de gestion.

Pour ce faire, l'organe de gouvernance établit un plan de gestion, le coordonne et l'ajuste au fur et à mesure des réalisations.

La mise en place d'un organe de gouvernance n'est pas toujours suffisante pour planifier et coordonner une gestion efficace et durable de l'eau. Il arrive en effet que les acteurs locaux n'aient pas les connaissances ou les appuis nécessaires pour identifier, coordonner et ajuster le plan. Dans ce cas, au-delà de l'activité de sensibilisation, il convient de programmer un **transfert de compétences** afin de permettre aux acteurs de participer effectivement à la dynamique de concertation et à la coordination des actions.

Dans 4 des 5 projets étudiés, des espaces de concertation ont été créés et accompagnés. Ils constituent un outil majeur de renforcement de la gouvernance locale du fait qu'il s'agit d'un cadre collectif de réflexion stratégique, de débat, de co-construction d'actions solidaires et de cogestion, reliant les principaux acteurs locaux concernés sur le territoire et leur offrant un pouvoir de négociation et de décision.

Ces espaces de concertation ont participé à la réduction des conflits agriculteurs/éleveurs par l'instauration d'un dialogue permanent entre ces acteurs (cas du Tchad et du Niger).

Remarque : Dans certains cas, les usagers d'un territoire ne sont pas tout le temps sur le territoire ; c'est le cas des pasteurs transhumants au Tchad par exemple. Ces acteurs doivent pour autant être intégrés dans les plateformes de concertation. Comment intégrer la mobilité dans les approches territoriales ? C'est notamment le cas de la diaspora, non présente tout au long de l'année sur le territoire mais ayant un impact au travers des financements de puits, des écoles, etc.

L'importance des plateformes de concertation dans la démarche territoriale amène plusieurs questions :

- * Qui sont les acteurs légitimes pour animer ces plateformes ?
- * Comment assurer la pérennisation de ces plateformes ?
- * Comment appréhender les bouleversements des équilibres politiques locaux qui pourraient être causés par ces plateformes ?

4.4.6 Le renforcement de capacité des acteurs au cœur de l'Action

Les diagnostics de terrain montrent souvent que dans les contextes d'intervention, les acteurs ont besoin de renforcement de capacités du fait que :

- les OP, les comités d'usagers sont souvent des structures locales composées majoritairement d'agriculteurs peu ou pas lettrés, et qui n'ont pas de moyens suffisants pour recruter du personnel formé ;
- la décentralisation est un processus en cours et les collectivités manquent de ressources et de compétences ; ce sont principalement les élus qui font tout le travail ;
- les pratiques diffusées sont innovantes et sortent de l'approche conventionnelle de la révolution verte et des itinéraires techniques standards : on cherche à adapter localement, à valoriser les savoirs locaux, à faire de l'agroécologie, etc.

Par ailleurs, les approches territoriales amènent à faire se concerter tous ces acteurs. Pour parler de ces sujets et décider d'actions communes, il est important de pouvoir se mettre à niveau.

Le **renforcement des capacités**, constante des différents projets étudiés, cible l'ensemble de ces acteurs :

- Les **élus et personnels des collectivités territoriales** : formation et accompagnement dans l'exercice de leur mandat avec un accent porté sur l'animation territoriale dans le cas du PKM Niger et suivi les cycles d'apprentissages en i) agroécologie, ii) conseil de gestion et iii) « concevoir et mener un projet de territoire pour une agriculture durable » au Sénégal ;
- Les **personnels des services déconcentrés** (et des ONGs intervenant dans la zone) ont suivi les cycles d'apprentissages en i) agroécologie, ii) conseil de gestion et iii) « concevoir et mener un projet de territoire pour une agriculture durable » (sur la base des guides élaborés par Agrisud) au Sénégal et Maroc ;
- Les **Ministères** au Tchad : Ministère de l'hydraulique urbaine et rurale et Ministère du développement pastoral et des productions animales ;
- Les **élus (et personnels) des organisations de producteurs** (vie associative, fonctionnement organisationnels, techniques et économiques des services proposés – *vente de matériel et semences, location de géniteurs*) ;
- Les **jeunes entrepreneurs** (élaboration de business plan) ;
- Les **paysans relais** (sur les pratiques et sur la formation des autres mais aussi sur le fonctionnement technique, organisationnel et économique des services proposés – *vente de semences, gestion d'une boutique d'intrants*) ;
- Les **cultivateurs et éleveurs** (pratiques techniques, gestion technico-économique de l'exploitation, intégration au sein des filières) ;
- Les cadres des projets soutenus par l'AFD et d'autres bailleurs au Tchad et personnel des ONG intervenant sur le territoire au Sénégal ;
- Des **chercheurs et des enseignants** au Tchad (ancien Laboratoire de recherche vétérinaire et zootechnique – LRVZ nouvellement IRED : Institut de Recherche et d'Etude en Elevage, des universités, etc.), le CIPA au Sénégal.

Cependant, l'ampleur de la tâche est souvent démesurée par rapport aux moyens des projets et aux compétences disponibles, d'autant plus que la situation initiale en termes de niveau de compétences des acteurs est souvent faible.

Au niveau des agriculteurs/éleveurs, sur le plan de la diffusion des pratiques, la communication de paysan à paysan et les dispositifs de **paysans relais** (avec développement de services : fourniture d'intrants, matériel végétal, prestations) permettent de répondre à la problématique :

- à Madagascar, cette approche a été fortement développée et identifiée comme facteur clé de réussite de la diffusion des blocs agroécologiques. La stratégie a été de s'appuyer davantage sur les paysans que sur les techniciens : reprenant le concept de champ-école en le simplifiant, la communication entre paysans adoptants et paysans non sensibilisés a été privilégiée.

- au Sénégal (PRPA), des producteurs « référents » appelés Responsables de Formation - RESFOR - ont été identifiés puis formés sur les pratiques agroécologiques. En effet ils ont la charge du transfert de compétences au sein de leur localité. Ces producteurs (dont plus de 60% sont des femmes) ont mis en place une dynamique d'échanges réguliers et de conseils mutuels (au travers d'un groupe WhatsApp notamment).

En revanche, le renforcement des capacités des élus est freiné par le changement d'une partie des élus à chaque élection au niveau des collectivités locales qui ne disposent que de peu de personnel permanent, ce qui implique de reprendre la formation quasiment « au point de départ » après chaque élection.

La démarche territoriale nécessite des **compétences métiers diversifiées** : aspects techniques, de gestion, renforcement de la structuration professionnelle, accompagnement à l'entrepreneuriat, animation territoriale, approche anthropologique pour discuter avec les autorités coutumières, etc. Comment disposer de ces compétences et les mobiliser dans la durée ?

Dans le cadre du projet PKM, l'idée était de renforcer les élus dans leur mission d'animation territoriale afin qu'ils puissent le faire par la suite ; mais comment se projeter dans un contexte marqué par l'absence de personnel technique au niveau des collectivités territoriales (à l'époque) et de renouvellement des élus ?

Au Sénégal, Agrisud a mis l'accent sur le renforcement des capacités des personnels de l'ARD, branche technique des collectivités territoriales représentant une certaine stabilité dans le temps ; dans la même idée, au Maroc, ce sont les institutions étatiques (ORMVAO, ONCA, ABH) qui sont renforcées sur cette thématique d'approche territoriales, aux côtés des élus bien sûr.

A Madagascar, le choix a porté sur le renforcement et l'accompagnement à la viabilité du CTAS (ONG locale), qui aujourd'hui constitue un acteur central dans la diffusion de l'agroécologie dans le Grand Sud.

Les enjeux du renforcement de capacités portent sur i) le ciblage des bons acteurs, ii) l'identification des besoins au préalable et la définition conjointe des objectifs et iii) l'importance de former sur du concret, dans une logique « faire avec » puis « faire faire ».

Encadré 13 : Form'action

Au Sahel, du fait des compétences transférées aux communes dans le cadre des lois de décentralisation, elles sont considérées comme une porte d'entrée pertinente pour des actions de gestion durable des terres. Ces acteurs, qui émergent dans le paysage du développement, doivent sortir de la posture de bénéficiaire d'actions portées par leurs partenaires. Les autorités locales doivent devenir les pilotes du développement et en particulier de la gestion des terres sur leurs territoires. Pour cela, elles doivent pouvoir être en mesure de proposer des interventions sur leurs territoires.

En intégrant la GDT dans son plan de développement, la commune la met au cœur de son action. Elle est ainsi en mesure de maîtriser les enjeux liés à la GDT et de planifier les actions qui répondront aux problèmes sur du court et du moyen terme. Ceci lui permet de dépasser une gestion fragmentée des actions et d'apporter une cohérence à l'intervention des différents acteurs. Enfin, cela veut aussi dire mettre la GDT au cœur des processus de concertation, facilitant ainsi la prise de conscience et le débat autour des problèmes et solutions à apporter.

Le CARI et ses partenaires du ReSaD, du RADD0 et de Drynet (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal et Tchad), ont proposé d'élaborer un outil pédagogique pour le renforcement des capacités des collectivités locales sur la gestion durable des terres. Pour cela, les collectifs membres ont choisi la mutualisation des expériences, l'échange et la capitalisation comme principes d'action.

Le processus de travail s'est déroulé sur la base du recueil et de l'analyse collective des expériences, pratiques et actions déjà mises en œuvre par les ONG et les collectivités locales (e-forum, atelier d'échange d'expérience, enquêtes). Ce processus a débouché sur l'élaboration d'un module de form'action des collectivités locales au montage de projets de gestion durable des terres, qui a été expérimenté pour garantir son adaptation aux différents contextes territoriaux sahéliens.

Le module de form'action est un outil pédagogique qui permet de renforcer les collectivités locales (élus et services techniques) et de les mettre en capacités de construire elles-mêmes des projets de GDT pour leur propre territoire. La form'action vise également un objectif opérationnel qui est de permettre à la commune de monter un projet de gestion durable des terres à partir d'une idée de projet issue de son plan de développement. L'atteinte simultanée de ces deux types d'objectifs va avoir lieu en cheminant à travers les 5 étapes du montage de projet, et en alternant des séances en salle et sur le terrain à la rencontre des lieux et acteurs concernés.

Étape 1 : Analyser son territoire et présenter l'idée de projet

Étape 2 : Élaborer sa stratégie d'intervention et structurer son projet

Étape 3 : Intégrer la communication dans son projet opérationnel

Étape 4 : Élaborer son budget prévisionnel et son plan de financement

Étape 5 : Préparer la suite de la form'action et finaliser son document de projet

En assurant une alternance de séances en salles et sur le terrain, il s'agit de favoriser une dynamique participative et inclusive avec les acteurs du territoire. Le formateur a un rôle de facilitateur au service de la collectivité, il est là pour révéler et mobiliser les connaissances des participants.

Le module de form'action est un outil conçu pour être adaptable aux contextes et réalités des différents pays, et des différentes communes. Selon les caractéristiques de la commune formée, les formateurs vont pouvoir choisir les éléments de contenus et les méthodologies les plus appropriées.

En 2017 et 2018, onze form'actions de communes ont été réalisées dans les 5 pays sahéliens. Elles ont permis aux communes de monter des projets de gestion durable des terres, correspondant aux besoins de leurs populations. Ces projets proposent donc des approches variées ciblant selon les contextes les activités d'élevage, d'agriculture ou d'exploitation forestière.

Cet outil a été particulièrement apprécié des communes bénéficiaires qui ont pris conscience de la pertinence de leur implication dans le montage d'un projet opérationnel. Néanmoins, le plein déploiement de cet outil nécessite d'en inscrire l'utilisation dans le cadre d'action plus large d'accompagnement des territoires, permettant le financement de la mise en œuvre des microprojets élaborés, et l'accompagnement des autorités dans leur pilotage, le suivi et l'évaluation des effets.

Les études de cas montrent que ce renforcement de capacité est conduit dans l'action en filigrane, mais **ne doit pas être déconnecté d'un projet « concret » de territoire**. Une des limites du projet Form'action (mis en œuvre par le CARI) réside dans le fait qu'il n'était pas intégré à un projet concret de territoire.

En effet, l'outil, bien accueilli par les communes, a été expérimenté en dehors d'un accompagnement plus large de ces dernières (uniquement sur des micros-projets). Il n'y pas eu de concrétisation plus large du fait d'un manque de financements propres et de financements accessibles aux collectivités pour leurs projets de gestion durable des terres.

L'implication des acteurs légitimes du territoire constitue un prérequis nécessaire à l'accompagnement d'un projet de développement adoptant une approche territoriale / projet de territoire ; L'accent doit être mis sur un travail d'animation et d'ancrage auprès des instances traditionnelles.

Le portage de l'action par les **leaders** constitue un facteur de réussite ; Compréhension, implication et volonté des décideurs (coutumiers, élus, représentants professionnels, etc.)

4.5 Comment observer et mesurer l'évolution et la réussite d'un projet adoptant une approche territoriale ?

Lors de la sélection des projets à étudier dans le cadre de cette étude de capitalisation, l'un des critères de sélection portait sur la réussite du projet (un projet « qui fonctionne »).

Juger de la réussite d'un projet, mesurer une évolution, implique d'observer une **situation « initiale »**. Or il n'est pas toujours facile de mesurer cette situation initiale et de mettre en place un dispositif de suivi évaluation permettant de mesurer la progression, en particulier sur des indicateurs de production/rendement très soumis à des aléas climatiques et difficiles à mesurer précisément.

D'après les participants à cette capitalisation, la réussite d'un projet de développement / de territoire peut se mesurer au travers :

- De la **« transformation » induite** : observation d'un changement, d'une amélioration par rapport à un état initial, qui porte sur des questions de gestion durable des terres, de sécurité alimentaire, de sécurité etc. Ces transformations peuvent être attendues ou non ;
- Du **renforcement des compétences des acteurs** au sein du territoire ;
- De la **viabilité des acteurs** (dont institutions et organisations locales) et de la **viabilité des systèmes/dispositifs** accompagnés aux niveaux technique, organisationnel, institutionnel, économique et financier ;
- Durabilité des effets : qu'est ce qui est resté / est susceptible de rester **après le « projet »** (analyse des bénéfices nets de l'intervention et qui sont susceptibles de perdurer).

4.5.1 Effets de l'Action et Transformations induites

L'analyse de chacun des projets met en évidence des résultats et des effets intéressants des actions menées. Le tableau ci-dessous présente le type d'indicateur sur lesquels se basent les opérateurs du développement pour mesurer la réussite du projet qu'ils accompagnent.

Type d'indicateur	Parcelle	EAF	Périmètre/bloc	Commune (ou association CT)	Territoires des Filières	National	Sous-Régional
Technique	Bloc AE – MDG : * augmentation des surfaces cultivées dans les blocs AE (par rapport aux parcelles en périphérie des blocs), * accroissement de la production	* Diversification et amélioration de la production au niveau des EAF au Maroc	*Diffusion rapide et inattendue des blocs AE à MDG	* Préservation et rediffusion de la race ovine locale (qui était en cours de disparition) dans la commune de Ghassate au Maroc		Pasto – TCD : ralentissement du mouvement de transhumance (en sécurisant l'eau et le pâturage le long des pistes) → meilleure nutrition des animaux le long du chemin, (accroît la productivité du troupeau)	
Economique		PRPA SNG : * Augmentation du revenu annuel des familles accompagnées * Amélioration des marges brutes des ateliers « maraichage » Bloc AE – MDG : * Amélioration de l'alimentation des familles (introduction de nouvelles cultures (mil, , pois d'Angole ...) → 72 jours d'alimentation/an			PAPSA – MRC : 7 * 2 groupements en élevage et 44 groupements en arboriculture fonctionnels (2020) * 65 % des EAF en lien avec une entité pour l'écoulement de leur production * Emergence de 3 auto-entreprises (service d'achat-revente de légumes/fruits		

Type d'indicateur	Parcelle	EAF	Périmètre/bloc	Commune (ou association CT)	Territoires des Filières	National	Sous-Régional
		(contexte de famines récurrentes) PAPSA – MRC : Production diversifiée (2 nouvelles activités : apiculture et aviculture) * Production améliorée : + 49 % en maraîchage, + 50 % en élevage ;			secs) et 2 coopératives PRPA-SNG : * accès à des informations sur les filières et marchés (SIM) ; * 6 filières sont renforcées		
Environnemental			Bloc AE – MDG : * 4 400 ha aménagés au travers de 27 blocs AE (les blocs allant de 10 ha à 250 ha) + * ffets positifs des blocs AE : bois de chauffe, brises vents, amélioration de la fertilité du sol + Résilience face aux changements climatiques : suite à l'année 2020 marquée par 10 mois sans pluie et des vents	PKM-NGR : * 5 000 ha d'espaces aménagés par des ouvrages anti-érosifs, * plus d'1 000 000 de plants produits et plantés (<i>Acacia senegal</i> , <i>Acacia seyal</i> ,)			

Type d'indicateur	Parcelle	EAF	Périmètre/bloc	Commune (ou association CT)	Territoires des Filières	National	Sous-Régional
			« Tiomena », les cultures malmenées survivent ... PRPA – SNG : * 30 ha de périmètres maraichers restaurés, * Près de 20 000 arbres plantés (végétalisation) * 80 ha couverts par la RNA : 750 arbres protégés				
Social							
Institutionnelle				*Renforcement des collectivités territoriales via une bonne connaissance de leur territoire, des acteurs et des enjeux (MRC, SNG, NGR) *Elaboration du Plan Interdépartemental pour une Agriculture Durable (territoire de l'Entente – GNG)		* Reconnaissance de la plateforme Pastorale au Tchad en tant qu'interlocuteur légitime dans l'univers institutionnel et organisationnel tchadien * Dialogue entre les ministères * Prise en compte de la problématique	La dynamique tchadienne, autour de la PPT a induit une impulsion significative au niveau sous régional : lancement du Programme Régional d'Appui au Pastoralisme Sahélien (PRAPS) porté par le CILSS et les six pays sahéliens du

Type d'indicateur	Parcelle	EAF	Périmètre/bloc	Commune (ou association CT)	Territoires des Filières	National	Sous-Régional
				<p>* Emergence d'une intercommunalité (APIMAK – NGR)</p> <p>* Suite à l'arrêt des actions du à l'arrêt du partenariat avec la Picardie en 2016, 50% des comité de gestion (GRDN) mis en place ont continué de fonctionner</p>		<p>pastorale dans les politiques nationales et régionales : changement de nom du ministère de l'Élevage en Ministère du Développement Pastoral et des Productions Animales, émergence d'une Direction consacrée à l'éducation nomade</p>	<p>Tchad à la Mauritanie + préparation d'autres programmes sous régionaux axés sur la gestion de la mobilité transfrontalière entre pays sahéliens et pays côtiers (PRIDEC, PEPISAO, PACBAO, PREDIP...)</p>
Sécuritaire				<p>Au Tchad, on note l'absence/la réduction des conflits violents (impliquant mort d'homme ou blessures graves) autour des points d'eau et balisages obtenu grâce à l'appui à la création d'instances locales impliquant les autorités locales et favorisant une meilleure gestion des conflits.</p>			

Disposant d'une situation de référence (obtenue par les diagnostics initiaux), les projets étudiés suivent des indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs. Les projets, ayant permis de renforcer la gouvernance territoriale via l'accompagnement des acteurs, ont observé et noté des **changements**, dont voici quelques exemples :

- meilleure compréhension des textes de lois par les élus au lendemain des premières élections municipales au Niger en 2005 (PKM) ;
- meilleure connaissance des élus et personnels de leur territoire et des acteurs (PAPSA – Maroc, PRPA – Sénégal, PKM – Niger, Pasto – Tchad) ;
- Dans le cadre du PKM – Niger, la hausse du taux de recouvrement des recettes municipales, l'amélioration du taux de reversement des ressources financières mobilisées par les chefs coutumiers, l'instauration d'un dialogue franc et constructif entre les élus et la chefferie traditionnelle par rapport au recouvrement des recettes, et le renforcement de la collaboration entre les chefs traditionnels et les agents des services techniques déconcentrés de l'Etat, témoignent de **l'amélioration des relations entre les acteurs** (autorités coutumières et CT) et une **meilleure compréhension des rôles de chacun** ;
- La *success story* du village de Tambey est un exemple de changements observés dans la **gestion des ressources forestières** du ressort de l'Etat au Niger : en 2009-2010, le comité de gestion d'une forêt restaurée de la commune Sabon Guida a obtenu une convention locale de gestion, attribuée par l'Etat, pour une période de 5 ans ;
- A souligner que le fait de disposer de plan d'action à moyen terme permet une cohérence dans des actions s'inscrivant sur le moyen terme et permet notamment d'attirer les partenaires du développement mais aussi les investisseurs.

4.5.2 Comment mesurer la réussite d'un projet de développement qui adopte une approche territoriale ?

La manière d'évaluer les résultats, d'analyser la réussite d'un projet territorial est-elle différente par rapport à un projet « classique » ?

Encadré 14 : Des outils d'évaluation et de suivi scientifique de l'action de lutte contre la désertification⁵¹

« La dégradation des terres, ou sa remédiation est un processus à court, moyen et long terme. Ses mécanismes, causes et conséquences peuvent évoluer dans le temps en un même lieu. Ainsi, au-delà du diagnostic initial et « ponctuel » de la dégradation des terres dans une zone, il faut pouvoir suivre la dynamique temporelle là où l'action de LCD n'a pas encore eu lieu comme là où elle a déjà eu lieu. Investir à long terme et en continu dans des outils, appropriés et légalisés, d'évaluation et de suivi scientifique est une condition nécessaire pour que l'action de LCD reste ciblée et adaptée, et puisse être corrigée si besoin. »

Les observatoires peuvent être l'un de ces outils pour produire de l'information appropriable et appropriée (i.e. compréhensible, utile et mobilisable pour la négociation entre acteurs et in fine la décision de LCD) en tant que de besoin.

Soutenue par les politiques locales, nationales, régionales, voire internationales, leur production scientifique pourrait être intégrée dans les stratégies de LCD aux différents niveaux d'organisation (familiale, villageoise, communale, régionale, nationale, internationale). Fargette et al. propose qu'un observatoire fournisse des rapports

⁵¹ Actions de lutte contre la désertification pour des systèmes viables à toutes échelles de temps et d'espace ; Loireau M. (IRD), Derkimba A. (CARI), Ben Khatra N. (OSS), Briki M. (OSS), extrait de la Revue Liaison Énergie-Francophonie (LEF) ; 2017

scientifiques à un conseil extérieur à l'observatoire, légitimé pour en effectuer une lecture économique, sociale, juridique et environnementale et pour en témoigner auprès d'instances démocratiques.

Les études d'impact restent rares dans le milieu du développement, du fait de leur complexité, de la période sur laquelle elles sont réalisées, impliquant souvent que ce soient les bailleurs qui la prennent en charge (Cf. évaluation ex-Post réalisées par l'AFD). Dans le cadre du projet « Bloc AE » à Madagascar, une étude d'impact des pratiques agroécologiques diffusées a été réalisée en 2018 par le GSDM avec l'appui du Cirad.

Les critères du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) sont **une base importante et nécessaire pour mesurer les résultats d'un projet** en termes de pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et viabilité. Ces critères sont adaptés pour évaluer le projet, mais pas forcément la réussite du projet de territoire qui est un output du projet.

Ces critères CAD de l'OCDE ne permettent pas de rendre compte des **changements** mis en œuvre dans le cadre d'un projet adoptant une approche territoriale / projet de territoire, et plus largement de la Solidarité Internationale. Les enjeux de transparence et de redevabilité auxquels sont soumis les acteurs du développement les obligent à faire état de leur contribution dans des temps plus courts, avant même qu'un changement social puisse s'exprimer.

Dans le cadre du projet d'appui au pastoralisme au Tchad, l'approche S&E quantitative a rapidement montré ses limites ; elle semble « être passée à côté des vrais enjeux sur un projet où les jeux d'acteurs sont aussi complexes »⁵². **L'approche socio-anthropologique s'est avérée plus adaptée**. Cependant, le monde du développement n'est pas outillé pour traiter ces questions-là avec ce niveau de complexité : les ressources humaines ne sont pas assez formées, les programmations des projets ne laissent pas assez de temps à cette démarche, la documentation disponible est faible aussi du fait du manque de temps et de moyens pour capitaliser sur les actions menées.

L'approche territoriale mettant au cœur de sa démarche les acteurs, il est important de prendre en compte le **processus** dans l'évaluation : le lien social, le capital humain ; une relation partenariale ne se décrète pas, elle se construit

Encadré 15 : Evaluation du programme PKM⁵³

Michèle Cahu, vice-présidente de l'ex-Région Picardie, partage son retour d'expérience en tant qu'élue en charge de la coopération décentralisée de la région Picardie, et commanditaire d'une évaluation de son programme conduite par Marc Totté d'Intermondes.

Si la question du changement social souhaité n'était pas en tant que telle formulée ni consciente dans la conception de ce programme de longue date, l'évaluation l'a révélée, et a permis d'interpeller la réflexion des équipes de la Région (techniciens et élus) sur cet enjeu. Marc Totté rappelle que l'approche des évaluateurs ne s'est pas limitée à l'observation de ce qui avait été obtenu par rapport à ce qui était attendu en termes d'activités et d'objectifs par ce programme d'appui à la gouvernance locale et à la décentralisation en Afrique de l'Ouest.

⁵² Iram, Atelier de travail GTD des 6&7 mai 2021, Capitalisation Accompagnement des projets de Territoires

⁵³ Aberlen E. (AFD), Bedecarrats F. (AFD), Boisteau C. (F3E), 2016. Analyser, suivre et évaluer sa contribution au changement social. Donner du sens à la mesure des pratiques de solidarité internationale et de coopération décentralisée. *Etudes de l'AFD* ;

Plutôt que de se concentrer sur des écarts de délivrance par rapport au cadre logique, la méthode et l'animation de l'évaluation a cherché à identifier et à comprendre d'éventuels décalages de conception entre les acteurs impliqués, en interpellant les normes portées par le projet, par son territoire d'intervention, et par ses parties prenantes. Elle a porté une attention particulière aux processus de transformation davantage qu'à leurs issues, en travaillant sur les sources et les mécanismes de changement « invisibles » et sous-jacents aux réalisations « visibles » du programme.

Accorder une attention particulière aux principes qui sous-tendent les modalités de régulation des contextes d'intervention constitue ainsi pour Marc Totté l'une des clés permettant à l'évaluation de capturer les changements, et d'y concourir. Michèle Cahu rappelle qu'une condition pour interroger de la sorte ces normes reste encore d'être considéré légitime à le faire, c'est-à-dire dans une relation de confiance avec les acteurs pour qui et avec qui ces programmes sont menés.

Encadré 16 : Les approches orientées changement - AOC⁵⁴.

Les « **approches orientées changement** » (AOC) sont un ensemble d'outils et de méthodes pour planifier, suivre et évaluer des actions dont le but est d'accompagner des processus de changement.

Au-delà de la méthodologie, elles invitent les acteurs impliqués à s'interroger sur leur vision d'un futur commun et sur leurs positions respectives. Elles permettent d'aborder autrement la question de l'évaluation de l'impact de programmes complexes.

Les approches orientées changement véhiculent une conviction : les acteurs sont le fondement du changement social et de sa pérennité. Les éléments communs à toute démarche orientée changement sont les suivantes :

Fixer un cap : l'horizon vers lequel on veut aller, à long terme (définition d'une vision commune du changement souhaité par les différents acteurs du groupe) ;

Tracer des chemins pour aller vers la vision (chaque chemin est un ensemble de conditions nécessaires pour que la vision se réalise) ; réfléchir ensuite à la contribution du programme à ces différents chemins, c'est-à-dire à la manière dont il pourrait influencer sur ces conditions nécessaires, au regard de ses capacités ;

Suivre et réajuster le chemin : il s'agit à présent de suivre l'évolution réelle du contexte, au fil du temps. Pour cela, on peut se référer à des indices qui nous permettront de suivre l'évolution des différents changements identifiés, mais aussi prendre en compte des changements imprévus.

Ces différentes étapes n'ont de sens que si elles s'effectuent de façon collective. Méthode du changement la plus significative, entretiens individuels, focus group, cartographie des incidences, journaux de changement sont autant d'outils qui amènent les acteurs à réfléchir ensemble à des moments clés du projet.

*« Là où le changement émerge, consciemment mais le plus souvent inconsciemment, qu'il évolue au fil du temps, il convient de privilégier des **approches d'apprentissage** ou de **capitalisation**. Là où le processus*

⁵⁴ Les approches orientées changement – Comment suivre et évaluer les changements, 2018. Les collection « Repères sur ... » du F3E

de changement est bloqué, un travail plus profond est nécessaire pour traiter spécifiquement les facteurs de blocage (peurs, doutes, haine...) avant de pouvoir envisager une évolution »⁴⁵.

L'échec fait intrinsèquement partie de la posture proposée. En effet, il a été souligné à plusieurs reprises lors de l'atelier de travail des 6&7 mai 2021 (organisé dans le cadre de cette capitalisation) qu'il fallait « *accepter de se tromper* », « *l'erreur devant permettre d'avancer* ». Dans cette démarche d'évaluation de projets de territoires, malgré le tabou qui pèse encore sur ce sujet dans le milieu des acteurs de la solidarité internationale, les **échecs doivent être pris en compte et analysés**, pour permettre d'avancer comme ce fut le cas au Tchad, où les résultats sont le fruit de 30 années de collaboration, jalonnées d'une alternance d'initiatives qui ont fonctionné ou pas. « [L'échec] n'en est vraiment un que s'il est éludé, car c'est de ces expériences que sont tirés les enseignements les plus riches ».

Cette question de la prise en compte des échecs est étroitement liée à la **logique d'attribution des résultats**. Cependant, si les acteurs quittent leur posture de « porteur de projet » (qui leur attribue une place centrale tant vis-à-vis du bailleur que des « bénéficiaires & cibles ») et adoptent une **posture de facilitation/d'animation**, ils pourront alors **mieux appréhender les conditions d'échecs et de réussite**.

Pour en revenir à l'évaluation, **l'approche orientée changement permet d'apprécier avec finesse les éléments déterminants de la réussite d'un projet de développement adoptant une approche territoriale / projet de territoire**. (Cependant, ce sont les choses qui ne fonctionnent pas qui, une fois analysées, mette en évidence des éléments clés de réussite).

Méthode du changement le plus significatif, entretiens individuels, focus group, cartographie des incidences, journaux de changement sont autant d'outils qui amènent les acteurs à réfléchir ensemble à des moments clés du projet⁵⁵.

Dans le cadre des projets étudiés, les diagnostics réalisés en début d'action, mais aussi au cours du projet à intervalle de temps « régulier » (sous forme de mise à jour dans un contexte qui évolue sans cesse) pourraient servir à la démarche d'évaluation (sous l'angle de l'approche orientée changement). Attention toutefois à la logique linéaire appliquée au cycle du projet : diagnostic, planification, mise en œuvre, suivi-évaluation, évaluation → diagnostic, planification, etc... en effet, un projet se développe rarement dans la droite ligne du diagnostic qui a présidé à son lancement et des objectifs qui ont justifié sa mise en œuvre (cf. étude des trajectoires dans cette capitalisation). « *Il se décale progressivement par rapport à son impulsion initiale. Ces écarts et bifurcations sont consubstantiels à son évolution et lui sont profitables. Un projet d'action ne reste donc pas figé dans un horizon limité de possibilités. Au contraire, il va devoir se montrer réactif et réceptif aux multiples événements qui ne manquent pas de survenir* »⁵⁶.

P. Nicolas-Le Strat présente la conception écosophique du projet en tant que projet qui s'agence pas à pas et ne donne sa pleine mesure qu'au final, en fonction des interactions qu'il sera parvenu à nouer avec les situations rencontrées, souvent inattendues⁴⁶. Dans ce cas, le projet ne « tient » pas de lui-même et par lui-même, par simple inertie, mais grâce aux nombreux rapports qu'il entretient avec son environnement.

L'évaluation ne devrait pas tant chercher à apprécier la capacité des acteurs du développement à atteindre les changements prédéfinis, mais davantage à se concentrer sur leur **capacité à appréhender de façon stratégique les interactions survenant au cours du projet**. Quel que soit l'outil utilisé, il semble important que cette démarche d'évaluation (et

⁵⁵ Les approches orientées changement – Comment suivre et évaluer les changements, 2018. Les collection « Repères sur ... » du F3E

⁵⁶ Nicolas-Le Strat P., 2019. Ecosophie d'un projet. <https://pnls.fr/ecosophie-dun-projet/>

de capitalisation) soit prévue en termes de ressources humaines et financières (dédiées) et réalisable en termes de déploiement.

Des pistes de réflexions ont été évoquées autour d'un collectif qui pourra prendre en charge les données à collecter dans le cadre de ce type d'évaluation. Cela pourrait faciliter la démarche (le « lâcher-prise », discuter de manière non orientée sur les résultats attendus ...), d'autant plus que les acteurs des territoires échangeraient avec des acteurs « externes » au projet, orientant ainsi peut-être moins les réponses (dans une optique de renouvellement de projet ...)

4.5.3 Viabilité des projets de Territoires

Un des éléments de réussite d'un projet de développement adoptant une approche territoriale ou projet de territoire tient à la viabilité des actions mises en œuvre (prenant en compte la dimension évolutive dans un contexte mouvant) et des acteurs mettant en œuvre cette action, notamment au-delà de la période « couverte par le projet ».

La situation du programme PKM, marqué par un arrêt brutal et inattendu du partenariat avec la région Picardie à la suite du changement de majorité au sein du Conseil Régional français, a mis en évidence que 50% des comités de gestion (GRDN) continuent de fonctionner. En revanche, bien que toujours existante à ce jour, l'APIMAK n'a pas pu fonctionner au-delà de la fin du partenariat avec la Picardie.

L'étude des deux projets mis en œuvre dans le cas de coopération décentralisées (PKM au Niger et PRPA au Sénégal) pointe leur forte dépendance aux politiques des deux partenaires et donc leur fragilité. Dans un contexte souvent marqué par des communes disposant de peu de ressources humaines (personnel) et financières, les recettes fiscales de ces collectivités demeurant faibles, les opérateurs de développement ont un rôle essentiel pour financer (et animer) le dispositif de concertation ; en cas de retrait, la dynamique enclenchée a de forte chance de retomber..

La viabilité de l'action doit être analysée sous l'angle technico économique, organisationnel, institutionnel, et financier. Les acteurs sont-ils en mesure de s'adapter au contexte évolutif ?

Il semble donc important, dès le début de l'action, de participer aux réflexions avec les autres acteurs du territoire pour **penser un modèle économique** associé à ce dispositif de concertation (Fonds de Développement Local, cotisations d'usagers, etc.). **La stratégie de retrait** (même à long terme) du/des opérateurs de développement devrait être pensée en amont de l'action, tout comme le relais par les acteurs locaux.

La viabilité d'un projet de développement / de territoire sous-entend la viabilité des systèmes ciblés.

5 Rôle et posture des acteurs de la solidarité internationale

5.1 Un positionnement des opérateurs du développement internationaux dans le jeu d'acteurs variable selon les projets

Les différents projets étudiés mettent en évidence le rôle des opérateurs de développement internationaux (ONG, Bureau d'étude) dans l'accompagnement à la **mise au point technique** et l'apport **d'innovations techniques** (dispositif bloc AE à Madagascar, puits au Tchad, etc.). La diffusion de ces pratiques est ensuite assurée par des relais locaux : paysans relais (à Madagascar, les RESFOR au Sénégal dans le cadre du PRPA) et les associations/ONG locales : CTAS à Madagascar, l'Association des agro écologistes de Fatick (un réseau local de producteurs) au Sénégal.

D'autre part, leur rôle a été **d'amorcer et d'accompagner** la dynamique du projet de développement adoptant une approche territoriale / projet de territoire via l'accompagnement à i) la réalisation du **diagnostic participatif**, ii) l'animation des **mécanismes de concertation** et iii) l'élaboration du **plan de développement** ; certains projets (PKM au Niger et appui au Pastoralisme au Tchad) sont allés plus loin jusqu'à la mise en œuvre (dont financement) des activités du plan de développement. Leur rôle a été souligné dans la co-construction de mécanismes de concertation permettant de s'adapter à la complexité).

Suivant les opérateurs, leur rôle est plus ou moins moteur dans ces dynamiques cependant, l'objectif de fond est le même : **renforcer les capacités des acteurs du territoire** sur les différentes composantes du cycle de l'action publique ;

La nuance est fine mais significative, entre les opérateurs des projets étudiés :

- **Certains choisissent de faire avec les acteurs locaux puis transférer / étendre l'échelle** (sur le même modèle que ce qui se fait sur le terrain autour des pratiques innovantes),
- **D'autres préfèrent accompagner les acteurs locaux pour faire.**

Cette différence de posture est notamment liée à l'entrée sectorielle (production agricole et filière) ou à l'entrée gouvernance territoriale, cette dernière se basant sur la conviction qu'il est nécessaire de se « *baser sur ce qui existe, à savoir les acteurs locaux* » qui sont « *les personnes qui savent le mieux ce qu'il faut faire sur leur territoire* ».

Dans ce second cas, l'opérateur de développement travaille à la manière dont il **s'intègre dans les dynamiques existantes**.

La posture des opérateurs de développement est parfois conditionnée par la posture et les exigences des bailleurs de fonds. On a souligné l'importance du temps long, notamment dans la phase de diagnostic/connaissance de la société, du territoire dans lequel s'inscrit le projet, cependant l'opérateur est parfois contraint « d'aller vite » sur les étapes de diagnostic, mais aussi de capitalisation pour mettre en exergue les actions réalisées.

On constate également un lien entre cette posture et les modalités de financement des actions (de GDT notamment) : des financements directs dans le cadre du projet ou indirects au travers de Fonds de développement gérés par les acteurs locaux.

5.2 Focus sur la trajectoire d'Agrisud dans sa démarche d'intervention

Depuis sa création, Agrisud travaille de front sur l'accompagnement technico-économique des exploitations agricoles familiales et de leur environnement économique (bassins de production, bassin de consommation, approvisionnement des marchés urbains). La prise en compte des environnements physique et géographique s'est faite au travers de l'intégration de l'agroécologie dans les actions

d'Agrisud dès son origine en 1992 et marquée en 2010 par la sortie de la première version du Guide "Agroécologie en pratiques".

A partir de 2014, dans le cadre d'un projet de Préservation des ressources forestières (PHCF portant sur la préservation de forêts dans le nord – Sava, Diana et la Région Anosy au Sud) à Madagascar et d'un projet de Gestion Intégrée de la Ressource en Eau – GIRE (région de Fianarantsoa – Madagascar) la démarche a été élargie à des **processus de concertation multi-acteurs**, en associant les gestionnaires du territoire.

Cette intégration de l'approche territoriale dans la démarche est allée de pair avec les projets de coopération décentralisée, mis en œuvre en partenariat avec la Région Aquitaine et la Métropole de Lyon. Mobilisés au départ dans un objectif de renforcement des systèmes de production, ces partenariats avec des collectivités territoriales françaises ont permis **d'ancrer les actions menées dans des dynamiques locales** et d'élargir le périmètre d'intervention d'Agrisud (formation des jeunes par ex.).

Intégrer l'approche territoriale dans la démarche d'intervention ne s'est pas décidé à un moment donné, de manière spécifique ; c'est dans la durée, dans le processus d'accompagnement des Très Petites Entreprises, dont les exploitations agricoles familiales, que la **sécurisation de l'environnement de ces EAF** est devenue un des enjeux majeurs de l'Action. En effet, il est ressorti que l'environnement des EAF présentait des points de blocage qui freinait leur développement. L'intégration de cette approche territoriale a donc eu pour objectif d'avoir un impact plus favorable sur le développement des EAF au travers de cette sécurisation des facteurs de production.

La démarche est alimentée par les **expériences de terrain**, qui sont diffusées de manière transversale aux actions d'Agrisud tout en étant adaptées à chaque contexte spécifique. Dans cette logique, Agrisud a capitalisé sur ses expériences de terrain pour élaborer le Guide Agriculture & Dynamiques de territoires. Il présente les acquis de l'application de l'approche territoriale au secteur agricole, **dans l'objectif d'orienter les décideurs et d'outiller les acteurs sur le terrain**. Cette démarche de capitalisation participative, menée sur une période de 18 mois et marquée par plusieurs ateliers de travail des équipes d'Agrisud, a abouti à la sortie du guide en janvier 2020. Dans la continuité, des **cycles d'apprentissage** sont en cours de réalisation (retardés à cause de la pandémie de Covid19), ayant pour objectif le renforcement de capacités des acteurs sur l'accompagnement des dynamiques de territoires. Ces formations seront complétées par du **suivi-post formation**.

Remarque : cette même démarche a été adoptée par Agrisud pour les 3 dynamiques de capitalisation portant sur l'agroécologie (2010 / actualisation 2020), le conseil de gestion (2015) et les dynamiques de territoires (2020) : élaboration d'un guide, formation des acteurs (cycles d'apprentissage) et suivi-post formation.

Le guide « Dynamique de Territoires », constitue un outil opérationnel, facile à utiliser. Bien que les dynamiques territoriales ne constituent pas le cœur de métier d'Agrisud, l'association d'experts en la matière au cours de l'élaboration du guide a permis de border le sujet.

La sortie du Guide a été lancée **en partenariat avec l'AFD**, qui au même moment, travaillait à un guide interne sur les approches territoriales. En phase avec la démarche mise en œuvre par Agrisud, l'AFD s'appuie sur des illustrations concrètes et des témoignages « terrain » pour renforcer son plaidoyer.

Les **apports extérieurs** à cette démarche proviennent principalement du terrain ; en effet, des partenariats élaborés sur le terrain, dans des contextes spécifiques, ont permis d'intégrer des éléments de démarche (ex. de la participation de l'IRD à l'élaboration des PLUP au Laos) et de les éprouver sur le terrain. Par ailleurs, à ce stade, il y a globalement peu d'inputs d'acteurs du développement extérieurs à Agrisud. Néanmoins, la démarche est en continuelle évolution.

Cette **démarche de capitalisation** mobilisant d'importantes ressources humaines et financières a été permise par la **convention programme** signée avec l'AFD en 2018 intitulée « Agricultures Durables et Dynamiques territoriales dans les pays du sud » - AGRITER. Portant sur 4 pays (Sénégal, Madagascar, Haïti, Laos), elle vise le renforcement des communautés et des territoires par l'amélioration des

performances du secteur agricole grâce à l'agroécologie et la structuration des filières. Son volet transversal (dans lequel s'inscrit l'élaboration du guide de capitalisation) a pour objectif de renforcer notamment les échanges avec les autres pays d'intervention d'Agrisud sur cette thématique. A noter que les projets d'accompagnement PAPSA et la palmeraie de Marrakech ont apporté beaucoup de méthode et d'outils présentés dans le guide « Dynamiques de Territoires ».

Dans le cadre de ce volet accompagnement territorial, Agrisud accompagne des institutions publiques (services techniques déconcentrés, collectivité territoriales) et s'appuie (dans le cas des Tables sectorielles en Haïti) ou met en place des **plateformes de concertation multi-acteurs** : STD, collectivités territoriales, autorités, coutumières, acteurs des filières, ONG se retrouvent autour d'une table pour faire le point sur « qui fait quoi » et chercher des complémentarités entre acteurs. La bonne connaissance du terrain et des acteurs mais aussi la confiance tissée avec ces derniers, donne à Agrisud un **rôle moteur dans cette dynamique**.

L'enjeu principal actuel d'Agrisud porte sur la **recherche d'équilibre** entre :

- d'une part la **démarche territoriale** (au travers de l'accompagnement des institutions publiques, des dispositifs de concertations, etc.) et
- d'autre part **l'accompagnement des Très Petites Entreprises** qui constitue son cœur de métier, et dont le renforcement/développement constitue la finalité. Cet équilibre, à définir en termes de stratégie d'intervention, entraîne des arbitrages à faire sur le panel de compétences à mobiliser, la répartition des ressources humaines et financières sur chacun de ces volets, dans un contexte de ressources financières (et humaines) limitées.

A l'issue de l'évaluation de la 1^{ère} phase de la convention programme AGRITER, cette question semble importante pour Agrisud dans un contexte où l'accompagnement des institutions publiques se heurte souvent à des éléments peu maîtrisables (les ressources humaines et financières des institutions publiques notamment), avec un questionnement au sujet de la **durabilité** de ces accompagnements, en lien avec la viabilité des structures.

Ainsi, Agrisud se trouve actuellement face au **défi de l'opérationnalisation** des plans locaux de développement (PIAD, POAS au Sénégal, SAC à Madagascar) et des plateformes de concertation multi-acteurs (dispositifs de cogestion et les outils afférents au Maroc). La réflexion actuelle porte sur le **transfert** des compétences, mais pas sur le retrait d'Agrisud du jeu d'acteurs à ce stade.

5.3 Comment trouver le bon équilibre entre composante « terrain » technique et gouvernance locale ?

Les projets étudiés (PKM au Niger, PRPA au Sénégal, PAPSA au Maroc), allient à la fois des composantes « terrain » très techniques (accompagnement et renforcement des EAF, mise en place d'action de GDRN sur des espaces individuels ou collectifs) et « gouvernance locale ».

Comment trouver le **bon équilibre** entre :

- d'une part la démarche territoriale (au travers de l'accompagnement des institutions publiques, des dispositifs de concertations, etc.) avec tout ce que cela implique en terme de temps, de ressources financières, de durée d'intervention (avec la formation en continue des élus qui changent régulièrement) et les compétences métiers spécifiques à mobiliser (ex. accompagnement administratif des collectivités territoriale) ;
- d'autre part l'accompagnement des exploitations agricoles familiales qui pour certains opérateurs de développement constitue le cœur de métier, et dont le renforcement/développement constitue la finalité ?

Cet équilibre, à définir en termes de stratégie d'intervention, entraîne des arbitrages à faire sur le panel de compétences à mobiliser, la répartition des ressources humaines et financières sur chacun de ces volets, dans un contexte de ressources financières (et humaines) souvent limitées.

« Il faut souligner la diversité des compétences et des acteurs qu'il faut accompagner selon les projets. Il est nécessaire de comprendre qu'on ne peut pas anticiper toutes les problématiques qui vont apparaître ainsi que les solutions qui vont devoir être mises en place. Ainsi, dans une dynamique de changements, il faut savoir **être flexible** afin de pouvoir intégrer des acteurs, des secteurs d'actions qui peuvent différer de ce que l'on voulait mobiliser au départ »⁵⁷.

Intervenir en **consortium** peut constituer une solution face aux défis identifiés en termes de recherche d'équilibre et de mobilisation des différentes compétences métiers.

C'est le cas du programme PKM, mise en œuvre par l'IRAM (tête de file), le Ciedel en charge de la mise en œuvre opérationnelle du cycle de formation-action aux côtés de l'ONG Rail, qui sur place, avait pour mission d'assurer une présence et un accompagnement des techniciens et élus. A souligner que plusieurs salariés de l'ONG Rail étaient passés par le cycle de formation du Ciedel (Cf. encadré 18).

Encadré 18 : Formation en ingénierie du développement local – Un Master à l'attention des acteurs du Sud (CT, STD, associations locales) ; <https://www.ciedel.org/>

Le CIEDEL propose des formations courtes qualifiantes et 3 formations certifiantes dont la formation d'Expert en Ingénierie du Développement Local visant à former des professionnels capables de renouveler les pratiques de développement. Les démarches et les compétences proposées permettent de valoriser les ressources et les spécificités des territoires.

La formation vise à renforcer les capacités nécessaires pour influencer, définir, conduire, accompagner et évaluer une stratégie de développement local et territorial :

- L'identification et l'accompagnement des initiatives et pratiques innovantes de développement au niveau du terrain ;
- L'articulation des acteurs, champs et niveaux de développement entre eux ;
- La définition et la mise en œuvre de politiques et stratégies capables de réguler les modes de développement ;

Le Ciedel et l'Iram ont apporté de l'ingénierie de développement local dans le programme PKM. Ils ont une « approche généraliste », centrée sur les acteurs.

Cependant, agir en consortium implique i) de partager des convictions communes et ii) des coûts importants.

Le travail réalisé en 2013 par le Groupe Initiatives (« Les partenariats au cœur des enjeux de Territoire ») mets en évidence que :

« le partenariat repose sur une certaine « communauté de destin et de vision ». C'est un pré-supposé nécessaire mais pour autant cette vision commune ne s'impose pas d'emblée, elle nécessite, le plus souvent sur un pas de temps assez long, un travail de formulation : des valeurs partagées, des diagnostics des situations affrontées, des modalités d'action

⁵⁷ Atelier de restitution des résultats de la capitalisation portant sur les approches territoriales, 2 juillet 2021

retenues, des règles du jeu, des capacités respectives nécessaires, des risques à prendre et répartir, etc. Le tout ayant besoin d'être inclus dans un cadre contractuel »⁵⁸.

Ces réflexions montrent aussi qu'assembler des compétences représente un coût non négligeable :

« Le partenariat passe par des étapes, il prend du temps, à construire, à faire vivre, à évaluer, à capitaliser ; par conséquent, il a un coût qu'il n'est pas toujours possible de faire véritablement reconnaître comme postes de dépenses éligibles dans les budgets des opérations de coopération au développement »¹⁰.

Dans un contexte où les modalités contractuelles du financement de la coopération internationale deviennent très rigoureuses, au nom de l'efficacité de l'aide, ces lignes budgétaires sont parfois difficiles à argumenter.

Encadré 19 : Les approches territoriales plébiscitées

Au travers d'une note intitulée « Pour une approche territoriale du Développement » (2020), institutions, bailleurs et opérateurs de développement appellent à une **alliance internationale**⁵⁹ pour :

Promouvoir et faire connaître les approches territoriales comme moyen de mise en œuvre, d'évaluation et de réalisation des ODD ;

Engager les partenaires du développement (gouvernements, universités, organisations de la société civile, organisations régionales) à intégrer les approches territoriales dans leurs programmes ;

Mobiliser la recherche multidisciplinaire pour améliorer les connaissances et renforcer le cadre théorique et opérationnel, ainsi que les outils et méthodes permettant de concevoir une théorie du changement et d'appuyer un changement de paradigme élaboré sur la base de pratiques reconnues et performantes.

Renforcer les capacités et l'autonomie des institutions et des acteurs nationaux et locaux en particulier les femmes et les jeunes, afin de leur donner les moyens de mieux participer à la définition de leur avenir.

5.4 Une grille de « lecture » des projets sous l'angle de l'approche territoriale

La matrice ayant servi à l'analyse croisée dans le cadre de ce travail de capitalisation a été adaptée sous forme de **grille d'analyse** pouvant servir de support de réflexion à la démarche territoriale au sein d'un projet en cours, d'une perspective d'évolution mais aussi d'une stratégie d'organisation. Cette grille d'analyse (tableau ci-dessous) s'articule autour d'une dizaine de thématiques déclinées en **questions** que chaque acteur du développement pourra se poser pour aborder son projet sous l'angle de l'approche territoriale. Non exhaustive, elle constitue plutôt une sorte de guide amenée à être complétée par les acteurs.

⁵⁸ Les partenariats au cœur des enjeux de territoire, 2013. Traverses n°42 ; Groupe Initiatives ; <https://groupe-initiatives.org/IMG/pdf/traverses-42-2.pdf>

⁵⁹ Pour une approche territoriale du développement – Vers une alliance internationale (originellement publié sous le titre « Fostering territorial perspective for development. Towards a wider alliance). TP4D. Commission européenne, OCDE, l'UNCDF, FAO, GIZ, BMZ, AFD, NEPAD, Cirad. Mai 2020 ;

Thématique	Questions
Diagnostic (préalable à l'action et en cours d'action)	<p>Une étape spécifique de diagnostic a-t-elle été prévue ?</p> <p>Diagnostic de quoi ? Réalisé à quelles échelles ?</p> <p>Quid de la méthodologie pour sa réalisation ?</p> <p>Quid des acteurs impliqués dans le diagnostic</p> <p>Quel acteur conduit le diagnostic ?</p> <p>Compétences à mobiliser pour cela ?</p> <p>Restitutions ?</p> <p>Fréquences de réalisation ou d'ajustement ?</p> <p>...</p>
Thématique(s) d'intervention	<p>Quelles entrées thématiques ? et Pourquoi ?</p> <p>Quelle diversité des secteurs d'intervention ?</p> <p>Y a-t-il un volet spécifique d'appui à la gouvernance territoriale ?</p> <p>Foncier : quel niveau et modes de sécurisation ?</p> <p>...</p>
Echelle d'intervention	<p>Quel point d'entrée en termes de niveau d'intervention ?</p> <p>Quelle(s) échelle(s) d'intervention ?</p> <p>Quels processus pour l'extension des échelles ?</p> <p>Sur quels territoires intervient l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire géographique : ▪ Territoire socio-culturel : ▪ Territoire administratif : ▪ Territoire économique : <p>...</p>
Jeu d'acteur	<p>Qui sont les acteurs impliqués ?</p> <p>Quels acteurs comme point d'entrée ?</p> <p>Place des Services techniques (déconcentrés ou centraux) dans le jeu d'acteur et leur(s) rôle(s) ?</p> <p>Place des Collectivités Territoriales dans le jeu d'acteur et leur(s) rôle(s) ?</p> <p>Le cas échéant, comment se fait la recherche de cohérence de l'intervention par rapport aux autres actions et aux autres acteurs ?</p> <p>Compétences métiers mobilisées au niveau du/des organisations internationales d'appui ?</p> <p>Place et rôle de(s) l'opérateur(s) de développement (nationaux et internationaux)</p>
Renforcement de compétences des acteurs	<p>Axe d'intervention spécifique de l'action ?</p> <p>Acteurs ciblés ?</p> <p>Quelle Démarche de renforcement de capacités des acteurs ?</p>
Echelle temporelle	<p>Démarche engagée sur quelle période ?</p> <p>Quelles sont les différentes phases identifiées</p> <p>Quelle sécurisation des appuis financiers durant cette période ?</p>
Suivi & évaluation et résultats	<p>Des résultats attendus quantitatifs et qualitatifs relatifs à des effets de l'action ?</p> <p>Mesure d'impact ?</p>

Thématique	Questions
	Analyse des processus de transformation (concernant notamment le lien social, capital humain) Analyse d'échecs ? ...
Viabilité de l'action	Réflexion sur la viabilité de l'action, viabilité de ses acteurs Vision prospective à moyen terme avec retrait progressif des organisations d'appui internationaux et partenaires techniques et financiers internationaux Quel modèle économique pour viabiliser les acteurs et actions mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire ? ...
...	...

6 Conclusion

Ce travail de capitalisation présente le défi de **vouloir structurer les idées** autour d'un sujet aussi **complexe** que l'approche territoriale. Or, ce travail de structuration entraîne indéniablement une simplification de certains éléments qui ne peuvent être pris que dans leur ensemble. Cette complexité ne doit pas faire peur. Il est important d'avoir conscience de cette complexité et d'y être sensible, pour mettre en œuvre des actions viables.

Pour revenir à la lutte contre la désertification, le CSFD souligne qu'il est important de passer d'une vision centrée sur les ressources terrestres (mécanismes biophysiques de dégradation) pour aller vers une vision centrée sur les liens Sociétés-Territoires (base même des projets de territoire) qui sont facteurs de la dégradation ou restauration/conservation des terres.

Le présent travail de capitalisation est basé sur l'analyse de cinq « projets » ayant mis en évidence des éléments de réussite en termes de transformations induites, de renforcement des capacités des acteurs et de renforcement de la viabilité des acteurs et dispositifs/systèmes accompagnés.

L'analyse des cinq études de cas a bien mis en évidence qu'il n'y a pas une bonne et une mauvaise façon de faire mais bien des modalités d'accompagnement des projets de territoires différentes (souvent complémentaires), selon les objectifs de départ mais aussi selon les contextes de l'action et les acteurs en présence (« derrière les structures, on a affaire à de l'humain »).

En revanche, l'analyse croisée de ces expériences a fait ressortir des **éléments communs** de mise en œuvre de ces approches territoriales caractérisées de **multisectorielles**, **multi-dimensionnelles** et **multi-acteurs** :

- Elles sont **centrées sur les personnes**, impliquant majoritairement des actions d'accompagnement des acteurs, de négociation, de concertation ; ces actions, qualifiées de « soft », sont complexes, potentiellement conflictuelles entre acteurs impliqués ; elles peuvent faire peur aux acteurs chargés de la mettre en œuvre mais ne doivent pas conduire à un évitement de ces échanges/débats ou au contraire l'imposition d'une idée/action venant d'un acteur influant du jeu d'acteur. Basées sur l'humain, ces approches nécessitent du temps (notamment pour instaurer la confiance entre les acteurs) et mobilisent une batterie d'outils spécifiques (pour le diagnostic, l'animation territoriale, la concertation, etc.) et des compétences métiers pluridisciplinaires ;
- Elles doivent **s'adapter à chaque espace**, demandant de travailler véritablement pour chaque territoire au cas par cas, selon les acteurs en jeu, les contextes, des enjeux prioritaires, les opportunités, etc. L'approche territoriale constitue donc plutôt un cadre permettant de mieux comprendre ces territoires, les jeux d'acteurs et les interactions complexes entre systèmes ; elles demandent donc une grande **flexibilité** que ce soit en termes de thématiques à développer, de compétences à mettre en œuvre que de résultats obtenus et changements observés.

Pour suivre, évaluer et appréhender la réussite d'un projet adoptant une approche territoriale, il semble pertinent de s'intéresser, au-delà des résultats obtenus et analyse de la viabilité des systèmes, aux **changements induits** (au travers des approches orientées changement par exemple). Les acteurs projettent leur vision commune, tracent des chemins pour atteindre cet objectif et définissent leur participation à cette trajectoire. Ce changement de prisme implique pour l'opérateur de développement de quitter une posture de « porteur de projet » (qui attribue une place centrale tant vis-à-vis du bailleur que des « bénéficiaires & cibles ») et de tendre vers une posture de facilitation/animation, permettant notamment de mieux inscrire l'action dans la cohérence et complémentarité des autres opérateurs du développement du territoire.

Au-delà de la réussite du projet de développement / projet de territoire, cette approche territoriale permet notamment de partager les connaissances avec les décideurs, ce qui pourrait les orienter dans leur stratégie de développement et priorisation de l'investissement.

Ce travail de capitalisation n'avait pas pour objectif de faire émerger une « recette » d'accompagnement à la définition et mise en œuvre de projets de développement adoptant une approche territoriale ou de territoires. Plutôt qu'une recette, il nous a semblé pertinent de proposer une **grille d'analyse** pouvant servir de support de réflexion à la mise en place d'une approche territoriale au sein d'un projet en cours, d'une perspective d'évolution mais aussi d'une stratégie d'organisation. Cette grille d'analyse ne propose pas de réponses toutes faites, mais bien des **questions** que chaque acteur du développement pourra se poser pour aborder son projet sous l'angle de l'approche territoriale. Non exhaustive, elle constitue plutôt une sorte de guide amené à être complété par les acteurs.

Au menu des réflexions à venir sur la base de ce premier travail de capitalisation, deux enjeux majeurs ont été identifiés au travers des études de cas.

Le premier, en lien avec la gestion durable des terres, est la **sécurisation du foncier**, une thématique qui reste complexe et délicate. Comment prendre en compte cette thématique dans les projets adoptant une approche territoriale ?

Le second est le **financement** de telles approches territoriales dans les projets de développement. L'analyse des études de cas a mis en évidence des outils financiers permettant des actions sur un temps long, mobilisant des compétences métiers diversifiées voire des consortiums et des modalités d'évaluation combinant les critères OCDE et AOC. Force est de constater que la recherche de financement mobilise beaucoup d'énergie de la part des organisations de la solidarité internationale française dans un contexte de diminution de l'aide publique au développement.

Références bibliographiques

- Aberlen E. (AFD), Bedecarrats F. (AFD), Boisteau C. (F3E), 2016. Analyser, suivre et évaluer sa contribution au changement social. Donner du sens à la mesure des pratiques de solidarité internationale et de coopération décentralisée. *Etudes de l'AFD* ; <https://www.afd.fr/fr/ressources/analyser-suivre-et-evaluer-sa-contribution-au-changement-social-donner-du-sens-la-mesure-des-pratiques-de-solidarite-internationale-et-de-cooperation-decentralisee>
- AFD. Fiche de communication sur la convention programme Agriter ; <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/agriculture-durable-et-dynamiques-territoriales-dans-les-pays-du-sud>
- Agrisud International, 2020. Guide Agriculture et dynamiques de territoires ; <http://www.agrisud.org/wp-content/uploads/2020/01/Guide-Agriculture-et-Dynamiques-de-territoires-FR.pdf>
- Agrisud, mai 2020. Projet d'amélioration des performances du secteur agricole, Commune de Ghassate, Ouarzazate. Phase d'extension (2017-2020) – Bilan des réalisations et résultats ;
- Agrisud, Région Nouvelle Aquitaine, AFD, Mars 2020. Projet de redynamisation de la production agricole – PRPA – Diourbel et Fatick, Sénégal; Rapport final ;
- Agrisud, Région Nouvelle Aquitaine, AFD Nov 2020. Synthèse du Plan Interdépartemental pour une Agriculture Durable - Espace de l'entente Diourbel-Fatick
- Albagnac M., Derkimba A., Septembre 2016. Rencontre régionale sur l'appui au montage de projets de durable des collectivités locales, à Ouagadougou, Projet FLEUVE ; CARI ; <https://www.resad-sahel.org/Publications/Rapport-d-atelier-du-projet-regional-FLEUVE-Ouagadougou>
- Banque Mondiale, 2004. Décentralisation à Madagascar ;
- D'Aquino P., 2017. TerriStories, un jeu au service de l'invention collective dans les politiques publiques. *Cirad. Revue Animation, territoires et pratiques socioculturelles - ATPS, 2016, n. 10, p. 71-80* ; <https://agritrop.cirad.fr/582410/>
- Barbut M. CNULCD (Emission RFI "La lutte contre la désertification : un enjeu sous-estimé" dans "c'est pas du vent", octobre 2018 ; <https://www.rfi.fr/fr/emission/20170702-1-sahel-desertifications-sommet-secheresse-sols-degradation-reforestation>)
- Beauval V. (Tero) et Di Leonardo A. (consultant), 2016. Etude de la filière semencière à Madagascar et plus particulièrement dans la zone d'intervention du projet ASARA ; <http://asara-aina.bace.mg/wp-content/uploads/2015/12/Rapport-final-Etude-semences-ASARA-septembre-2016.pdf>
- Bousso Faye M., Kaba F., Derkimba A. décembre 2017. Intégrer la gestion durable des terres dans la planification territoriale et accompagner les communes à sa mise en œuvre. Rapport final de la rencontre régionale à Saly, décembre 2017. ENDA Energie, CARI ; <https://www.resad-sahel.org/Publications/Integrer-la-gestion-durable-des-terres-dans-la-planification-territoriale-et-accompagner-les-communes-a-sa-mise-en-oeuvre>
- Conversy J., Coronel C., Demantem J., Mestre C., Peeters B., Vincent P., 2018. Evaluation de 15 ans de développement des territoires ruraux en Afrique subsaharienne", Synthèse du rapport final ; *Evaluation ExPost de l'AFD n°72* ; <https://www.afd.fr/fr/ressources/evaluation-de-15-ans-de-developpement-des-territoires-ruraux-en-afrique-subsa-harienne>
- Cornet A., 2001. La désertification, à la croisée de l'environnement et du développement. Un problème qui nous concerne ; <https://www.cariassociation.org/Publications/La-desertification-a-la-croisee-de-l-environnement-et-du-developpement>
- Derkimba A., Berton S., 2017. De la planification territoriale aux actions de terrain. Territoires et agroécologie – Méthodes et outils. Editions du GTD ; <https://www.gtdesertification.org/Publications/De-la-planification-territoriale-aux-actions-de-terrain>

- Derkimba A., Oliveira A-M., Vincent P., 2018. Les collectivités locales au cœur des projets de gestion durable des terres dans les territoires, *Revue Liaison Énergie-Francophonie (LEF) n°105 : Désertification et système terre, de la (re)connaissance à l'action* ; <https://www.cariassociation.org/Publications/Les-collectivites-locales-et-la-GDT>
- Droy I. (coord.), 2019. Questions de genre en zones sèches. Les femmes, actrices de la lutte contre la désertification. *Les dossiers thématiques du CSFD. N°13. Octobre 2019*. CSFD/Agropolis International, Montpellier, France. 52 p ; <http://www.csf-desertification.org/bibliotheque/item/questions-de-genre-en-zones-seches-2>
- F3E, 2018. Les approches orientées changement – Comment suivre et évaluer les changements. Les collection « Repères sur... » du F3E ; https://f3e.asso.fr/wp-content/uploads/F3E_AOC-%E2%80%93-Suivi-e%CC%81valuation.pdf
- Fauroux E., Comprendre une société rurale : une méthode d'enquête anthropologique appliquée à l'Ouest malgache, *Nogent-sur-Marne, Éditions du Gret, 2002, 152 p., Études et travaux* ;
- Finet M. et Derkimba A. (CARI), 2015. La transition agroécologique dans les territoires soumis à la désertification : Proposition d'une démarche d'accompagnement ; *Publication du Groupe de Travail Désertification* ; <https://www.gtdesertification.org/Publications/Pour-une-transition-agroecologique-dans-les-territoires-soumis-a-la-desertification>
- France Diplomatie, avril 2020. Lutter contre la désertification et promouvoir la gestion durable des terres » ; <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/climat-et-environnement/la-preservation-de-la-biodiversite/lutter-contre-la-desertification-et-promouvoir-la-gestion-durable-des-terres/> ;
- Gabathuler E., Liniger H., Hauert C., Giger M., 2009. Les bénéfices de la gestion durable des terres. WOCAT (World Overview of Conservation Approaches and Technologies), CDE (Centre for Development and Environment), University of Berne, UNCCD ; https://www.wocat.net/documents/244/Benefits_SLM_french.pdf
- Gentit M., Faure S., Burger P., 2012. Lutte contre la désertification – Comment le plaidoyer renforce l'action, GTD ; <https://www.gtdesertification.org/Publications/Plaidoyer-et-lutte-contre-la-desertification>
- GIZ, 2020. The CTAS : Agroecology in the extreme south of Madagascar ; <https://www.youtube.com/watch?v=vlcsEo8txUc> ;
- Gret, 2020. Stratégie de développement de l'agroécologie dans le Grand Sud Malgache – Retour d'expériences autour des blocs agroécologiques ; <https://www.gret.org/publication/strategie-de-developpement-de-lagroecologie-dans-le-grand-sud-malgache/>
- Groupe Initiatives, 2013. Les partenariats au cœur des enjeux de territoire. Traverses n°42 ; <https://groupe-initiatives.org/IMG/pdf/traverses-42-2.pdf> ;
- Groupe de travail d'Épargne sans frontière ; 2013. Décentralisation et financement des collectivités territoriales en Afrique Subsaharienne ; <https://www.cairn.info/revue-techniques-financieres-et-developpement-2013-3-page-19.htm>
- GTD, 2017. Document de référence Désertification : repères pour comprendre et agir ; <https://www.gtdesertification.org/Publications/Desertification-Reperes-pour-comprendre-et-agir2>
- GTD, 2013. Agroécologie, une transition vers des modes de vie et de développement viables ; <https://www.gtdesertification.org/Publications/Agroecologie-une-transition-vers-des-modes-de-vie-et-de-developpement-viables>
- Idelman E., 2011. Collectivités locales et territoires locaux en Afrique de l'Ouest rurale. Fiches pédagogiques ; Comité technique « Foncier & développement » ; projet « Appui à l'élaboration des politiques foncières » / AFD ; <http://www.foncier-developpement.fr/publication/collectivites-locales-et-territoires-locaux-en-afrique-de-louest-rurale/>
- IAAA, L'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine ; <https://www.aaainitiative.org/fr/initiative> ;

- IED Afrique & IED, 2010. Décentralisation au Sahel : leçon, question, défis ; Dix ans de cheminement du programme « Réussir la décentralisation » (2000-2010) ; <https://www.iedafrique.org/Decentralisation-au-Sahel-lecons,254.html>
- Iram, Journées d'études Iram : « Développement économique des territoires et développement des filières : comment renouveler les approches et outils d'analyse et d'intervention au Sud ? », Paris, juin 2015 ; <https://www.iram-fr.org/ouverturepdf.php?file=700.pdf>
- Kleene P., Koudougou S., Lanouette P., Stiem M., Taminy D., avec les contributions de Guiguimbe O., Seydou S., 2016. Expériences en Gestion Durable des Terres au Burkina Faso : quelles leçons tirer pour les orientations futures ? Rapport des Ateliers.; Analyses conduites par le GRAF (Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier) et l'IASS (Institute for Advanced Sustainability), IASS working paper ; https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjDxfiCzfTyAhVLxhoKHRVPAacQFnoECAQQAQ&url=https%3A%2F%2Fsoilmates.org%2Fwp-content%2Fuploads%2FBurkina_workshop_report_170110_WEB.pdf&usg=AOvVaw3xeHF33Fed0czicjXOkans
- Kratli S., Monimart M., Jallo B., Swift J., Hesse C., 2013. Secteur de l'hydraulique pastorale au Tchad - Evaluation et capitalisation de 20 ans d'intervention de l'AFD ; https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjOntGXzfTyAhUCExoKHc6OAToQFnoECAUQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.pseau.org%2Foutils%2Fouvrages%2Fafd_secteur_de_l_hydraulique_pastorale_au_tchad_2013.pdf&usg=AOvVaw0qsNIwfN_mNqXlgmZYP9C
- Krätli, S., Sougnabé, P., Staro, F., Young, H. 2018. Systèmes pastoraux dans le Dar Sila, Tchad : Un document d'information pour Concern Worldwide. Boston : Feinstein International Center, Tufts University ;
- Lecoite P., Awad Fizzani A-A., Moudari A., 2013. Etude prospective : pérennisation de l'entretien des ouvrages d'hydraulique pastorale au Tchad. Plateforme Pastorale Tchad. 85 p. ;
- Liniger, H.P., R. Mekdaschi Studer, C. Hauert and M. Gurtner. 2011. La pratique de la gestion durable des terres. Directives et bonnes pratiques en Afrique subsaharienne. TerrAfrica, Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;
- Loireau M., Derkimba A., Ben Khatra N., Briki M., 2017. Actions de lutte contre la désertification pour des systèmes coviables a toutes échelles de temps et d'espace ; Revue Liaison Énergie-Francophonie (LEF) ; <https://www.cariassociation.org/Publications/Actions-de-LCD-a-toutes-echelles-de-temps-et-d-espace>
- Marie J., Idelman E., 2010. La décentralisation en Afrique de l'Ouest : une révolution dans les gouvernances locales ?, *EchoGéo.* ; <http://journals.openedition.org/echogeo/12001>
- Marty A., Eberschweiller A., Dangbet Z., 2009. Au cœur de la transhumance. Un campement chamelier au Tchad Central, septembre 2006-avril 2007. Ed. ANTEA-IRAM-KARTHALA. 277 p ; <https://www.karthala.com/2080-au-coeur-de-la-transhumance-un-campement-chamelier-au-tchad-central-septembre-2006-avril-2007-9782811102296.html>
- Marty A. Mohamadou A., 2005. Décentralisation et communautés nomades au Niger, Haut-Commissariat à la Réforme Administrative et à la Décentralisation ;
- Maurel M-C, 2008. L'action publique « par le bas » : l'approche LEADER en Europe centrale. In: *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 39, 2008, n°4. De la décollectivisation au développement local en Europe centrale et orientale. pp. 33-62 ; https://www.persee.fr/doc/receo_0338-0599_2008_num_39_4_1924 ;
- Ministère des collectivités territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires – Sénégal. « L'acte III de la décentralisation » ; <https://decentralisation.sec.gouv.sn/l'acte-iii-de-la-decentralisation> ;
- Nicolas-Le Strat P., 2019. Ecosophie d'un projet. <https://pnls.fr/ecosophie-dun-projet/>
- Plan Maroc vert ; <https://www.maroc.ma/fr/content/plan-maroc-vert> ;

- Panel S., 2009. Transformations de l'Etat et politiques territoriales dans le Maroc contemporain ; L'Espace Politique ; <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1234> ;
- Plateforme pastorale du Tchad, 2016. Etat des lieux de la Stratégie Nationale de Développement Pastoral, T2 2016 ;
- PRAPS-Inter-réseaux Développement rural. L'élevage pastoral au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
- Raharison T., Belieres J-F., Randriamiarana V., Rakotondramanana, 2018. Rapport d'étude d'impact des pratiques agroécologiques diffusées dans le cadre des blocs agroécologiques par le projet HOBA; GSDM ; https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjsvLD2zfTyAhWjzIUkHXA0ByUQFnoECAQQAQ&url=http%3A%2F%2Fopen-library.cirad.fr%2Ffiles%2F6%2F2383_Rapport_Etude_Impact_AE_Bloc_Projet_HOBA_VF.pdf&usg=AOvVaw2iGly9VJSEiHBntUfaiwko
- Razafison R., 29/01/2021. Dusty winds exacerbate looming famine in Madagascar's deep south, *Mongabay Series* ;
- Requier-Desjardins M. (IAMM-CIHEAM), Caron P. (Cirad) 2005. La lutte contre la désertification, un bien public mondial environnemental ? Des éléments de réponse CSFD ; *Les dossiers thématiques du CSFD n°1* ; <http://www.csf-desertification.org/dossier/item/dossier-lutte-contre-desertification-bien-public-mondial>
- Scoones I., Nouvelles orientations du développement pastoral en Afrique, CTA, Karthala, 1999, p.43, 361 p. ;
- SEFAFI, 06/06/19. Une décentralisation toujours à la traine ; Tribune Madagascar ;
- Sougnabé et al., 2016 Espace de dialogue et co-construction des politiques publiques par les acteurs du pastoralisme au Tchad, IRED, IRAM, in Territoires et frontières : le développement à l'épreuve des régions frontalières. Colloque international, Université de Gatineau. Québec, Canada ;
- Swift, J., 2008. Pastoralisme et mobilité, in Sécuriser le pastoralisme en Afrique de l'Est et de l'Ouest, Addis-Abeba, 11-12-13 novembre ;
- Touré O., 2018. Sécurisation du foncier pastoral en Afrique de l'Ouest ; Des modèles divers et riches d'enseignements ; IIED/RBM ; Série Foncier, Investissements et Droits ; https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwja1u78zvTyAhUJDmMBHcPSCGQQFnoECAUQAQ&url=https%3A%2F%2Fpubs.iied.org%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2Fpdfs%2Fmigrate%2F17634FIIED.pdf&usg=AOvVaw1syP0c_k4KyRcfD8amzZtx
- TP4D - Commission européenne, OCDE, l'UNCDF, FAO, GIZ, BMZ, AFD, NEPAD, Cirad. Mai 2020. Pour une approche territoriale du développement – Vers une alliance internationale (originellement publié sous le titre « Fostering territorial perspective for development. Towards a wider alliance) ; <https://www.cirad.fr/Media/actualites/actualite/documents/pour-une-proche-territoriale-du-developpement-vers-une-alliance-internationale>
- Vimal du Monteil A., Albagnac M., Derkimba A., mai 2016. Rencontre régionale des collectivités locales sur la Gestion Durable des Terres dans les territoires à Niamey, Projet FLEUVE ; CARI ; <https://www.resad-sahel.org/Publications/Rapport-d-atelier-du-projet-regional-FLEUVE-Niamey>

Annexes

Annexe 1 : Termes de références pour le recrutement d'un(e) consultant(e) pour la capitalisation	95
Annexe 2 : Tableau des pratiques de la Gestion Durable des Terres	99
Annexe 3 : Calendrier de réalisation du travail de capitalisation	101
Annexe 4 : Compte-rendu de la réunion de cadrage du 8 janvier 2021	102
Annexe 5 : Liste des projets recensés dans le cadre de l'étude	106
Annexe 6 : Courrier aux porteurs de projet présentant la capitalisation et les attentes vis-à-vis de leur participation	111
Annexe 7 : Proposition de grille d'analyse pour les études de cas.....	113
Annexe 8 : Termes de références de l'atelier de travail des 6 & 7 mai 2021	115
Annexe 9 : Liste des participants à l'atelier de travail des 6 & 7 mai 2021	120
Annexe 10 : fiche synthétique du projet PRPA au Sénégal	121
Annexe 11 : fiche synthétique du projet PKM au Niger	122
Annexe 12 : fiche synthétique du projet PAPSA au Maroc	123
Annexe 13 : fiche synthétique du projet d'appui au développement pastoral au Tchad	124
Annexe 14 : fiche synthétique du projet Bloc agroécologique à Madagascar	125
Annexe 15 : La levée du tabou sur le pois d'Angole.....	126
Annexe 16 : Descriptif des jeux d'acteurs des 5 projets étudiés.....	127

Annexe 1 : Termes de références pour le recrutement d'un(e) consultant(e) pour la capitalisation

Capitalisation sur les démarches de mise en œuvre de projets de territoire en zones sèches incluant la gestion durable des terres et agroécosystèmes portés par les acteurs français de la solidarité internationale

1. Contexte de la demande

1.1. Présentation du CARI

Le Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI) est une organisation non gouvernementale (ONG) qui intervient depuis 1998 pour l'amélioration du mode de vie des populations rurales vivant dans les zones arides et sèches, entre autres au Maghreb et au Sahel.

- Il agit dans le domaine du développement rural et de la lutte contre la dégradation des terres et des agroécosystèmes, sous les effets de la désertification et des changements climatiques.
- Il vise l'amélioration des conditions de vie des populations locales et la lutte contre la pauvreté.
- Il concentre son action sur la gestion et la valorisation des ressources naturelles dans une optique de développement durable.

Pour atteindre ses objectifs, le CARI s'appuie sur les principes et approches de l'agroécologie et de la participation pour agir, interpellé et mobiliser aussi bien à travers la mise en œuvre de projets de terrain au Sud que dans la mise en place et la facilitation de réseaux d'acteurs et programmes de développement. Pour le CARI, il est important que les sociétés civiles se regroupent en réseaux : ainsi organisés et mieux structurés, les acteurs locaux mutualisent leurs compétences, ont davantage de poids face aux décideurs et participent directement à l'amélioration des actions de la société civile. À ce titre, les actions de terrain et de plaidoyer du CARI sont menées en partie au travers des réseaux d'acteurs qu'il coordonne ou anime : le Groupe de Travail Désertification (GTD - plateforme française d'associations, de scientifiques, de collectivités et acteurs privés), le Réseau Sahel Désertification (ReSaD - réseau de plateformes en France, Mali, Niger, Burkina Faso) et le Réseau Associatif de Développement Durable des Oasis (RADD - réseau d'associations Maroc, Algérie, Tunisie, Mauritanie, Tchad et Niger).

1.2. Présentation du GTD

Le Groupe de Travail Désertification est un réseau français d'acteurs de la solidarité internationale engagés dans la lutte contre la désertification. Il regroupe des ONG, des scientifiques, des structures privées et des collectivités locales. La mission que se fixe le CARI en animant le GTD est de renforcer les capacités de ces organisations à agir sur la LCD et la GDT et à être force de propositions et d'influence.

Dans ce cadre, des échanges sont régulièrement organisés entre les membres du GTD autour de pratiques et techniques en lien avec la lutte contre la désertification en zones sèches, dans une visée d'accroissement de leurs capacités d'action et de portage d'innovations.

1.3. Intérêt pour les approches territoriales

Depuis plusieurs années, le CARI et ses partenaires ont souhaité inscrire d'avantage leurs actions en faveur de la lutte contre la désertification, dans des approches de développement territorial en s'appuyant sur plusieurs constats :

- **Repositionner les pratiques de gestion durable des terres dans des approches plus intégrées aux échelles territoriales ;**

Dans les zones arides et sèches, les acteurs de la lutte contre la désertification mènent souvent leurs interventions à l'échelle des espaces cultivés, pâturés ou boisés, en accompagnant les paysans et éleveurs sur l'adoption de pratiques durables pour la mise en valeur de ces espaces (aménagement, agriculture, reboisement, pâturage durable, etc.) Or, pour garantir la pérennité de ces pratiques, il est nécessaire de repositionner les ressources naturelles et leurs usagers dans leur territoire géographique (répartition des ressources et interaction entre elles), politique (droits foncier, gouvernance

traditionnelle, etc.), économique (filières agricoles, animales, produit forestiers, etc.) et socio-culturel (multiples usagers autour de mêmes ressources).

➤ **Définir les actions dans les territoire en incluant tous les acteurs ;**

Les pratiques de gestion durable des terres et les interventions de restauration ou de préservation des ressources naturelles ont également plus de chance d'être appropriées et durablement effectives si elles sont coconstruites et décidées de manière participatives avec tous les acteurs concernés.

➤ **Accompagner les collectivités locales dans la prise en main de leur rôle de planification et de gestion territoriale ;**

Les processus de décentralisation, plus ou moins aboutis, confient aux collectivités territoriales les compétences sur la gestion des ressources naturelles. Les élus locaux et les services techniques déconcentrés ont donc un rôle essentiel à jouer pour rechercher et mettre en oeuvre des solutions face à la désertification, qui soient adaptées aux situations et besoins de leurs territoires, et acceptées par tous les acteurs concernés par leur mise en oeuvre. Cependant, dans les zones arides et sèches, la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres et des agroécosystèmes sont peu intégrées dans les priorités d'intervention fixées par les collectivités à travers leur plans de développement.

Par ailleurs, les délégations de compétences et de responsabilités, prévues par les lois de décentralisation ne se sont que faiblement accompagnées d'un transfert de ressources. Les collectivités rurales ont peu de moyens humains formés et un accès limité aux financements qui leur permettrait d'être force de proposition pour le développement de leurs territoires, mais aussi d'assurer une coordination des actions qui y sont menées par les opérateurs externes.

1.4. Antécédents du CARI et de ses partenaires dans le domaine

De 2015 à 2018, dans le cadre du projet FLEUVE (UE, MM), le CARI a animé une série d'échanges avec ses partenaires des réseaux GTD, ReSaD, RADD0 et Drynet, ainsi que des acteurs associatifs, institutionnels et scientifiques de 5 pays du Sahel, autour de l'inclusion de la lutte contre la désertification dans les plans de développement des territoires et du renforcement des capacités des collectivités locales pour la mise en oeuvre de ces plans de développement.

Ce processus d'échange, qui a permis de capitaliser les expériences de plus de deux-cent organisations, a abouti à la construction et la mise en oeuvre d'un module de form'action des collectivités locales au montage de projets de gestion durable des terres.

Les form'actions s'adressent aux élus et représentants des services techniques déconcentrés des communes, et permet de les former sur le montage de projets de territoires tout en les accompagnant à travers des séances en salle et sur le terrain à monter leur propre microprojet extrait de leur plan de développement. Cet outil pédagogique a été accueilli positivement par les acteurs du développement, au Nord comme au Sud. Si les premières form'actions réalisées au Sahel ont bien permis de monter des microprojets opérationnels, force est de constater qu'elles ne suffisent pas à rendre les collectivités autonomes pour proposer et mettre en oeuvre des actions de gestion durable des terres⁶⁰.

Le CARI souhaite donc renforcer son expertise et celle de ses partenaires dans l'optique d'inscrire davantage les actions de lutte contre la désertification et de gestion durable des terres dans des approches territoriales.

2. Objectifs de l'étude

⁶⁰ Document de capitalisation sur la démarche : <http://www.resad-sahel.org/Publications/Accompagner-les-communes-a-prendre-en-main-la-gestion-durable-des-terres-dans-le-cadre-de-l-Initiative-pour-une-Grande-Muraille-Verte-au-Sahara-et-au-Sahel>

L'étude de capitalisation a pour objectif de mieux appréhender la diversité des approches territoriales mises en place par les acteurs français de la solidarité internationale, dans l'optique de communiquer sur ces approches et de renforcer les autres acteurs qui s'y intéressent.

Plus spécifiquement il s'agira de :

2.1. Identifier et analyser les pratiques actuelles des acteurs français de la solidarité internationale en matière d'appui à la définition et la mise en œuvre de projets de territoires

Des ONG, associations et collectivités françaises, engagées dans des thématiques connexes à la lutte contre la désertification (environnement, agriculture, gestion des ressources en eau, développement de filières économiques, etc.), en particulier dans les zones sèches et arides, inscrivent leurs interventions dans des démarches territoriales à travers une diversité de projets et pratiques.

L'étude permettra d'identifier les acteurs, leurs pratiques et approches du développement territorial. Il s'agira de s'intéresser à ces approches de manière opérationnelle donc à travers le prisme des actions concrètes menées sur le terrain par les acteurs français : les projets de territoires constitueront autant d'études de cas servant de base à l'analyse transversale.

2.2. Identifier et analyser ce qui permet la construction des approches territoriales

L'étude permettra d'identifier et d'analyser ce qui a permis aux acteurs français de la solidarité internationale de construire leurs pratiques et approches. Il s'agira aussi bien des formations existantes en la matière, de l'appartenance à des communautés de pratiques, des collaborations avec des scientifiques etc. Il s'agira ainsi de pouvoir mieux informer sur les appuis dont les acteurs français peuvent bénéficier.

3. Résultats attendus

Ce travail de capitalisation servira au CARI et à ses partenaires qui souhaitent intégrer des approches territoriales dans la mise en oeuvre de projets de lutte contre la désertification en leur fournissant des retours d'expériences illustrées par leurs résultats, faisant ressortir :

- Les prérequis concernant la mise en place d'approches territoriales
- Les facteurs de réussite
- Les limites et points d'attention à prendre en compte

D'autre part, ce travail accompagnera le renforcement des compétences des membres du GTD par le partage d'expérience et la capitalisation de pratiques.

Les membres du GTD ne sont pas tous positionnés de la même manière sur les approches territoriales et ont des expériences différentes, plus ou moins développées. L'implication des membres du GTD (associations et scientifiques) durant l'étude à travers un ou plusieurs temps de réflexion collective en petits groupes animés par le consultant, puis le partage des résultats de l'étude lors d'un atelier élargi à tous les membres du GTD, leur permettra de renforcer leurs capacités et de bénéficier d'une base de connaissances pour développer leurs interventions dans le cadre d'approches territoriales.

4. Livrables

- Un rapport de cadrage présentant la démarche de l'étude, les résultats du recueil d'information et de la revue bibliographique, et leur analyse critique. Ce rapport sera présenté et servira de support à la rencontre de partage d'expériences auprès des membres du GTD.
- Un document de capitalisation d'études de cas (5 à 8 projets de territoires), largement illustré (schémas, photos...) intégrant les compléments d'analyses et tenant compte des orientations faisant suite à la rencontre de partage d'expériences. Ce document de capitalisation visera un public de "développeurs", de responsables de collectivités territoriales et des services techniques déconcentrés, aussi le consultant s'assurera-t-il que le livrable soit opérationnel et non pas formaté pour un public de scientifique.

- Les annexes : fiches "projets de territoires" (5 à 8 fiches), bibliographie utile, base de contacts
- Tout autre document jugé utile

5. Calendrier prévisionnel

Démarrage de la mission : janvier 2021

Atelier de partage du rapport de cadrage avec les membres du GTD : mars 2021

Rendu des livrables provisoires et discussion avec le groupe de suivi : mai 2021

Rendu des livrables finaux et atelier de restitution aux membres du GTD : juin 2021

6. Méthodologie et profil du consultant

Le consultant réalisera l'étude à partir de recherche documentaire, d'entretiens individuels ou collectifs auprès d'un panel d'acteurs de la solidarité internationale, et en mobilisant ses propres connaissances.

Groupe de suivi : un groupe de suivi au format volontairement réduit et opérationnel sera mis en place. Il intégrera des acteurs de la solidarité internationale et scientifiques membres du GTD qui appuieront le consultant aux différentes phases de l'étude. A cette fin, plusieurs réunions seront organisées à distance entre le groupe de suivi et le consultant notamment pour le cadrage de la mission, le partage du rapport de cadrage et la préparation de l'atelier de restitution des résultats élargi à tous les membres du GTD.

Les membres du groupe de suivi appuieront également le consultant dans l'identification des organisations et des projets de territoires à cibler pour les travaux de capitalisation.

Le ou les consultant(s) devra(ont) disposer de :

- Expérience et connaissance du contexte de la solidarité internationale
- Expérience et connaissance des contextes de la décentralisation dans les pays du Sud
- Connaissance du domaine du développement territorial
- Capacité d'animation et maîtrise des techniques d'entretien
- Capacités d'analyse critique
- Capacité rédactionnelle en matière de capitalisation et de vulgarisation des résultats

Modalités financières et remise des propositions

La proposition financière du prestataire est estimée à 10 000 euros TTC et devra inclure tous les frais liés à l'exercice de la mission.

Les propositions des prestataires devront comprendre les éléments suivants :

- Proposition technique détaillant la compréhension de ces TDR et les éléments de méthodologie
- Budget détaillé
- CV actualisé
- Références en matière de travaux d'étude et de capitalisation
- Tout autre élément jugé utile par le prestataire

NB : La proposition devra tenir compte du contexte sanitaire actuel et de ses conséquences possible en termes de déplacements et rencontres.

Les propositions sont attendues au plus tard le 22 novembre 2020. Elles sont à envoyer par mail à sahel@cariassociation.org

Annexe 2 : Tableau des pratiques de la Gestion Durable des Terres

Source : Liniger, H.P., R. Mekdaschi Studer, C. Hauert and M. Gurtner. 2011. La pratique de la gestion durable des terres. Directives et bonnes pratiques en Afrique subsaharienne. TerrAfrica, Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Principes	Buts	Exemples de pratiques GDT
Efficience d'utilisation de l'eau et productivité	augmenter la disponibilité de l'eau en agriculture pluviale	couverture du sol, compost, culture selon les courbes de niveau, agriculture de conservation, haies vives, diguettes de terre et de pierre, terrassements, couvert végétal, cultures associées, paillage, brise-vents, agroforesterie, trous de plantation, diguettes en demi-lune, micro-bassins, diguettes en courbe de niveau, lignes de pierre, bandes végétalisées, bandes de déchets, rétention de l'eau de ruissellement, petits barrages
	augmenter la disponibilité de l'eau en agriculture irriguée	doublage des canaux, profonds et étroits plutôt que peu profonds et larges, bon entretien, tuyaux, irrigation à l'arrosoir, goutte à goutte, micro-aspersion, irrigation basse pression, en rigole améliorée, irrigation de supplémentation, irrigation en cas de déficit, petits barrages, mares, réservoirs enterrés, barrages et réservoirs à percolation, structures de diversion et de recharge
	augmenter l'absorption d'eau par les plantes	afforestation, agroforesterie, rotation optimale des cultures, cultures associées, variétés améliorées, dates de plantation, contrôle des ravageurs et maladies, gestion des mauvaises herbes,
Fertilité du sol	améliorer la disponibilité et l'absorption des nutriments	compostage et fumure (p. ex. parçage), gestion intégrée de la fertilité (organique et inorganique), microfertilisation, engrais verts, rotations avec légumineuses, jachères avec arbres et buissons légumineux, semis de prairies améliorées, pâturage tournant, zéro-labour ou minimal, améliorer l'activité biotique du sol, augmenter les taux de MOS. du sol,

		paillage, suppression du brûlis (gestion des résidus),
Gestion des plantes	optimiser les rendements	choix des espèces et variétés, variétés tolérantes à la sécheresse, résistantes aux parasites et maladies, dates de plantation, géométrie de plantation, gestion de la fertilité et de l'eau
Microclimat	créer des conditions de croissance favorables	Brise-vent, agroforesterie, haies, haies vives, zones boisées, couverture du sol, canopée dense, Agroforesterie, paillage végétal et non végétal, Brise-vent, palissades, paillage végétal

Annexe 4 : Compte-rendu de la réunion de cadrage du 8 janvier 2021

REUNION DE CADRAGE DE L'ETUDE DE CAPITALISATION

Date : 8 janvier 2021

Participants :

- Sylvain BERTON, directeur des programmes d'Agrisud International, membre du GTD et membre du CA du CARI
- Antoine CORNET, directeur de recherches à l'IRD et écologie zones sèches ; membre du CA du CARI et membre du CSFD
- Christophe BROSSE, directeur du CARI et animateur du réseau GTD
- Adeline DERKIMBA, directrice des programmes
- Manon ALBAGNAC, chargée de mission Sahel et coordinatrice réseau ReSaD
- Marta MORIN-KASPRZYK, consultante

Remarque : Gabriel MORIN-KASPRZYK (ACK International), n'a pas pu participer à cette réunion. Pour rappel Gabriel est chargé de l'assurance qualité, mobilisant notamment ses compétences dans le domaine de l'approche territoriale et en infographie.

L'objectif de cette réunion est i) de présenter l'équipe de travail et ii) d'amender la méthodologie proposée.

Ordre du jour :

- Présentation de l'équipe de travail (groupe de suivi, consultants)
- Amendement de la méthodologie (cf. document "Méthodologie" amendé le 4/12/20)
- Amendement du calendrier détaillé de travail (cf. chronogramme)
- Listing des personnes et documents ressources pour la bibliographie générale
- Identification des critères pour la sélection des projets

1- Remarques sur la méthodologie

Information des membres du GTD sur la démarche de l'étude : mail d'information envoyé par le CARI (Christophe) aux membres du GTD avec demande de participation au recensement des projets.

Phase d'identification et de sélection des projets

Quelle méthode pour identifier et recueillir les données sur les projets (phase sensible) :

- Travailler avec des acteurs connus du GTD / CARI et des consultants (**mobiliser nos réseaux**) ; ces acteurs vont plus facilement nous « ouvrir leurs portes » et partager leurs données / documents / analyses.

Partie analyse démarche :

- Quelles sont les compétences à mettre en œuvre dans ces projets de territoires (compétences – métiers)

Publication des résultats de l'étude : l'adhésion des partenaires à la démarche est importante

- Les porteurs de projet **valident le contenu des fiches-projets** qui seront publiées et diffusées ouvertement

- Les **éléments de synthèse** seront publiés et diffusés, les faire **relire et amender** par les porteurs de projets / Importance de la façon de les présenter « on n'est pas sur une critique, un jugement »
- Le document global a priori interne au CARI (pas de diffusion)

2- Critères sélection projet

- 6 projets vont être étudiés
- Ne pas chercher une homogénéité stricte des projets mais une homogénéité de la grille d'analyse.

Zonage géographique : Sahel et plus largement zones sèches.

Le zonage va dépendre vraiment des projets identifiés : donner davantage d'importance aux **caractéristiques du projet** que l'on étudie qu'à son emplacement géographique.

Pour l'étude approfondie des 6 projets, choisir des projets en zone sahéenne mais aussi dans les pays du pourtour méditerranéen. Pour la partie méthodologie/outils de l'étude, des projets/actions menés dans d'autres zones géographique pourront être étudiés si pertinents et apportant une plus-value à l'étude.

Thématique : gestion durable des terres (mais pas que) : projets pas forcément étiquetés « GDT » -> agriculture durable, GRN, espaces pastoraux, aménagement de l'espace, paysages, gestion de l'eau, biodiversité.

Intégrant le travail avec d'autres secteurs (économique, eau, etc.) qui permettent une durabilité des actions sur les ressources naturelles -> **Analyse : quels sont les secteurs clés sur lesquels peser / travailler de manière combinée, pour avoir un effet sur les terres ?**

Remarque : choisir 1 projet sur la thématique oasienne si possible

Projet/action qui « a fonctionné/fonctionne » (comment le définir ?) :

- Résultats satisfaisants
- Question de la transformation : observation d'un changement qui amène sur des questions de GDT, de sécurité alimentaire, etc. une amélioration par rapport à un état initial donné. Trajectoire d'amélioration (environnementale, sociale, productive). Transformations qui sont attendues ou non.
- Pérennité : qu'est ce qui est resté après le « projet », après le retrait des ONG ? Reprise des acquis par les acteurs locaux.
- Renforcement des compétences au sein du territoire

Remarque : ce sujet portant sur la réussite de l'action / du projet sera creusé durant l'étude. La manière d'évaluer, d'analyser la réussite d'un projet territorial est-elle différente par rapport à un projet « classique » ?

Projets ayant été évalués, documentés

L'importance va être de trouver des projets sur lesquels les effets sont documentés (qualitatif et quantitatifs).

Échelle de temps :

- à minima quand on travaille sur un projet de développement adoptant une approche territoriale / projet de territoire on commence à ressentir les effets au bout de 4 ou 5 ans. -> Projet qui ont au moins **4 ou 5 ans de vie**

Échelle / « taille » du projet et niveau(x) d'intervention :

- Pas forcément de limite basse de taille
- Pas forcément de limite administrative mais quand on parle de territoire, il faut qu'il y ait une entité de gestion, une vision centrée.
- Intéressant d'avoir des territoires dans lesquels on voit l'articulation des échelles et des parties-prenantes de la gestion de ces échelles de territoire. -> Analyser l'articulation du territoire du projet et des territoires administratifs

A la question « Approche territoriale : quelle échelle d'intervention ? », l'étude tentera de répondre au travers de l'étude de cas et de la bibliographie. Il est important de partir d'un postulat de base (notamment pour le choix des projets) et de le discuter durant l'étude.

Sans rentrer dans la définition du territoire à ce stade, il semble important de considérer l'approche territoriale en tant **qu'approche multi-acteurs**.

La question sera de voir par la suite, dans une dynamique de pérennisation, **qui sera l'acteur ou les acteurs chargé(s) d'animer la concertation entre les acteurs d'un territoire, de leur identification et mise en œuvre (via financement et gestion des fonds)**.

Quelle est la place et le rôle des collectivités territoriales dans cette approche territoriale ?

Remarque : Attention à ne pas s'enfermer dans un schéma de raisonnement sahélien ; Regarder comment cela se fait notamment dans d'autres contextes : Malgré des contextes différents, des idées peuvent être tirées de ces expériences puis adaptées au contexte sahélien.

3- Acteurs potentiels à interroger

Associations :

- Agrisud
- AVSF
- GRET (Sénégal, Burkina Faso avec Terre Verte)
- GRDR (Mauritanie, Mali, Sénégal)
- IRAM (Tchad et Niger, territoire pastoral)
- Initiative et Développement
- Entrepreneurs du Monde ? Fert ?

AVSF, IRAM : peuvent avoir des idées de projet que eux n'ont pas porté.

RRMA : peuvent être interrogés pour l'identification

Coopération décentralisée :

- Nouvelle Aquitaine (projet Sénégal)
- Région Rhône Alpes – Région des Hauts Bassins (demander au CIEDEL)
- Pays de Savoie Solidaire (Sénégal)

Réseaux :

- Occitanie coopération
- Resacoop

*Remarque « Oasis » : Christophe interroge Taoufik de la BM pour identifier des projets possibles
Marta interroge ACK sur projet en Tunisie*

- ➔ Marta finalise la liste des structures et on complète avec les contacts et « qui contacte qui »

Bibliographie, autres acteurs

Dans l'analyse, il serait intéressant d'avoir une opinion **bailleur** (notamment AFD) : éclairage, apport d'éléments de discussion.

- ➔ Marta regardera les actions sur des dimensions plus large pour voir
- ➔ Voir rapport de capitalisation sur les AT produit par l'AFD (Afr. Ouest)

Approche territoriale de l'AFD : grande échelle, multi acteurs, niveau supra-communal nécessaire pour certaines question (gestion de l'eau, couloirs de transhumance)

Élargissement à d'autres acteurs (GIZ, IDP, etc.) : si pas assez de matière dans les projets français ou projets assez similaires.

4- Calendrier

Chronogramme validé

- ➔ Prochaine réunion du comité de suivi, dont l'un des objectif sera de sélectionner l'échantillon de 6 projets à étudier : **vendredi 29 janvier 2021, à 14h30**

Annexe 5 : Liste des projets recensés dans le cadre de l'étude

	Critères/	Maitre d'œuvre / Vol financier	Approche multi-acteurs / Approche territoriale	Géographie (Zone sèche)	Pas de temps (min 4-5 ans)	Thématique	Echelle(s) d'intervention
GDT	PAD Nord Programme d'Aménagement durable du bassin versant de Limbé	AgriSud International	+++ Approche territoriale, accompagnement des collectivités territoriales	Haiti	2015-2023	- GDT + Préservation ressources naturelles - Aménagement BV - Adaptation et lutte contre le changement climatique G6	Bassin versant de Limbé (Bory et Beaulieu) : 4 communes
GDT	PRPA "Projet de Redynamisation de la production agricole des exploitations familiales	Agrisud / coopération décentralisée entre Diourbel et Fatick (Sénégal) et la région Nouvelle Aquitaine.	+++ Approche territoriale, accompagnement des collectivités territoriales	Sénégal	2013-2023	- Agro écologie, - Aménagements hydro-agricoles, - Plantation d'arbres (4 nouveaux périmètres maraîchers ont été intégrés au projet.)	4 départements (Bambey, Diourbel, Mbacké, Fatick)
GDT	Programme de coopération décentralisée Picardie/Konni-Madaoua »	IRAM - ONG Rail - Ciedel- Coopération décentralisée Région Picardie	+++ Approche territoriale, accompagnement des collectivités territoriales	Niger			
GDT	PACOF / GRN "Projet d'appui aux communes de l'ouest du BF en matière de gestion foncier rural et des ressources naturelles"	CA17 International (1-2 M€ - AFD)	+++ Approche territoriale, accompagnement des collectivités territoriales	Burkina Faso	2014 - 2020	Gestion des ressources naturelles, Foncier rural, décentralisation	communes (15) dans les régions des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun
GDT	Prosol "Programme Protection et Réhabilitation des sols pour améliorer la sécurité alimentaire"	GIZ & KFW	+	BF (mais aussi Benin , éthiopie, Inde, Kenya)	2014-2021	Réhabilitation et conservation des sols Agro écologie	Terroir villageois Un peu d'approche à l'échelle des communes
GDT	Réhabilitation et conservation des sols au Sahel Soutien aux efforts des populations rurales du Niger	GIZ & KFW	+	Niger	25 ans (1986 - 2011)	Réhabilitation et conservation des sols Agro écologie	Terroir villageois dans 2 régions (Tillabéri et Tahoua)

GDT	PAPSA "Projet d'Amélioration des performances du secteur agricole"	AgriSud	+	Maroc Province de Ouarzazate, Commune de Ghassate	2013-2022	Agro écologie Filières économiques	
GDT	<i>PADIT</i> Projet d'aménagement et de développement intégré des territoires	<i>ACTA</i> (aménagement et conservation des terres agricoles)	+++ Approche territoriale, accompagnement des collectivités territoriales	Tunisie			
GDT	<i>Projet DSSLM</i>	<i>FAO / FEM</i>		Tunisie, Maroc	2015		
GDT / Pasto	PSAE "Projet d'appui à la Sécurité Alimentaire dans l'Est du Burkina Faso"	CA17 International (+2M€ - AFD)	+++ Approche territoriale, accompagnement des collectivités territoriales	Burkina Faso	2016-2021	Gestion des ressources naturelles, Foncier rural, décentralisation, Pastoralisme	National / région Communes (27) de la Région Est
Pasto	Projet PASTOR Structurer le développement pastoral	AFCI 28 M€ - UE/AFD	++ Approche territoriale	Tchad (zone pastorale et agro-pastorale)	2015 - 2022	Gestion des ressources naturelle, pastoralisme	National 9 provinces du Tchad
Pasto	BRACED Projet de renforcement de la résilience de pasteurs et agropasteurs par la sécurisation de la mobilité transfrontalière	Acting for life		Sénégal, Niger, Mauritanie, Mali , Burkina Faso	2015-2019		Sous-régional
Pasto	Gestion intercommunal de l'environnement pour l'adaptation au changement climatique	Acting for life	+++ Approche territoriale, accompagnement des collectivités territoriales	Mauritanie	2019-2022	GRN / CES / agro pastoralisme	3 régions
Pasto	Projet d'appui à la Mobilité du bétail pour un meilleur accès aux ressources et aux marchés	Acting for life		Pays du Sahel et pays cotiers	2018-2022	GRN / Pastoralisme / Intercollectivités transfrontalières Collectivités locales + OSC pastorales	Sous-régional

Pasto	DRYDEV	ONG Care Karakara ONG Rail AREN	+++ Approche territoriale, accompagnement des collectivités territoriales	Niger (mais aussi Burkina Faso, au Mali, en Éthiopie et au Kenya...)		Pastoralisme (zones sedentaires) Restauration des terres	Communes (4) : Dogonkiria (Dosso), Malbaza (Tahou), Aguié (Maradi) et Droum (Zinder)
Pasto		AVSF	+++ Approche territoriale, animation des unités pastorales	Sénégal		Pastoralisme	
		IRAM					
Pasto	Actions dans le cadre du PRAPS <i>Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel</i>	CILSS 201M€ - BM		<i>Burkina Faso Mali Mauritanie Niger Tchad</i>	<i>2015-2021</i>		<i>Sous-régional</i>
Pasto	Actions dans le cadres PREDIP <i>Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest</i>	CILSS		<i>Burkina Faso, Mali, Niger + Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria, Togo</i>	<i>2018-2022</i>		<i>Sous-régional</i>

Document de travail - Annexes

Agro foresterie	Programme CEMAATERR (Transition energetique territoriale)	GERES	+++ Approche territoriale, accompagnement des collectivités territoriales	Maroc (zone montagne) Mongolie (zone montagne) <i>(Benin, Cambodge)</i>	2016-2022	- Climat - Agro foresterie	
Agro foresterie	Reboisement et biodiversité dans le Sud-est d'Haïti	AVSF - CROSE		Haiti			
Foresterie	(PIF) PDIC/Redd+ Elaboration des Projets de Développement Intégré Communaux	Insuco ?	+++ Approche territoriale, accompagnement des collectivités territoriales	Burkina Faso		Gestion des ressources naturelles, Foresterie (sequestration carbone) Foncier rural, décentralisation	A l'échelle des communes 4 communes Batie, Boussoukoula, Midebdo et Kpuere
Gestion eau et pasto		IRAM		Tchad			
Gestion eau		Gret					
Gestion eau	Partage de l'eau dans les Andes d'Equateur	AVSF		Equateur			

Annexe 6 : Courrier aux porteurs de projet présentant la capitalisation et les attentes vis-à-vis de leur participation

« Bonjour,

Voici quelques informations supplémentaires sur la thématique de l'étude, la méthodologie mise en œuvre ainsi que les attentes vis-à-vis du porteur de projet.

L'étude sera conduite par Marta Morin-Kasprzyk (consultante principale) avec l'appui du bureau ACK International.

Cette étude, coordonnée par le CARI pour le compte du Groupe de Travail Désertification (GTD), comporte deux niveaux de capitalisation :

- Niveau 1 : comprendre l'approche territoriale développée par les organisations dans le cadre de l'appui à la définition et mise en œuvre de projets de territoires ;
- Niveau 2 : au travers de l'analyse de leur expérience (au-delà du projet), comprendre comment les organisations ont construit leur approche territoriale (conception, amélioration, structuration, outils et démarches).

Du point de vue **méthodologique**, l'étude sera menée sur une période de 6 mois (janvier - juin 2021) en plusieurs étapes, à savoir :

1. Identification de projets en zone sèches pouvant constituer des études de cas pour l'étude (5-6 projets couvrant une diversité de thématiques incluses dans la GTD au sens large : réhabilitation et conservation des sols, aménagements hydro-agricoles et gestion de l'eau, pastoralisme, agroforesterie)
2. Élaboration d'une fiche de synthèse pour chaque projet, faisant ressortir notamment l'approche territoriale mise en œuvre
3. Animation d'un temps de réflexion collectif en présence des membres du GTD et éventuellement d'autres acteurs pré-identifiés (au printemps) sur la base des fiches synthétique pour alimenter le 1er niveau de capitalisation
4. Analyse croisée des projets pour identifier les prérequis nécessaires, les facteurs de réussite d'un projet de développement / de territoire ainsi que les points de blocage
5. Analyse des documents clés et entretiens avec les personnes ressources pour alimenter le second niveau de capitalisation
6. Restitution + livrable (Fiche synthétique projets, Rapport synthétique « communicant » + Rapport général)

Le GTD prévoit de **diffuser largement le rapport synthétique (« communicant »)** de cette étude de capitalisation avec, **en annexe, les fiches projets**. Ces dernières auront été préalablement validées par l'organisation porteuse du projet (en amont du temps de réflexion collectif et dans leur version finalisée).

A ce stade, les **projets sélectionnés pour étude de cas** sont les suivants :

Projet	Pays	Organisation(s)	Période	Thématiques
Projet de redynamisation de la production agricole des exploitations familiales-PRPA	Sénégal	Agrisud et Région Nouvelle Aquitaine	2013-2023	Agroécologie, aménagement hydro agricoles, filières, planification territoriale (PIAD)
Programme « PKM » (Picardie / Konni-Madaoua)	Niger	Iram, Région Picardie, ONG Rail	2006-2016	Agroécologie, aménagement hydro-agricole, RNA, ancrage institutionnel, intercommunalité
Projet d'amélioration des performances du secteur agricole-PAPSA	Maroc (Commune Ghassate)	Agrisud / Norsys	2013-2020	Agroécologie, aménagement hydro6agricoles, filières, développement économique, Concertation multi-acteurs, jeunes
Projet <i>PASTOR</i> (à confirmer)	Tchad	Iram	2015-2022	Elevage, pastoralisme et hydraulique pastorale
Projet d'appui à la filière gomme arabique-ACACIA	Tchad	SOS Sahel	2009-2020	Agroforesterie, GRN, filière gomme arabique, démarche territoriale
Projet "Bloc agroécologiques"	Madagascar (Grand sud)	Gret, CTAS, GSDM	2002-2020	Modèle complet avec pratiques AE , agroforesterie, filière semence

En termes de mobilisation de l'organisation porteuse du projet, il s'agit principalement :

- d'identifier une personne référente pour les échanges avec la consultante
- de partager les documents clés relatifs au projet et à la démarche territoriale élaborée
- de prévoir au moins 2 entretiens avec la consultante (un pour chaque niveau de capitalisation)
- de valider la fiche synthétique relative au projet
- de participer i) à la séance de réflexion collective au printemps et ii) à la restitution générale de l'étude de capitalisation (juin 2021).

Pouvez-vous confirmer votre participation à cette étude.

Pourriez-vous préciser qui sera la personne référente concernant le projet "XX".

Pourriez-vous envoyer la **documentation** clé relative au projet (sur la période globale du projet) : rapports d'activités clés, rapport d'évaluation, capitalisation éventuelles et autres docs que vous jugez pertinents.

Annexe 7 : Proposition de grille d'analyse pour les études de cas

Proposition de grille d'analyse des études de cas - Travaux de groupe

Consigne : A partir de l'analyse de l'étude de cas du groupe, compléter la grille d'analyse ci-dessous.

Pour rappel, il n'est pas question, au travers de cet exercice, de juger les actions ou démarches mises en œuvre mais bien de comprendre comment la démarche territoriale s'articule par rapport au contexte, aux besoins, aux objectifs de l'action, son évolution dans le temps, pour tenter notamment d'identifier des prérequis nécessaires, des facteurs de réussite et éléments de blocage.

Il n'est pas nécessaire de compléter le tableau dans l'ordre ni de répondre à toutes les questions ; Les questions indiquées en italique proposent une forme de structuration de l'analyse par critère mais vous êtes libres d'en suivre ou non, la trame.

Critères d'analyse	Questions d'analyse (exemples)	Etude de Cas :
Echelle d'intervention	<i>Quel Territoire ?</i> <i>Combinaison (ou non) des niveaux d'intervention ?</i> <i>Articulation du territoire de l'intervention et des territoires administratifs, territoires géographiques, socio-culturel et économique ?</i>	
	<i>Autres Remarques / Questions / « ce qui m'a frappé »</i>	
Secteurs d'intervention et types d'actions* menées (s) <i>*Par ex. renforcement de capacités, aménagement, conseil, ...</i>	<i>Secteur phare ? Point d'entrée ?</i> <i>Combinaison des secteurs et types d'actions par rapport aux groupes cibles ; Evolution dans le temps ?</i> <i>Identification des compétences à mettre en œuvre (degré de complexité ?)</i>	
	<i>Autres / Remarques / Questions / « ce qui m'a frappé »</i>	
Jeu d'acteurs	<i>Simple / complexe de par la nature des acteurs, partage des rôles et relations entre acteurs ?</i> <i>Point d'entrée de l'intervention au niveau des groupes cibles ? Place des Collectivités territoriales dans le jeu d'acteurs ? Comment sont pris en compte les services techniques/cadres administratifs ?</i> <i>Evolution du jeu d'acteurs dans le temps (phase de retrait des partenaires techniques...)</i>	

	<p><i>Viabilités des structures locales ciblées ? (technique, organisationnelle, économique et financière, institutionnelle)</i></p> <p><i>Place des jeunes et des femmes ?</i></p> <p><i>Place du plaidoyer</i></p>	
	<p><i>Autres / Remarques / Questions / « ce qui m'a frappé »</i></p>	
Renforcement des capacités des acteurs	<p><i>Quels Groupes cibles ? Modalités ?</i></p>	
	<p><i>Autres / Remarques / Questions / « ce qui m'a frappé »</i></p>	
Le suivi-évaluation & Résultats	<p><i>La manière d'évaluer les résultats, d'analyser la réussite d'un projet territorial est-elle différente par rapport à un projet « classique » ?</i></p> <p><i>Effet tâche d'huile dans les pratiques adoptées ? dans les démarches d'intervention ?</i></p>	
	<p><i>Autres / Remarques / Questions / « ce qui m'a frappé »</i></p>	
Echelle de temps et phasage	<p><i>Pourquoi ce choix de pas de temps par rapport aux perspectives de l'action ?</i></p> <p><i>Evolution approche ? Etapes clés ?</i></p> <p><i>Phasage lié aux financements ? Quels modalités de financement de l'intervention sur ce pas de temps ?</i></p>	
	<p><i>Autres Remarques / Questions / « ce qui m'a frappé »</i></p>	
Place de l'innovation	<p><i>Dans les pratiques, le jeu d'acteurs, les modalités de diffusion, ...</i></p>	
Conclusion	<p><i>Pré-requis nécessaire pour une approche territoriale</i></p> <p><i>Facteurs de réussite</i></p> <p><i>Point de blocage</i></p> <p><i>Viabilité de l'action (technique, organisationnelle, économique, concertation et acteurs)</i></p>	



Capitalisation sur les démarches de mise en œuvre de projets de territoires en zones sèches incluant la gestion durable des terres et agroécosystèmes

ATELIER DE TRAVAIL

6 & 7 MAI 2021

GTD

1. Introduction

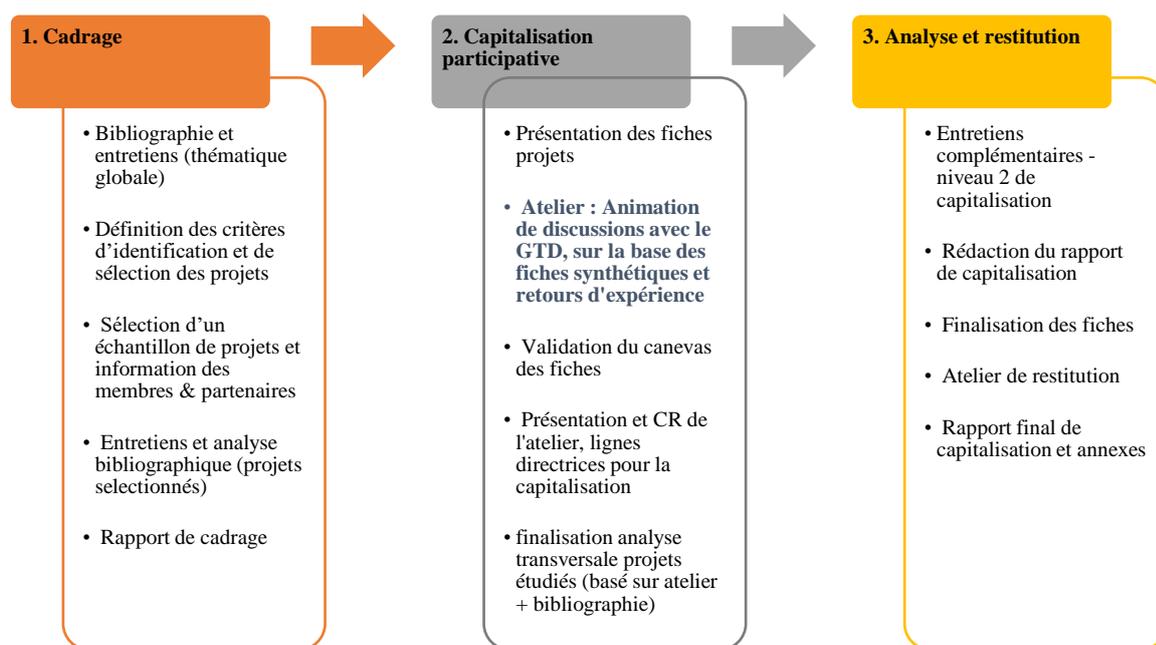
Commandité par le CARI pour le compte des membres du Groupe de Travail Désertification (GTD), un travail de capitalisation sur les approches territoriales dans les projets de lutte contre la désertification et de gestion durable des terres est actuellement mené, sur une période allant de janvier à juin 2021. Cette étude, inscrite au plan d'action du GTD, s'inscrit dans l'objectif de renforcement des compétences des acteurs de la solidarité internationale en matière d'approche territoriale par le partage d'expérience.

L'étude de capitalisation a pour objectif de mieux **appréhender/comprendre** la diversité des approches territoriales mise en place par les acteurs français de la solidarité internationale en zones sèches, dans l'optique de **communiquer** sur ces approches et de **renforcer** les autres acteurs qui s'y intéressent.

Il s'agit de manière spécifique :

- de mieux connaître les expériences des acteurs français de la solidarité internationale, en matière d'appui à la définition et mise en œuvre des projets de territoire (premier niveau de capitalisation).
- de comprendre comment ces acteurs en sont arrivés à cette démarche territoriale et d'identifier les éléments qui permettent la construction de leurs approches et pratiques (second niveau de capitalisation).

La méthodologie de l'étude compte trois étapes (cf. figure 1). L'atelier de réflexion collective s'inscrit dans la seconde étape de l'étude de capitalisation



À la suite de l'identification des projets de territoires dans les zones ciblées, une sélection de projets a été réalisée sur la base de critères identifiés avec le comité de suivi de l'étude ; il s'agit d'étudier des projets **diversifiés** à la fois en termes spatio-temporel mais aussi thématique (ou combinaison de thématiques) et partenarial. Les 5 projets retenus sous forme d'études de cas sont présentés dans le *tableau 1*.

Tableau 1 : Projets sélectionnés pour étude de cas

Projet	Pays	Organisation(s)	Période	Thématiques
Projet de redynamisation de la production agricole des exploitations familiales-PRPA	Sénégal	Agrisud et Région Nouvelle Aquitaine	2013-2023	Agroécologie, aménagement hydro agricoles, filières, planification territoriale (PIAD)
Programme « PKM » (Picardie / Konni-Madaoua) (<i>à confirmer</i>)	Niger	Iram, Région Picardie, ONG Rail	2006-2016	Agroécologie, aménagement hydro-agricole, RNA, ancrage institutionnel, intercommunalité
Projet d'amélioration des performances du secteur agricole-PAPSA	Maroc (Commune Ghassate)	Agrisud / Norsys	2013-2020	Agroécologie, aménagement hydroagricoles, filières, développement économique, Concertation multi-acteurs, jeunes
Projet Pastoralisme (<i>à confirmer</i>)	Tchad	Iram	2015-2022	Elevage, pastoralisme et hydraulique pastorale
Projet "Bloc agroécologiques"	Madagascar (Grand sud)	Gret, CTAS, GSDM	2002-2020	Modèle complet avec pratiques AE , agroforesterie, filière semence

2. Objectif de l'atelier

Au travers d'une démarche participative, et sur la base de l'analyse de 5 études de cas, cet atelier de travail aura pour objectifs :

- de mieux faire connaître les diverses approches et démarches des projets sélectionnés pour études de cas ;
- d'identifier, au travers de l'analyse de chacun des projets, i) les prérequis nécessaires à la démarche, ii) les facteurs de réussite et iii) les points de blocage.

3. Méthodologie

En amont de l'atelier, la consultante aura préparé des fiches synthétiques, décrivant chacun des projets sélectionnés⁶¹, pour permettre aux participants de s'approprier facilement et rapidement le contenu de chacun des projets. Servant de support à l'atelier de réflexion collective, elles seront partagées aux participants en amont de l'atelier (1 semaine avant) ;

À la suite de l'accueil et de la présentation des participants, et du recueil des attentes de chacun, l'atelier de réflexion collective s'organisera en deux temps :

- des travaux de groupe et
- une séance de travail en plénière.

3.1. Les travaux de groupe

Des groupes composés de 2-3 « organisations » (soit 2-3 personnes représentantes chacune 1 organisation) travailleront sur chacune des études de cas. Le choix se fera par intérêt pour la thématique (deux choix seront demandés à chacun des participants) ainsi qu'une répartition équilibrée entre les études de cas.

Remarque : les personnes de l'organisation porteuse de l'action n'étudient pas « leur » projet à ce stade.

Un temps de 1h30 sera dédié à la (re)lecture de la fiche synthétique ainsi qu'à son analyse notamment au travers d'une grille d'analyse proposée. La grille d'analyse proposée sera envoyée en même temps que l'ensemble des fiches synthétiques projets à l'ensemble des participants en amont de l'atelier (environ une semaine avant)

3.2. Séance de travail en plénière

Chaque groupe, au travers d'une personne, restituera les discussions et résultats de son analyse de l'étude de cas. Des questions pourront être posées aux personnes référentes du projet pour éclaircir ou compléter certains éléments. S'en suivront des échanges avec la salle. La parole sera donnée en priorité au « référent » du projet pour répondre aux questions.

Temps imparti : 20 minutes par groupe soit environ 10 minutes de restitutions + 10 minutes de questions / discussions avec la « salle ».

A la fin de la restitution de l'ensemble des projets, une première restitution « à chaud » des éléments issus de l'analyse croisée permettra d'échanger sur :

- Quels sont les prérequis nécessaires à la mise en place d'une approche territoriale ?
- Comment définir la « réussite » d'un projet de développement adoptant une approche territoriale / projet de territoire ?

⁶¹ Les fiches synthétique, réalisées par la consultante sur la base des données des projets et entretiens auprès des personnes ressources (sur le terrain) sont amendées puis validées par l'organisation porteuse du « projet ».

- Quels sont les facteurs de réussite de ces projets ?
- Quels éléments de blocage sont susceptibles de freiner, voire stopper le développement de ces projets ?
- Comment surmonter ces éléments de blocages ou les éviter ?

Remarque : la méthode proposée durant l'atelier doit permettre une appropriation de ces expériences décrites ; les intéressés sont acteurs dans leur démarche d'apprentissage de l'expérience d'autrui.

La journée s'achèvera par une **évaluation** de l'atelier.

4. Quand ?

L'atelier aura lieu les **6 et 7 mai 2021**

Etant donné le contexte sanitaire, l'option d'une organisation de l'atelier à **distance** a été retenue. L'atelier se déroulera sur 2 matinées, les 6 et 7 mai 2021.

Le tableau en **annexe A** présente le programme détaillé de l'atelier.

5. Participants

Sont invités à participer à l'atelier :

- Les membres du GTD : 1 personne par organisation soit 17 personnes
- Les personnes constituant le comité de suivi de l'étude : 5 personnes
- Les personnes référentes pour les études de cas (si différentes des personnes représentant l'organisation membre du GTD)
- La consultante

Merci de compléter le **google form** précisant i) la participation ou non de l'organisation, ii) le nom du participant (+ pays de résidence et adresse mail) et iii) les deux choix des projets à étudier.

Programme détaillé de l'atelier

Date	Heure	Objet	Animation (qui?)	Support
Jeudi 6 mai matinée	9h-9h15 (15')	Mot d'introduction & Présentation participants / tour de table	GTD	
	9h15 - 9h45 (30')	Présentation de l'étude de capitalisation Recueil des attentes des participants par rapport à l'atelier Présentation groupes	MMK	Pwp Framapad Tableau groupes
	10h-11h30 (90')	Travaux de groupe : * (re)lecture fiche synthétique * Analyse "projet" (suivant trame/matrice)	animateurs du comSuivi	Fiches synthétiques Grille d'analyse
	11h30 - 11h45 (15')	Retour en salle commune : Tour des différents groupes (état d'avancée, questions, récupération des trames complétées (MMK) , rappel de l'heure de RDV et des objectifs de la séance du lendemain	MMK	
Vendredi 7 mai matinée	9h - 10h40 (100')	Restitution en plénière groupe 1 : * 10 minutes de restitution * 10 minutes d'échanges avec la salle	Referent gpe 1	Pwp
		Restitution groupe 2	Referent gpe 2	Pwp
		Restitution groupe 3	Referent gpe 3	Pwp
		Restitution groupe 4	Referent gpe 4	Pwp
		Restitution groupe 5	Referent gpe 5	Pwp
	5'	Pause		
	10h45- 11H45 (60')	Restitution à chaud des éléments issus des analyses des études de cas et discussion	MMK	Tableau d'analyse croisée
11h45 - 12h (15')	Conclusion Mot de cloture Evaluation de l'atelier	MMK GTD MMK		

Annexe 9 : Liste des participants à l'atelier de travail des 6 & 7 mai 2021



Capitalisation sur les démarches de mise en œuvre de projets de territoire en zones sèches incluant la gestion durable des terres et agroécosystèmes - ATELIER DE TRAVAIL 6 & 7 Mai 2021

Liste des participants

NOM & Prénom	Organisation	Mail
MAUBREY Régis	Greenway	agroechanges@yahoo.com
GARREAU Jean-Marc	SOS Sahel	jean-marc.garreau@sossahel.org
CAGNIN Tanguy	Terre & Humanisme	tcagnin@terre-humanisme.org
VINAY Bertranne	ARP Développement	bvinay@arpdeveloppement.com
ROMERO AMIGO Victor	Le Partenariat	vromero@lepartenariat.org
RANAIVOCHARIMANANA Tolotra	CTAS	dir@ctas.mg
OUEDRAOGO Manéré	Gret Burkina Faso	mouedraogo.burkina@gret.org
SOW Alasane Amadou	Gret Mauritanie	sow-a.mr@gret.org
VIOLAS Dominique	Gret	violas@gret.org
GRAAFLAND Lea	Iram	l.graafland@iram-fr.org
GUIBERT Bertrand	Iram	b.guibert@iram-fr.org

DJIBO Souleymane Amadou	ONG Rail	souleykombeye@yahoo.fr
TAAIME Imane	Norsys	itaime@norsys.fr
DIOUF Louis Etienne	Agrisud Sénégal	lediouf@agrisud.org
KIEFFER Claire	Agrisud	ckieffer@agrisud.org
BERTON Sylvain	Agrisud / CARI	sberton@agrisud.org
CORNET Antoine	CSFD / CARI	antoine-cornet@orange.fr
SMITH Patrick	CARI	patrick.smith@efficoop.org
BURGER Patrice	CARI	patriceb@cariassociation.org
BROSSE Christophe	CARI	christophe@cariassociation.org
DERKIMBA Adeline	CARI	adeline@cariassociation.org
ALBAGNAC Manon	CARI	sahel@cariassociation.org
CAMBRONNE Benjamin	CARI	oasis@cariassociation.org
JAN Valentin	CARI	valentin.jan.rennes@gmail.com
MORIN-KASPRZYK Marta	Consultante	kasprzyk.marta@yahoo.fr

Annexe 10 : fiche synthétique du projet PRPA au Sénégal

SENEGAL

Régions : Diourbel et Fatick

> 6 départements, 6 communes

2014
2023



La décentralisation¹

Après deux réformes (1972 : création des communautés rurales et 1996 : régionalisation et transfert aux collectivités locales de compétences dans neuf domaines), le projet de réforme « Acte III de la décentralisation » a vu le jour en 2012. Il visait à i) construire une cohérence territoriale, ii) assurer la lisibilité des échelles de gouvernance territoriale en clarifiant les relations entre acteurs et en articulant les compétences à transférer aux ressources techniques, financières et humaines, iii) améliorer les mécanismes de financement et de gouvernance budgétaire. Parmi les résultats attendus, le département est érigé en collectivité locale (CT) en restant circonscription administrative, la région (en tant que CT) est supprimée tandis que les **pôles de développement économique** sont créés (*en cours de mise en place*). Il introduit l'intercommunalité, cependant à ce jour, il n'existe pas de décret d'application.

Projet de redynamisation de la production agricole - PRPA

Etude
de cas 1

Contexte

Les régions sénégalaises de Diourbel et de Fatick se caractérisent par un **climat sahélo-soudanien** marqué par une faible pluviosité (300 à 750 mm /an) répartie sur 25 à 45 jours de début juin à fin septembre. Les températures varient entre 20 et 40°C.

Le développement de l'agriculture familiale y est limité du fait de plusieurs contraintes :

- un environnement physique et climatique peu favorable : irrégularité des pluies, dégradation des sols, remontées salines, absence de couvert arboré ; outre l'érosion éolienne et l'érosion hydrique, des phénomènes de salinisation et d'acidification appauvrissent les sols argilo-sableux caractéristiques de la zone.
- des périmètres de production non sécurisés : absence de protection contre les dégradations des animaux en divagation notamment.



Paysage en saison sèche, Département de Bambey, Diourbel

- un équipement rudimentaire des exploitations agricoles.
- une faible maîtrise des itinéraires techniques.
- des difficultés d'écoulement de la production à des prix rémunérateurs.
- un faible attrait des jeunes pour le secteur agricole.

Pourtant, les acteurs locaux reconnaissent que le secteur agricole est d'une importance socio-économique singulière pour la zone dans la mesure où il représente la principale activité pour 60 % de la population. Par ailleurs, ils considèrent l'exploitation familiale comme un pilier pour répondre aux enjeux de sécurité alimentaire face aux changements climatiques.

Une famille compte en moyenne 7 à 10 personnes dont 3 enfants mineurs ; elle peut compter plusieurs exploitations familiales (EAF). Une EAF cultive 2 à 10 ha en grande culture et environ 300 à 1000 m² de maraîchage en saison sèche (parfois aussi en saison des pluies).

Focus foncier

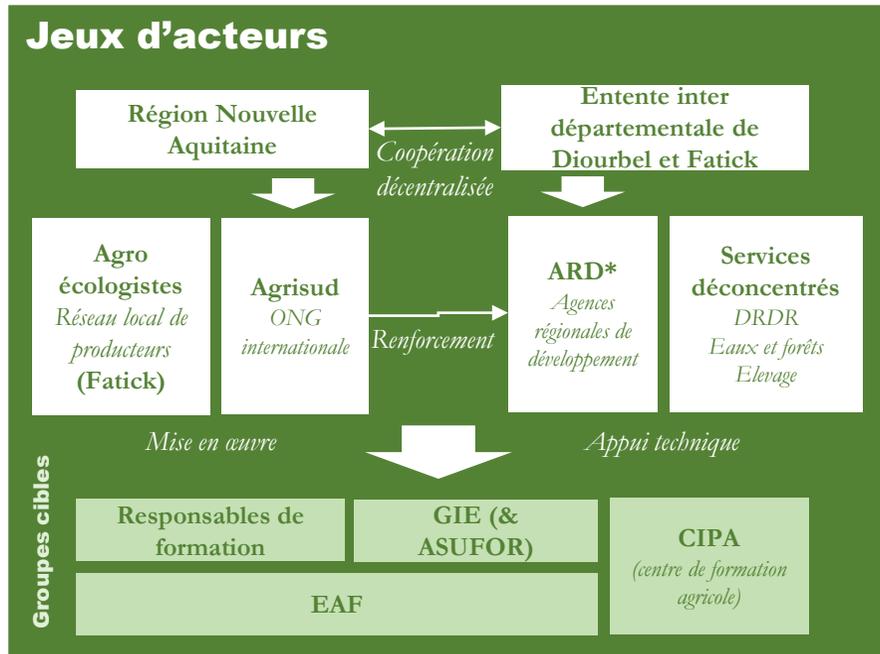
Dans les régions ciblées, les producteurs propriétaires (50 à 60% des producteurs) ne possèdent pas de titres de propriété ce qui insécurise leur activité.

Les producteurs cultivent au sein du périmètre maraîcher collectif qui appartient au groupement d'intérêt économique (GIE). Le groupement possède un acte de délibération émis par la collectivité territoriale (sauf si le périmètre appartient à un privé). Les parcelles sont réparties entre producteurs et productrices moyennant un droit d'acquisition.

Objectifs de l'action

Lutter contre la pauvreté structurelle et l'insécurité alimentaire des populations des Départements ciblés. Le projet entend sécuriser et améliorer durablement les activités agricoles en valorisant au mieux les ressources du territoire, notamment ses ressources humaines. De manière spécifique, il s'agit de :

- Renforcer les acteurs des territoires, et créer les conditions d'un développement agricole durable ;
- Appuyer la transition agroécologique de l'agriculture familiale (sécurisation des facteurs de production, renforcement de la gestion technico-économique) et la structuration des filières ;
- Capitaliser les résultats et mener des actions de plaidoyer sur les transitions agro-écologiques aux différentes échelles territoriales.



Focus coopération décentralisée

La coopération décentralisée a été introduite par les actions de solidarité internationale lancées par 3 lycées aquitains en partenariat avec le lycée technique Ahmadou Bamba de Diourbel. Les relations d'échanges régulières vont donner naissance à une coopération interrégionale entre le Conseil Régional Aquitain et le Conseil régional de Diourbel début 2010, puis à un accord cadre triennal (2013-2015) intégrant la Région Fatick (en partenariat avec la Région Poitou-Charentes) et portant sur 3 axes : i) la gouvernance locale, ii) l'insertion des jeunes et iii) le développement de l'agriculture. Ce partenariat a pour objectif de favoriser les échanges d'expériences et de savoir-faire entre ces deux régions et d'accroître les compétences en ingénierie du développement des régions de Diourbel et Fatick.

La refonte des collectivités régionales en France en 2015 contribue à pousser au rapprochement les régions sénégalaises. A partir de 2017, la coopération décentralisée est engagée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Entente interdépartementale Diourbel-Fatick.

Plusieurs actions sont développées dans le cadre de cette coopération : le projet PRPA et le Projet d'Appui à la Filière Caprine pour le volet agriculture, le PROgramme pour le Développement des Energies Renouvelables et le projet ODEJ (Office départemental de l'emploi des jeunes) pour le volet « jeunes ». Le partenariat donne lieu à des échanges d'expériences entre élus à l'occasion des comités de pilotages annuels au nord ou au sud selon les années.

* Les Agences Régionales de Développement (ARD) sont les bras techniques des collectivités locales et se positionnent comme cadres fédérateurs des interventions du développement territorial. Dans le cadre de la décentralisation, elles fournissent donc un appui précieux aux collectivités locales (communes et départements) pour planifier le développement et pour mettre en œuvre les plans d'actions, en recherchant particulièrement une harmonisation entre les actions entreprises au niveau régional et au niveau des communes et départements.

Dans un premier temps, une analyse **participative** permet de :

- comprendre le milieu socio-économique et environnemental des activités agricoles ;
- décrire les exploitations familiales à travers le profil des familles et les systèmes de production ;
- estimer les résultats des exploitations.

Contraintes, objectifs et actions sont ensuite identifiés puis validés par les producteurs et responsables de GIE/ASUFOR pour aboutir à :

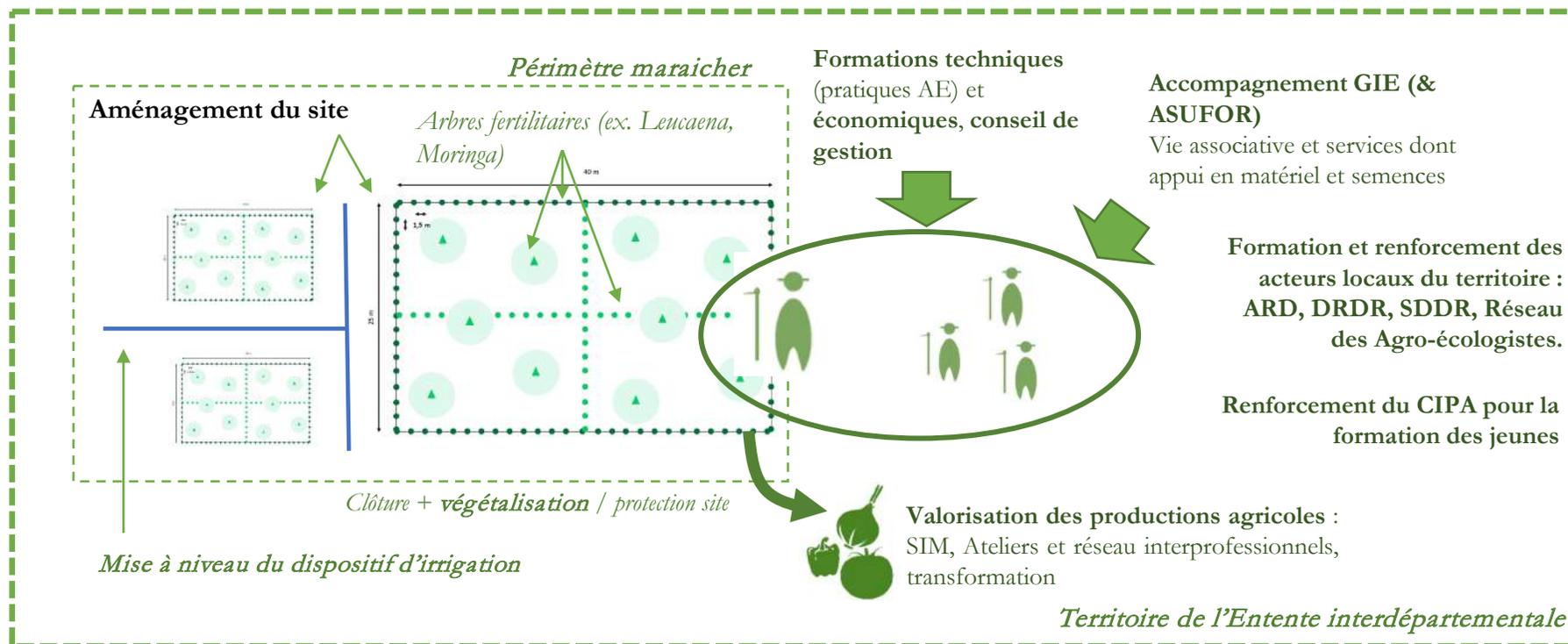
- un **plan agroécologique de développement de l'activité** – un modèle est proposé pour toutes les parcelles du périmètre ;
- et un **plan d'aménagement du périmètre**.

Focus arboriculture

Des arbres et des haies multiservices : renforcement de l'effet « oasis » dans le périmètre (infiltration de l'eau, protection contre l'érosion et le vent, microclimat), source de bois de chauffage, ressource financière (noix de cajou, graines de moringa), amélioration de la fertilité des sols, ressource alimentaire (feuilles moringa),...



Anacardier, Mbamane



Le renforcement de capacités des acteurs

Au-delà des formations dispensées aux producteurs, le renforcement des capacités a ciblé les acteurs en jeu :

- Les Responsables de Formation (RESFOR) sont des producteurs « référents », en charge du transfert de compétences au sein de leur localité. Ils appliquent correctement les pratiques agroécologiques dans leur parcelle et ont été renforcés dans leur capacité à transmettre les informations. Ils sont membres du GIE. On compte 36 RESFOR (dont 64 % de femmes) organisés en réseau.
- Les acteurs des groupements (et association des usagers des forages) ont été formés selon le plan de renforcement élaboré conjointement sur la base des besoins identifiés ;
- Les acteurs du territoire (ARD, élus, personnel des Services déconcentrés, ONG partenaires) ont suivi les cycles d'apprentissages en i) agroécologie, ii) conseil de gestion et iii) « concevoir et mener un projet de territoire pour une agriculture durable » ;
- 29 jeunes (16-24 ans) ont suivi un cursus de formation initiale (3 ans) au Centre d'Initiation et de Perfectionnement dans les métiers de l'Agriculture de Diourbel-CIPA. Le CIPA a été accompagné via le renforcement du cursus de formation en agroécologie (programme pédagogique en AE), l'élaboration d'un plan d'accompagnement des formateurs, la mise en relation avec le Centre de Formation Professionnel de Diourbel et l'aménagement du site pour le rendre plus attractif.

Tableau SIM,
leur ousmane

Focus Filières

- Une étude filière a été menée (anacarde), ainsi que des appuis dans le domaine de la transformation du moringa (séchage) et de l'arachide (huile) et leur commercialisation (moringa).
- Un système d'information des marchés (SIM) a été mis en place pour permettre une orientation des producteurs dans leurs choix de production/ventes. Les données (prix des spéculations sur les marchés) sont relevées de manière hebdomadaire et retransmises dans des bulletins. Des séances de formation ont été dispensées pour faciliter la compréhension et l'utilisation du bulletin SIM.
- Dans le but de dynamiser les filières, un « réseau informel » composé d'OP, d'opérateurs de marché, de services d'encadrement de l'Etat, d'un centre de formation agricole et de collectivités locales s'est mis en place pour favoriser les échanges : atelier interprofessionnels sur les filières maraîchage et grandes cultures.



Au niveau des EAF

- Près de 450 EAFs bénéficiaires des réseaux d'irrigation, de dotations, des formations et des accompagnements ;
- 72% des producteurs accompagnés sont des femmes ;
- 30 ha de périmètres maraichers restaurés / améliorés / sécurisés (près de 20 000 arbres plantés pour la végétalisation des périmètres), 80 ha couverts par la Régénération naturelle assistée (RNA) (750 arbres protégés) et plus de 80 ha de grandes cultures aménagés en lignes et bandes alternées ;
- Plus de 500 EAF ayant accès aux semences et petit matériel via les GIE ;
- Augmentation du **revenu annuel des familles** généré par les activités soutenues par le projet (entre 2016 - situation de référence - et 2019) : +44 à 580 €/famille selon les sites, soit en moyenne +215 €/an et par famille (*le revenu moyen en zone rurale est de l'ordre de 145€/mois*) ;
- 450 EAF ont accès à des informations sur les filières et marchés ; 6 filières sont renforcées (Anacarde, Moringa, Huile Arachide, Maraîchage, Citron) ;
- Les acteurs des territoires renforcés (agro écologie et conseil de gestion).

Commerçante-détaillante sur le marché de Diakhao

Focus sur l'évolution des marges des maraichers

On observe une augmentation des marges brutes par EAF (activités maraichères – saison sèche et hivernage) à Ngouloul (375 € en 2016 à près de 1 200€ en 19/20) qui s'explique notamment par :

- la disponibilité de l'eau durant toute la saison suite aux réalisations des puits (augmentation des superficies emblavées),
- la spécialisation des TPE sur la production et vente de plants maraichers,
- la motorisation de l'irrigation.

En revanche, la très faible augmentation de ces marges dans les 5 autres sites s'explique en grande partie par les difficultés d'irrigation des cultures (tarissement et salinisation de l'eau des puits, rupture fréquente de la fourniture d'eau entraînant des pertes de cultures) mais aussi des problématiques de commercialisation liées à la pandémie de Covid19.



On note, à partir de 2019, une volonté du projet d'une plus grande insertion des actions dans les dynamiques de développement des territoires concernés. Ainsi, un appui à la mise en place d'une **stratégie de développement territoriale de l'Entente** a été réalisé. En effet, l'objectif du territoire de l'Entente vise à renforcer les secteurs agricoles productifs en s'appuyant sur un développement et une gestion durable des espaces de production. Pour répondre à cet objectif, une vision commune du développement du secteur agricole a été identifiée pour l'inscrire de manière durable et continue.

Dans cette démarche, Agrisud International a mis à disposition des Agences Régionales de Développement (ARD) son expertise et sa connaissance des problématiques du développement agricole local, pour faciliter et **animer un processus de concertation d'acteurs** visant la co-construction du **Plan Interdépartemental pour une Agriculture Durable (PIAD)**.

Son élaboration a été réalisée en 4 étapes :

- i) lancement du processus (atelier de cadrage),
- ii) **diagnostic participatif zonal** (12 ateliers de diagnostic réalisés dans les chefs lieu d'arrondissement en associant élus locaux - Maire et conseillers - groupements de femmes, services techniques, responsables de jeunes, représentants des maisons des éleveurs,
- iii) restitution du diagnostic et planification (2 ateliers) et
- iv) validation (atelier).

Réalisation sur une période de 18 mois - coût total 8 000 euros.

Le PIAD s'articule autour de 3 axes principaux :

- **Renforcement des capacités des EAFs** : Développement de la pratique de l'agroécologie, agroforesterie et de l'intégration élevage-agriculture, Amélioration de l'accès aux intrants (semences) et équipements, transformation et conservation locale des produits agricoles.
- **Renforcement de la gouvernance des ressources naturelles** : améliorer la gestion des terres (volet foncier), asseoir une gestion concertée des ressources forestières (comité inter-villageois de GRN, forêts communautaires et de bois villageois, redéfinition des zones de pâturage et de parcours du bétail), promouvoir une bonne gestion de l'eau productive (bassins de rétention d'eau de pluie, forages agricoles et/ou à usage multiple, systèmes d'irrigation, développement de l'approche GIRE)
- **Promotion des jeunes entrepreneurs agricoles** : promotion de l'agroécologie, renforcement des structures de formation des jeunes (modules en AE et gestion de l'environnement), facilitation de l'accès aux financements (appui élaboration projet AE, fond dédié aux jeunes, produits adaptés IMF).

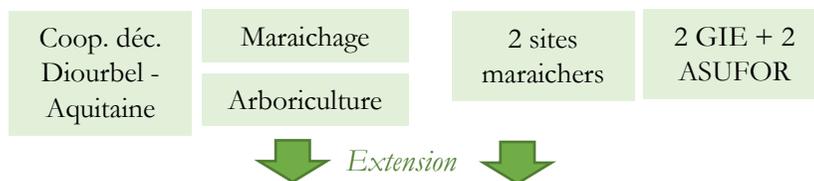


Réunion d'échange

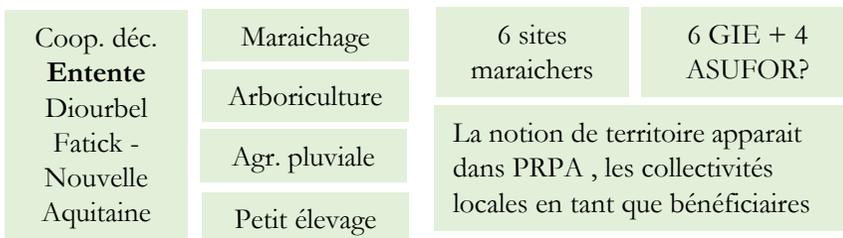
2009 ● Initiation du **programme de coopération décentralisée** entre l'ex-région du Diourbel et l'ex-Région Aquitaine via des actions de solidarité menés par des lycées techniques et professionnels aquitains.

2012 ● Intégration du volet agricole à la demande de la région de Diourbel

2014 ● **Projet de redynamisation de la production maraîchère PRPM**



2017 ● **Projet de redynamisation de la production agricole – PRPA 1**



2021 ● **PRPA – Phases 2 & 3**

Pour répondre aux enjeux du changement d'échelle de la transition agroécologique, consolidation de l'existant et poursuite des actions sur 4 niveaux d'intervention complémentaires : i) exploitation et zone de production, ii) relais de démultiplication, iii) territoire de l'Entente et iv) **national** : plaidoyer multi-acteurs pour la transition agroécologique.

La phase 2 mettra l'accent sur : appui à l'élaboration de Plans d'Occupation et d'Aménagement des Sols dans 6 communes, extension géographique à 4 nouveaux sites, collaboration avec le Centre de Formation Professionnelle de Diourbel.

2026 ●

Partenaires financiers

Région Nouvelle Aquitaine, Fonds Pierre Castel, CEAS, AFD (convention programme AGRITER, à partir de 2018 - Sénégal, Madagascar, Haïti, Laos - visant le renforcement des communautés et des territoires par l'amélioration des performances du secteur agricole grâce à l'agroécologie et la structuration des filières.

Approche territoriale

- Un partenariat entre collectivités territoriales
- Une entrée « agriculture » avec l'accompagnement des collectivités territoriales (Entente) dans l'élaboration de leur PIAD en tant que vision commune des problématiques de développement agricole.
- Une approche multi-acteurs, multi sectorielle, multi-dimensionnelle, positionnant à la fois les producteurs et les CT au centre de la démarche.

Enjeux & Perspectives

- Appropriation du PIAD par l'ensemble des parties prenantes.
- Déclinaison opérationnelle des axes du PIAD à une échelle plus locale, en tenant compte des spécificités propres à chaque zone du territoire.
- **Disponibilité des moyens** et des **compétences techniques, administratives, pédagogiques**, nécessaires à la mise en œuvre des actions.
- L'articulation entre PIAD et PDD doit être opérationnelle.

Documents sources

1 : « L'acte III de la décentralisation », Ministère des collectivités territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

<https://decentralisation.sec.gouv.sn/l'acte-iii-de-la-decentralisation>

2 : Projet de redynamisation de la production agricole – PRPA – Diourbel et Fatick, Sénégal; Rapport final, Mars 2020; Agrisud, Région Nouvelle Aquitaine, AFD

3 : Fiche de communication sur la convention programme Agriter, AFD.

<https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/agriculture-durable-et-dynamiques-territoriales-dans-les-pays-du-sud>

4 : Synthèse du Plan Interdépartemental pour une Agriculture Durable - Espace de l'entente Diourbel-Fatick, Nov 2020; Agrisud, Région Nouvelle Aquitaine, AFD.

Crédits photo : AgriSud.



Productrices de Mbamane Jaraaf puisant de l'eau.



Annexe 11 : fiche synthétique du projet PKM au Niger

NIGER

Région : Tahoua

Départements : Konni,
Madaoua, Malbaza (3)

12 Communes

2006 –
2017



La décentralisation au Niger

Depuis l'Indépendance, le Niger a connu plusieurs réformes administratives et territoriales, manifestées tant dans le découpage administratif que dans le statut des subdivisions territoriales. Suite à la conférence nationale de 1991, le pays s'est engagé dans la réforme de décentralisation consacrée dans les différentes constitutions adoptées depuis lors. Les lois sur la décentralisation de 2002 prévoyaient une décentralisation sur trois niveaux (7 régions, 36 départements et 265 communes), finalement ramenée en 2010 à deux niveaux : région et commune. Les premières élections locales ont eu lieu en 2004.

Programme de coopération Picardie – Konni – Madaoua (PKM)

Etude
de cas 2

Contexte

Le Niger, est avec 1 267 000 km², le plus vaste des pays d'Afrique occidentale. Il a subi une forte instabilité politique, depuis les indépendances jusqu'à ce jour (4 coups d'Etat militaires, plusieurs rébellions à caractère scissionniste, 7 changements de constitution expliquant aujourd'hui l'avènement de la 7^{ème} République).

Pendant plus d'une décennie, le pays a été classé parmi les plus pauvres de la planète selon l'indice de développement humain (187^{ème} sur 187 pays en 2014).

Le pays connaît une croissance économique évoluant en dent de scie car fortement tributaire du secteur agricole (qui occupe 87 % de la population active) lui-même soumis aux aléas climatiques fréquents au cours de ces dernières décennies : pluies rares mais violentes, vents de sables entraînent l'érosion des terres agricoles et donnant lieu à une dégradation des terres de plateaux, versants et glacis, des ravinements, un déplacement des dunes de sable, un ensablement des bas-fonds/cours d'eau/mares et un envahissement des mares.

L'insécurité alimentaire est chronique pour une part importante de la population rurale. Deux crises majeures ont marqué la dernière décennie (2010, 2015).

La région de Tahoua fait partie des régions les plus peuplées. Il s'agit d'un territoire à fort potentiel agricole traversé par deux importantes vallées, la Maggia et la Tarka. Il constitue la « zone d'oignon » du pays par excellence (variété « violet de Galmi »). Cet oignon, exporté par milliers de sacs annuellement vers les pays de la sous-région, constitue une importante source de revenus pour cette région.

Les communes ciblées comptent de 40 000 à 150 000 habitants : des agro-éleveurs sédentaires regroupés en villages et des éleveurs mobiles (Peuls, Touaregs) en tribus.



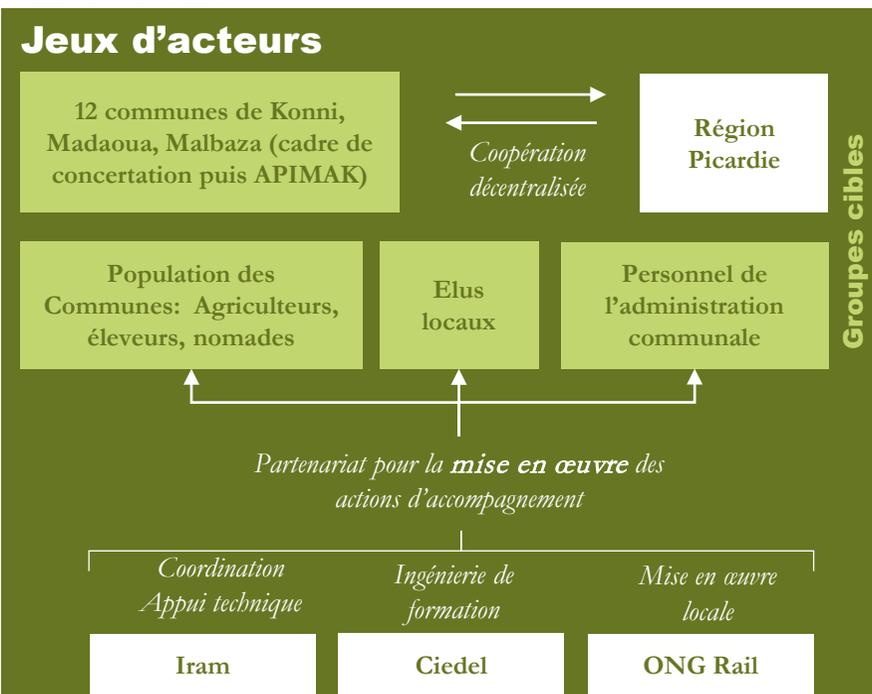
Focus Collectivités territoriales

Les collectivités disposent d'un vaste panel de compétences. Outre celles en matières de santé, d'éducation et d'accès à l'eau, la loi 2002-013 de juin 2002 (art.12) dispose que « les collectivités territoriales peuvent bénéficier de transfert de compétences dans les domaines suivants: le foncier, le développement économique, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, l'élevage, l'agriculture ... ».

Objectifs de l'action

Améliorer durablement les conditions de vie des habitants des communes des départements de Konni, Madaoua, Malbaza via la promotion du développement local et l'appui à la décentralisation, en impliquant l'ensemble des acteurs des territoires concernés (institutions locales, société civile et acteurs économiques notamment).

Il s'agit plus spécifiquement de renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des communes. L'action se décline selon 4 axes d'intervention : i) Appui à la maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale, ii) Accès aux services et équipements sociaux de base, iii) Gestion durable des ressources naturelles et iv) Promotion de l'économie locale.



Coopération décentralisée Picardie – Konni Madaoua

En 2005, le Conseil Régional de Picardie a décidé de consolider son action en direction des pays en développement. La réalisation d'une étude d'opportunité a permis de retenir le Niger, pays francophone ayant un IDH très faible, confronté à de graves problèmes de développement (environnement difficile, forte densité de population dans les régions agricoles) et engagé dans un processus de décentralisation (critères de sélection).

À l'issue d'un diagnostic communal réalisé dans plusieurs régions du pays, il est apparu que le Sud de la région de Tahoua, et plus particulièrement les douze communes des départements de Konni et Madaoua (le département de Malbaza a été créé plus tardivement par division des deux autres) constituent des territoires partageant un certain nombre de problématiques avec la région Picardie.

Une première mission y a été réalisée par la région Picardie en avril 2006, permettant notamment de nouer les premiers contacts entre élus locaux et de confirmer leur volonté de participer à la construction d'une coopération décentralisée.

Les principes guidant ce partenariat sont :

- i) la coopération entre partenaires de même nature,
- ii) visant à renforcer l'autonomie institutionnelle, technique et financière des collectivités partenaires, laquelle repose notamment sur leurs propres capacités de maîtrise d'ouvrage,
- iii) le financement de la coopération décentralisée dépend en premier lieu des ressources propres des collectivités partenaires (dont leurs ressources fiscales respectives), lesquelles permettent ensuite de mobiliser d'éventuels autres partenaires financiers (Etats, bailleurs multilatéraux, etc.).

En 2016, le partenariat s'est brutalement arrêté et de manière inattendue, suite au changement de politique de la nouvelle majorité au sein du Conseil Régional français.

Maitrise d'ouvrage communale (développement économique et social)

Diagnostic (animation territoriale)

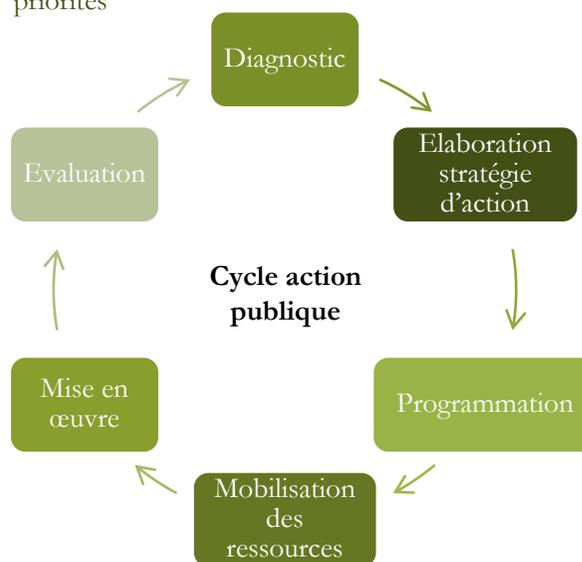
- Identification des besoins : large processus ascendant de recueil de données du village/tribu à la commune ;
- Priorisation des besoins : par village/tribu, par sous zone puis par zone pour aboutir à des priorités communales.

Mise en œuvre des infrastructures

- Etudes de faisabilité techniques (en lien avec les services techniques) et sociales (animation territoriale)
- Mise en place et animation des comités responsables d'infrastructures pour le suivi et la maintenance des ouvrages
- Services socio-économique et équipement sociaux de base financés par le FDL
- Mise en place des procédures de passation de marché, relation avec les services techniques

Mobilisation des ressources (Animation territoriale)

- Recensement administratif de la population + recensement physique des acteurs sujets à la patente rétrocedée (charretiers, taxi-moto, etc.)
- Elaboration des rôles des taxes municipales et des patentes (par le receveur municipal (et le secrétaire municipal) avec l'appui des agents d'état civil)
- Recouvrement de la taxe municipale par les chefs de village, qui reversent au receveur municipal ou au chef de canton qui à son tour le reverse à la commune ; Information des populations via radios communautaires.



Renforcement de capacités

Le renforcement des capacités passe par l'exercice concret de cette maîtrise d'ouvrage par les élus et personnels communaux (formation et accompagnement des élus et personnel communaux dans l'exercice de leur mandat).

Elaboration de la stratégie d'action

- Elaboration/réactualisation du Plan communal de Développement - PCD (instrument législatif) constituant le référentiel de la stratégie de développement économique et social.
- La démarche place la collectivité au centre de l'élaboration du PDC, et plus particulièrement les commissions communales qui en animent le processus
- Document élaboré de manière participative, impliquant les diverses couches socio-professionnelles de la commune

Programmation : A partir du PDC, élaboration du **budget communal** via i) estimation financière des besoins de l'année, ii) établissement des prévisions budgétaires en fonction du potentiel des ressources mobilisables (assiette fiscales) au cours de l'année et iii) arbitrage effectué par les commissions finances en fonction des prévisions des ressources mobilisables. Le conseil municipal analyse (avec l'appui des services techniques) et valide le budget Dans certains communes, présentation du budget validé au chefs de canton, villages et tribus.

Volet Environnement

A partir de 2009, le programme a développé un nouvel axe d'intervention portant sur la Lutte contre la désertification, puis reformulé en gestion durable des ressources naturelles (GDRN), avec la mise en place d'un outil spécifique de financement (Fonds de lutte contre la désertification) et d'une équipe technique dédiée.

Dans l'objectif i) de réhabiliter des espaces naturels et de pérenniser leur gestion locale et ii) de renforcer la gouvernance des autorités locales sur la gestion des ressources naturelles, les actions sont menées suivant deux axes :

1. L'appui à la planification stratégique et à la gestion des ressources naturelles sur le territoire communal,
2. L'amélioration de la couverture des besoins en aménagements sur des sites prioritaires sélectionnés.

Sont ciblés les **espaces communautaires** : espaces pastoraux, espaces sylvo-pastoraux et champs communautaires.

Focus chantiers CES/DRS

Les chantiers CES/DRS, réalisés à la main permettent en outre de fournir un revenu additionnel immédiat pour les populations bénéficiaires. Ils procurent aux villageois des rentrées monétaires en période de soudure, ayant pour effet de diminuer les départs en exode et de permettre une meilleure préparation de la saison des cultures ; Cependant, les dates de réalisation de ces actions sont très importantes. Les travaux doivent être réalisés pendant la saison sèche et être programmés à l'avance pour que les villageois puissent, notamment, opter en connaissance de cause pour le non départ en exode ou, de manière générale, prendre en compte l'opportunité des travaux dans leur calendrier d'activité.

1. Appui à l'élaboration par les communes de schémas directeurs de gestion des ressources naturelles et de plans d'aménagement de ces ressources sur le territoire communal

- Diagnostic sur base notamment de cartographie devant permettre de construire la carte des ressources du territoire ;
- Planification territoriale (élaboration ou révision des Plans de Développement Communal en intégrant la GDRN) ;
- Gestion des infrastructures et des ressources naturelles : suivi des programmes d'équipement en infrastructures, localisation et analyse des enjeux environnementaux, etc.
- Renforcement des compétences des maires et conseillers (et membres des commissions développement et environnement en particulier) de chaque commune, et celles des services et équipes techniques qui les accompagnent.

2. Aménagement des sites prioritaires sélectionnés

- Réhabilitation des terres de plateaux et versants dégradés : des techniques en matière d'ouvrages (génie rural), et de plantation (foresterie/environnement) disponibles, ainsi que des démarches d'accompagnement (formation d'aides encadrateurs, de chefs d'équipe ouvrage et de pépiniéristes villageois) ;
- Réhabilitation des zones de glacis : réalisation de larges banquettes (végétalisées ou non) pour limiter le ruissellement et l'ensablement, (à noter l'« interdiction » de mettre en place des demi-lunes) ;
- Aménagement des mares communautaires : lutte contre l'envahissement par des adventices aquatiques et empoisonnement des mares.

A l'échelle intercommunale

En 2014, les 12 communes se sont constituées en association intercommunale pour décider de manière concertée de l'attribution des financements octroyés par leur partenaire picard au profit du développement de leurs territoires en recherchant complémentarité et cohérence dans les actions financées, se saisissant d'enjeux communs dépassant les compétences et les capacités d'une seule commune, réaliser un plaidoyer auprès des acteurs étatiques et des autres partenaires financiers et techniques du Niger pour le développement de l'intercommunalité. C'est ainsi qu'est née l'association pour la promotion de l'intercommunalité entre les 12 communes de Konni-Madaoua et Malbaza (APIMAK), sous l'impulsion notamment de la Région Picardie, innovante en matière d'intercommunalité en France.

Les échanges entre les maires de l'APIMAK sont par ailleurs des moments d'enrichissement, permettant ainsi aux maires de s'inspirer des expériences des uns et des autres pour améliorer leurs pratiques.

Témoignage du Président du CIV/GDRN-Doguéraoua

« Avant la mise en place du cadre de concertation, les ressources naturelles étaient gérées par les services des Eaux et Forêts de l'Etat. Cette gestion se faisait par des mesures répressives. Des lois sont prises par l'Etat, qui ne sont pas vulgarisées, que les populations ignorent, mais quand les agents de l'Etat surprennent ces populations en train de les enfreindre, elles sont verbalisées et réprimées. Les ressources gérées sont constituées de la faune, des arbres et des eaux de surface.

Aujourd'hui avec nos comités GDRN, en plus de ces ressources citées ci-haut nous œuvrons aussi à la préservation de la Maggia, la récupération des terres dégradées. Notre objectif c'est la gestion durable des ressources naturelles c'est-à-dire faire en sorte que nos enfants et nos arrière enfants puissent trouver cet environnement vivable. »

seuils et murets en pierre à Magaria Bakalé (2009)

Cependant, certains élus sont réticents à formaliser une structure avec les voisins, d'autant plus que certaines communes sont immenses (jusqu'à 150 000 habitants) et déjà complexes à gérer.

Peu d'opération à dimension intercommunale ont pu être mise en œuvre. La plus marquante est la création d'une barrière intercommunale de contrôle de l'oignon (BICO) par quatre communes. Cette barrière basée à Doguéraoua est un outil intercommunal visant à promouvoir le paiement des taxes de transport de l'oignon dès la commune de production. Elle a pour rôle de contrôler 24h sur 24 tous les camions transportant de l'oignon sur la RN1 passant par Doguéraoua.

Actions environnementales au-delà de la commune

Concernant la gestion des ressources naturelles, rapidement, il a fallu dépasser le niveau communal pour résoudre certains problèmes environnementaux identifiés (par ex. l'ensablement d'un cours d'eau de la commune de Sabon Guida du à un ruissellement sur la commune de Galma). Pour des raisons diverses, notamment politiques, les acteurs étaient réticents à travailler à une échelle intercommunale (impliquant 2 communes). Un important travail de sensibilisation a finalement convaincu quelques élus en 2015 ...



Animation territoriale

L'animation territoriale se définit comme un dispositif de dialogue, de concertation mis en œuvre au niveau local pour favoriser l'expression des points de vue des différents acteurs et leur implication plus ou moins poussée dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet, d'une politique.

Appliquée tout au long de la mise en œuvre de la démarche, en mettant au centre les collectivités territoriales, elle constitue la véritable plus-value de cette action.

Cet ensemble d'actions de sensibilisation, de concertation, de mobilisation et de participation de la population a été appliqué au diagnostic, à l'élaboration de la stratégie d'action, à la mobilisation des ressources, à la programmation jusqu'à la gestion infrastructures ou espaces aménagés.

Fonds de développement local

Une fois les besoins des populations identifiés, il est question de pouvoir en financer quelques-uns. Pour ce faire a été mis en place le fonds de développement local - FDL – visant à financer des actions de développement local (socio-économique), dans les communes couvertes par le programme. Ce fonds fait l'objet d'une subvention de la Région Picardie (90%) et d'un co-financement des communes nigériennes partenaires (10%).

Il a une vocation expérimentale, se dédiant au renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale (choix d'investissement, circuit de dépense publique, gestion d'usage, etc.). À l'échelle des territoires, il participe à améliorer la couverture en infrastructures et services publics de base (sanitaire, scolaire, hydraulique, etc.) en lien avec les compétences communales. De plus, cet outil amorce une réflexion et des pratiques innovantes sur la gestion d'usage du service public.

Le Fonds fonctionne sous la responsabilité d'un Conseil d'administration composé de l'ensemble des 12 maires des communes. Chaque investissement financé par ce FDL est soumis à l'approbation des élus réunis en conseil municipal, tant pour son identification précise que pour sa validation.

Mécanismes de concertation

Le programme a accompagné les communes à mettre en place deux types de mécanismes de concertation, considérés comme les innovations importantes de la gouvernance locale au Niger :

- le **cadre de concertation communal** : composé principalement d'élus communaux, des agents de la mairie, des représentants des différents groupes socio professionnelles des habitants, des représentants des STD, le représentant de l'Etat (Préfet), les partenaires techniques et financiers dont les agents de l'ONG RAIL
- Des cadres mis en place pour i) la gestion durable des ressources naturelles, ii) une meilleure gestion des ouvrages hydrauliques ou des écoles et des centre de santé : Comité Communal de Concertation / Gestion Durable des Ressources Naturelles), Comité Inter-Villageois de Gestion Durable des Ressources Naturelles), et les COMités de GEstion pour les infrastructures Scolaires.
- *Les cadres GRDN regroupent Maire + 2 élus, services techniques et Commissions Foncières Communales, autorités coutumières, responsables des comités de gestion, représentants OP (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) Ils ont eu un rôle consultatif pour guider les décisions des Conseils Communaux sur la gestion des ressources naturelles du territoire.*

En 2015, la gestion de ce fonds a été confiée à l'APIMAK, association intercommunale fondée par les 12 communes en 2012.

Remarque : Le Fonds de lutte contre la désertification (outil financier spécifique au volet environnemental) est financé à 100% par la Picardie.

Résultats

- Au lendemain des premières élections communale, l'accompagnement des élus et personnels communaux dans l'exercice de leur mandat a permis une compréhension des textes de lois, une meilleure connaissance de leur territoire et de ses acteurs ;
- L'animation territoriale a permis aux maires des communes accompagnées d'enregistrer quelques **changements** dont les plus importants sont :
 - i. L'instauration d'un débat entre habitants eux-mêmes et habitants et élus autour des priorités de développement de la commune tant thématiques que géographiques.
 - ii. la hausse du taux de recouvrement des recettes municipales (ex. de commune de Sabon Guida qui est passé de 58,12% en 2011 à 83,68% en 2015 permettant de construire des infrastructures socio-économiques (barrières d'oignon) et d'améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base : point d'eau, école (ouvrages sur fonds propres et FDL) ;
 - iii. l'instauration d'un dialogue franc et constructif entre les élus et la chefferie traditionnelle par rapport au recouvrement des recettes, et permettant l'amélioration du taux de reversement des ressources financières mobilisées par les chefs coutumiers, allant de 20% à 100% dans certaines communes,

Succes story

En 2009-2010, le comité de gestion d'une forêt restaurée du village de Tambey (commune Sabon Guida) a obtenu une convention locale de gestion, attribuée par l'Etat, pour une période de 5 ans (nb : la gestion forestière est du ressort de l'Etat).

En 2012, dans la commune de Sabon Guida, dans le village de Bachaka les revenus générés par la gestion d'un espace sylvopastoral (vente de bois de chauffe et de paille) ont permis d'investir dans la construction de 5 puits et d'une classe d'école.

- iv. le renforcement de la collaboration entre les chefs traditionnels et les agents des services techniques déconcentrés de l'Etat, contribuant ainsi à améliorer le climat de confiance entre les acteurs.
- Au niveau environnemental, ce sont plus de 5 000 ha d'espaces aménagés par des ouvrages anti-érosifs, plus d'1 000 000 de plants produits et plantés (*Acacia senegal*, *Acacia seyal*). Ces opérations ont permis de donner du travail notamment aux jeunes des villages concernés leur évitant de partir en exode saisonnier. 275 ha d'espaces aquatiques ont été récupérés, 8 mares ont été empoisonnées et de 2 stations d'alevinage mises en place. Près de 1000 personnes formées sur les techniques de lutte antiérosive, qui appliquent certaines pratiques dans les champs familiaux.
 - Après l'arrêt des actions du à l'arrêt du partenariat avec la Picardie, 50% des comité de gestion (GRDN) ont continué de fonctionner ;
 - En 2015, dans un contexte de crise alimentaire majeure le fonds FDL a permis de financer l'achat et la distribution de vivres au profit des familles les plus vulnérables et particulièrement des femmes isolées ;
 - Bien que toujours existante à ce jour, l'APIMAK a vu son fonctionnement extrêmement ralenti après la fin du partenariat avec la Picardie ;
 - L'ONG Rail est approché sur le terrain, notamment par l'Etat, pour partager la démarche d'intervention jugée innovante et pertinente.

Réunion du
conseil
communal
d'Ourno



- 2006 ● Première mission auprès des communes du Sud de la région de Tahoua, réalisée par la région Picardie (avril)
- 2007 ● Signature de la convention entre la région Picardie et l'IRAM (au nom du groupement Iram-Ciedel-ONG Rail) - *1er programme opérationnel (10 mois) : définition des dispositifs politique, technique et financier du partenariat, établissement du programme de coopération entre collectivités locales et identification et mise en œuvre des premières actions du partenariat.*
- (2007-2012) **Phase I** du programme avec un accent porté sur la connaissance du territoire et le renforcement des capacités des élus et personnels communaux à exercer leur compétences. Des infrastructures sont mises en place avec le FDL.
- 2009 ● A partir de 2009, le programme a développé un nouvel axe d'intervention portant sur la gestion durable des ressources naturelles (GDRN),
- 2012 ● Naissance de l'APIMAK en 2012
- 2012 – 2016 : **Phase II** du programme avec un accent porté sur le renforcement de l'APIMAK
- 2015 ● Transfert de la gestion du fonds FDL à l'APIMAK en 2015
- 2016 ● Arrêt du partenariat avec la Picardie suite au changement de majorité au sein du Conseil Régional français

Partenaires financiers

1 partenaire financier : Région Picardie (puis Hauts de France)

Focus - Approche territoriale

- Un partenariat entre collectivités territoriales ;
- Un objectif de renforcement de la gouvernance locale via l'accompagnement et de le renforcement des capacités des élus (maires et élus) et personnel communal dans l'exercice de leur mandat (appliqué au volet socio-économique et environnemental) ;
- Le positionnement au centre de la démarche des collectivités territoriale du diagnostic à la mise en œuvre des infrastructures en passant par l'élaboration de la stratégie et la programmation ;
- Une animation territoriale à chacun des niveaux du cycle de l'action publique prenant en compte les spécificités de chacun des territoires communaux des points de vue social, économique et environnemental.

Enjeux & Perspectives

- Recherche de partenaires financiers pour poursuivre la dynamique enclenchée dans le cadre du programme PKM ;
- Transmettre la démarche d'intervention à d'autres acteurs du développement au Niger (capitalisation en cours de réalisation par les services de l'Etat concernant la démarche mise en œuvre dans le cadre du PKM).

Documents sources

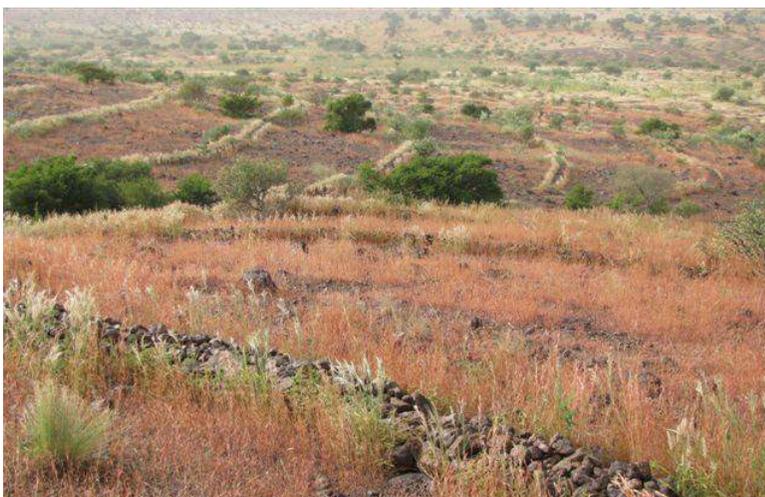
- 1 : «Programme de coopération Picardie – Konni Madaoua, synthèse du document de capitalisation » ; Demante MJ. 2015
- 2 : Bilan des missions d'appui au volet Environnement en 2009 – Programme PKM ; Deygout P. mars 2010
- 3 : Journées d'Etudes Iram, 22 juin 2018, document d'appui aux participants
- 4 : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/cooperation-decentralisee-les-dossiers/la-cooperation-decentralisee-s-engage-pour-le-climat/article/region-picardie-12-communes-des-departements-de-madaoua-malbaza-et-konni-niger>

Crédits photos : Deygout, 2010 (IRAM)

iram



Région
Hauts-de-France



◀ *Ouvrages anti-érosifs sur versants rocailloux, Village de Guidan Bouzou, commune Madaoua*

Banquettes végétalisées ▶



Annexe 12 : fiche synthétique du projet PAPSA au Maroc

MAROC

Région Draâ Tafilalet

Province Ouarzazate

Commune

Ghassate



2013
– 2020

La décentralisation¹

En 2015, le Maroc se dote d'un nouveau découpage territorial : 12 régions rassemblent 75 préfectures (13) ou provinces (62) passées au rang de collectivités locales avec la réforme constitutionnelle de 1992. Elles regroupent 1 503 communes, l'échelon le plus ancien de la décentralisation.

Le Maroc se trouve aujourd'hui dans une situation de transition : l'échelon pertinent d'action sur l'espace peine encore à descendre dans l'échelle des pouvoirs ; cependant la réforme a concrétisé la libre administration des collectivités territoriales en remplaçant la tutelle sur leurs décisions et leurs actes par le contrôle administratif, tout en confiant aux présidents des conseils des régions, des préfectures et des provinces élus l'exécution de leurs délibérations à la place des walis et gouverneurs.

PAPSA - Projet d'amélioration des performances du secteur agricole

Etude
de cas 3

Contexte²

Au Maroc, le secteur agricole demeure stratégique en termes de sécurité alimentaire et de génération de revenus. Mais dans la Province de Ouarzazate, les familles peinent à maintenir des activités permettant une production suffisante, régulière et viable.

La Commune de Ghassate (80 000 ha) dispose d'une surface agricole utile d'à peine 1 800 ha (dont 95 % sont cultivés en irrigué). Trois zones se distinguent : les plateaux (1200 m), le piémont (1600 m) et les montagnes (3600 m). Le territoire dispose de potentiels d'activité importants dans le domaine agricole (polyculture-élevages), pourtant sous-exploités du fait de multiples contraintes :

- Un **climat aride à semi-aride** marqué par des étés chauds et secs (30 à 38°C), des hivers froids et secs (0 à 10°C) et de faibles précipitations annuelles (100 à 500 mm). Ces dernières années, la commune a particulièrement souffert de l'alternance de pluies abondantes (2014) provoquant des inondations et de sécheresses (2015-2016 et 2019-2020) ;



Douar Labouante (montagne), Ghassate ▲

- Des **ressources naturelles productives limitées** (eau et sol en particulier), une forte pression sanitaire (notamment en arboriculture fruitière) et des aléas climatiques marqués ;
- Des EAF de **très petite taille** (98 % ont moins de 2 ha et 50 % ont moins de 0,5 ha) avec des parcelles très morcelées (entre 5 à 10 parcelles) ; on compte 6 à 8 personnes en moyenne par foyer (dont 3 enfants) ;
- Des phénomènes de migration temporaire ou définitive importants : manque de main d'œuvre ;
- Des EAF déconnectées des marchés.

Green Generation 2020-2030 ^{3&4}

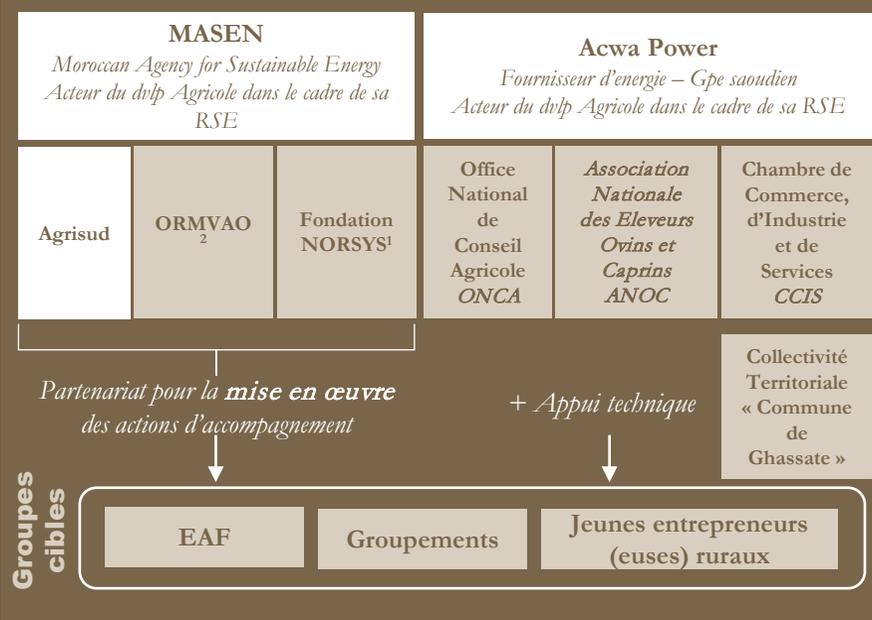
Nouvelle stratégie de développement du secteur agricole qui se veut très ambitieuse et fixe des objectifs de développement assez diversifiés touchant le monde rural. Elle a été conçue et développée sur la base des résultats de l'évaluation du Plan Maroc vert en reposant sur deux axes : 1) la priorité à l'élément humain et 2) la pérennité du développement agricole. Face aux dérèglements climatiques, le Maroc se pose en leader de l'adaptation de l'agriculture sur le continent avec l'initiative Triple A (Adaptation de l'Agriculture Africaine), officiellement lancée lors de la COP22 à Marrakech, qui vise à contribuer au déploiement de projets agricoles spécifiques pour améliorer la gestion des sols, la maîtrise de l'eau agricole, la gestion des risques climatiques et le renforcement des capacités et des solutions de financement.

Objectifs de l'action

Amélioration durable des performances du secteur agricole au profit des populations locales dans les zones de montagne, piémont et plateaux de la Commune de Ghassate. Spécifiquement, il s'agit de :

- sécuriser l'environnement de la production agricole ;
- professionnaliser les exploitations familiales pour une intensification agroécologique ;
- renforcer le tissu socio-professionnel local.

Jeux d'acteurs



1. Créée en 2001, La Fondation NORSYS a pour vocation de « faciliter l'accès à la connaissance pour mieux vivre ». Elle travaille sur 4 volets : la formation, l'emploi, l'environnement et la santé, et vise plus particulièrement les jeunes dans ses actions. Les compétences de la fondation sont mobilisées sur le volet « promotion de l'entrepreneuriat » dans la mise en œuvre de l'action.

Le renforcement de capacités des acteurs

- Organisation d'un cycle d'apprentissage sur le **conseil agricole** au profit de l'ORMVAO, de la Fondation Norsys, de l'ONCA, de l'ANOC, d'ENABEL, de la GIZ; *La fondation NORSYS et l'ORMVAO ont bénéficié d'un cycle d'apprentissage sur l'agroécologie respectivement en 2010 et 2012.*
- Renforcement de ces partenaires dans leur compétence de **conseil de gestion** et dans leur méthode d'appui à l'agriculture familiale ou à l'entrepreneuriat rural.

Une demande émanant du MASEN

L'Agence MASEN développe à l'échelle du Royaume du Maroc un programme de projets intégrés de production d'électricité à partir des énergies renouvelables (éolien, hydraulique et solaire). Afin de maximiser les retombées positives sur les populations des territoires d'implantation de ses complexes énergétiques, des actions de développement local sont menées.

L'agence MASEN a sollicité Agrisud afin d'identifier des axes de développement agricole dans la Commune rurale de Ghassate, commune d'implantation du complexe énergétique solaire de Ouarzazate. L'objectif était d'analyser la possibilité d'initier des dynamiques de développement économique durable au profit des populations locales.

2. L'Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate – ORMVAO est l'organisme agricole marocain en charge depuis 1966 de la promotion et du développement de l'agriculture du bassin irrigué de Ouarzazate. La structure assure ainsi différentes missions d'aménagements et d'équipements hydro-agricoles, de diversification des filières, d'encadrement des OP, de préservation de l'environnement et de la biodiversité. Son dispositif opérationnel assure un suivi de proximité aux agriculteurs grâce aux services décentralisés (subdivisions et centres de mise en valeur).

Actions menées « Parcours de professionnalisation des TPE* »

Accompagnement des TPE

- Caractérisation et plan de développement des *TPE*
- Appuis directs en arboriculture (matériel taille et récolte, traitement phyto...), élevage (produits vétérinaires, pinces boucles, géniteurs...) + maraîchage (semences...)
- Formation i) technique (arboriculture, maraîchage, élevage ovin, apiculture, dont pratiques agroécologique) et ii) économique (maîtrise des coûts de production, connexion aux marchés...)
- Conseil de gestion (sur base de carnet d'enregistrement des opérations et coûts et du calcul de marge)

Accompagnement des OP

- Sensibilisation à la logique de mutualisation
- Formation sur les OP
- Suivi des groupements dans la mise en œuvre des services

Accompagnement au niveau des villages

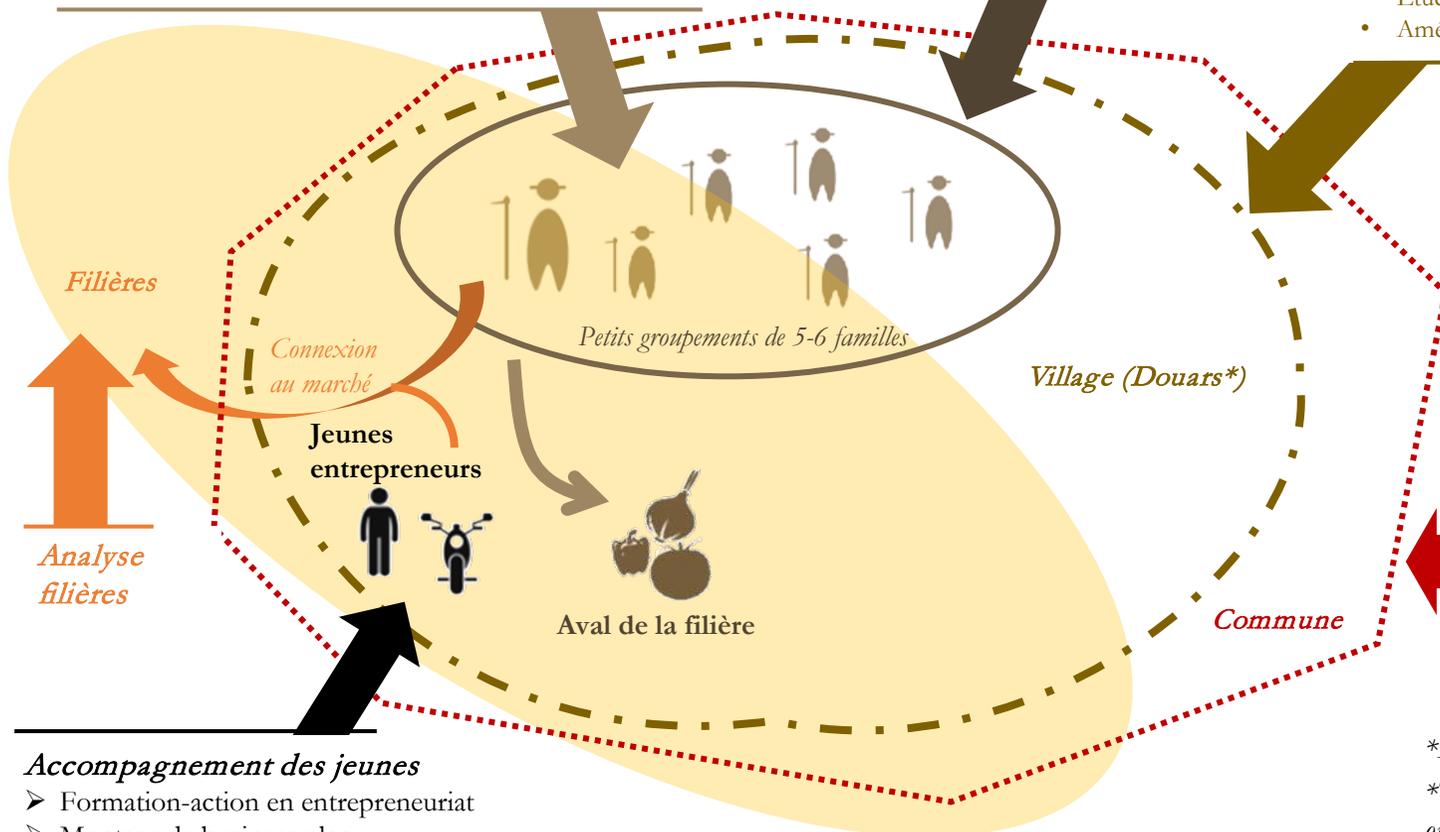
- Caractérisation des villages
- Elaboration de situation de référence
- Etude pour l'amélioration de l'accès à l'eau
- Aménagements hydro-agricoles (2020)

Renforcement de compétences des acteurs

- Cycle d'apprentissage sur le conseil agricole : ORMVAO, Enabel, ONCA, Fondation Norsys, GIZ

A l'échelle de la Commune

- Mise en place de mécanismes de concertation multi-acteurs pour une cohérence globale des actions sur le territoire de la Commune



Accompagnement des jeunes

- Formation-action en entrepreneuriat
- Montage de business plan

*Le terme Douar désigne le village

*TPE : des EAF, des AE, des coopératives ou des groupements non formalisés

Caractérisation des Douars et TPE

- Monographies des villages analysant les données i) géographiques (zone agroécologique, altitude, éloignement des centres urbains / économiques...), ii) économiques (sources de revenus des populations), données agricoles et iii) sociales (tissu socio-professionnel existant) ;
- Caractérisation des EAF : description et analyse des facteurs de production (terres, eau, intrants, équipements, main d'oeuvre) et des résultats technico-économiques ;
- Identification des contraintes et détermination des actions correctives à court, moyen et long termes ;
- Définition des plans de développement agroécologiques des EAF (Identification des principales contraintes, des enjeux, des principes agro-écologiques en réponse aux enjeux et des pratiques AE associées).

Focus - Accent porté sur les femmes et les jeunes

Les **femmes** sont particulièrement ciblées par les actions d'accompagnement (73% de productrices accompagnées). Cette forte implication des femmes est liée à l'importance de l'élevage dans les systèmes de production oasiens.

La principale difficulté dans le parcours de professionnalisation des femmes reste l'analphabétisme, plus marqué que chez les hommes. Les formations techniques sont donc adaptées (graphismes, images, visuels sur site).

Pour la gestion, l'échelle d'intervention privilégiée reste la famille pour la tenue des outils et l'élaboration des comptes de résultats.

L'accompagnement des **jeunes** vise à favoriser l'auto-emploi de jeunes ruraux par la création d'activités économiques (les services agricoles) au service d'autres activités économiques de la zone (les exploitations agricoles familiales). Il s'agit d'initier un modèle d'entreprise sociale dans le secteur agricole.

Suivi des cahiers d'enregistrement à douar Asseghmon

Focus - Processus de concertation mis en place autour de la problématique de l'eau

1. Organisation d'ateliers de détermination des priorités (14 douars) → 9 douars font de « l'accès à l'eau » une priorité ;
2. Mission d'approfondissement sur la problématique de l'eau → mobilisation de plusieurs ressources : service de l'équipement de l'ORMVAO, expert junior et ABH (Agence du Bassin Hydraulique) mobilisée via la commune ;
3. Partage des conclusions de la mission avec les familles, l'ABH et la Commune → dans les zones à potentiel, études techniques avec tests de débits ;
4. Etude technique (ABH) - 4 ouvrages → Possibilité d'intervention technique sur puits existants et au niveau d'une source ;
5. Partage des conclusions de l'étude avec familles, ORMVAO, Commune, ABH → présentation des résultats techniques, des risques et validations des conditions pour donner suite (par ex. *Tafeyboust* : travail sur gestion (par les familles) du puit existant, caractérisé par un débit limité ; *Tammagrout* : travaux d'aménagement de la source et creusement d'un puits (avec ORMVAO).



Résultats 2017 - 2020

- 72 groupements en élevage et 44 groupements en arboriculture (2020) sont fonctionnels et offrent des services tels que la mutualisation des équipements pour la taille et la récolte (en arboriculture), et la mutualisation de petit matériels et de géniteurs pour l'élevage ovin ;
- Des rapprochements avec l'Association Nationale des éleveurs Ovins et Caprins sont opérés : 16 dossiers déposés et acceptés ; (campagnes sanitaires, référencement des animaux pour préservation de la race, des subventions par têtes référencées) ;
- Sur 468 EAF accompagnées (depuis 2014), 84% poursuivent le développement des activités, soit 478 personnes dont 350 femmes ;
- 392 exploitations ont adopté les nouvelles pratiques dont 71 % maîtrisent les conduites améliorées ;
- La production est **diversifiée** (2 nouvelles activités : apiculture et aviculture) et **améliorée** : + 49 % en maraîchage, + 50 % en élevage ; Fortes variations en arboriculture fruitière : + 64 % (bonne année arboricole) à - 28 % (mauvaise année) ; En maraîchage : passage de 2 à 3 cycles en moyenne par TPE et par saison à 5 cycles en moyenne par saison ; qualité Agroécologique ;

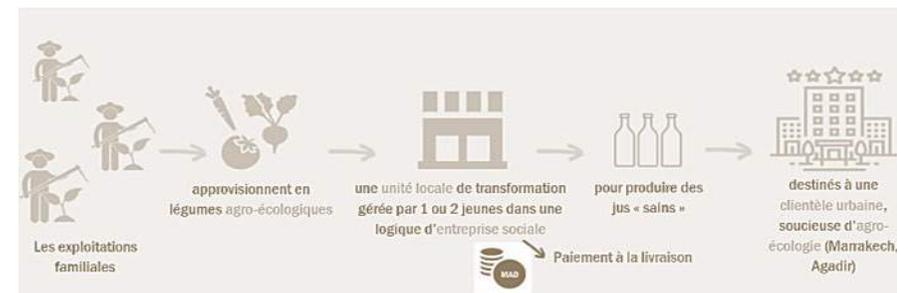


Éleveuse
à donar
IZERKI,

- 462 k€ de revenus annuels (comprenant les valorisations des autoconsommations) générés par les 392 familles ;
- 65 % des exploitations accompagnées sont en lien avec une entité, formalisée ou non, pour l'écoulement de leur production : 41 % en maraîchage, 96% en arboriculture et 63% en élevage ;
- Emergence de 3 auto-entreprises (service d'achat-revente de légumes, fruits secs) et 2 coopératives (service de commercialisation des fruits secs et produits avicoles (œufs, poulets de chair) ;
- Projet d'une unité de transformation de légumes à Ghassate

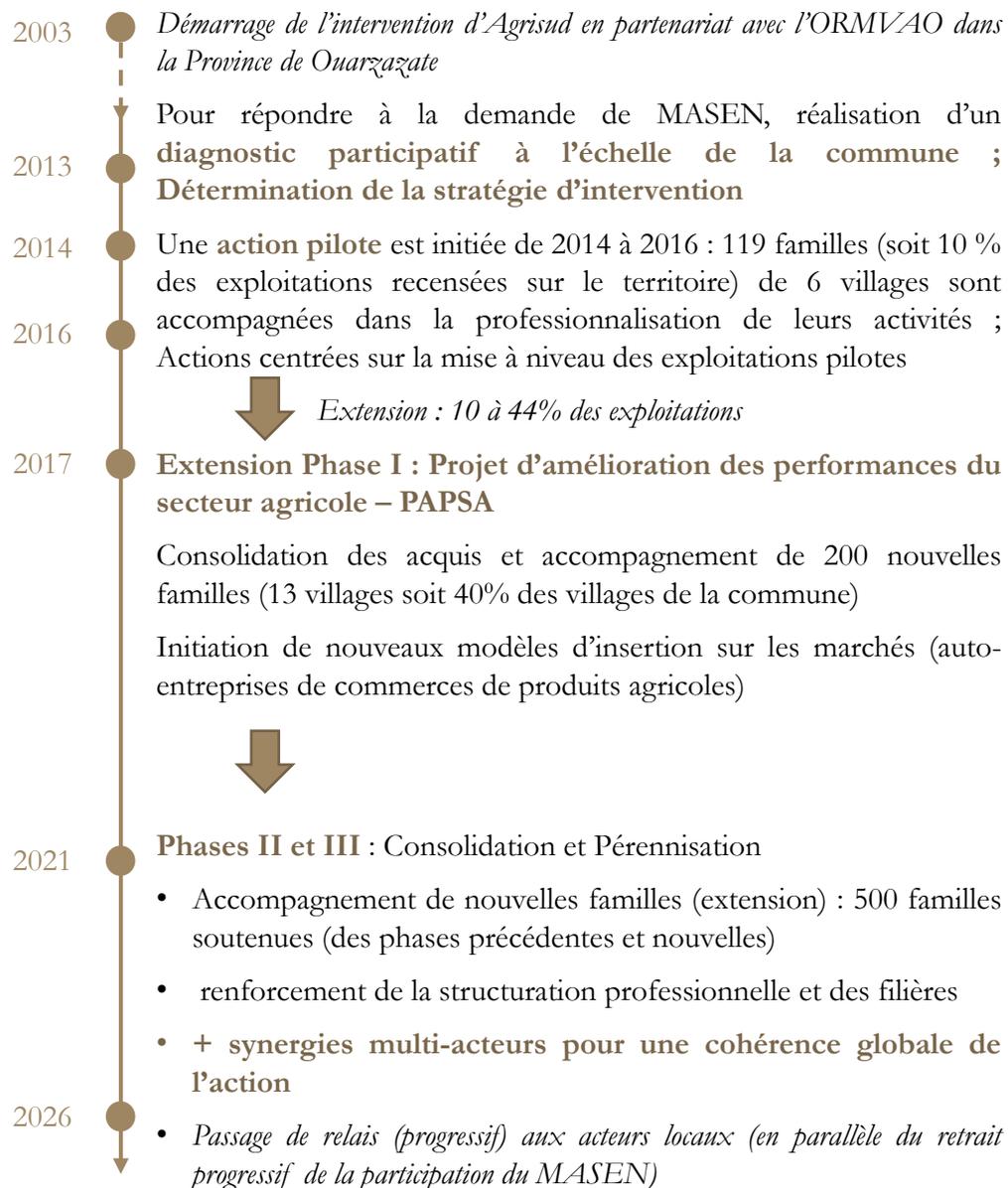
Focus - Projet d'une unité de transformation de légumes à Ghassate

- 70 petites EAF prêtes à livrer une partie de leurs légumes agroécologiques (25 à 30%), le reste consommé ou vendu au souk ;
- 6 produits identifiés parmi l'offre de ces exploitations : carotte, betterave, tomate, courge, courgette et concombre ;
- 1 unité locale gérée sur un modèle entrepreneurial (1-2 emplois créés) – local mis à disposition par la commune ;
- Après 3 ans, 6 à 7 tonnes de produits à transformer par saison
- Production de 4 500 à 5 000 litres de jus (unité à dimension artisanale avec fonctionnement saisonnier – 6 mois dans l'année



Une évolution de la démarche d'intervention... sur 14 ans

PAPSA - Projet d'amélioration des performances du secteur agricole



Partenaires financiers

3 partenaires financiers : MASEN, Acqua Power, Agence Française de Développement (AFD), LSDH, ORMVAO, Fondation Norsys

Focus - Approche territoriale

- Intervention à l'échelle des « territoires villageois » et des divers territoires géographiques de la commune (montagne, piémont et plateaux) ;
- Approche ciblant une part considérable des douars de la communes (40%) avec une perspective d'extension ;
- Approche multi-dimensionnelle et multi-sectorielle (parcours de professionnalisation des agriculteurs) ;
- Approche multi-acteurs, dans une démarche de concertation avec les parties prenantes (familles, ORMVAO, OP, Commune..) ;
- Des points d'information semestriels sont organisés au niveau de la Commune, auprès des élus, pour présenter les réalisations et les résultats et discuter des stratégies mises en place.

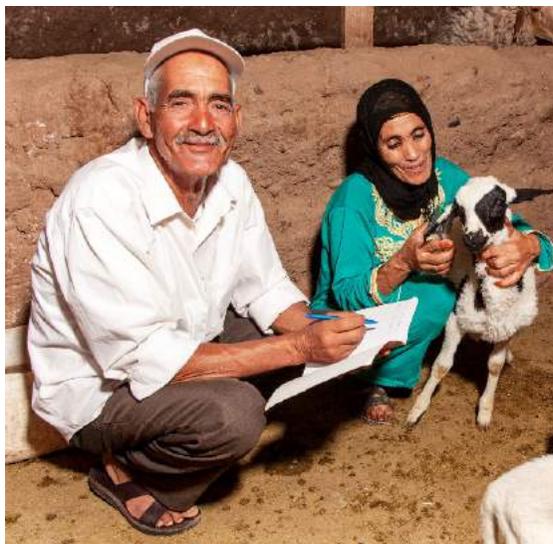
Enjeux & Perspectives

A l'issue de ses différentes phases (1, 2 et 3), le projet vise une transition agro-écologique réussie du territoire communal, mesurée par la **proportion des familles ayant adopté les pratiques agro-écologiques** (au moins 60 %), **une augmentation et une sécurisation des revenus** (1,5 à 2 k€ de gains additionnels annuels en moyenne par famille), la reconnaissance de la **qualité agro-écologique des produits** (distinction par marque, label ou certification) et l'existence d'un **cadre formalisé et fonctionnel de collaboration multi-acteurs** portant le développement agricole durable comme objectif commun et permettant de mutualiser les ressources.

Documents sources

- 1 : «Sabine Planel, « Transformations de l'Etat et politiques territoriales dans le Maroc contemporain », L'Espace Politique [En ligne], 7 | 2009 ; <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1234> ;
- 2 : Projet d'amélioration des performances du secteur agricole, Commune de Ghassate, Ouarzazate. Phase d'extension (2017-2020) – Bilan des réalisations et résultats, mai 2020; Agrisud
- 3 : Plan Maroc vert ; <https://www.maroc.ma/fr/content/plan-maroc-vert>
- 4 : L'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine ; <https://www.aaainitiative.org/fr/initiative>

Crédits photos : Agrisud Norsys



Parcelles maraîchères à Asseghmou.

Eleveuse avec son mari à IZERKI.



Financement :



Annexe 13 : fiche synthétique du projet d'appui au développement pastoral au Tchad

TCHAD

Intervention à grande échelle spatiale : Tchad Nord, Tchad oriental, Central, Tchad occidental et saharien

1993
2021



La décentralisation

Le processus de décentralisation, engagé depuis le début des années 1990, est à ce jour peu avancé au Tchad. Il est fondé sur 4 niveaux de collectivités territoriales décentralisées (provinces, départements, municipalités et communautés rurales). Seul le niveau des municipalités est en place.

Dans d'autres pays de la région, on a pu noter que certains aspects des politiques de décentralisation sont peu adaptés aux stratégies d'utilisation spatiale des ressources naturelles caractéristiques des systèmes pastoraux - par exemple les risques liés au « découpage » territorial - et qui supposent des modes de gestion spécifiques, basés sur la mobilité extra-communale et transfrontalière (libre circulation) (Marty et al., 2005¹).

Appui au développement pastoral

Etude
de cas 4

Cette fiche concerne une action d'appui au développement pastoral au Tchad, menée au travers de plusieurs projets et portée par un ensemble d'acteurs qui se sont peu à peu coordonnés.

Contexte

Vaste pays (1,3 millions de km²) enclavé d'Afrique centrale, en majeure partie « sahélien » et donc de climat semi-aride, la population du Tchad (de 16 millions d'habitants) vit principalement dans la partie soudanienne mieux arrosée au sud. Depuis le milieu du 20^{ème} siècle, le Tchad connaît des hausses de températures et de la pluviosité (augmentation de la fréquence des pluies intenses), entraînant une augmentation du ruissellement, des écoulements et risques d'inondations dans les talweg.

Le Tchad fait face à des défis démographiques (croissance de 3%, population jeune et fort taux de chômage) et sécuritaires (Boko Haram dans la zone du lac Tchad, conflits dans les pays limitrophes). L'économie nationale, fortement soutenue depuis vingt ans par le pétrole, est grandement touchée par l'effondrement des prix de ces dernières années.

Pays d'élevage par excellence, le Tchad compte plus de 100 millions de têtes de bétail (94 millions-RGE 2015), dont 80% sont mobiles pour s'alimenter des pâturages naturels (élevage pastoral). La valeur produite par l'élevage dans le pays est du même ordre de grandeur que celle produite par l'agriculture et même que celle du pétrole en ces temps de prix internationaux très bas. Le Tchad constitue un des plus grands pays pastoral du continent.

Longtemps critiqué pour son caractère extensif et son impact présumé sur l'environnement, l'élevage pastoral fait aujourd'hui l'objet d'une attention grandissante pour sa résilience au changement climatique et sa contribution à la gestion durable des ressources naturelles.

Focus Pastoralisme²

Les logiques et les atouts du pastoralisme ont été pendant longtemps sous-estimés et leur importance économique considérée comme négligeable : irrationnel, limitée à la subsistance, archaïque. La théorie du développement pastoral et la compréhension des écosystèmes pastoraux ont été radicalement transformées au cours des années 90 et 2000, conduisant à une réévaluation de la contribution économique des systèmes pastoraux (Scoones³, 1999). Dans la plupart des pays d'Afrique dotés de systèmes pastoraux robustes, leur contribution représente une proportion importante du produit intérieur brut (PIB) et des retours sur investissement exceptionnellement élevés (Union africaine, 2010).

Un fort plaidoyer est actuellement porté par les OP au niveau sous régional en faveur du pastoralisme et de la lutte contre les idées reçues, en termes de performances socio économiques et écologiques du pastoralisme⁴ : meilleure productivité et moindre pollution que l'élevage sédentaire, contribution socio économique aux territoires, liens entre communautés agropastorales et transfrontalières, bilan carbone neutre (cf. étude Cirad), etc.

Stratégie des systèmes pastoraux

La production pastorale, bien que sujette à une forte variabilité des pâturages constitue une précieuse ressource pour la sécurité alimentaire et l'apport massif en protéines animales des ménages pastoraux comme urbains. La mobilité du bétail est désormais reconnue comme une **stratégie cruciale dans la valorisation des ressources des zones arides** (Swift⁵, 2008). Plus récemment, les systèmes pastoraux sont aussi appréciés parce qu'ils permettent l'occupation humaine de zones arides et reculées, qui risqueraient sans cette présence de devenir des « no man's land » (Déclaration de N'Djaména, mai 2013⁶).

Une partie des valeurs économiques en voie de reconnaissance est associée à la gestion des pâturages à la fois comme espaces écologique et politique : seules les économies pastorales extensives ont jusqu'ici prouvé qu'elles étaient capables de gérer de manière efficace les vastes étendues en question. Les coûts associés à la sécurisation des « espaces ingouvernés » (qu'ils soient réels ou perçus) sont généralement faramineux (Ploch, 2011).

Foncier

Le cadre réglementaire de la transhumance peine à se réformer. Renforcé par les résolutions de mars 2011, un projet de **Code Pastoral** a été élaboré avec l'appui de la FAO début 2010. Dans son contenu, le projet de texte se rapproche du texte du Code rural de son voisin nigérien, mais se concentre sur le foncier pastoral. Le manque de moyens, notamment pour organiser le dialogue avec les acteurs concernés dans les régions par la question de la gestion du foncier agro-sylvo-pastoral retarde le processus. C'est en 2012, sous l'influence de la Plateforme Pastorale, que le Ministre de l'Élevage s'engage à passer à la phase législative pour que ce projet de loi soit soumis au parlement.

Vers le milieu des années 1980 des chercheurs mettent en évidence que les parcours pastoraux doivent être compris comme des écosystèmes en non-équilibre : la variabilité imprévisible des pluies justifie les stratégies de mobilité, qu'il importe donc de soutenir plutôt que de combattre : ce qui est une contrainte pour l'agriculture intensive est un atout pour l'élevage mobile. La logique de la production animale spécialisée des zones arides est basée sur le fait de travailler avec la variabilité de l'environnement et non pas contre elle.

Dans les environnements imprévisibles, l'enjeu est d'accéder au bon moment au bon endroit pour assurer au bétail la qualité optimale pour son alimentation – la quantité ne pouvant se substituer à la qualité. La mobilité est donc un mode de vie et de production. Elle réside dans une construction sociale qui exige une organisation très structurée des groupes de mobilité pour gérer les déplacements sur des amplitudes de plusieurs centaines de kilomètres, tout en mettant les alliances au cœur de cette gestion de la mobilité. Le *Abalié* des pasteurs, cette obsession des alliances, sans cesse entretenues et renouvelées permet d'accéder sans risques aux points d'eau, aux zones de pâturages sahéliens et soudaniens et aux marchés tout au long des vastes itinéraires de transhumance (Marty et al., 2009⁷).

Peu à peu, les politiques touchant au pastoralisme ont été revues dans divers pays africains, reconnaissant la valeur de la mobilité.



Economie et territoires

La mobilité pastorale est généralement soutenue dans sa **logique d'exploitation rationnelle des ressources** entre les confins sahariens en saison des pluies et en saison froide, et les confins méridionaux des zones agricoles soudaniennes, mais une autre logique des pasteurs guide aussi ce mouvement saisonnier de grande amplitude : les groupes mobiles rythment la descente des troupeaux **en fonction du rapport entre prix du bétail et prix des céréales**.

Dépendants de l'achat de ces dernières en particulier en saison sèche (quand le lait devient plus rare), les éleveurs visent à s'approvisionner aux meilleurs prix dans les zones de production agricole. C'est également là en général que sont vendus les animaux bien alimentés pendant leur séjour sur les parcours sahélo sahariens. Pour cette raison l'organisation sociale de la mobilité pastorale intègre pleinement l'information sur les marchés à bétail et les groupes mobiles s'appuient sur des représentants - *khalifats* - ancrés sur les principaux marchés à bétail desservis tout au long de l'axe de transhumance.



Les commerçants de bétail, en particulier les exportateurs de bétail, suivent avec attention à distance l'arrivée des transhumants sur les grands marchés de collecte dans le sud du pays. Ils ciblent l'achat d'animaux pour l'exportation vers les capitales nigérianes (mâles adultes de 4-5 ans bien conformés). L'incitation des pasteurs à la vente de ces beaux produits pastoraux passe même par la présentation sur les marchés i) de stocks de céréales à prix attractifs, voire ii) de lots de génisses.

Les acteurs de la filière pastorale au Tchad font preuve d'une remarquable capacité d'adaptation qu'ils soient éleveurs ou commerçants de bétail entre lesquels il existe un continuum social et économique. En revanche ces activités sont fortement impactées par les problèmes de sécurité et de gouvernances au niveau national et transfrontalier (taxes illicites impactant lourdement la chaîne de valeur).

Intégration agriculture - élevage

Le contexte révèle une forte intégration de l'agriculture locale et de l'élevage transhumant, vu comme un système unique, ainsi que l'incontournable nécessité qu'ont les éleveurs et les agriculteurs à vivre ensemble.

Parmi les avantages de ces arrangements basés sur l'existence du pastoralisme mobile, les acteurs soulignent la dynamisation du commerce et des échanges sociaux (échanges animaux-céréales, transports de récoltes par les dromadaires), l'augmentation de la productivité durable du bétail et des champs, et l'augmentation, dans les deux systèmes de production, de la capacité à faire face aux crises (résilience). On observe ainsi une réalité économique d'agriculture-élevage « transrégionale », une valeur ajoutée en termes de productivité, de durabilité et de résilience.

Objectifs de l'action

Au Tchad, « Le développement pastoral se comprend comme une **amélioration de l'exercice du pastoralisme en tant que mode spécifique de production et de vie**. Ce changement implique une sécurisation de la mobilité des familles et de leurs troupeaux dans l'espace agro-sylvo-pastoral inter régional grâce à une succession de points d'eau complémentaires (puisards améliorés, mares d'abreuvement, puits pastoraux, points d'eau potable), positionnés le long des axes de transhumance, des parcours attenants et des aires pastorales. Il requiert également un accès facilité aux marchés et à leurs circuits de commercialisation, généralement perpendiculaires aux axes de transhumance et aux services sanitaires (humains et animaux) et éducatifs de base, situés à proximité des campements. » (Stratégie Nationale de Développement Pastoral - SNDP, 2016).

Jeux d'acteurs⁸

L'action conduite au travers de différents projets est pilotée par le Ministère de l'Hydraulique (projets de 2^{ème} génération), puis par le Ministère de l'Élevage (projets de 3^{ème} génération comme PASTOR).



Le renforcement de capacités des acteurs

Le renforcement de capacités des acteurs se situe au cœur de l'action, ciblant i) les Ministères (Ministère de l'Hydraulique urbaine et rurale – MHUR et Ministère du développement pastoral et des productions animales - MDPPA), ii) la société civile, et tout particulièrement la plateforme, iii) les cadres des projets soutenus par l'AFD et d'autres bailleurs, iv) des chercheurs et des enseignants (ancien Laboratoire de recherche vétérinaire et zootechnique – LRVZ nouvellement IRED : Institut de Recherche et d'Etude en Elevage, des universités, etc.).

La Plateforme pastorale du Tchad - PPT

La création de la plateforme pastorale résulte des travaux prospectifs conduits (avec les acteurs) sur des thèmes majeurs nécessitant un décloisonnement des acteurs et la construction d'une vision partagée : les conflits agro-pastoraux, leur gestion et leur prévention, pastoralisme et changements climatiques, impact de l'économie pastorale au niveau national et local, enjeux d'aménagement concerté de zones d'intérêts stratégiques pour la transhumance la biodiversité, la pêche et l'agriculture (Lac Fitri)...

Née en 2011, à l'issue du colloque national sur les orientations de la politique sectorielle du pastoralisme, la PPT constitue une forme particulière d'observatoire, qui met en avant le **dialogue entre les acteurs** pour l'amélioration des politiques publiques liées aux différents champs du développement pastoral (eau pastorale accessible, foncier pastoral sécurisé et pâturages, accès aux services de santé animale, accès aux services sociaux, éducation et santé, accès à des marchés porteurs).

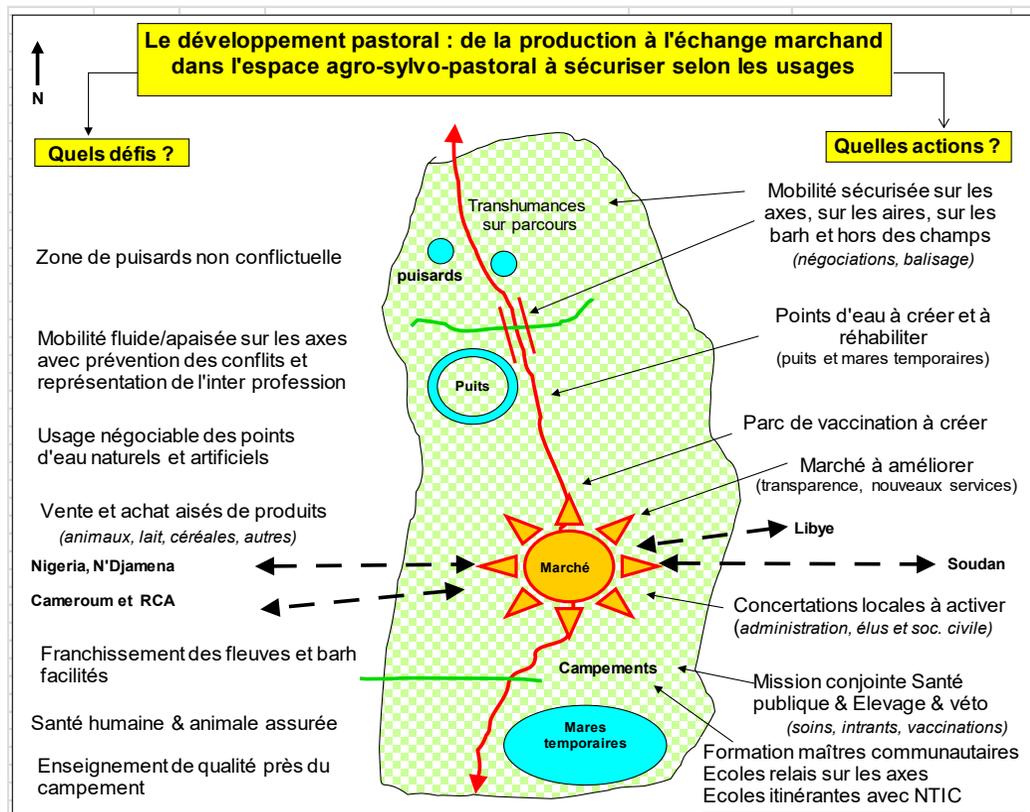
L'enjeu majeur réside dans i) la gouvernance de cet espace, traversée par plusieurs lignes de fractures liées aux tensions entre les OP faitières nationales et ii) un soutien en demi-teinte du Ministère de l'Elevage à cet espace de dialogue ouvert à de si nombreux acteurs.

PPT www.plateforme-pastorale-tchad.org

Activités préliminaires

1. **Diagnostic pastoral** conduit à grande échelle (unités éco-pastorales) par les acteurs (compréhension fine des systèmes de mobilité et des contraintes)
2. Animation d'un **travail de priorisation des enjeux et priorités** par les acteurs du territoire (région/province), intégrant les différents groupes de pasteurs et leurs leaders ;
3. Suite à la **mise en cohérence** des aménagements hydrauliques et de la sécurisation des espaces à l'échelle régionale, l'accent est mis sur la faisabilité sociale et technique de ces aménagements site par site ;
4. Les **accords sociaux** qui aboutissent sont validés par les acteurs au **niveau local** de manière à engager la phase de réalisation des infrastructures qui ont été planifiées.

Activités menées (figure⁹)



- Mise en place de négociations (agriculteurs, éleveurs) de séjour et de passage des troupeaux avec des balises pour matérialiser en discontinu les pistes de transhumance (endroits les plus menacés).
- Plus de **1 200 ouvrages d'hydraulique pastorale** réalisés surtout des puits (76 % - majorité en réhabilitation) et des mares (temporaires).
- Application du principe de la **gratuité de l'eau et gestion coutumière des ouvrages**, à travers des organes existants ou dont la création a été appuyée (organes paritaires ou les comités de prévention des conflits).
- Une fois les ouvrages aménagés, les accords sociaux sont rediscutés et consolidés pour intégrer la gestion locale des points d'eau (comités de gestion locale des points d'eau) et le suivi du respect de la sécurisation des espaces (comités et commission mixte).
- Au niveau national, mise en place d'un espace de dialogue sur les politiques de développement pastoral : la **Plateforme Pastorale du Tchad**.

Des approches innovantes

- Une approche innovante centrée sur la compréhension des systèmes de mobilité : approche systémique avec une entrée par l'hydraulique pastorale et la mobilité pastorale comme construction sociale, relayés au niveau national par l'animation du dialogue politique sur le développement pastoral ;
- Des innovations techniques développées pour les ouvrages hydrauliques : puits en zones très difficiles, forage avec contre-puits (puits citerne) permettant de rendre accessible les aquifères profonds sans avoir recours à l'exhaure mécanique, mares stratégiquement non pérennes, balisage provisoire et définitif des pistes de transhumance associé à l'implantation de points d'eau ;
- Des innovations institutionnelles, basées sur i) le renforcement de la gestion traditionnelle locale des points d'eau (chef de puits, règles traditionnelles, droits prioritaires mais non exclusif), commissions mixtes, comités intercantonaux en charge de la prévention des conflits d'usages et liés à la mobilité et ii) la gestion des institutions de santé publique (collaboration avec le secteur de l'élevage) et d'éducation (adaptation calendriers et horaires, etc.)
- NTIC : les acteurs du commerce du bétail se sont saisis des possibilités de transferts d'argent pour négocier avec les agences télécom du pays et du Nigeria l'installation de ces services sur l'essentiel des marchés à bétail stratégiques pour réduire les risques de vol et d'agression, faciliter le commerce et assurer le paiement des enseignants ou techniciens de terrain travaillant dans les zones pastorales ;
- Emergence et adoption du développement pastoral comme concept fondateur, accordant les ministères techniques, les OP faîtières et les PTF au sein de la PPT.

- La stratégie consiste à multiplier des ouvrages rustiques et durables s'inscrivant dans la régulation traditionnelle des accès négociés, en évitant l'artificialisation des ouvrages induisant i) un risque de surcharge sur les ressources par le débit et ii) un libre-accès aux ressources au détriment des formes de régulation basées sur la hiérarchie des droits négociés portés par la gestion traditionnelle.

Environnement

Les actions menées ont appliqué un principe de « prudence écologique » pour limiter les effets pervers des réalisations en matière d'hydraulique. Dans la pratique, cela a impliqué des choix techniques innovants, par exemple se limiter à des ouvrages à faible débit pour minimiser le risque de surpâturage ; le choix d'ouvrages à capacité temporaire d'utilisation, pour éviter la sédentarisation autour des mares ; le choix d'intervenir notamment en créant des points d'eau pour ouvrir de nouveaux pâturages inexploités dans les sites de séjour des transhumants, et favoriser une « meilleure répartition » des troupeaux dans l'espace pendant la saison sèche.

Femmes & jeunes

Ce sont principalement des hommes, et, au niveau des éleveurs, des hommes « âgés », qui ont bénéficié des renforcements de capacités générés par les projets. S'il était pertinent et efficace de travailler en priorité avec cette catégorie d'acteurs qui a les savoirs et les pouvoirs en matière socio-foncière, force est de constater le peu d'actions/réflexions sur les questions de genre et de génération. Cette invisibilité des femmes est, à terme, porteuse de risques pour toute la démarche de soutien à la mobilité pastorale : las de conditions de vie trop dures, les femmes et les jeunes pourraient pousser à la fixation, voire la sédentarisation à termes avec son corolaire de perte de savoir-faire (conduite des troupeaux) et d'ethno-savoirs (pâturages, itinéraires, alliances, points d'eau, etc.)

Résultats de l'action (1993 – 2021)

- **L'absence/réduction des conflits violents** (impliquant mort d'homme ou blessures graves) autour des points d'eau et balisages obtenu grâce à l'appui à la création d'instances locales impliquant les autorités locales et favorisant une meilleure gestion des conflits.
- **Le ralentissement du mouvement de transhumance** (en sécurisant l'eau et le pâturage le long des pistes) permet i) une meilleure nutrition des animaux le long du chemin, ce qui accroît la productivité du troupeau et ii) de réduire les risques de dégâts dans les champs et donc de conflits avec les cultivateurs sédentaires plus au Sud (grâce au ralentissement de la descente des transhumants en fin de saison des pluies mais aussi lors de la remontée vers le nord dès les premières pluies méridionales).
- **La reconnaissance de la plateforme Pastorale** en tant qu'interlocuteur légitime dans l'univers institutionnel et organisationnel tchadien ; Après plus de dix années d'activités, cet instrument se révèle utile et manifeste plusieurs types d'impacts : production de propositions consensuelles et amélioration des politiques et stratégies, évolutions institutionnelles et émergence d'initiatives nationales et sous-régionales remarquables, renforcement des capacités des acteurs, particulièrement des OP, alerte et plaidoyer face à des situations critiques, diffusion des connaissances auprès des étudiants et plus largement dans la société.
- **L'influence sur les politiques nationales et régionales** : le changement de nom du ministère de l'Élevage en Ministère du Développement Pastoral et des Productions Animales (MDPPA) est une avancée politique et une inversion positive de la perception de la problématique pastorale par ses propres cadres ; Émergence d'institutions dont une Direction consacrée à l'éducation nomade.

- **Soutien au renforcement des capacités des acteurs de la filière pastorale** : en résonance avec l'articulation mobilité pastorale et économie pastorale, le projet d'appui à la filière bovine, PAFIB (2007-2013) a permis i) de structurer davantage les OP jusqu'au niveau national (par branches professionnelles : éleveurs, commerçants, bouchers, transformateurs divers de produits de l'élevage) et ii) de mettre en avant la compréhension et les débuts d'aménagements des circuits de commercialisation du bétail sur pied (transversaux avec les axes de transhumance) avec des équipements adéquats correspondants (points d'eau, marchés, aires d'abattage).
- La **durabilité des ouvrages apparaît comme le maillon faible** de l'approche, tant en termes de suivi que de maintenance de ces ouvrages publics assurés par l'Etat. La mise en place d'un dispositif provincial de suivi et d'entretien pérenne des ouvrages a été conçu et mis en place dans deux provinces par le Projet d'Appui Structurant au développement Pastoral - PASTOR - depuis 2018¹⁰.

Focus

L'action incarne une approche pionnière de relance des investissements pastoraux après plus de dix années d'arrêt du soutien à cette activité par la plupart des bailleurs de fonds, l'élevage pastoral étant parfois mis en cause comme une cause des sécheresses successives de 1973 et 1984. A partir des années 1990, plusieurs projets se sont engagés dans l'appui au développement pastoral : AA, AB, PREPAS, PROHYPA, PIRPT, PASEP.

Cette dynamique tchadienne, autour de la Plateforme Pastorale du Tchad, a aussi induit une impulsion significative au niveau sous régional avec le lancement du Programme Régional d'Appui au Pastoralisme Sahélien porté par le CILSS et les six pays sahéliens du Tchad à la Mauritanie. Son lancement a également suscité la préparation d'autres programmes sous régionaux axés sur la gestion de la mobilité transfrontalière entre pays sahéliens et pays côtiers (PRIDEC, PEPISAO, PACBAO, PREDIP...).

Une approche territoriale spécifique

A l'inverse des approches territoriales centrées sur des échelles administratives (communales, intercommunales, régionale) la prise en compte des enjeux du développement pastoral oblige à une approche territoriale bien spécifique qui combine étroitement plusieurs échelles stratégiques pour agir efficacement sur la sécurisation du foncier et des systèmes pastoraux :

- **Grands ensembles régionaux** au sein desquels s'inscrivent les systèmes de mobilité (unité éco-pastorales identifiées dans la Stratégie Nationale de Développement Pastoral) ;
- **Echelle régionale/provinciale** des instances de planification et de mise en œuvre de la SNDP : Comités Provinciaux d'Actions réunissant les services techniques déconcentrés de l'élevage, de l'hydraulique, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, avec les autorités locales cantonales (agriculteurs sédentaires et pasteurs transhumants) ;
- **Echelle localisée** des sites identifiés comme prioritaires par la concertation régionale sur lesquels doivent se tisser les accords sociaux entre autorités locales exerçant la maîtrise foncière et les autres groupes d'utilisateurs permanents et temporaires. C'est avec ces acteurs ensuite que seront définies l'organisation et la gestion des ouvrages ;
- **Echelle nationale et sous régionale** du dialogue politique. C'est ici que s'effectue un travail essentiel de partage des connaissances et de co-construction des propositions de politiques publiques contribuant au développement pastoral. La portée du dialogue engagé a dépassé le cadre national pour intégrer d'autres espaces de dialogues sous régionaux : déclaration de N'djaména, rencontres de haut niveau sur la transhumance apaisée dans le bassin du lac Tchad...



En bref... une approche territoriale :

- multi-acteurs,
- multi-dimensionnelle,
- multi sectorielle,
- flexible et adaptée localement...

Car basée sur une connaissance fine des systèmes de mobilité, une concertation entre acteurs et adaptée à chaque situation – se basant sur une étude de faisabilité sociale et technique des aménagements.



Une évolution de la démarche d'intervention... sur 30 ans

- 1993 ● *Améliorer l'approvisionnement en eau de qualité de zones d'élevage nomade et d'axes caravaniers* (Projets BET) – **approche sectorielle hydraulique** : l'eau pour les hommes et le bétail (fourniture d'eau potable aux éleveurs, équipement des pistes caravanières en nouveaux points d'eau pérennes, mise en valeur de pâturages inexploités).
- 1995 ● *Sécurisation des éleveurs du Tchad* (Projets Almi Bahaim, Irriba Bilia - **Approche systémique avec entrée par l'hydraulique pastorale** : l'eau pour sécuriser la mobilité pastorale (Tchad oriental) ; Extension du réseau hydraulique pastoral + Sécurisation de l'usage des infrastructures pastorales.
- 1999 ● *Réhabiliter et construire des puits pour garantir l'approvisionnement en eaux des troupeaux et des éleveurs* (projets PHPK) - **Approche systémique avec entrée par l'hydraulique pastorale** (Tchad occidental) ; Assurer un accès permanent à l'eau et aux ressources + Sécuriser l'accès aux pâturages + Améliorer la santé animale.
- 2004 ● *Sécurisation de l'accès et de la gestion de l'espace pastoral* (projets Almy Al Afia) – **Approche systémique avec entrée par l'hydraulique pastorale + sécurisation des droits d'usages pastoraux** (gestion concertée des infrastructures pastorales et des ressources communes) : de l'eau comme mode de gouvernance des espaces pastoraux, de l'eau pour la paix. Tchad central).
- 2007 ● *Appui élargi à la filière bovine, PAFIB (2007-2013)*, développe les activités d'infrastructures de commerce du bétail connectée aux axes de mobilité et vise à renforcer les capacités des acteurs du commerce de bétail.
- 2011 ● Séminaire national « Développement pastoral », la PPT étant en charge du suivi de la mise en œuvre des recommandations.
- 2012 ● *Evaluation externe de 20 ans d'hydraulique pastorale au Tchad, AFD.*
- 2013 ● Organisation d'un colloque régional, Déclaration de N'Djamena ; Naissance du PRAPS suite au colloque de Nouakchott (CILSS).
- 2016 ● *Projet d'appui Structurant au Développement Pastoral (PASTOR)*, intégrant le Sud, le Centre et l'Est, l'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage, éducation en milieu mobile, santé animale-santé humaine, provincialisation de la SNDP, financement de l'entretien des ouvrages d'hydraulique pastorale.
- 2017 ● Démarrage du PRAPS Tchad.

Partenaires financiers

AFD, puis implication multi bailleurs forte depuis 2013 UE, DDC, Banque Mondiale, BAD, FAO, FIDA, Club du Sahel, ONG...

Enjeux & Perspectives

- Travail en cours pour mettre en place les circuits de financement pérennes de l'entretien des ouvrages à l'échelle provinciale en connexion avec le Fonds national de développement de l'élevage et les fiscalité des marchés à bétail ;
- D'une manière générale les puits sont largement sollicités au point de remettre en cause la durée moyenne des ouvrages (10 ans en milieu sédimentaire et 20 ans en cristallins et sur des nappes discontinues, bien plus importante néanmoins que des forages motorisés ou solaires). *Les forages équipés exigent un plan de maintenance strict, sans lequel l'ouvrage est beaucoup moins durable.*

Documents sources

- 1 : Décentralisation et communautés nomades au Niger. Marty A. Mohamadou A., Haut Commissariat à la Réforme Administrative et à la Décentralisation. 2005
- 2 : Secteur de l'hydraulique pastorale au Tchad - Evaluation et capitalisation de 20 ans d'intervention de l'AFD; Kratli S., Monimart M., Jallo B., Swift J., Hesse C., 2013
- 3 : Scoones I., Nouvelles orientations du développement pastoral en Afrique, CTA, Karthala, 1999, p.43, 361 p.
- 4 : L'élevage pastoral au Sahel et en Afrique de l'Ouest, PRAPS-Inter-réseaux Développement rural
- 5 : Swift, J., 2008. Pastoralisme et mobilité, in Sécuriser le pastoralisme en Afrique de l'Est et de l'Ouest, Addis-Abeba, 11-12-13 novembre.
- 6 : www.pasto-secu-ndjamena.com
- 7 : Marty A., Eberschweiller A., Dangbet Z., 2009. Au cœur de la transhumance. Un campement chamelier au Tchad Central, septembre 2006-avril 2007. Ed. ANTEA-IRAM-KARTHALA. 277 p
- 8 : Sougnabé et al., 2016 Espace de dialogue et co-construction des politiques publiques par les acteurs du pastoralisme au Tchad, IRED, IRAM, in Territoires et frontières : le développement à l'épreuve des régions frontalières. Colloque international, Université de Gatineau. Québec, Canada.
- 9 : Etat des lieux de la Stratégie Nationale de Développement Pastoral, T2 2016; Plateforme pastorale du Tchad
- 10 : Lecointe P., Awad Fizzani A-A., Moudari A., Etude prospective : pérennisation de l'entretien des ouvrages d'hydraulique pastorale au Tchad. Plateforme Pastorale Tchad. 2013. 85 p.

Crédits photos : IRAM

iram



COLLOQUE RÉGIONAL
Sécurité - Développement - Environnement



ÉLEVAGE PASTORAL

Une contribution durable
à la sécurité
des espaces saharo-sahéliens

27-29 mai 2013
N'Djaména, Tchad

Annexe 14 : fiche synthétique du projet Bloc agroécologique à Madagascar

MADAGASCAR

« Grand Sud »

Région Androy,

District Ambovombe,

> 8 communes

2014 –
2024



La décentralisation à Madagascar^{1&2}

La transition démocratique du début des années 90 a été l'occasion de décentraliser certains pouvoirs aux collectivités territoriales : les communes ont été mises au centre de la stratégie de décentralisation de Madagascar tandis que les administrations centrales ont accru leur présence sur le terrain au moyen de la déconcentration administrative.

Après 30 années de mise en œuvre, le processus de décentralisation reste inachevé : concurrence entre les services communaux et les services déconcentrés, absence de collectivités intermédiaires. L'érection des provinces a été tentée en 1998, puis celle des régions en 2004, mais à ce jour, les communes, constituent le seul niveau de pouvoir réel au niveau infranational.

Les blocs agroécologiques

Etude
de cas 5

Contexte

Le Grand Sud malgache est touché de façon récurrente par des crises alimentaires aiguës (1991-1992, 2006-2007, 2015-2016 et plus récemment 2020). Dans la région Androy, où les indicateurs de développement humain sont les plus faibles du pays, le taux de pauvreté atteint 97 %. Cette situation est due à :

- Des facteurs climatiques extrêmes : le Grand Sud malgache est constitué d'une vaste zone sous **climat semi-aride** marqué par de faibles précipitations (*entre 300 mm sur le littoral du Sud-Ouest et 600 mm dans les reliefs du Nord-Est*), aggravé par la fréquence des vents secs et des périodes de sécheresse.
- Le manque d'eau potable, et l'enclavement causé par l'un des pires réseaux routiers du pays.
- La croissance démographique et la déforestation (qui augmente de 0,66 % par an).



Le « tuo mena », littéralement vent rouge, souffle plusieurs mois de l'année avec pour conséquences l'érosion des terres, un assèchement des cultures et l'ensablement des parcelles cultivées³.

Les sols, très sableux, sont exposés à l'érosion éolienne et pluviale qui condamne la productivité à long terme des espaces agricoles. Une fois érodés, les sols ne sont plus productifs et doivent être laissés à l'abandon, conduisant les populations à trouver de nouvelles terres (déforestation) ou à migrer.

Les populations du Sud doivent faire face à des difficultés alimentaires souvent longues et sévères, voire, dans le pire des cas, comme en 2020, à des « *kere* » (en langue locale, équivalent de la notion de faim, associée aux crises alimentaires aiguës).

Organisation sociale : l'Androy est la « patrie » de la population Antandroy qui s'organise en clan, lignage et enclos (équivalent d'une famille). Les populations sont traditionnellement polygames. Une exploitation moyenne compte 9 individus (dont 5 enfants), pratiquant une agriculture de subsistance sur 1 ha en moyenne.



Embocagement intermédiaire du paysage avec Pois d'Angole et culture de mil à barbe (dans les parcelles) à Karoke Mahandrorano, 2017.

Objectifs de l'aménagement⁴

Trouver des solutions pérennes à grande échelle pour le Grand Sud malgache en matière de lutte contre la dégradation des terres, notamment en protégeant les parcelles de culture contre les érosions pluviale et éolienne et en restaurant la fertilité des sols.

Finalité : améliorer, par la diversification des cultures, la sécurité alimentaire et nutritionnelle de cette région semi-aride très exposée aux aléas climatiques, tout en préservant son capital environnemental.

L'aménagement de blocs agroécologiques est au cœur de l'action.

Le rôle des paysans relais

Pour diffuser les innovations, la stratégie a été de s'appuyer davantage sur les paysans que sur les techniciens. Reprenant le concept de champ-école en le simplifiant, la communication entre paysans adoptants et paysans non sensibilisés a été privilégiée (communication « paysans à paysans »).

Jeux d'acteurs

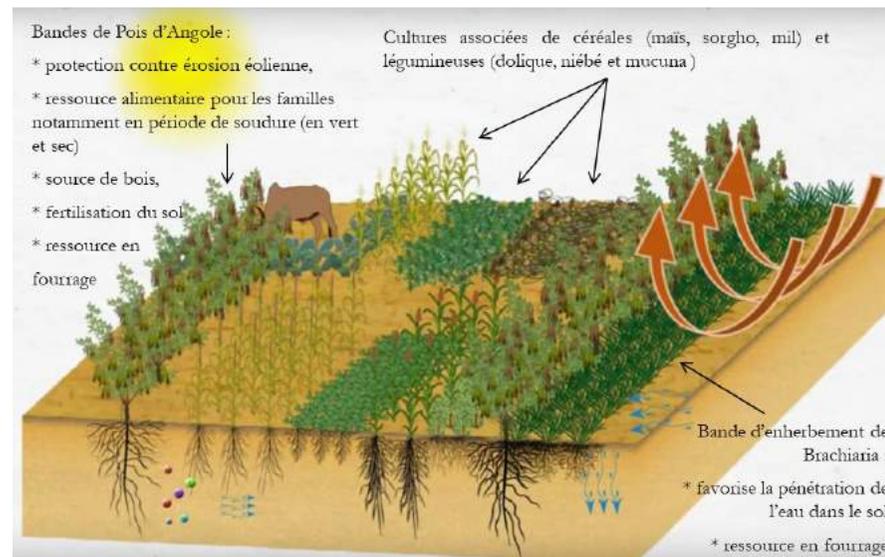


Schéma du bloc agroécologique (GIZ, Cirad⁵)

Le Centre Technique Agroécologique du Sud (CTAS)

Créé en 2013 avec l'appui du Gret, cette ONG malgache met en œuvre la majeure partie des activités en matière de développement de l'agroécologie dans le Grand Sud. La diffusion des blocs agroécologiques est maintenant réalisée sous le lead du CTAS (depuis 2015), qui collabore avec plusieurs partenaires et bailleurs et dont le Gret est l'un des partenaires privilégiés.

Le CTAS mise sur les jeunes au sein de son équipe et applique une démarche socio-anthropologique, basée sur une approche « paysans à paysans », élément clé de réussite dans toute diffusion de l'innovation autour de l'agroécologie (AE) dans la région (dont la culture est marquée par de nombreux *fady* - interdits). Au-delà de l'action menée avec le Gret, le CTAS met actuellement en place 5 blocs AE financés par le FIDA et travaille à un partenariat avec la BAD pour la mise en place de nouveaux blocs AE.

Résultats obtenus (Etude d'impact 2018)⁶

En 2019 : 27 blocs AE aménagés soit 4 394 hectares pour 4 337 ménages agricoles.

Augmentation des surfaces cultivées : dans les zones périphériques des blocs agroécologiques, 47 % des terres étaient en jachère en 2018, contre 20 % dans les blocs (meilleure résistance des cultures promues, récupération de sols dégradés, pas de semis systématiques grâce à l'utilisation de cultures pluriannuelles, etc.).

Accroissement de la production : la production alimentaire annuelle estimée en 2018 était de 2 066 kg par ménage, contre 917 kg en dehors des blocs.

Augmentation des revenus agricoles : développement d'une catégorie de paysans « riches » (capital en élevage supérieur à 2,5 millions MGA), qui est de 19 % dans les blocs contre 12 % hors blocs et diminution de la proportion de paysans « pauvres » (capital en élevage inférieur à 100 000 MGA), qui est de 21 % dans les blocs contre 37 % hors blocs.

Focus foncier

Dans l'Androy, « tout est parcellisé » ; le propriétaire ou ayant droit de chaque parcelle, délimitée par les *raketa* (figuier de barbarie), est bien connu. Les exploitants ne possèdent pas de titre foncier, ni certificat foncier.

Témoignage d'un opérateur

Comme un paysan pouvait à la fois être producteur de semences, boutiquier, vendeur de semences et agent de diffusion, il pouvait générer des profits par la réussite même de ses actions de sensibilisation, ce qui constituait un bon facteur de motivation. En 2019, environ 80 paysans étaient engagés dans cette dynamique.

Amélioration de l'alimentation : Les nouvelles cultures introduites au niveau des blocs (mil, sorgho, pois d'Angole et pois de Lima) permettent aux familles de s'alimenter en moyenne 72 jours par an. Par ailleurs, plus de la moitié de la production est vendue.

Amélioration de la fertilité des sols : 34 % de paysans estiment avoir vu en 2018 une amélioration de la fertilité de leurs parcelles au niveau des blocs, contre 11 % seulement en dehors.

Forte valorisation du bois produit (branche de pois d'Angole pour le bois de feu).

Résilience face aux changements climatiques : Suite à l'année 2020 marquée par 10 mois sans pluie et des vents « Tiomena », les cultures malmenées survivent ...

Focus semences⁷

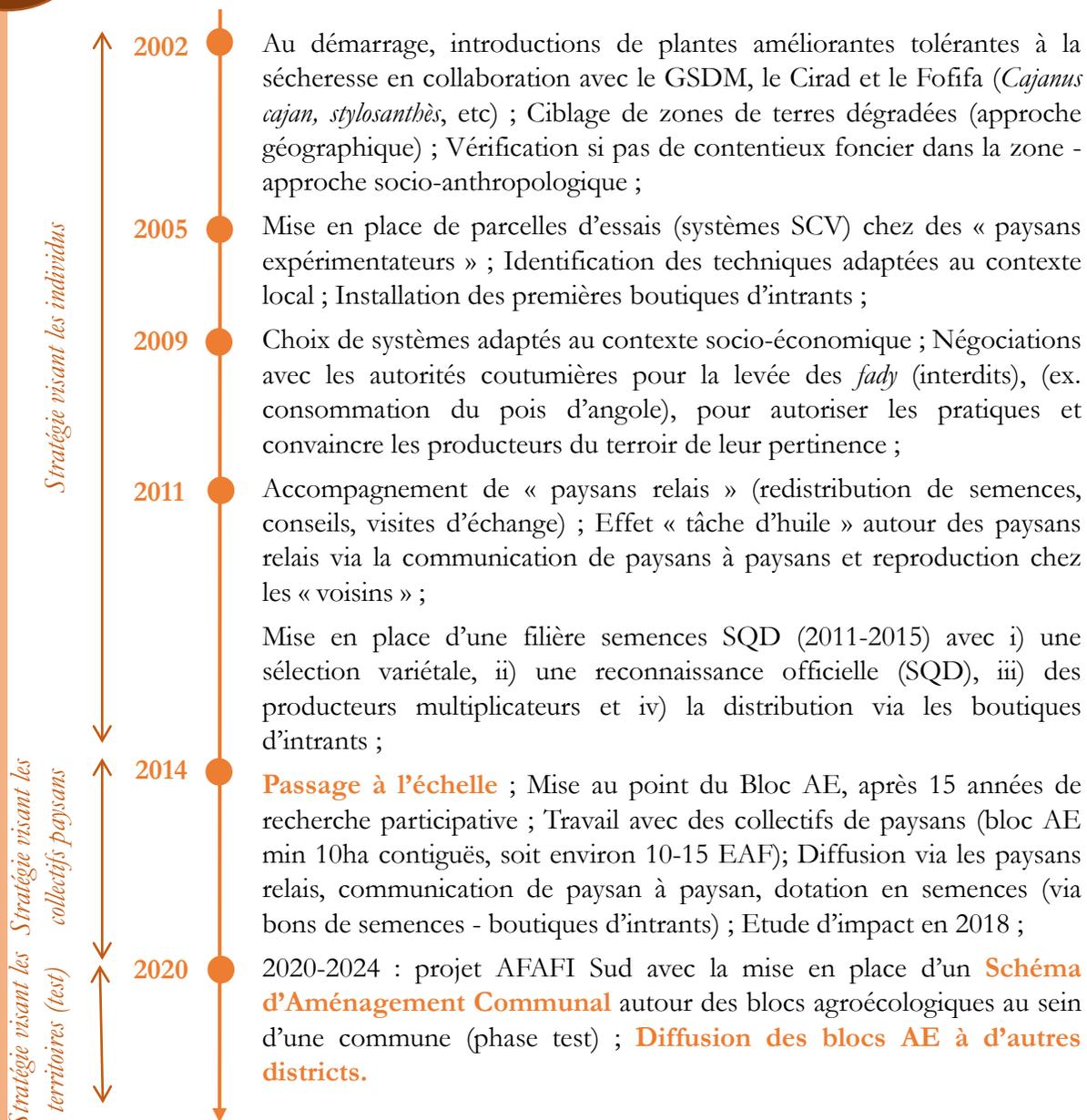
Les techniques innovantes faisant appel à des variétés nouvelles, un dispositif de production basé sur des paysans volontaires et techniquement performants a été mis en place en collaboration avec la FAO, l'Agence nationale de contrôle officiel des semences et plants (ANCOS), les services techniques de l'État, le GSDM et le CTAS.

Le système des Semences de Qualité Déclarée (SQD) des régions Androy-Anosy constitue un dispositif performant et complexe comprenant i) une couche juridique (des normes et procédures de contrôle), ii) des infrastructures (le Centre de production de semences d'Agnarafaly – CPSA qui dispose de structures d'irrigation), iii) un réseau de producteurs et de commerçants de semences, iv) des modules de formation ainsi v) qu'une structure centralisatrice (le CTAS).

37 variétés locales ont ainsi pu être homologuées et produites (maintenues par le CTAS). Certains paysans ont également profité de la possibilité de devenir producteur de semences pour générer des revenus (voir encadré ci-contre).

Une évolution de la démarche d'intervention... sur 20 ans

Les blocs agroécologiques



Partenaires financiers

8 projets de mise en œuvre, 4 partenaires financiers : UE (2002-2018 et 2020-2024), FAO (2012-2017), Fondation AVRIL (2018-2020 et 2021-2023) et GIZ (2019-2020).

Focus - Approche territoriale

La mise en place de blocs AE cible un groupe de paysans partageant des contraintes communes sur un micro territoire.

La phase en cours (2010-2024) vise la mise en place d'un **schéma d'aménagement communal*** autour des blocs AE dans 1 commune. Une approche intégrée « nutrition-sécurité alimentaire », appliquée au niveau des sites terroirs (identifiés au sein des communes), permet de créer des synergies entre les différents volets d'activités sur un même terroir pour fournir un package complet aux bénéficiaires.

* *Outil de planification territoriale / vision à 15 ans*

Enjeux & Perspectives

- Densifier les blocs agroécologiques ;
- Etendre la diffusion à d'autres zones (leur réussite restant tributaire d'une approche socio-anthropologique adaptée à chaque district, commune ou *fokontany*) ;
- Mettre l'accent sur les femmes et les jeunes ;
- Développer des filières inclusives : le développement à grande échelle des blocs agroécologiques doit s'accompagner de la construction de filières agricoles rémunératrices
- Mettre l'accent sur le volet nutrition

Documents sources

- 1 : Décentralisation à Madagascar, Banque Mondiale, 2004
- 2 : Une décentralisation toujours à la traîne, SEFAFI, 06/06/19, Tribune Madagascar
- 3 : Dusty winds exacerbate looming famine in Madagascar's deep south, Razafison R., Mongabay Series, 29/01/2021 ;
- 4 : Stratégie de développement de l'agroécologie dans le Grand Sud Malgache – Retour d'expériences autour des blocs agroécologiques ; Gret, 2020
- 5 : The CTAS: Agroecology in the extreme south of Madagascar, GIZ, 2020 ;
<https://www.youtube.com/watch?v=vlcsEo8txUc>
- 6 : Rapport d'étude d'impact des pratiques agroécologiques diffusées dans le cadre des blocs agroécologiques par le projet HOBA; GSDM, 2018
- 7 : Etude de la filière semencière à Madagascar et plus particulièrement dans la zone d'intervention du projet ASARA; Beauval V. (Tero) et Di Leonardo A. (consultant), 2016

Credits photos : p1 gch : Tsimanova Nazaire Paubert. Dte : Gret. p5 : Tabina Rabarison, GSDM



Paysage classique de l'Androy autour des blocs agroécologiques.



Paysage à l'intérieur des blocs agroécologiques.

Annexe 15 : La levée du tabou sur le pois d'Angole

Extrait de « Stratégie de développement de l'agroécologie dans le Grand Sud Malgache – Retour d'expériences autour des blocs agroécologiques » ; Gret, 2020 ; page 60

Source : adaptation et traduction de Haefliger M.M., « *Wie Der mutige Bauer Fiatoa den Traditionen trotzte* », Neue Zürcher Zeitung, January 2015, p. 9.

« Le pois d'Angole est une plante qui a longtemps été fady en Androy. Les fady sont très répandus à Madagascar et appartiennent à une culture dans laquelle les ancêtres occupent une position prépondérante en tant que médiateurs entre les vivants, Dieu et les esprits. Une légende raconte que le pois d'Angole a été cultivé il y a longtemps, lorsque les Antandroy étaient encore un peuple nomade.

Un chef de clan, Resaba, estimant que cette plante "rendait les gens paresseux" et leur faisait négliger leurs troupeaux, a ordonné que celle-ci ne soit plus cultivée mais seulement ramassée dans la brousse. Cet interdit a été très préjudiciable aux populations.

Pour Philibert Fiatoa, agriculteur à Antsomontsoy, la levée du tabou a eu lieu en 2006, date à laquelle il a décidé d'agir contre l'érosion éolienne qui avait réduit ses champs à seulement deux hectares cultivables, contre six auparavant. C'était pour lui et sa famille de dix enfants une question de survie. Il a jugé que le tabou sur le pois d'Angole était réversible car moins rigoureux que d'autres interdictions, comme le séchage des patates douces en tranches censé "mettre en colère les esprits et provoquer des famines". Prenant le risque d'être "ostracisé, puni et peut-être tué" si son initiative engendrait des problèmes, Philibert a alors commencé à cultiver du pois d'Angole à fleurs jaunes, variété douce préconisée par la recherche agronomique malgache, plutôt que la variété traditionnelle à fleurs rouges, plus amère. Lorsque les premières gousses ont éclos, ses enfants ont été les premiers à en manger : "Ils ne sont pas tombés malades et n'ont pas été maudits, explique-t-il. Je savais que le fady était un mensonge." Deux ans plus tard, il a récolté les arbustes et "a demandé à sa femme de faire cuire les pois". Les habitants d'Antsomontsoy ont quant à eux réagi avec méfiance.

S'il y avait peu d'accusations ouvertes, les discussions autour de cette transgression étaient en revanche nombreuses. Pour contrer la critique, Philibert a laissé les enfants du voisin "se perdre dans ses champs et manger les pois". Puis, il a fait savoir aux parents que "leurs coquins volaient des pois d'arbustes, mais qu'ils n'en mouraient pas non plus".

Si, à la suite de cela, certaines familles ont interdit à leurs enfants d'aller rendre visite à Philibert, d'autres en revanche se sont rendus sur ses champs afin d'observer la façon dont les pois combattent l'érosion des sols. Philibert a alors affirmé que "le fady n'était que pour le pois à fleur rouge alors que ses pois étaient à fleurs jaunes". Il a offert des semences à d'autres paysans et les a encouragés à les essayer eux-mêmes.

En 2009, la population d'Antsomontsoy, enfin convaincue, s'est réunie pour lever l'interdit : "Le sorcier qui gardait le totem a demandé l'aide des ancêtres. Un zébu a été sacrifié, les anciens ont prié et dansé. Le fady était levé". »

Annexe 16 : Descriptif des jeux d'acteurs des 5 projets étudiés

1. Des niveaux de complexité variés du jeu d'acteurs

L'analyse de ces acteurs en présence met en évidence un jeu d'acteur simplifié dans le cadre du projet à Madagascar, Un jeu d'acteurs simplifié à Madagascar :

Intervenant à une échelle terroir, le jeu d'acteur autour des blocs agroécologiques à Madagascar implique agriculteurs, services techniques déconcentrés, CTAS et chefferie traditionnelle.

Le partage des rôles est clair entre i) le CTAS, chargé d'amorcer la mise en place des blocs AE (avec l'appui du Gret, du GSDM et de la recherche – Cirad et Fofifa), ii) la chefferie traditionnelle, autorité coutumière au niveau villageois (les chefs de lignage ayant un rôle déterminant dans la levée des *fady* et l'autorisation à la mise en place des cultures), iii) les services techniques déconcentrés qui assurent la facilitation, l'animation et l'appui à la sensibilisation auprès des populations locales.

1.1 Les jeux d'acteurs plus complexes

Les jeux d'acteurs sont plus complexes dans le cadre des actions au Maroc, au Sénégal et au Niger du fait de la superposition des territoires et du caractère multithématique de la démarche. Au-delà des agriculteurs et des OP, sont impliqués les services techniques déconcentrés et collectivités territoriales (à différents degrés) ainsi que des institutions telles que certaines OP filières ou chambre du commerce et de l'industrie.

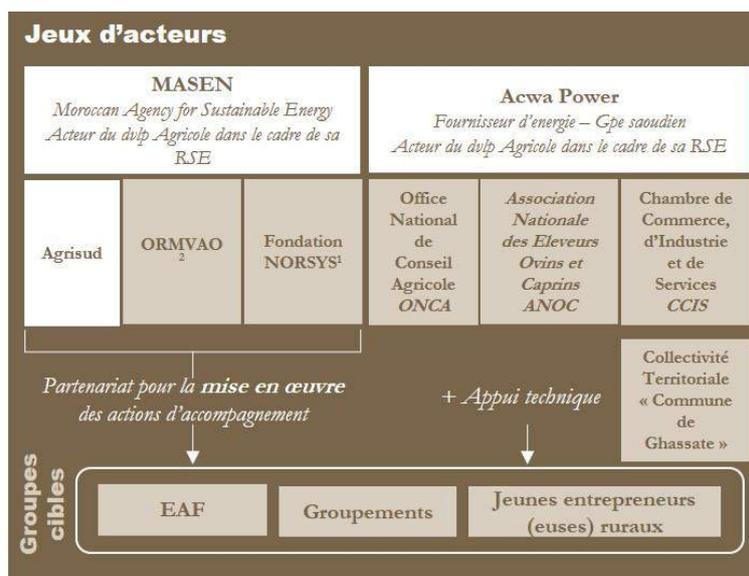


Figure A : Jeu d'acteurs dans le cadre du projet PAPSA au Maroc (source : auteur, cf. fiche en annexe)

Le projet PAPSA au Maroc implique l'Agence MASEN qui développe à l'échelle du Royaume du Maroc un programme de projets intégrés de production d'électricité à partir des énergies renouvelables. Afin de maximiser les retombées positives sur les populations des territoires d'implantation de ses complexes énergétiques, des actions de développement local sont menées. D'autre part, l'action implique ACWA POWER, le fournisseur d'Energie qui est acteur du développement agricole dans le cadre de sa RSE. La fondation NORSYS est partenaire d'Agrisud, en charge notamment de porter les équipes salariées du projet.

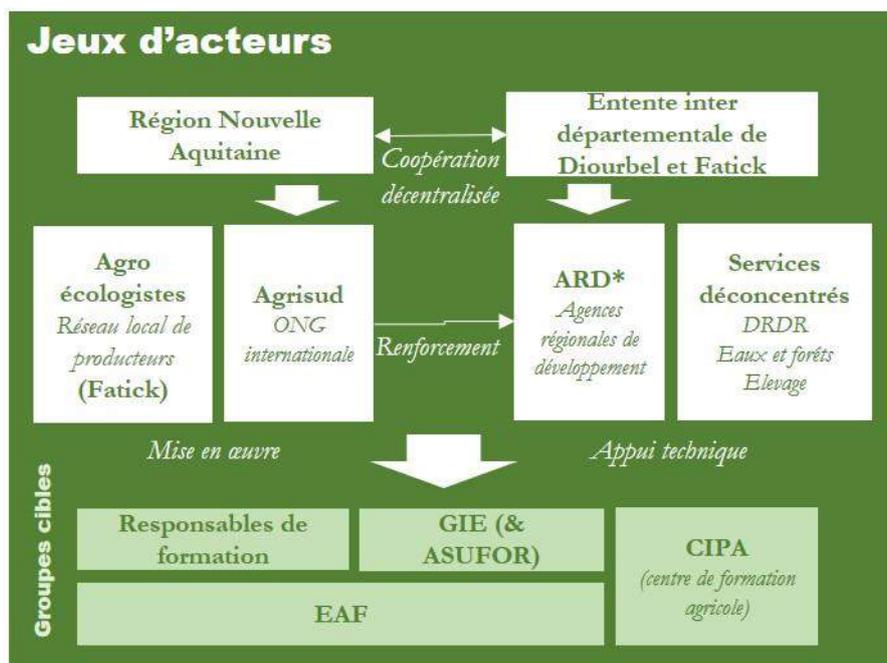


Figure B : Jeu d'acteurs dans le cadre du projet PRPA au Sénégal

Le projet PRPA au Sénégal met au cœur de son jeu d'acteur les collectivités locales à savoir l'Entente interdépartementale de Diourbel et Fatick ainsi que les 2 Agences régionales de Développement (bras technique des collectivités territoriales). Au-delà des EAF et des OP, l'action accompagne notamment un centre de formation agricole (le Centre d'Initiation et de Perfectionnement dans les métiers de l'Agriculture de Diourbel-CIPA).

1.2 Un jeu d'acteurs très complexe au Tchad

Le Jeu d'acteurs dans le projet d'Appui pastoral au Tchad est marqué par :

- La grande diversité des populations d'éleveurs, issus de populations avec des cultures différentes ;
- De **multiples acteurs** et **interlocuteurs** : les **khalifas** (premiers interlocuteurs pour la mise en place des infrastructures), les **acteurs politiques et administratifs** à diverses échelles, **acteurs économiques des filières** (en amont et en aval), les éleveurs, les agriculteurs et leurs représentants, la société civile, etc. ;
- Des **acteurs non légitimes** (terroristes, « bandits douaniers » qui taxent les éleveurs de manière illicite) : ils sont présents sur le territoire, influent sur les jeux d'acteurs, sur le développement du territoire et du pastoralisme, mais il est difficile de les intégrer dans les processus de concertation et de discussion.

La figure ci-dessous présente les multitudes d'acteurs impliqués du niveau très local au niveau national et sous régional :



Figure C : Des d'acteurs impliqués du niveau très local au niveau national et sous régional ; Source : Sougnabé et al., 2016⁶²

On compte parmi ces acteurs :

- les **institutions publiques**, aux niveau national et déconcentrés, démultipliées du fait des ministères et service techniques organisés de manière sectorielle,
 - Au niveau national : les institutions chargées de la mise en œuvre des politiques gouvernementales sur le développement pastoral sont le ministère de l'Élevage et des Productions animales et le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;
 - Au niveau local : le développement de l'hydraulique pastorale est une responsabilité partagée entre le ministère de l'Élevage (chargé d'évaluer les besoins et d'organiser les usagers) et le ministère de l'Hydraulique (chargé de construire et de remettre en état les infrastructures).
- les **institutions professionnelles formelles** au niveau national et représentées par des fédérations, des unions et des groupements au niveau local
 - les organisations les plus visibles sont la Confédération Nationale des Éleveurs du Tchad (CONFENET), la Confédération Interprofessionnelle de la Filière Élevage au Tchad⁶³ (CONFIFET), la Confédération Nationale des Organisations des Éleveurs du Tchad (CONORET) entre autres, ainsi que les institutions coutumières par le biais de l'Association de la Chefferie Traditionnelle du Tchad.
 - Les commissions mixtes, telles que le comité pour la gestion et la prévention des conflits, sont aussi actives dans le contexte du pastoralisme.
- Les **organisations de la société civile** actives dans le développement pastoral
 - Au niveau national : Association de Médiation entre Cultivateurs et Éleveurs au Tchad (AMECET), Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad (CNCPRP),

⁶² Sougnabé et al., 2016 Espace de dialogue et co-construction des politiques publiques par les acteurs du pastoralisme au Tchad, IRED, IRAM, in Territoires et frontières : le développement à l'épreuve des régions frontalières. Colloque international, Université de Gatineau. Québec, Canada.

⁶³ La CONFIFET est une jeune organisation née en 2013 de la volonté de constituer une interface entre les organisations professionnelles de la filière élevage et les autres acteurs et intérêts en développement.

- Au niveau sous régional : Plateforme Sous-régionale Agropastorale KAWTAL (organisation de pasteurs peuls du Tchad, du Cameroun et de République centrafricaine), Réseau Billital Maroobe (RBM), le plus grand réseau pastoral d’Afrique.
- Sans oublier les **institutions internationales** soutenant les politiques de développement pastoral au Tchad.

L’approche territoriale présente l’avantage de « **faire parler différents Ministères entre eux** », autour notamment d’un Fond d’entretien : Ministère de l’élevage (taxe sur les têtes de bétail sur les marchés) ; Ministère de l’hydraulique (Fond de l’eau alimenté par les cotisations villageoises et l’Etat) ; Ministère de l’environnement qui prend de plus en plus d’importance avec le changement climatique (lutte contre la désertification, gestion des ressources naturelles, des zones écologiques).